

Decembre. 1933.

Comité de Québec.
Municipalité de St. Louis de France.

25 Decembre.
1933

A une assemblée spéciale
du Conseil de la susdite Municipalité
tenue au lieu ordinaire de ses
séances, lundi, le vingt-cin-
quième jour du mois de Decembre.
Mil-neuf-cent-trente-trois, à
trois heures de l'après-midi.
surintendant avis spécial, donné
su et affiché, à laquelle séance
sont présents MM. les
Conseillers:

Emile Caen.

Omer Gervais.

Louis Alma Tépier.

Freddy Lemire et son Honneur
le Maire J. A. Gosselin, formant
quorum sous la présidence de
ce dernier.

Le Conseil de la
susdite Municipalité ayant
appris avec regret la mort
d'un des membres du susdit
Conseil et l'un des paroissiens
les plus dévoués, feu Joseph E.
Lemire, il est proposé par
le conseiller Omer Gervais
secondé par le conseiller Emile
Caen et résolu à l'unanimité
que les membres dudit Conseil
regrettent beaucoup la disparition
dudit Joseph E. Lemire et offre

à la famille Laramie, leur plus
sincères sympathies et que certains
papiers soit autorisés à verser
les honoraires d'une Grande
Messe pour le repos de l'âme dudit
feu Joseph L. Laramie et qu'une
copie des présents soit admise
à la famille.

J. A. Desilets Maire

J. C. Sawyer

Sec. Gc.

Comité de Québec
Municipalité de St. Louis de France.

2 Janvier - 1838

A une assemblée mensuelle
et régulière du Conseil de la
Municipalité, tenue
en son ordinaire de ses séances,
mardi le deuxième jour du mois
de Janvier (le lundi étant fête
légal) Mil neuf cent trente-
quatre à sept heures de l'après-
midi, à laquelle séance ont
présenté M. M. les Conseillers
G. Almo Dupin,
Emile Gagnon
Eugène Harpe -

et sous Honneur le Maire J. O.
Desilets, souvant qu'on sou
le Juridiction de ce lieu.

Les précédents de la
dernière séance sont lus et approuvés.

Il est proposé par
le Conseil, Emile Cairn
Secrétaire par le Conseil
G. Alme Pepin — et Resolu
à l'unanimité que Monsieur
Rodolphe Fleckmann

soit élu Conseil, en rem-
placement de feu Joseph E.
Leroux - Conseil, décedé
dernièrement. (adopté)

Il est proposé par le Conseil
Emile Cairn, Secrétaire par le Conseil M. Alme Pepin
et Resolu à l'unanimité que Monsieur le Maire et
Monsieur le Secrétaire - Trésorier de la dite Municipalité
de St Louis de France soient par les précédents, autorisé
pour et au nom de la Municipalité de St Louis de
France à lire, accepter, signer et faire et importer
quels lettres de change, billets portés, chèques et
mandats d'argent; à payer et recevoir tous deniers
et en donner quittance; à céder et transporter à la Banque
ou importer quels actions, obligations, rentes et autres
valeurs; à emprunter de temps en temps de la Banque
de la Banque Canadienne de Commerce en souscrivant
le compte du sousigné ou autrement; et, en général,
pour et au nom de la dite Municipalité de St Louis
de France de faire toutes affaires avec la dite Banque
qui elle se juger à propos.

Aussi que Monsieur le Secrétaire Trésorier
ou l'un d'eux est par les présents soit et est
autorisé pour et au nom de la dite Municipalité
à négocier, déposer ou transporter à la dite Banque
mais au crédit au compte de la dite Municipalité
seulement, d'importer quels lettres de change
billets à ordre, chèques ou mandats à argent
et autres valeurs négociables et à ces fins, à les
endosser pour et au nom de la dite Municipalité;
aussi de temps en temps à mettre à jour, régler,
balancer et certifier tous les livres et comptes entre
la dite Municipalité et la Banque; et à recevoir avec
les chèques payés et pièces justificatives et signer la
formule de règlement de comptes et de quittance
de la Banque -

Certifié copie conforme.

J. A. Desilets Maire
J. C. Sarrap, D. S.

1934

Nominations - Les - Conseillers -

Commune de Québec.

Municipalité de St. Louis de France.

A une assemblée de contribuables de la susdite Municipalité, tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, sous la présidence de M. J. L. Sauvé, Président d'Élection, aux fins de proposer la nomination de trois Conseillers en remplacement de M^{rs} Emile Caumon, Louis Alma Pepin et Victor Ducharme, sortant de charge, le tout survenu au public, lu et affiché, en date de 31 Décembre, 1933, dont l'original, revêtu du Certificat de Publication, demeure annexé au Livre des Procès-Verbaux.

A des heures précises, le Président, ayant pour Secrétaire d'Élection M. Emery Sauvé, ouvre la séance, et requiert Messieurs les Électeurs présents et dûment qualifiés de faire la prestation de trois Conseillers en remplacement desdits Emile Caumon, Louis Alma Pepin et Victor Ducharme, sortant de charge.

MM. les Electeurs Camille Bouquet
 et Honoré Lamoignon ayant proposé
 M. Julien Lamoignon, cultivateur,
 de St. Louis de France, comme
 Conseiller en remplacement de
 M. Emile Beau - le Président
 ayant fait connaissance des
 des qualités requises tant
 des Electeurs que du Proposé,
 accepte la nomination. (accepté.)

MM. les Electeurs
 Philippe Sage et Louis Sépin,
 tous cultivateurs de St. Louis
 de France, ayant proposé
 M. David Leroy, cultivateur
 du même lieu, comme Con-
 seiller en remplacement de
 M. Victor Duchamps, le
 Président ayant fait connais-
 sance, des des qualités tant
 des Electeurs que du Proposé,
 accepte la nomination dudit
 David Leroy. (accepté.)

MM. les Electeurs Joseph
 Dupuis et Omer Bédus, tous
 deux cultivateurs de St. Louis de
 France, ayant proposé M. de
 Sèze Hould comme Conseiller
 en remplacement de M. Louis-
 Alme Sépin, Conseiller sortant
 de charge, le Président d'Electeur
 ayant fait connaissance des
 qualités tant des Proposés
 que du Proposé, accepte la
 nomination dudit Sèze Hould.
 (accepté.)

Deux heures s'étant écoulées
 sans qu'il y ait plus que
 nombre voulu de conseillers
 présents, Je - soussigné,
 Président d'Élection, déclare
 MM. David Sarany - Julien
 Lamotte et Pierre Gauld
 conseillers de la circonscription
 Municipale pour le nou-
 veau terme.

Ernest Lavoye Secrétaire

J. C. Lavoye
 Président d'Élection

Comité de Québec.
Municipalité de St. Louis de France.

M. Rodolphe Ducharme, M. Pierre Hould, M. Julien Lamotte, M. David Savary - ayant été nommés conseillers de la susdite Municipalité, j'ai les présents, fais serment de remplir les devoirs de ma charge - au mieux de mes connaissances et exigences -

Qu'il me soit en aide.

Rodolphe Ducharme
Pierre Hould
Julien Lamotte
David Savary

Faites devant moi
J. C. Savary
Secrétaire - F. M.

Ce vingt-cinquième jour
du mois de Janvier - Mil
neuf cent trente-quatre.

~~M. Hould~~
J. C. Savary
Sec. F. M.

FEVRIER
1834

Comme Le Duc -
Municipalité de St. Louis de France.

A une assemblée générale et
mensuelle du Conseil de la susdite
Municipalité, tenue au lieu ordi-
naire de ses séances, ~~le~~ le lundi
le septième vingt-neufième jour du mois de
Février, Mil neuf cent trente-quatre,
à sept heures du soir, à laquelle
séances sont présents M^{rs}. les
Conseillers

Roland Baragry
Jules Houllé -
Julien Lamotte -
Jules Hargis -
Omer Seman - et Rodolphe Ducharme -
et son Honneur le Maire J. A.
Plessis, formant quorum sous la
présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière
séance sont et approuvés.

Il est proposé par le Con-
seiller Omer Seman

secondé par le conseiller Julien
Lamotte et rendu à l'unanimité

que les comptes suivants soient
autorisés et payés, savoir:

\$ 13.26 à T. J. Moore & Compagny -
pour impenses de Cheques; \$ 10.40
pour M^{rs} de Montigny pour
dépense de foyers & incendie, suivant
compte parqué 1-1834 (adopté).

\$ 10.40 pour M^{rs} de Montigny pour
dépense de foyers & incendie, suivant
compte 1-1834; \$ 10.00 à Arthur

Sémain \$ 10.00 pour primes d'assurances.

Re. Cautionnement du Secrétaire -
Fieroux :-

Il est proposé par le Conseil
Julien Lamotte, secondé par le Conseil
Rodolphe Ducharme que le Secrétaire
Fieroux soit autorisé à remettre à Monsieur
l'avocat Jules Fieroux - le compte
du feu Monsieur Lucille Lelanc -
au montant de cent quarante-cinq
francs et quatre-vingt-cinq
centimes pour collection. Et que toute
procédure y nécessaire soit intentée
contre le dit Lucille Lelanc. (adopté.)

Il est proposé par le Con-
seiller Denis Hault, secondé par
le Conseil Ernest Margis que
Monsieur Joseph Desjardins soit
nommé Inspecteur de Voirie pour
le Rang St. Alexis, en remplacement
de Monsieur Denis Hault -
recognition nommée Conseil
(adopté.) (15 sous-voies - sub.)

J. A. Desjardins Maire
J. C. Sawye Sec. Tr.

Sec. Tr.

Monsieur de Québec -
Municipalité de St. Louis de France,
Je, soussigné, Joseph
Desjardins, ayant été nommé Ins-
pecteur de Voirie pour le Rang St. Alexis.
Fais des présentes pour de faire les
démarches nécessaires et de faire les
travaux convenables et dépenses -
sur les fonds de la Ville de St. Louis de France.

102 sous-voies
Assesment de voirie - ce 5 Mars 1934
J. C. Sawye Sec. Tr.

5^e Mon. 1934

Province de Québec -

Municipalité de St. Louis de France -

A une assemblée mensuelle et régulière du Conseil de la susdite Municipalité, tenue au lieu ordinaire de ses séances, lundi, le vingt-neuf jour du mois de Mai - Mil-neuf-cent-trente-quatre, à sept heures du soir, à laquelle séance sont présents M^{rs} les Conseillers Rodolphe Ducharme -

Julien Lamotte -

Maurice Leroy -

Ernest Hauger -

Gusé Hould -

et son Honneur le Maire J. A. Hébert
formant quorum, sous la
Présidence de ce dernier.

Les Jueudi de la dernière séance sont lus et approuvés.

Il est proposé par le
Conseiller Julien Lamotte
Secondé par le Conseiller Rodolphe
Ducharme - et Résolu à l'unanimité que somme de \$ 100.⁰⁰ (cent
Jusqu'à voir payé au service de
l'arrondissement publique, balance des
pour les malades Camille
Pepère; M^{rs} Lucile Lefrançois,
et son Marchand, (fils d'Elzéar
Marchand) (adopté.)

Il est proposé par le
Conseiller Julien Lamotte
Secondé par le Conseiller Gusé Hould
et Résolu à l'unanimité

que Monsieur le Conseiller Rodolphe
Ducharme soit nommé Sec. Trésorier
pour l'année courante. (1934).

Il est proposé par le
Conseiller Ernest Haegis - secondé
par le Conseiller Rodolphe Ducharme -
Et Résolu à l'unanimité qu'il soit
fait une somme de \$ 6.32 à Emory
Sawyer - payant le fait des
Rentes Ségneriales dus au
1/2 No. 539 - rendu au dit Emory
Sawyer. (adopté.)

Il est proposé par le Conseiller
Rodolphe Ducharme, secondé par
le Conseiller Ernest Haegis, qu'une
somme de \$ 31.32 soit faite en
conseil de comté - (adopté.)

J. A. Desilets Trésorier
J. C. Sawyer
Sec. Trés.

7 Mai - 1934

Province de Québec.

Municipalité de St. Louis de France.

A une assemblée mensuelle et régulière du Conseil de la susdite Municipalité, tenue au lieu ordinaire de ses séances, lundi, le septième jour du mois de Mai - Mil-neuf cent vingt-quatre - quatre, à sept heures du soir, à laquelle séance sont présents M. M. les Conseillers
 Ernest Berger -
 Rodolphe Ducharme -
 Pierre Hould -
 Florid Savary -
 Julien Lamoignon,

et son Honneur le Maire J. A. Desjardis, formant quorum sous la Présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière séance sont lus et approuvés.

~~M. Joseph Desjardis, Inspecteur de Voies du Port St. Alexis ayant quitté définitivement la place de son poste de son poste de son poste de son poste, laquelle est acceptée à l'unanimité et il est proposé par le Conseil de~~
 Secrétaire du Conseil
 de rendre à l'unanimité
 sous son nom
 Inspecteur de Voies, pour le Port St. Alexis. (adopté.)

Il est proposé par le Conseil
 Louis Hould
 Secrétaire par le Conseil, Julien
 Lemotte et Rendu
 l'unanimité que les comptes suivants
 soient acceptés, et les sommes payées,
 et chargés à qui les doivent, savoir:
 payable: Eugène de Montigny, produit
 par l'Inspecteur Joseph Desferme
 pour entretien de l'axe de l'axe de
 Pont de Rang St. Alexis: ..

X

Succession William Ritchie :	\$ 5: 25
Auguste Lebecque :	2. 50
George Rochelleau :	1. 25
Total :	\$ 9. 00

Il est proposé par le Conseil
 Ernest Hays, Secrétaire par le
 Conseil, Henri Leroy qui il
 soit payé une somme de quinze
 francs (\$ 15:00) à M. le Curé
 J. O. Lamy, pour l'entretien de
 l'axe de l'axe:

Il est proposé par le Con-
 seil, Rodolphe Ducharme, Secrétaire
 par le Conseil Louis Hould
 et Rendu à l'unanimité que pour
 les travaux à être exécutés pour la
 confection de la route dite "Petite
 route de Rang St. Alexis, l'échelle
 des salaires soit la suivante, savoir:
 Un homme seul \$ 0. 20 de l'heure
 Un homme et un cheval \$ 0. 30 de l'heure
 Un homme et deux chevaux \$ 0. 40 de l'heure
 (adopté.)

Il est proposé par le Conseil
 Ernest Raige et Secrétaire par le
 Conseil Rodolphe Ducharme et
 Résolu à l'unanimité que l'heure
 d'été soit assés rigueur dans
 les limites de notre Municipalité,
 et que la nouvelle heure sera
 en force à minuit, samedi,
 le quatorzième jour du mois courant
 et que tous les habitants sont
 priés de se conformer à la
 nouvelle loi. (adopté.)

Il est proposé par le Conseil
 Julien Lamotte, Secrétaire par le
 Conseil Pierre Hould, et Résolu
 à l'unanimité que l'Inspecteur
 Alexis Le Roy St. Marguerite
 soit autorisé d'ouvrir et faire recouvrir
 le fossé limitant les terres du
 Rang St. Marguerite - Sud;
 le fossé devra avoir une largeur
 de deux pieds à son fond pour trois
 pieds à son ouverture, les repais
 devront être abaisés, et il devra
 en profondeur être à un niveau
 plus abaisé que le fossé bornant
 la route nationale. (adopté.)

(Trois lignes et 2 mots
 raps, 2 mots.)

J. A. Desjardis Maire

J. L. Sawyer H. S.

5 Juin 1934

Comité de Québec.
Municipalité de St. Louis de France.

À une assemblée mensuelle et régulière du Conseil de la Municipalité, tenue au lieu ordinaire de ses séances, mardi, le cinquiesme jour du mois de Juin, Mil neuf cent trente-quatre (le lundi étant fête légale), à laquelle séance sont présents MM. les Conseillers
Gusé Hould,

Julien Lamotte,

Donald Saray -

Eugène Dargis et Son Honneur le Maire J. P. Desjardis, formant quorum, sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière séance sont lus et approuvés.

Il est proposé par le Conseil Julien Lamotte, secondé par le Conseil Donald Saray et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés et payés, savoir:-

À Messrs Veilleux pour entretien du Cordon Haut St. Marguerite et Côte de Benjour l'hiver 1933-34 et charges aux entretiens suivants:-

Edouard Lafleur :	44.00
M. Donald Picaud :	1.50
M. Oscar Ducharme :	1.50
M. M. Lucien Lavet :	1.25
Emile Hamelin :	3.50
Napoléon Hélinas :	2.35
Alfred Bellavance :	0.75
Et total :-	415. ²⁵ / ₁₀₀

A Charles Soliveau pour Joseph Dupré, pour entretien des routes
 Ann. 1933-34. Chemins pour être
 chargé aux intérêts suivants :-

Alfred Bellemare :- \$ 1.50
 W. Beauchemin :- 2.18
 St. Maurice Lumber Co. 1.86: Total: \$ 5.54

A Philippe Lemotte pour entretien
 Ann. 1933-34. route St. Marguerite
 et être chargé :-

Arthur Lemis :- \$ 0.60
 Marie Page :- 1.20
 Mlle. Marie Veilleh 1.20
 Mlle. Les Lucien Bouché 2.40
 Camille St. Maurice 1.80 Total: \$ 7.20

A Thomas Renaud, pour entretien
 du chemin de front du Rang St. Alexis
 pour être chargé :- (Ann. 1933-34)

Mlle. Marie Louis Dupuis = \$ 2.⁰⁰

A Napoléon Moreland, pour entretien
 Ann. 1933-34 route St. Alexis - Nord

Joyable par Arthur Martin = \$ 0.35

A Amel Lemis pour entretien d'Ann.
 1933-34 - Route St. Alexis Sud -

\$ 9.75 - Joyable par :- \$ 0.60
 Marie-Louis Dupuis :- \$ 0.60

Ernest Jacob 0.80
 Georges Robert 2.40
 Desford Bailly 1.80
 Auguste Labrecque :- 0.92
 Lucie William Rétoré 3.23

Total: \$ 9.75

A Alfred Raiche \$ 10.⁰⁰ Balance
 d'Octroi accordé pour l'aider
 à payer le loyer de la salle

Journal pour l'année comptant
du 1^{er} Septembre 1933 au 30 Juin
1934. (adopté.)

Il est proposé par le Conseil,
David Savary, Secondi par le Conseil,
Julien Lamotte et résolu à l'unanimité
que le site de fait présenté par le
Conducteur des Travaux, Emery Savary,
concernant certains travaux faits
dans le cours d'eau appelé "Cours
d'eau Savary" du Rang St. Jean
soit accepté tel que présenté.
(adopté.)

J. A. Desilets Maire

J. C. Savary
Sec.

5 août - 1934 -

Commune de Québec -
Municipalité de St. Louis de France -

A une assemblée municipale
et régulière du Conseil de la
surdite Municipale, tenue au
lieu ordinaire de ses séances, lundi
le septième jour du mois d'août
Mil neuf cent trente-quatre,
à sept heures du soir, à laquelle
séance sont présents 2000.

Les conseillers:
Rodolphe Ducharme,
Julien Lamotte,
Maurice Laray -
Ernest Dargis

et son Honneur le Maire J. A.
Maurice, formant quorum sur
la présidence de ce dernier.

Les précédents de la dernière
séance ont été lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller
Julien Lamotte, secondé par le conseiller
Maurice Laray que les comptes sui-
vants soient acceptés et payés:

\$ 12.⁰⁰ pour fonds de la loterie des Juifs;
Compte produit par l'Inspecteur de
Voies de la route des Fries payable à
D. Alma Vepien, pour entretien d'huile,
au montant de \$ 8.²⁵ devant être chargé

aux entiers suivants :-

Cordon Tronçat :-	# 3.27	payé le 17 août - 1834
Adelard Limoge	2.00	
Julien Larsson	0.40	
Joseph Vallée	0.45	
Complé des ci-dessus # 375.00		

Il est proposé par le Conseil Rodolphe Ducharme, secondé par le Conseil Ernest Hargis et résolu à l'unanimité que M. Alfred Bellemare soit notifié d'avoir à réparer la clôture séparant sa terre des terres du Rang St. Julien de la paroisse de St. J. Cabnet et cela dans les huit jours du présent avis. (adopté.)

Il est proposé par le Conseil Henri Hault, secondé par le Conseil Julien Lamotte que le compte présenté par l'Inspecteur de Voirie du Rang Petit St. Marguerite soit accepté et chargé aux entiers suivants :-

Emile Hamelin :-	# 3.60
Nap. Jourdani :-	0.90
pour travaux d'été :-	

Attendu que dans la soirée du 5 août couvant un ouragan à une force terrible s'est abattu sur la paroisse de St. Louis de France :

Attendu que la force des vents et de la grêle a causé des dommages considérables aux propriétés, et plus spécialement

qui recollent encore pendant;

Attendu que plusieurs cultivateurs de ladite paroisse de St. Louis de France ont à souffrir une perte quasi totale de leur récolte;

Attendu que le manque de fourrage et autres grains nécessaires à l'entretien des animaux de ferme et aux semences du printemps prochain leur occasionnera de nouvelles pertes très considérables;

Attendu que la plupart des cultivateurs n'ont pas le nécessaire pour suppléer à leurs besoins directs;

Attendu que la Municipalité de St. Louis de France, une des plus pauvres de la Province de Québec n'a pas les fonds nécessaires pour venir en aide à ceux qui ont à souffrir des désastres de ces années médianes;

Attendu que sans un aide prompt et proportionné aux dommages subis, ceux qui ont à souffrir des pertes peuvent considérablement souffrir sans aucune compensation.

Il est proposé par le conseiller Julien Lamotte, secondé par le conseiller Rodolphe Ducharme et résolu à l'unanimité que le conseil de la saidite Municipalité s'adresse à Monsieur J. W. Gault, Député Provincial, afin que ce dernier intercede au nom des cultivateurs auprès du Ministère de l'Agriculture de la Province de Québec ou de tout autres ministères qu'il jugera nécessaires afin d'obtenir tout l'aide jugé nécessaire et raisonnable en tenant bien compte de la pétition des cultivateurs énoncée et qu'une copie des présentes soit adressée à l'Honorable Député ledit J. W. Gault et une autre au Ministère de l'Agriculture de la Province de Québec.

Il est proposé par le Conseiller Julien Lamotte, secondé par le Conseiller Rodolphe Ducharme, et résolu à l'unanimité que la saidite Municipalité se tienne responsable envers la Banque d'Amortissement des Colonnes, Succursale des Trésors Royaux de Canada, Succursale des Trésors Royaux

d'un cheque d'un million \$ 16.⁰⁰ (seize
 millions), au cas où tel cheque serait
 un jour retourné, et qu'une copie
 de la présente résolution soit adressée
 à ladite Banque. (adopté.)

Il est proposé par le Conseil
 David Laroque, second par le Conseil
 Ernest Doyon que le compte au mon-
 tant de \$ 4. 34 - dix Boissel & Fils
 pour impression de 1000 copies de listes
 municipales soit approuvé et payé.
 (adopté.)

J. A. Desclé Maire

J. L. Laroque

Sec. Tr.

Commissaires de la Ville.
Municipalité de St. Louis de France.

A une assemblée des Conseillers
de la Municipalité, tenue
au lieu ordinaire de ses séances.
mardi le quatrième jour du
mois de Septembre - Mil-neuf-
cent-trente-quatre, à sept heures
du soir, à laquelle séance ont
été présents MM. les Conseillers:

Ernest Hauman,

Sieur Hault.

Alfred Sarany

Ernest Hauman et son Honneur le
Maire J. A. Héribert, formant
quorum sous la présidence de
ce dernier.

Les procès de la dernière
séance ont été approuvés.

Il est jugé par le Conseil

Ernest Hauman, secondé par le Con-
seiller Sieur Hault que le compte
produit par l'Inspecteur de l'Ornie
du Rang St. Alexis et Fayolle:

+ Thomas Rivard, devant être chargé
au compte de Maire Lapierre soit
accepté et payé, soit 12.00 pour 30 heures
d'ouvrage à 40cts de l'heure pour
entretient d'été (adopté).

M. le Conseil Alfred
Sarany donne avis de motion qu'à
la prochaine séance le Conseil qui
aura lieu le 1er Octobre, prochain, il
proposera un Règlement sur les

fixer la taxe municipale pour l'œuvre
conçue à 25 ct. par \$100. = pour
cent, jusqu'à...

Attendu que la ville du Cap de la Madeline
adoptait le 24 avril 1933 un règlement à l'effet
de faire de son champ d'aviation actuel un aéroport
international avec l'appui du Gouvernement Fédéral.

Attendu que le 31 mai 1934 le même Conseil
adoptait une autre résolution invitant le Gouvernement
Fédéral à établir dans les limites de la Cité du Cap
un aéroport -

Attendu que par la loi 24 Geog. V, Chapitre 96,
le Gouvernement de la Prov. de Québec autorisait la
Cité du Cap de la Madeline à acquiescer et à céder
au Gouvernement du Canada les terrains requis pour
la construction d'un aéroport international.

Attendu que, suivant la correspondance des
députés de notre région par lettre du 5 février 1934,
le département de la Défense Nationale paraît se proposer
à faire toutes les dépenses nécessaires pour mettre le
terrain en état de recevoir les appareils, construire
les pistes etc. - etc. -

Attendu que le 9 décembre 1933 le Lt. Colonel R.
Lepp, Secrétaire Militaire avisait que le Gouvernement
Fédéral attendait uniquement la décision du Gouvernement
Provincial -

Attendu que le 28 mars 1934, une autre lettre de
l'un de nos députés affirmait encore que les conditions offertes
par le Département de la Défense Nationale en date du 15 février 1933
étaient encore les mêmes et que le Gouvernement Fédéral ferait
remonts de commencer les travaux dès que le Municipal
pourrait fournir le terrain à cet effet -

Attendu que le village de St. Louis de France est
intéressé comme toutes les autres villes de la Mauricie
sont Trois Rivières, Shawinigan, Grand-Mère, La Tuque
qui elles, ont déjà passé les résolutions demandant l'ex-
écution de ces travaux -

Attendu que ces travaux procureraient du travail
à beaucoup de monde, et que le chômage en serait diminué
d'autant pour nos jeunes gens.

Attendu que le village de St. Louis de France
pourrait espérer un débouché, dans ces travaux, pour
ses carrières, et un marché pour les produits de ses culti-
vateurs lors du développement de ce champ d'aviation.

Attendu que ce champ d'aviation, qui est à 90 milles
environ de la ville de Montréal et d'ici se fait pour toute la
Mauricie et le Nord des Laurentides, un pont naturel
mettant en communication rapide, Trois Rivières et ses
environs avec les régions gibouises et poissonnières du
Nord des Lac St. Jean et où le tourisme y trouverait
son compte.

Considérant que si nous suivons l'opinion de
Monsieur E. W. Reddy, président du C. P. P. nous devons
marcher de pair avec les développements futurs, nous
devons marcher de pair avec les développements futurs nous pourrions
de maintenant entretenir que l'aviation sera le mode de
transport adopté avant peu par les gouvernements, le public
voyageur.

Considérant que si l'aviation est la plus grande
industrie que le monde ait connue, suivant le grand
constructeur Ford, et est de toute évidence, qu'elle doit
se développer le plus rapidement possible, qu'elle embauchera
de millions de jeunes gens comme pilotés, mécaniciens,
commis, opérateurs de radio etc - - etc - -

Attendu que malgré tous ces faits, malgré
les promesses du Gouvernement Fédéral affirmant qu'il
est prêt, rien ne se fait -

Le est proposé par le conseiller James Hargis,
secondé par le conseiller Pierre Houde, et résolu à l'un-
animité que cette Municipalité prie l'honorable
Premier Ministre du Canada et ses collègues du Cabinet
d'attribuer le montant nécessaire, à même les fonds
votés pour les travaux de la Défense Nationale, et que
copie de cette résolution soit adressée à l'hon. Premier
Ministre du Canada, à l'hon. Luchin Duchesneau, Ministre
de la Défense Nationale, au député J. L. Barteaux,
député de Champlain, à Charles Bourgeois, député de
St. Maurice - Louis Rivest, avec fin de l'appuyer de
toutes leurs forces -

Province de Québec.

Municipalité de St. Louis de France.

A une assemblée spéciale du
Conseil de la municipalité Municipauté
tenue au lieu ordinaire de ses
séances, samedi, le quinzième
jour du mois de septembre - Mil
neuf cent vingt - quatre, suivant
avis dûment signifiés aux
Conseillers en date du 13 septembre
convoquant et dûment affiché
à la porte de l'Eglise paroissiale
en ladite date du 13 septembre -
suivant - à laquelle séance
sont présents 00000. les Con-
seillers :

David Leroy -

Pierre Houle -

Ernest Dargis

Rodolphe Ducharme -

Onésime Gemin

J. A. Hébert - Maire - formant
quorum sous la présidence de
ce dernier.

La présente assemblée
ayant été spécialement convoquée
dans le but de faire suite à
un offre du Gouvernement de
la Province de Québec d'accorder
un octroi jusqu'à concurrence de
\$ 1250. pour l'amélioration en
général du chemin de fer de
Mary St. Marguerite.

Il est proposé par le Conseil
 d'abord par le Secrétaire par
 le Conseil Rodolphe Ducharme -
 et résolu à l'unanimité que l'Acte
 soit accepté et les termes soient
 faits suivant les plans et devis du
 Gouvernement, et que les valeurs
 imposés par le Ministre de la Ville
 soient lettre en Lettre du 13 Septembre
 soient respectés - et que
 toutes les autres conditions imposés
 par ledit Ministre de la Ville
 soient respectés. - (Adopté) -

Comme Monsieur Camille
 Hébert de St. Louis St. Francis
 présente, par écrit, une soumission
 s'engageant à faire
 l'amélioration dudit chemin
 aux conditions imposés par ledit
 Ministre de la Ville et se
 chargeant lui-même de payer
~~le fait de la Municipalité,~~
~~c'est à dire 50% du coût des~~
~~travaux jusqu'à concurrence~~
~~de \$1000.00~~ - en autant que
 les intérêts dudit Rang St.
 Marguerite étendu à leur
 frais le genre vis-à-vis leur
 terrain respectif, et feront
 les fossés bergeant leur pro-
 priétés, toujours à leur frais,
 de tout suivant les exigences
 du Ministre de la Ville, et
 est proposé par le Conseil

Y aussi que
 les fossés

M.D.
 J.P.

Amesburg - Seconde fois
 le Conseil des Villes de
 New York et l'unanimité que le sou-
 verain Soudit Conseil de New York
 soit acceptés aux conditions
 ci-dessus énumérées, et que
 pour garantir le fait de 5000
~~pour le de son service~~
~~avec le Gouvernement et~~
 jugés entre les mains du
 Secrétaire - Personne en caution
 et pour elle et les honoraires
 devant commencer ~~immédiatement~~
 immédiatement

à l'expiration
 des contrats qui
 ne devaient pas
 dépasser en
 totalité une
 somme de
 \$ 2500.⁰⁰
 J.R.
 J.S.

J. A. Disileli Maire
 J. C. Sawyer
 Sec. Tre.

Cronica de Quebec -
Municipalité de St. Louis de France.

A une assemblée mensuelle
et régulière du Conseil de la susdite
Municipalité, tenue au lieu ordi-
naire de ses séances, lundi le
deuxième jour du mois d'Octobre -
M. il n'y avait que vingt-cinq
et sept heures du soir, à
laquelle étaient présents
M. M. les Conseillers:

- Julien Lamotte,
- Pierre Hould,
- Ernest Dugas -
- Omé Gervais -
- David Laracy
- Rodolphe Ducharme -

Restatement }
Taux - taxes }
1933

Pour faire suite à
l'avis de motion donné à la
séance du mois de Septembre -
dernier - 1934 - Il est proposé
par le conseiller David Laracy,
secondé par le conseiller Julien
Lamotte et Révoqué à l'unanimité
qu'il soit réglé, réglément et statut
et il est, par les présents, réglé,
réglement et statut que le taux de la
taxe municipale pour l'année 1933
soit de trente-cinq centes (0.35)
par cent piastres (\$100.00).
Il est proposé par le
conseiller Ernest Dugas, secondé
par le conseiller Omé Gervais

et résolu à l'unanimité que le compte
se monte de \$ 3.⁰⁰, payables pour
\$ 1.50 à Armand Bourque et pour
\$ 1.50 à Marcel Lamotte, pour travaux
fait pour le compte de M. F. au
Marchand Sans. Le cours d'eau du
fronton Sud-St. Jean, est présenté
par l'Inspecteur de Voirie de Saint
St. Jean soit accepté, jugé et
chargé audit F. au Marchand -
(adopté.)

Il est proposé par le Conseil
Rodolphe Ducharme, secondé par
le Conseil Pierre Houle et résolu
à l'unanimité qu'il soit installé
une lumière électrique à l'entrée de
la salle communale et que M. Camille
Bourque soit autorisé à voir à faire
exécution tels travaux. (adopté.)

Suivant avis publié sur un tableau
et affiché, les Conseils receivent
les plaintes faites contre le code
d'indivision, et comme la plainte
faite par M. Victor Ducharme
semble légitime et est résolu à
l'unanimité que le lot No. 459
soit borné à l'indivision de \$ 200.⁰⁰
et le lot No. 599 à celle de \$ 400.⁰⁰
(adopté.)

Attendu qu'il est à la connaissance
du Conseil de la saidite Municipalité
que le Ministère de la Voirie de la
Province de Québec a décidé de
reconstituer le pont surmontant

la ligne du Canadian Pacific Railway
à l'endroit dit Junction des Rives;
~~à l'endroit~~ sur la route nationale
Gaspé à la Madeleine St. Louis
de France;

Attendu que les initiateurs consentent
l'approbation pleine et entière
du susdit Conseil;

Attendu que les cultivateurs de
la paroisse St. Louis de France
et les paroisses environnantes
font à l'année le charroyage
par chevaux;

Attendu que les descentes dudit
font fait en matière de
et présente pour les chevaux
serait un grand inconvénient
pour le charroyage;

Il est proposé par le Conseil
Julien Lamotte, Secrétaire
Par le Conseil Honoré Savoy
Et Résolu à l'unanimité qu'il
serait très important de
faire de chaque côté des descentes
dudit font des chemins en
graves ou autres matières qui
favoriseraient le charroyage
par chevaux, et que ces
des propositions sont adressées
à l'Honorable Ministre de la
Grâce et à Monsieur le Député
J. W. Grant. (Adopté.)

J. A. Divillet Secrétaire

J. C. Savoy
Sec. Tr.

Commissaire Le Guébois.

Municipalité de St. Louis de France.

A une assemblée municipale et
régulière du conseil de la juridiction
Municipalité tenue au lieu ordinaire
de ses séances, lundi, le cinquiesme
jour du mois de Novembre. Il y eut
environ trente-quatre, à sept
heures du soir, à laquelle séance
sont présents MM. les Conseillers:
Alfred Saroy -
Julien Lamotte,
Rodolphe Ducharme,
Omer Semain -
Pierre Houle -
et son Honneur J. A. Rivet - formant
quorum, sous la présidence de
ce dernier.

Les procès de la dernière séance
sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller
Alfred Saroy - secondé par le conseiller
Julien Lamotte - et résolu à l'unanimité que
les propriétés suivantes soient évaluées
comme suit, savoir:

Armand St. Pierre	=	\$ 400.00
Lucien Ducharme	=	\$ 500.00
Ch. E. Lamotte	=	\$ 500.00

(adopté.) -

Il est proposé par le conseiller
Pierre Houle - secondé par le conseiller
Omer Semain - et résolu à l'unanimité
que les comptes produits par l'Inspection

de voir du Rang Petit St. Marguerite
pour travaux faits dans ledit Rang sont
acceptés, payés et chargés aux intentions
suivantes:

~~M. Paul~~ Paul Oscar Muehmann pour un
voyage de rade = \$ 0.60

x M. Napoléon Jourdan pour un voyage de
rade = \$ 0.60

x M. de Vre Napoléon Selmes, pour un
voyage de rade \$ 0.60

x M. Edouard Dupuis, pour un
voyage de rade \$ 0.60

M. Emile Hamelin, pour un
voyage de rade \$ 0.60
(adopté.)

M. le Conseiller Pierre
Houle - ayant quitté la fonction,
donne sa démission comme
Conseiller, il est proposé par le
Conseiller Julien Lamotte, second
par le Conseiller Omer Leman
que cette démission soit acceptée.
C'est que Monsieur Edmond Piquet,
cultivateur du Rang St. Alexis soit
nommé conseiller pour le remplacer.
(adopté.)

Il est proposé par le
Conseiller Omer Leman, second
par le Conseiller Alphonse Savary
que les routes du Rang St. Marguerite,
pour l'entretien d'iceux, soient rendues
à l'heure et les autres routes de
la paroisse à l'entreprise et que
seuls les propriétaires aient le

droit d'enchaîner pour telles routes.
(adopté.)

Le Secrétaire - Trésorier
ayant donné lecture d'une
requête adressée à l'Honorable
~~Ministère des~~ des Cultures
de la faune de St. Louis de France.
adressée à l'Honorable Ministère de
l'Agriculture, ~~concernant~~ demandant
de continuer l'encouragement
que le Gouvernement donne
aux jardins municipaux...
et est proposé par le Conseil
Jules Lamotte, secondé par
le Conseil Omer Geman et
arrêté à l'unanimité, que cette
requête reçoit l'approbation
de notre Conseil; et qu'une copie
de la présente résolution soit adressée,
avec la dite requête, à l'Honorable
Ministère de l'Agriculture. (adopté.)

J. O. Beillevé Maire

J. B. Lacroix

J. C. F. G.

Comité de Québec.

Municipalité de St. Louis de France.

A une assemblée spéciale du
Conseil de la susdite Municipalité,
tenue au lieu ordinaire de ses
séances - lundi, le dix-neuvième
jour du mois de Novembre - 1934 -
à sept heures du soir, suivant
avis dûment donné en date
du 15 Novembre courant, à
laquelle séance sont présents
M.M. les Conseillers:
Rodolphe Ducharme,
Ernest Hargis -
Omer Gervais -
Henri Sarany -
et son Honorable Maire J. A.
Desjardis, formant quorum
sous la Présidence de ce dernier.

Considérant, qu'il rentre dans les projets du gou-
vernement de la Province de Québec, Ministère de la Voie
d'acier le viaduc au-dessus de la voie du Canadien Pacifique
sur le chemin No. 19 dans les limites de la ville de Cap de la
Madeline:-

Considérant, que ces travaux entraîneront de toute
nécessité la nivelation du chemin, à gauche et à droite du
viaduc pour passer à cet endroit que les estimées pourraient
au dire s'élever de \$ 35,000.00 environ dont \$ 7,500.00
comme quote-part du Fédéral.

Considérant, que ces améliorations projetées ne
répondront point aux desiderata des requêtes adressées
par notre conseil en septembre 1932 -

Considérant, que notre Municipalité n'a point perdu tout espoir de voir le Canadien Pacifique répondre favorablement à la résolution du village de St. Louis de France en date du 31 octobre 1932 réclamant une station à la Jonction des Piles; -

Considérant que pour arriver à cette station future il faudra dans un avenir rapproché un chemin pour s'y rendre, tant venant du Cap de la Madeleine que de St. Louis de France; -

Attendu que dans les circonstances, pour l'avantage des villes du Cap - du village de St. Louis de France pour la commodité du trafic de Shamouglou, Chaud Marie, le prolongement du Boulevard St. Laurent du Cap venant rejoindre la route No 19 en passant par l'endroit de la Jonction des Piles et pour la voir serait le chemin idéal -

Considérant que la route actuelle ne pourra jamais avoir la largeur nécessaire pour répondre au trafic, surtout à l'entrée ou sortie de la ville du Cap à moins de dépenses considérables; -

Considérant qu'il serait trop long de faire valoir les raisons qui militent en faveur de la continuation du Boulevard St. Laurent vers St. Louis de France formant ainsi frontière au champ d'aviation, si jamais celui-ci se développe et considérant que ce projet est parfaitement connu de l'Honorable Ministre de l'Intérieur M. Piquet, de notre député M. W. G. Scott: attendu que ce chemin aiderait grandement à l'industrie de nos provinces en donnant du travail à nos hommes.

Le Conseil du village de St. Louis de France sur la proposition de M. Rodolphe Ducharme, seconde par M. Omer Bernier soumet respectueusement au gouvernement de la Province de Québec d'élaborer ce tracé de préférence à l'autre projet, et il fut résolu que copie de la présente soit adressée à l'Honorable M. Piquet, Ministre

de la Ville, à M. J. E. Boulaque, sous-maire, à
M. W. P. Gaut député de Champlain -

J. A. Desilets Maire
J. C. Lavoie
Sec. Trés.

Genève de Québec.
Municipalité de St. Louis de France.

A une assemblée municipale
et régulière du Conseil de la
Municipalité, tenue
au lieu ordinaire de ses séances
lundi le 3 Décembre - 1834 - à
sept heures du soir - à laquelle
séance sont présents MM.
les Conseillers:

Rodolphe Ducharme,
Ernest Haugis,
Alfred Larauy,
et son Honorable Maire
J. A. Desilets - formant
quorum sous la présidence
de ce dernier.

Les procès de la
dernière séance sont lus et
approuvés.

Il est proposé par le
Conseiller Alfred Larauy,
secondé par le Conseiller Rodolphe
Ducharme que le compte de
MM. Louis Côté - au montant

de \$4.95 pour deux jours
 la pompe à incendie soit
 acceptée et payée.

Pour faire suite à
 la lettre de Monsieur J. Lefebvre
 Marchand de Grand-Ménil
 demandant le droit de faire,
 devant la commune sur son terrain,
 l'ouverture de nouvelles routes, à la
 section d'été et l'entretien,
 il est proposé par le Conseil,
 Rodolphe Ducharme, secondé
 par le Conseil Ernest Sargis
 et résolu que telle permission
 lui soit accordée en autant
 qu'il se tienne responsable
 de tous les accidents qu'il
 pourra occasionner avec sa
 machine à ouvrir et entretenir
 telles nouvelles routes, le tout
 à la direction du susdit
 Conseil. (adopté.)

J. A. Desjardis Maire

J. B. Sawyer
 Sec. G. P.

Cronique de Québec.
Municipalité de St. Louis de France.

A une assemblée nouvelle et régulière du Conseil de la Municipalité, tenue au lieu ordinaire de ses séances, lundi le septième jour du mois de Janvier. Mil neuf cent trente-cinq - à sept heures du soir; à laquelle séance sont présents environ les

Conseillers:
Omer Hémond -
Ernest Dargis
Honoré Sarauy et
Son Honneur le Maire J. A. Hébert,
formant quorum
sous la Présidence de ce dernier.
Les Procès-verbaux de la
dernière séance ont été lus et
approuvés.

Il est proposé par le
Conseiller Ernest Dargis, secondé
par le Conseiller Honoré Sarauy
et rendu à l'unanimité que
les comptes suivants soient
acceptés et payés, savoir:
P. V. Ayotte pour feuilles de
Rôle de Perception = \$ 13.⁰⁰
Conseil de Comté: = \$ 73.11.
Mlle. Lucie Marchand, pour taxes \$ 3.38.

Il est proposé par le
Conseiller Ernest Dargis, secondé
par le Conseiller Honoré Sarauy.

que le compte produit par Monsieur
Camille Divillet pour aménagement
de Rang St. Marguerite, pour achat
et charriage de grès, lequel
compte se chiffre à somme de
deux mille cinq cent soixante-sept
francs et sept centimes (8257.07)
soit accepté - et qu'un chèque au
montant de \$1250.⁰⁰ soit remis
au dit Camille Divillet, par la
part de la Municipalité, soit 50 %
jusqu'à concurrence de la somme
solde autorisée, soit \$2500.⁰⁰ -
le tout tel que décidé dans une
résolution précédente. (adopté.)

Il est proposé par le Conseil d'abord
Laroy, secondé par le Conseil
René Dugas que le compte de la
Corporation de Comté de Champlain
pour un montant de \$73.11 soit
accepté - et qu'il soit payé une
somme de \$10.⁰⁰ J. C. Sawyer -
pour frais de déplacement de Gué-
bail dans l'intérêt de la Municipalité.
(adopté.)

Comme le Secrétaire-Trouvé
proposé l'engagement, à ses propres
frais, de M. Emory Sawyer
comme assistant - Secrétaire-Trouvé,
il est proposé par le Conseil d'abord
Laroy - secondé par le Conseil, Orner
Belman que cette nomination soit
acceptée. (adopté.)

J. A. Divillet Maire

J. C. Sawyer

Sec. Tr.

= 1935 =

Nomination des Conseillers
et du Maire

Commune de Tuckee.

Municipalité de St. Louis de France.

9 Janvier 1935

A une assemblée des contribuables de la municipalité de Tuckee, tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, sous la présidence de M. J. C. Sawyer, Secrétaire, Tuteur et Président d'Élection, aux fins de proposer trois Conseillers, en remplacement de M. M. Omer Guinan, Rodolphe Ducharme et Ernest Duguay, et du Maire J. A. Berthelot, tout en tant le charge, le tout a été avisé par affiche publique sur et affichée en date du 1^{er} Janvier courant (1935), dont l'original resté de certificat de publication demeure annexé au Livre des Procès-Verbaux.

A des heures précises, le Président, ayant pour Secrétaire M. Ernest Sawyer, ouvre la séance, et requiert M. M. les Électeurs présents et dûment qualifiés de faire la présentation de trois Conseillers et d'un Maire pour remplacer les sus-mentionnés tout en tant le charge.

Les Electeurs Toussaint Heine
 et Louis Leroy ayant proposé
 que M. J. Achille Heine
 soit élu Maire pour le
 nouveau terme, le Président
 ayant fait connaître
 des qualités des Electeurs
 et du candidat, accepté
 la nomination (accepté.)

Les Electeurs James
 Richard et Jean Arthur
 Veilleux ayant proposé
 que M. Rodolphe Ducharme
 soit élu Counciller du Rang
 St. Marguerite, le Président
 après examen des qualités
 des Electeurs et du Proposé
 accepté la proposition (accepté.)

Les Electeurs Elie
 Le Montigny et Joseph Poirier
 ayant proposé que M. Omer
 Brunan soit élu Counciller
 pour le Rang des Chenaux.
 Le Président après examen
 des qualités des Proposés et
 du Proposé, accepté la pro-
 position. (accepté.)

Les Electeurs Louis
 Margis et Camille Proulx
 ayant proposé que M. ~~Henri~~
~~Proulx~~, Counciller de St. Louis
 de France, soit nommé Coun-
 celler du Rang St. Jean - après
 examen des qualités des Electeurs

Ernest
 Marchand
 collection
 commerciale

le 27
 J. B.

et du surplus; accepté la
nomination. (accepté)

Deux heures s'étant écoulées
sans qu'il y ait plus que le
nombre voulu de Conseillers et
qu'une nomination à la charge
de Maire, je, sousigné,
Président d'Élection déclare
que M. Rodolphe Buchsamer,
Monsieur Semain et Ernest
Marchand sont élus Conseillers
de la susdite Municipalité pour
le nouveau terme et Monsieur
J. Achille Bessels, Maire.

~~Il est proposé par le Conseil
Monsieur Semain, second Maire
Conseiller de la Municipalité
soit payé de son salaire
comme le 15.00 francs par
mois de son salaire. Ce
montant de son salaire est
à l'entente de la Municipalité
(accepté)~~

~~Comme le Président d'Élection
J. C. Sawyer, Président d'Élection
de la Municipalité, a été élu
Maire, il est proposé par le
Conseil de la Municipalité
M. Semain, second Maire
soit payé de son salaire
comme le 15.00 francs par
mois de son salaire. Ce
montant de son salaire est
à l'entente de la Municipalité
(accepté)~~

Ernest Switzer, Sec d'Élection
J. C. Sawyer, Président d'Élection.

"Supplément" pour compte de la Banque
 pour information, le compte de la Banque
 du Rang St. Marguerite, est reporté
 comme suit:

Changement pour semaine finis- sent le 24 Novembre 1934:	\$ 187.13
Changement pour semaine finissent le 17 Novembre 1934	590.68
Changement pour semaine finissent le 10 Novembre 1934.	554.63
Changement pour semaine fi- nissent le 3 Novembre 1934.	466.13
Changement pour semaine finissent le 27 Oct. 1934:	129.75
Pour achat de papier =	642.75
Total :-	\$ 2571.07

J. O. E.
 J. O. E.

1933. "Assement. trois
- Les -

NOUVEAUX - OFFICIERS.

Municipalité de St. Jean
de Terre.

X et
Eugène de
Montigny

Nous, soussignés, J. A. Desilets
étant le Maire de la susdite
Municipalité, et Omer Germain
Rodolphe Ducharme - ces deux Conseillers
et Ernest Marchand et son
Conseiller de la susdite Municipalité,
pour les susdits, faisons solennel
de remplir les devoirs de notre
charge au mieux de nos commu-
nautés et régions.

Ainsi que Dieu nous voit
en aide.

J. A. Desilets Maire

Rodolphe Ducharme
Conseiller de Montigny

Omer Germain

Ernest Marchand

Assesment devant moi
ce serment fait le jour
de Janvier, Mil neuf cent
trois - cinq.

J. B. Sawy
Les Jcs.

Comité de Québec.

Municipalité de St. Louis de France.

A une assemblée régulière et mensuelle du Conseil de la Juridiction Municipale, tenue au lieu ordinaire de ses séances - lundi le quatorzième jour du mois de Février - Mil neuf cent vingt-cinq - à neuf heures de l'aurore - midi, à laquelle séance sont présents MM. les Conseillers:

Rodolphe Huchraime

Eugène de Montigny

Eugène Marchand

Julien Lamotte

Omer Guymain

Alfred Barany

présenté quorum pour la présidence de son Honneur le Maire J. G. Hébert

Les procès-verbaux de la dernière séance sont lus et approuvés.

Il est proposé par le Conseil Eugène de Montigny - secondé par le Conseil Eugène Marchand - et adopté à l'unanimité que les comptes annuels sont acceptés et payés:

Une somme de \$10.⁰⁰ à M. l'avocat Charles Proulx pour deux correspondances - concernant la pétition de M. Thorsmann - pour entretien de chemin d'avis.

Mrs. somme de \$10.54 c. M.
 Lucien Ducharme pour ouvrage
 de système électrique et la
 salle paroissiale.

J. A. Deschêles Maire
 J. C. Sawyer Sec. G^{ral}.

Province de Québec.
 Municipalité de St. Louis de France.

À une assemblée générale
 et mensuelle du Conseil de la
 susdite Municipalité, tenue au
 lieu ordinaire de ses séances -
 lundi - le quatorzième jour du
 mois de Mars. Mil neuf cent
 quatre-vingt-sept heures du
 soir - à laquelle séance sont pré-
 sents M^{rs} les Conseillers:

Omer Gervais
 Ernest Marchand
 Julien Lamotte
 René Larue
 Rodolphe Ducharme
 Eugène de Montigny - et son Honneur
 le Maire J. A. Deschêles - formant
 quorum sous la présidence de
 ce dernier.

Les procès de la dernière
 séance sont lus et approuvés.

Il est proposé par le

Conseiller, Julien Lamotte, second
 par le Conseil, Eugène de Montigny
 et résolu à l'unanimité que
 les ci-après nommés soient
 élus aux diverses charges ci-des-
 sous mentionnées, savoir:

Inspecteurs de Voeux:

Léonid Pépin pour Rang St. Jean -
 Théophile Legé pour Rang St. Marguerite
 Honoré Caution pour Rang St. Alexis
 Chs. Edouard Lamotte pour Rang Petit -

St. Marguerite
 Joseph Hugué pour Rang St. Charault
 St. Alexis
 L. Alma Pépin pour Rang Moravick, Plaines
INSPECTEURS. AFFAIRES:

Arthur Lacroix pour Rang Margu St.
 Plaines
 Thomas Renaud pour Rang St. Alexis -
 Fervide Dubé pour Rang St. Jean -
 Edmond Marchand pour Rang St.
 Charault -
 Jean Pefebne pour Rang St.
 Marguerite

Garçons Secours:

Arthur Martin - Emile Coen
 et Jules Bussière;

Il est proposé par le
 Conseil, Claude Sargy - second
 par le Conseil, Rodolphe
 Ducharme et résolu à l'unanimité

que cette Caportation fut le Ministère de la
Voie de faire entretenu et réparé, confor-
mément aux dispositions de la loi de
la voie, sans frais de Gouvernement,
par le surintendant général des
Districts et de la réparation des chemins,
les chemins antérieurs suivants, savoir:
Noy St. Marguerite: quai de 11,080'

Gouverneur de Québec -
Municipalité de St. Louis de France -

Mons. Roussin, Lionel Pepin,
Téléphore Page, Pierre Courteau -
Chs. Edouard Lamotte, Joseph Hugué,
L. Alma Pepin, ayant été nommés
Inspecteurs de Voies - faisons
serment de remplir les devoirs de
notre charge - au mieux de
nos connaissances et croyances -
Ainsi que Dieu nous voit en aide.

Joseph Duqué

Téléphore Page

Pierre Courteau

Louis Alma Pepin

Lionel Pepin

Chs. Edouard Lamotte

Province de Québec.
 Municipalité de St. Louis de Trenton.

Pour journaux, Arthur Lacroix,
 Thomas Renaud, Fancide Dubé,
 Edmond Marchand et Jean
 Lefebvre ayant été nommés
 Inspecteurs Agraires et nous, sou-
 signés, Arthur Martin,
 Emile Caum et Jules Bussière
 ayant été nommés Gardiens
 d'Encois. faisons serment de
 remplir les devoirs de notre
 charge au mieux de nos
 connaissances et croyances.

Ainsi que ceci nous ont
 été ^{en acte}
 Jules Bussière

Fancide Dubé
 Arthur Martin
 Jean Lefebvre

Comité de Québec.
Municipalité de St. Louis Francis.

A une assemblée mensuelle
et régulière du Conseil de la
susdite Municipalité, tenue au
lieu ordinaire de ses séances,
le lundi le premier Août. Mil
neuf cent quatre-vingt-cinq.
seize heures du soir à laquelle étaient
présents MM. les Con-
seillers :

Julien Lamotte.

Eugène Montigny.

Ona Gervais.

Rodolphe Ducharme.

Paul Leroy et son Honneur le

Maire J. A. Hébert, formant

quorum sous la présidence de
ce dernier.

Les procès de la der-
nière séance sont lus et approuvés.

Il est proposé par le
Conseiller Ona Gervais, secondé
par le Conseiller Rodolphe Du-
charme que les comptes suivants
soient autorisés et payés, savoir :

A. J. Moore, Company - \$4.39.

Pour enveloppes.

J. A. Hébert \$9.91 - remis pour
déboursés qu'il a fait à M. G. J. O.

Beignon, Secrétaire du Conseil de

Compte pour acquittement de la taxe

Maire Lefebvre.

à J. C. Sawyer. \$19.50 pour
 Jean Sarronabe & Jules. aux
 M. le Maire pour rencontrer
 M. le député J. M. Grant pour
 dans les intérêts de la Municipalité.
 (adopté.)

Pour ce qui est du compte
 produit par le Docteur Ed. Mar-
 chand - au montant de \$16. =

- réparti comme suit:
- pour la fille le Pèrre Page: \$3. =
- pour Ferdinand Chequet \$3. =
- pour M^{rs} Alfred Dupuis \$10. =

Cet est proposé par le Conseil
 Julien Lamotte. secondé par
 le Conseil Eugène Montigny
 qui en considération de l'encou-
 ragement que le Docteur Ed.
 Marchand reçoit dans la faune
 il devrait faire remise de ce
 compte. (adopté.)

Il est proposé par
 le Conseil David Lamy -
 secondé par le Conseil
 Omer Lemaire que pour
 honorer le Maire J. A.
 Bédard soit autorisé à signer
 en faveur de M. Omer Casier
 un acte de vente des droits
 que la Municipalité possède
 sur une terre qui elle a acquise
 au Conseil St. Comte portant
 le No. 70 et partie 69 de Cadastre
 de St. Maurice. ci devant pro-
 priété de M^{rs} Marie Dupuis

Et que la vente soit faite pour
le prix de \$ 90.18. montant
de la Municipalité (adopté.)

Y plus tard
autres fois
de deffact-
ment et
caution, ou
poursuiv
par la suite
J. R. D.
J. S.

Il est proposé par le
Conseiller Omer Chénier
secondé par le Conseil
Julien Lemotte et résolu
que M^{rs}. Joseph Brouin
Augustin Proulx et Edmond
P. Proulx soient nommés
évaluateurs de la Municipalité.
(adopté.)

J. R. Desjardis Maire
J. S. Sawyer
Sec. Gre.

Comité de Québec.

Municipalité de St. Louis de France.

A une assemblée mensuelle et régulière du Conseil de la susdite Municipalité tenue au lieu ordinaire de ses séances, mardi (le lundi étant fête légale) le septième jour du mois de Mai. M. le maire est présent avec cinquante-sept membres du conseil, à laquelle séance sont présents M. M. les Conseillers :

Julien Lamotte

Joseph Maubaud.

Alain Laray.

Lucien de Montigny

Onésime Gervais.

Rodolphe Ducharme.

J. C. Hébert. Maire formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière séance sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller Onésime Gervais, secondé par le conseiller Julien Lamotte et résolu à l'unanimité que les comptes ci-après soient acceptés et payés, savoir :

Spécialités pour primes d'assurances # 10.⁰⁰

Mouvement de la somme de Québec pour entretiens des indigents # 36.⁰⁰ reparté comme suit :

pour l'Ordre Martin et l'Hôpital
 St. Joseph neuf jours @ #1 = #9 =
 pour M^{lle} Ernest Houle 27
 jours ————— # 27. =
 Total : - # 36. =

Compte produit par Eugène de
 Montigny pour entretien du
 chemin de front du Rang St. Alexis
 pour l'année 1934-35. ces
 montants devant être chargés
 aux intéressés, savoir :-
 Succ. William Ritchie # 3.25
 Auguste Lalucque V 2.50
 Georges Rochelleau :- 1.25
 Total : - # 9.00

Compte produit par l'Inspecteur
 du Rang des Capreux - pour
 entretien du Chemin de Front
 pour l'année 1934-35 :-
 St. Maurice Lumber Co - #1.85
 Fern Gauvain :- 1.50
 Paul Lussere :- 0.35
 payables J^{rs} Dupé Total : - # 3.70
 payables :-

Compte produit par l'Inspecteur
 du Rang St. Marguerite - pour
 entretien de la route pour l'année
 1934-35 :-
 Carrier St. Maurice L^{tes} :- #0.76
 Arthur Lemire 0.26
 Total : - # 1.02
 payables :- Ch^{rs} E. Lamothe
 Il est proposé par le

Conseils Omer Guerin -
 secondi par le Conseil
 Eugène de Montigny - 3^{es}
 M. A. J. O. Bergeron - Notaire
 soit nommé auditeur des
 Finances de notre Municipalité
 pour le terme du 1^{er} Juillet 1933
 au 1^{er} Janvier 1935 -
 (adopté)

Il est proposé par le Conseil
 d'and Leroy, secondi par le Conseil
 Julien Lamotte que les comptes
 produits pour parachèvements de
 la route St. Alexis soient payés et
~~chargés aux entiers: comme suit:~~

Antoine Lefebvre	\$ 4.35 ⁰⁰
Eugène de Montigny	15.23 ⁰⁰
Ernest Marchand	2.00 ⁰⁰
Jos. Desjardins	12.37 ⁰⁰
Alexandre Gougeon	0.72 ⁰⁰
Ludger Lefebvre	3.00 ⁰⁰
Rock Gougeon	6.65 ⁰⁰
Arthur Martin	4.25 ⁰⁰
Wilfrid Marchand (à J. Marchand)	6.00 ⁰⁰
Ovide Lefebvre	8.80 ⁰⁰
Hugues Lefebvre	8.00 ⁰⁰
Louis Gagnon	2.00 ⁰⁰
Jacques Hould	12.29 ⁰⁰
Total	<u>85.66</u>

Les montants suivants demand étés chargés
 aux entiers: comme suit, savoir:

Georges Robert	\$ 2.66
Eugène Lefebvre	2.30
Omer Guerin	1.00
Jacob (Gougeon) Gagnon	7.10

Comptes
 et les payés

Comptes
 et les collectés

comptes
et recollectes

Hercule Lacombe	0.58
Leon Rochefort	5.18
Comité St. Louis de France	12.31
Perfold et Co. Bailly	15.53
George Rochelieu	4.54
Joseph Demers	11.50
William Ritchie Succ.	16.33
Antonio Lafleur	3.45
Il est unanimement et à l'unanimité que le compte susdit soit payé à Mr. H. Marchand, ainsi:-	
Ferdinand Chavette	\$5.00
M. Alfred Lefevre	\$8.00
Total	\$13.00

P. A. Desilets Maire

J. L. Sawyer
Sec. Gre.

Promis de Québec.

Municipalité de St. Louis de France.

A une assemblée mensuelle et régulière du Conseil de la dite Municipalité, tenue au lieu ordinaire de ses séances, mardi (le lundi étant fête légale) le quatrième jour du mois de Juin, Mil neuf cent trente cinq, à sept heures du soir, à laquelle séance sont présents M. M. les Conseillers :

Henri Marchand,

Alain Sarany -

Eugène de Montigny

Clément Gervais,

Rodolphe Ducharme,

J. A. Berthelot, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les procès-verbaux de la dernière séance sont lus et approuvés.

Il est proposé par le Conseil Alain Sarany, secondé par le Conseil Eugène de Montigny et résolu que les comptes courants soient payés ~~et~~ que entrepreneurs des différents routes et charges aux ententes, soient :

Payables Philippe Page : pour routes et chemins Petit St. Marguerite.

Walter O'Connor :-
 Pour côté de Ben = \$ 2.85
 Chemin de front : \$ 3.75 Total \$ 6.60
Amile Homelin :-
 Côté de Ben \$ 1.33
 Chemin de front 1.75 Total \$ 3.08

Nap. Melinas :-
 Côté de Ben - 0.85 Total 0.85

Edouard Lupien :-
 Côté de Ben 0.85 Total 0.85

Total: Philippe Page: \$ 11.38

payable: Edouard Beauchemin :-
Edouard Lupien
 Chemin de front = \$ 1.50
Napoléon Melinas
 Chemin de front \$ 1.50
Alfred Bellemare = \$ 3.00

Total: Edouard Beauchemin \$ 6.⁰⁰/₁₀₀

Compte produit par Edouard
 Beauchemin pour entretien durant
 l'été 1934-35 de la petite
 route de la Pointe à la Hache -
 payable par la Municipalité
 \$ 15.⁰⁰/₁₀₀ = (adopté) -
Comptes = payables

Louis Alma Pepin, et de grand
 être chargé avec intérêts réservés :-

Route Tremblay : 3 Juin 1934-35

Joseph Vallée	# 1.44
Ernest Brochu :	0.10
Robert Corrette : -	4.02
Total :	<u># 5.56</u>

Route Des Pins

Pierre Genies : -	# 1.47
Charles Brouman :	1.85
Robert Corrette :	0.40
Jules Lussier :	0.40
Total :	<u># 4.12</u>

Route St. Alexis Nord.

Lefebvre Antoine :	0.60
Lacroix Herculé :	1.90
Martin Arthur :	0.68
Total :	<u># 3.18</u>

Route St. Alexis - Sud.

Municipalité :	2.47
Rocheval Léon :	0.35
Robert Corrette :	2.47
Robert Corrette :	1.62
Lefebvre Antoine :	1.67 <small>page copie.</small>
Bailey & Thériault :	2.44
Lefebvre Auguste :	1.25
Rocheval George :	0.71
Ritchie Luc. William :	2.55
Hansen Joseph :	1.80
Total :	<u># 17.86</u>

15 11 970
 That proposed for the Corneille,
 Ernest Thériault, records for
 St. Corneille, Rodolphe Hucharme

que Monsieur l'Inspecteur du Pont
St. Marguerite soit autorisé à faire
accuser les fossés le long du chemin
de fond du Pont St. Marguerite
d'après les données de l'Ingénieur
du Gouvernement ainsi que de
faire exécuter les réparations
nécessaires aux fossés dudit
Pont St. Marguerite. - (adopté.)

Il est proposé par le
Conseiller Rodolphe Duchesneau -
secondé par le Conseiller Eugène
de Montigny que l'heure d'été
soit en vigueur dans les limites
de notre Municipalité à compter
de mercredi le quinzième jour
du mois de Juin courant -
jusqu'au premier jour du mois
de Septembre. - Juin 1935 -

Comme le Conseil, Orner
Germain demande le vote sur
cette motion le résultat
est le suivant: -

Pour la motion:

Rodolphe Duchesneau -

Eugène de Montigny -

Contre la motion:

Orner Germain -

Ernest Marchand -

Le Conseiller blond Sorey s'étant
abstenu de voter le Maire est

appelé à donner son vote personnel

déclant - et vote pour la motion

il est donc résolu que l'heure

l'heure d'été (heure avancée)
sera en vigueur dans les limites
de notre Municipalité, à compter
de minuit le premier jour
du mois de Juin, prochain.
(adopté.)

J. A. Desilets Maire

J. C. Sawye
Sec. Gre.

Pronet de Quek.
Municipalité de St. Louis de France.

A une assemblée mensuelle
et régulière du Conseil de la susdite
Municipalité, tenue au lieu ordi-
naire de ses séances le ~~quatrième~~
~~cinquième~~ jour du mois d'août.

Il ne s'est tenu que vingt-cinq
sept heures du soir, à laquelle
séance sont présents 00 00.

les Con- Conseillers:

Eugène de Montigny,

Ones Germain.

Rodolphe Ducharme.

Julien Lamothe,

Joseph Marchand,

Moriz Saray.

Et son honorable Maire

J. A. Desilets, formant quorum
sous la Présidence de ce dernier.

Les Jueidi de la

4 mardi le

3 samedi le

1736 de

conditant

fête légale:

Y.M.

J.P.

dernière séance, sont lus et
approuvés.

Il est proposé par
le Conseillement Ernest Marchand-
secondé par le Conseillement Eugène
de Montigny que les Évaluations
seront autorisées à faire le rôle
d'Évaluation dans les familles
de la paroisse de St. Louis de
France.

Le Secrétaire, Jérôme
Jouin des rivières personnellement
donne ensuite sa démission,
et il est proposé par le Conseillement
Klaude Savary, secondé par
le Conseillement Eugène de Montigny
et adopté à l'unanimité que
M. A. J. C. Bergeron soit nommé
auditeur des lieux de la Municipalité.
(adopté.)

J. A. Desilets Maire

J. B. Savary

Sec. Geo.

Paroisse de Québec
Municipalité de St. Louis de France.

À une assemblée régulière
et mensuelle du Conseil de la
surdite Municipale, tenue
ce jour même de nos séances
lundi, le troisième jour de
d'août Mil neuf cent quatre-vingt-cinq

à sept heures du soir, à laquelle
 étaient présents 200 200
 les Conseillers :-

Eugène Le Montigny.

Omer Gervais.

Rodolphe Ducharme.

David Sarany.

Julien Lamotte.

Emile Marchand.

Son Honneur le Maire J. A. Hébert.

forment quorum sous la présidence
 de ce dernier.

Les procès-verbaux de la
 dernière séance sont lus et approuvés.

Le Secrétaire-Trésorier
 ayant donné lecture du rapport
 de Monsieur l'Auditeur pour
 les comptes de l'année 1934.
 ce rapport est accepté à
 l'unanimité.

Comme le Secrétaire
 Trésorier actuel, J. C. Sawyer,
 a donné sa démission, il
 est proposé par le Conseil,
 Julien Lamotte, secondé par
 le Conseil, David Sarany
 que M. Emile Gervais soit
 engagé Secrétaire-Trésorier de
 la Municipalité au
 salaire de deux cents francs
 (\$200.⁰⁰) par année.

Sur seconde proposition

il est proposé par le Conseil
 Eugène Le Montigny, seconde
 par le Conseil Orme Germain
 que M. George Le Montigny
 soit engagé Secrétaire - Trésorier
 de la susdite Municipalité au
 salaire de cent dollars (\$100.00)
 par année.

Comme il y a deux
 propositions, le Secrétaire
 demande le vote ::
 pour la proposition municipale:

Pour: Julien Lamotte
 Alond Savary
 Ernest Marchand -
 Contre ::

Eugène Le Montigny
 Rodolphe Ducharme -
 Orme Germain -

comme il y a égalité de vote,
 son Honneur le Maire est
 appelé à donner son vote et
 vote contre la proposition mun-
 cipale, cette dernière est donc
 déclinée et l'engagement de
 M. Emile Gauthier - renvoyé et
 refusé.

Pour la contre-proposition:
 Pour: Eugène Le Montigny
 Orme Germain -

Contre: Rodolphe Ducharme -
 Julien Lamotte
 Alond Savary -
 Ernest Marchand -

comme il y a égalité de votes.
 Son Honneur le Maire,
 voyant une occasion d'écono-
 miser cent francs à la
 Municipalité, vote pour le
 contre-projet et
 M. Georges de Montigny
 est engagé Secrétaire-Trésorier
 de la Municipalité, au salaire
 de cent francs par an.
 (adopté)

Il est proposé par le
 Conseil. Omer Lemaire, second
 par le Conseil d'André Sarauy que
 les comptes ci-après soient acceptés
 et payés :-

Compte produit par l'Inspecteur
 Joseph Plugie pour le font
 dans la route de Cheneval, devant
 être chargé aux intéressés, savoir :-

Rayl Tharreau :-	\$ 0.40
Léon Gauhier :-	\$ 1.50
M. Maurice Lunde :-	1.85
Total :-	\$ 3.75

Assurance de la Promesse de Québec
 pour Fonds de valeurs et des
 Jures \$ 12.⁰⁰/₁₀₀

Compte produit par le Secrétaire
 du Rôle d'Évaluation et copie
 \$ 40.⁰⁰/₁₀₀ ; Et une somme de ~~100~~ \$ 5.⁰⁰/₁₀₀
 pour automobile conduisant les
 évaluateurs et \$ 7.⁰⁰/₁₀₀ pour dîners des
 évaluateurs et dîners autres dépenses
 faites pour récompenser les évaluateurs.
 (adopté)

J.-O. Desilets Maire
 J. Lavoie Sec. Trés.

~~10-1-1885~~

1935.

Province de Québec
3^e Sect. Municipalité de St. Louis de France
Co. Champlain.

À une assemblée régulière et mensuelle
du Conseil de la Dite Municipalité,
tenue au lieu ordinaire de ses séances,
mardi le troisième jour du mois de
Septembre, mil neuf cent trente-cinq
à sept heures du soir, à laquelle
séance sont présents M. M.
les conseillers:

Omer Germain
Rodolphe Ducharme
Ernest Marchand
Julien Lamotte
David Savary

Son Honneur le Maire

J. A. Pisélet, formant quorum
sous la présidence de ce dernier.
Les procès de la dernière séance sont lus et approuvés.
Il est proposé par le conseiller David
Savary, secondé par le conseiller
Julien Lamotte que le rôle d'évaluation
soit homologué avec les amendements
suivants, que le lot no. P. 448 appartenant
à Mme. Jonat Joubert soit baissé
à cinq cent quarante (\$500.⁰⁰) et le lot
no. P. 448 appartenant à M. Arthur Lemire
soit baissé à cinq cent quarante (\$500.⁰⁰).

Il est proposé par le conseiller Omer
Germain, secondé par le conseiller
Ernest Marchand que l'audition
des livres de la Municipalité de St. Louis
de France, faite par le notaire A. J.
O. Bergeron, et concernant jusqu'à

vingt-huit jours du mois d'Août. mil-neuf-cent trente-cinq. soit accepté et recorde comme véritable.

Cel est proposé par le conseiller Rodolphe Ducharme. secondé par le conseiller Julien Lamotte. que le taux des taxes municipale soit à trente cents du cent piastre, pour le budget de l'année mil-neuf-cent trente-six. (1936)

A docté :
 J. A. Desjardis Maire
 Georges Lamontigny
 Sec. Trésorier

Octobre 1935.

Province de Québec
 Municipalité de St. Jovite de France.
 Co. Champlain.

A une assemblée régulière et mensuelle du Conseil de la susdite Municipalité, tenue au lieu ordinaire de ses séances, ~~le~~ lundi le septième jour du mois d'octobre, mil-neuf-cent trente-cinq. à sept heures du soir, à laquelle se sont présentés M. M. des Conseillers.

David Savary.
 Ernest Marchand
 Rodolphe Ducharme.
 Omer Gervain.

En son honneur de
 Maire, J. A. Desjardis, formant
 quorum, sous la présidence de ce
 dernier.

Les procedés des dernières seances sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller Omer Gervain, secondé par le conseiller David Savary, ~~que le Secrétaire-Trésorier~~ et résolu à l'unanimité, que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé, à administrer les affaires de la susdite Municipalité avec la Caisse de la Banque Canadienne de Commerce de Trois-Rivières.

(1) La liste des électeurs. (1)

La liste des électeurs, nous est présentée, aucune correction n'a été présentée.

Pro 9
29.9

(A adopté)
Il est proposé par le conseiller Omer Gervain, secondé par le conseiller Julien Lamothé et résolu à l'unanimité, qu'il soit payé à l'abbé J. E. Landry, la somme de quinze dollars \$15.00 pour loyer de la salle paroissiale, et \$12.00 pour loyer d'une chambre au Sacré-Coeur. (A adopté)

Il est proposé par le conseiller Omer Gervain, secondé par le conseiller Julien Lamothé, que le Secrétaire-Trésorier, vérifie les livres pour les comptes produits au susdit conseil. compte pour les services des Hospitaliers des Aliénés et compte pour vérification des livres, produit par le notaire A. J. O. Bergeron. Ayant fait connaissance des livres j'ai constaté que les comptes des Aliénés n'ont pas été payés depuis l'année 1932 dont l'année 1933 ~~est~~ est dû. Pour les comptes du notaire A. J. O. Bergeron, pour vérification des livres n'a pas été payé, pour 1934-35. (A adopté)

Omer Gervain
Julien Lamothé
Georges Demontigny
Secrétaire-Trésorier

4 Novembre
1935.

Province de Québec
Municipalité de St-Louis de France.
Route Champlain

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la susdite Municipalité, tenue au lieu ordinaire de ses séances, lundi le quatrième jour de Mois de Novembre, mil-neuf-cent-trente-cinq à sept heures du soir à laquelle séance sont présents M. M. Les conseillers.

David Savary.

Julien Lamothé

Ernest Marchand

Emer Germain

Rodolphe Ducharme, po. maire

formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière séance sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller Julien Lamothé, secondé par le conseiller David Savary, et approuvé à l'unanimité que le conseil accorde l'application faite du date du quatrième jour de Novembre mil-neuf-cent-trente-cinq, par la Bell Telephone compagnie pour l'érection et le maintien de poteaux de téléphone, sur les chemins publics de cette municipalité et ce aux endroits indiqués sur le plan soumis. Adopté.

Il est proposé par le conseiller Julien Lamothé, secondé par le conseiller Emer Germain et résolu à l'unanimité, que la police d'assurance, se a provoquée, soit acceptée et approuvée pour le cautionnement du Secrétaire Trésorier.

Il est proposé par le conseiller, David Davary, secondé par le conseiller, Ernest Marchand, et résolu à l'unanimité, que les comptes ci-après soient acceptés et payés. savoir.

M. A. J. O. Bergeron pour vérification des livres	\$ 48. ⁰⁰
P. V. Pyote, librairie pour articles divers.	\$ 2.75
Imprimerie Ste-Jeanne d'Arc.	\$ 9.01.
Un jour lettre et enveloppe.	\$ 2. ⁰⁰
Melle. Eva Marchand pour timbres.	
Joseph Dugré, pour pont appelé chez Poliquin, devra être chargé aux intérêts comme suit. Savoir	

Ernest Veilleux	\$ 0.85 ^c
Emile Hamelin	0.25 ^c
Walter O'Connor	1.40 ^c
Joseph Levasseur fils de Théophile.	0.25 ^c
Alphonse Gauthier	1.50 ^c
Shawinigan Water et Power	0.40 ^c
Alfred Dupier	1.40 ^c
Hector Fontenay	0.40 ^c
Joseph Levasseur. La Magasin	0.25 ^c
Joseph Rheault	0.35 ^c
Georges Lord.	0.35 ^c
<u>Total</u>	<u>\$ 7.40</u>

Pour les services d'hôpitaux d'ailleurs, la somme de \$386.51 pour l'année 1933, sera payée lorsque la caisse suffira.

A droite.

Il est proposé par le conseiller, Omer Germain, secondé par le conseiller Julien Lavoie et résolu à

l'unanimité, que le Secrétaire-Tresorier
soit autorisé à envoyer des avis revêrus
à leur eux qu'ils doivent des arriérés
de taxe municipale. Adopté.

J. A. Desilets Maire
Georges Lamontigny
Secrétaire-Tresorier

2 Dec 1935

Province de Québec.
Municipalité de St-Louis de France.
Côte Champlain.

A une assemblée régulière et mensuelle
du conseil de la dite Municipalité
tenue dans la salle Lamontigny,
lundi le deuxième jour de Décembre
mil-neuf-cent-trente-cinq à sept
heures du soir, à laquelle séance
sont présents M^s. M^{rs} les Conseillers
Julien Lamothe.

Bernard Marchand.
Rodolphe Ducharme.

En son honneur le Maire
J. A. Desilets, formant quorum
sous la présidence de ce dernier -

Les procès de la dernière séance
sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller, Julien Lamotte, secondé par le conseiller Émile Marchand et résolu à l'unanimité, que les entreprises de routes sont acceptées sous condition.

- 1° Attendu que, chaque entrepreneur, devra être valable d'une valeur de \$ 500.⁰⁰ ou d'une caution pour le montant
- 2° Attendu que, si les routes ne sont entretenues, selon le désir du conseil le said conseil se réserve le droit de lui enlever, l'entretien de la route, sans ~~aucun~~ aucun frais, et aucune réclamation pour ouvrage qui aura été fait.

Une copie de cette résolution, a été envoyée à chaque Entrepreneur de route.

(Adopté)

Il est proposé par le conseiller, Julien Lamotte, secondé par le conseiller Rodolphe Ducharme et résolu que le Secrétaire - Trésorier donne avis à M. Agapit St. Pierre, de bien vouloir se présenter, à la prochaine séance du conseil, pour discuter la demande fait par le Secrétaire de la province pour service des Hospitaliers d'Alibon, de son épouse.

L'avis a été donné verbalement.

(Adopté)

Il est proposé par le conseiller Rodolphe Ducharme secondé par le conseiller Émile Marchand et résolu à l'unanimité, que une

réparation, sera faite à la batime,
de pompe à incendie. Renouvellez les
pièces defectueuses du plancher.
L'ouvrage sera fait par M. Urbie
Demontigny. (Adopté)

Il est proposé par le conseiller,
Eugene Marchand, seconde par le
conseiller Julien Lamotte et résolu
à l'unanimité que les comptes
ci-dessous soient acceptés et payés.

Melle: Eva Marchand.
pour timbres \$ 6.07

Secrétaire - Trésorier
3 mois salaire. 50 ans \$ 42.50

M. J. E. Lamy. Fils.
balayer de lafer. \$ 3.⁰⁰

Joseph Lemire
pour content de familles \$ 11.34
fourmes (Adopté.)

J. A. Desilets Maire
Georges Demontigny
Sec - trésorier

Province de Québec.
Municipalité de St Louis de France
Comté Champlain.

A une assemblée, régulière et mensuelle de la susdite Municipalité, tenue au lieu ordinaire de ces séances; l'assemblée étant fêlée de S^t Epiphane, l'assemblée a été remise au mercredi le huitième jour de Janvier Mil neuf cent trente-six à huit heures de l'avant-midi. à laquelle séance sont présents M. M. ses conseillers.

Omer Germain.

Rodolphe Ducharme.

David Savary.

Julien Kamolke.

Ernest Marchand.

et son hon. le Maire, S. M. Alexis Jermoloff
quorum, sous la présidence de ce dernier, les
Procès de la dernière séance sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller David Savary
secondé par le conseiller Omer Germain et
résolu à l'unanimité que les livres municipaux
soient audités par un auditeur licencé. Adopté.

Il est proposé par le conseiller, Ernest Marchand
secondé par le conseiller Rodolphe Ducharme,
et résolu à l'unanimité, que le Secrétaire-
Trésorier est autorisé de transférer le compte
de susdite Municipalité, à la Banque Cana-
dienne Nationale Sec. Rue Champlain.

Adopté

Il est proposé par le conseiller Omer Germain,
secondé par le conseiller Rodolphe Ducharme, que
le compte ci-dessous soit accepté et payé

Joseph-Louis Caron

8.55.

Adopté

Il est proposé par le conseiller Ernest Marchand,
 secondé par le conseiller Julien Lamotte, qu'un
 avis soit envoyé à la cité des Trois-Rivières
 pour leur défendre l'entrée de la route
 nationale, pour les automobilistes pour cette
 hiver, dans notre circonscription municipale.

Adopté

~~Investiture des Conseillers.~~

~~Les commissaires - Joseph Louis Caron
 - Philippe Page
 - Ernest Bolduc.~~

~~Après être choisis pour remplir les charges
 de conseillers pour la circonscription municipale,
 Jurent et font serment de remplir leurs
 devoirs, aux meilleurs de leur conscience
 et loyautés.~~

J. A. Desilets Maire

Georges Tremblay
 Sec. Trésorier

1936

Nomination des Conseillers

Province de Québec.

Municipalité de St-Louis de France

8 Janvier.

A une assemblée des Contribuables de la susdite Municipalité, tenue au lieu ordinaire de ses séances du Conseil, sous la présidence de Mr. Georges Demoulin, Secrétaire-Trésorier et Président d'élection, aux fins de proposer trois Conseillers, en remplacement de M. M. Julien Lamotte, David Savary et Eugène Demoulin tout en étant de charge, le tout suivant avis public donné et affiché au date du 1^{er} Janvier 1936, dont l'original revêtu du certificat de qualification de membre sera annexé au livre des Procès-Verbaux

A dix heures précises, le Président ayant pour Secrétaire d'élections, Mr. Emery Savoye, ouvre la séance et acquiesce M. M. les électeurs présents et dûment qualifiés de faire la présentation de trois Conseillers, pour remplacer les sus-mentionnés sortant de charge.

Les électeurs Julien Lamotte, et
 Famille Bouzue ayant proposé que
 Joseph-Louis Caron soit élu con-
 seiller pour le rang St-Jean. Le
 Président après examen des qualités
 des proposeurs et du proposé
 accepte la proposition,

Les électeurs David Savary et
 Rodolphe Ducharme ayant proposé
 que M. Philippe Pagé soit élu
 comme conseiller pour le rang
 St-Marguerite, le Président après
 examen des qualités des proposeurs
 et du proposé, accepte la pro-
 position.

Les électeurs Omer Germain et Lionel
 Pajin ayant proposé que M.
 Omer Bolduc soit élu conseil-
 ler pour le rang St-Alexis. Le
 Président après examen des qualités
 des proposeurs et du proposé,
 accepte la proposition.

Deux heures s'étant écoulées sans qu'il
 y ait plus que le nombre de conseillers
 le sousigné. Président d'élection
 déclare que M. M. Joseph-Louis
 Caron, Philippe Pagé et
 Omer Bolduc sont élus con-
 seillers de la susdite Municipalité
 pour le nouveau terme.

Omer Germain Président d'élection
 Georges Demontigny
 Président d'élection

Argumentation des Conseillers.

Les soussignés = Joseph Louis Caron.
 = Philippe Pagé.
 Omer Bolduc.

Après être choisis pour remplir les
 charges de conseillers pour la cité
 municipale, jurèrent et font serment
 de remplir leurs devoirs, aux meilleurs
 de leurs connaissances et croyances.

Ainsi que Dieu me
 soit en aide.

Louis Caron
 Philippe Pagé
 Omer Bolduc

St. Louis de France
 ce troisième jour Janvier.
 mil neuf cent dix-huit.
 Georges Demontigny
 Sec. - Prés.

Province de Québec.
Municipalité de St. Louis de France.
Comté Champlain.

À une assemblée, régulière et mensuelle de la
susdite Municipalité tenue au lieu ordinaire
de ces séances; le lundi le troisième jour de
Février mil-neuf-cent-vingt-six à dix
heures de l'avant-midi, à laquelle séance
sont présent M. M. les conseillers

Omer Gervain
Rodolphe Ducharme
Omer Bolduc
Philippe Page
Joseph-Louis Caron.

Son honneur le maire
J. A. Piché, formant quorum, sous
la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière séance
sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller
Philippe Page secondé par le conseil-
ler Omer Bolduc que son honneur
le maire J. A. Piché et le con-
seiller Joseph-Louis Caron, sont
autorisés par le susdit conseil à se
rendre auprès de la Commission du
Bouage, pour prendre arrangement,
pour la réquisition fait par le
gouvernement. Adopté.

Il est proposé par le conseiller
Omer Gervain secondé par le con-
seiller Joseph-Louis Caron et résolu
à l'unanimité que le Secrétaire-
Trésorier, envoie un avis à la
Corporation du Cap-de-la-Madeline

pour exiger que le chemin d'hiver
sur la route Nationale soit entretenu
comme la loi l'exige. Adopté

Il est proposé par le conseiller
Philippe Page secondé par le conseil-
ler Joseph-Louis Baron et résolu
à l'unanimité que le compte ci-
dessus soit accepté et payé.

M. A. Desjardins. Adopté
\$ 13.85

J. A. Desjardins Maire
Georges Tremblay
Lie. Berger

Province de Québec.
Municipalité de St. Louis de France
Conté Champlain.

A une assemblée régulière et mensuelle
de la susdite Municipalité, tenue au
lieu ordinaire de ses séances, lundi
le deuxième jour de Mars, mil-neuf
cent treize à dix heures de l'avant-
midi à laquelle sont présents.

M. M. les Conseillers: Omer Gagnaire,
Rodolphe Ducharme,
Ernest Marchand,
M. Louis Baron
Philippe Page

Et son honneur le Maire. J. A. Failette.
formant quorum, sous la présidence de ce
dernier.

Les procès de la dernière séance sont
lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller Philippe
Page, secondé par le conseiller Rodolphe
Tucharme et résolu à l'unanimité, que
l'audition des livres municipaux fait
pour la fin de l'année 1885, par le
vérificateur M. A. J. O. Bergeron, est
accepté et reconnu comme véritable.
(Adopté)

Il est proposé par le conseiller, Emile
Fermain secondé par le conseiller
Joseph-Louis Baron et résolu à
l'unanimité que les comptes ci-dessous
soient acceptés et payés.

M. A. J. O. Bergeron Vérificateur	\$ 15. ⁰⁰
Corporation du Comté & Unité Auxiliaire	\$ 81. ⁰⁶

Secrétaire Provincial
R. E. Emile Bellemare. \$ 37.⁵²
(Adopté)

Il est proposé par le conseiller Joseph-
Louis Baron secondé par le conseiller
Philippe Page et résolu à l'unani-
mité que le terrain des routes Sei-
gneuriales soit accepté et homologué.
(Adopté)

Il est proposé par le conseiller Ernest
Marchand, secondé par le conseiller
Rodolphe Tucharme et résolu à

l'unanimité, que le audit de la
Municipalité de St-Louis de France,
reconnaît la dette envers la Commu-
nion du Chomage pour le montant
de \$ 1152.⁰⁰ et promettant de l'ac-
quitter dans le plus court délai possible.
(Adopté)

Il est proposé par le conseiller Omer
Germain, secondé par le conseiller
Rodolphe Ducharme et résolu à
l'unanimité que des avis soient
envoyés en collection par des arré-
rages de taxe, par le Secrétaire-Trésorier
(Adopté)

R. A. Desautels Maire
George J. Montigny
Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de St-Louis de France
Comté Champlain.

A une assemblée, ordinaire et mensuelle
du Conseil de la saidite Municipalité,
tenue au lieu ordinaire de ses séances,
lundi de sixième jours d'Avril, mil
neuf cent vingt-six à huit du soir
à laquelle étaient tous présents M. M.

Les Conseillers : Philippe Pagi
: Joseph-Louis Baron
: Ernest Marchand
: Omer Bolduc
: Omer Germain.

Son honneur le Maire, F. A. Veillette,
formant quorum sous la présidence de
ce dernier.

Les procès de la dernière séance
sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller, Joseph-Louis
Baron, secondé par le conseiller Philippe
Pagi et résolu à l'unanimité que les
comptes de taxe, ci-dessous soient
donnés en collection à un avocat.

M.	Jivier Courteau	\$ 65.72
M.	Joseph Turgeon	\$ 36.37
M.	Jacques Lacroix	\$ 80.11
Succ.	V. Joseph Longval	\$ 36.75
M.	Donat Rivard	\$ 39.36
M.	Agathe St-Pierre	\$ 18.21

(Adopté)

Il est proposé par le conseiller,
Philippe Pagi, secondé par le con-
seiller Ernest Marchand, et résolu

à l'unanimité, que le compte suivant
soit payé au Secrétaire-Trésorier

Pour transport des livres Re-Audition \$ 1.20,
25 avis envoyés \$ 8.75-

(A dopte)

M. le conseiller, Omer Bolduc donne
avis de motion, qui a la prochaine
séance du Conseil, qui aura lieu
le lundi le quatrième jour de Mai pro-
(à huit heures du soir) chain, il proposera un règlement
aux fins d'établir des chemins croisés
pour la saison de l'hiver, dans les
limites de notre noble Municipalité.

J. A. Deschêles 21 ans (A dopte)
Georges Demontigny
Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de St. Louis de France
Comté Champlain.

A une assemblée, régulière et men-
suelle du conseil de la susdite
Municipalité, tenue au lieu ordinaire
de ses séances, lundi le quatrième
jour de Mai, Mil-neuf cent
sept-vingt à huit heures du soir, à
laquelle séance sont présents, M,
M Les Conseillers

Philippe Pagé
Joseph-Louis Gagné
Ernest Marchand
Omer Germain
Omer Bolduc

Rodolphe Ducharme
Son honneur le Maire, J. A. Gilette,
formant quorum, sous la présidence
de ce dernier.

Les procès de la dernière séance
sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller Joseph-
Louis Gagné secondé par le conseiller
Ernest Marchand et résolu à l'ima-
nimité que les comptes suivants soient
acceptés et payés.

Payé à Joseph Pagé	\$ 3.00
pour entretien des chemins d'hiver dans la route des Charoux et ces montants de- vront être chargés aux intérêts comme suit. M. Edouard Beauchemin	\$ 1.60
Shawinigan Water & Power	\$ 1.40
	<hr/>
	\$ 3.00

Payé à M. Eugène Demontigny \$ 9.⁰⁰
 pour l'entretien de chemin ~~d'hiver~~ de front
 rang St-Alexis pour l'hiver et ces mon-
 tant devant être charger aux intéressés
 comme suit: William Richer = \$ 5.25^{pts}
 Auguste Sabreque - \$ 2.93²
 Georges Rochelau - 0.82²
 \$ 9.00

Payé à M. Arthur Veilleux pour la cote de
 la rue et pour la cordon Petit St-Marguerite
 pour l'entretien des chemins d'hiver
 la somme de \$ 10.30.
 et ces montants devant être charger
 aux intéressés, comme suit.

M. Alfred Lupien ^{Arrière} - \$ 3.11^e
 Paul & Oscar Ducharme - 1.41^e
 Emile Hamelin - 3.29^{mm}
 Pierre Page - .50^{mm}
 Napoleon Gilibert - .99^{mm}
 Jos Lavoie - 1.00^e
 \$ 10.30

Payé : Genard Assurance Limitée
 pour prime d'assurance \$ 15.⁰⁰
 (Adopté)

Il est proposé par le conseiller Philippe Page
 secondé par le conseiller Eusèbe Morland
 et résolu à l'unanimité, qu'une
 demande soit faite au Procureur Général
 pour qu'il nous accorde le secours de
 la police provinciale, pour les vols et
 méfaits qu'il y a eu dans cette pa-
 roisse et ainsi que pour l'avenir.
 (Adopté)

Il est proposé par le conseiller Joseph-Louis Baron, secondé par le conseiller Ernest Marchand, que les travaux urgents qui ont été fait, pour le pont de St-Alexis couvrant la rivière Champlain, et lesquels travaux ont été exécuté par l'inspecteur de voirie M. Jouis Fourtans sont ratifiés à l'unanimité.
(Adopté)

Il est proposé par le conseiller Joseph-Louis Baron secondé par le conseiller Philippe Pige et résolu à l'unanimité que des procédures soient prises pour les comptes de taxes contre M. Jacob Lacroix pour le montant de \$89.11

avec V. Joseph Longval	\$ 36.75
Azépit St. Pierre	\$ 18.21

(Adopté)

Il est proposé par le conseiller Rodolphe Ducharme secondé par le conseiller Omer Bolduc et résolu à l'unanimité que le Secrétaire-Trésorier est autorisé d'acheter le terrain de M. Emile Hamelin de la ville du Cap-de-la-Madeleine pour le montant des taxes dûes \$45.73 taxe municipale \$4.99 taxe rebours total \$50.72.
(Adopté)

Monsieur: Emile Hamelin, propriétaire d'une partie de terrain, situé dans les limites de la Municipalité de St-Louis de France portant le No. P. 540 du cadastre officiel de ce paroisse, ayant une grandeur de 30 arpents superficies; Vend à la Municipalité de St-Louis de France

cette partie de terrain du No P. 540
pour le montant des taxes qu'il doit
\$ 50.72 taxe municipale et seclair.
Emile Hamelin (Adopté)

Monsieur, le conseiller Omer Boldue
à renouveler l'avis de motion
pour donner son règlement
concernant les chemins d'hiver,
à la séance du conseil, qui aura
lieu, lundi le premier jour de
juin mil neuf cent vingt-six à
huit heures du soir.
(Adopté)

Il est proposé par le conseiller Omer
Boldue, secondé par le conseiller
Rodolphe Ducharme et résolu à
l'unanimité, que des requêtes soient
signées par les contribuables de la
Sudite Municipalité, pour décider
un referendum, lequel referendum
donnera le règlement des chemins
d'hiver.

Ces requêtes seront versées à chacun
par M. M. Philippe Fagi et David Lamy
pour le rang St. Marguerite.
M. Joseph Louis Caron et Omer Morin
pour le rang St. Jean et le Chemin
M. Antoine Lefebvre et Leo Larhin
pour St. Alexis et le Marais-des-Plaines.

(Adopté)
L. A. Deslits Maire

Georges Tremblay
Sec. Trés

Province de Quebec.
Municipalite de St. Louis de France
Comte Champlain.

Une Assemblée, ordinaire et mensuelle du conseil de la dite municipalite, tenue au lieu ordinaire de ses seances, le lundi le premier jour de Juin, mil neuf cent vingt six, à huit heures du soir, à laquelle seances sont presents M. M.

- Des Conseillers Philippe Page
- Joseph Louis Belon
- Ernest Marchand
- Ames Bolduc
- Rodolphe Ducharme
- Ames Gervain

Donneur d'honneur le maire. J. A. Juchet formant quorum, sous la présidence de ce dernier.

Les procedes de la dernière seances sont lus et approuves.

Il est propose par le conseiller Philippe Page, secondé par le conseiller Ames Gervain et résolu à l'unanimité, que le compte suivant soit adopté et payé.

Le sieur Alma Piquin. # 6.27.
et charger aux interessés comme suit :

Henri Normandin	#	1.7	Page
Monsieur Charles Brousseau	- #	2.88	l
Julien Levasseur	- #	0.45	l
Auguste Lefebvre	- #	0.45	l
Joseph Vallée	-	1.53	l
		(Adopté) #	6.27

M. Le Conseiller Omer Gormain, donne avis de motion, qui à la prochaine séance du Conseil, qui aura lieu, lundi le sixième jour de juillet, à neuf heures et demie à neuf heures du soir; il proposera un règlement, aux fins d'établir un entretien de chemin d'hiver, dans les limites de notre susdite Municipalité.

(Adopté).
 J. A. Deschêles Maire

Georges Demontigny
 Sec. Gen.

Province de Québec.

Municipalité de St. Louis de France.
Comté Champlain.

A une assemblée, régulière et mensuelle
du Conseil de la Mairie Municipale,
tenue au lieu ordinaire de ses séances
lundi le sixième jour de juillet,
mil neuf cent treize. six heures
heures du soir, à laquelle se sont
sont présents M. M. Les Conseillers

Philippe Page
Emile Marchand
Emile Bolduc
Rodolphe Ducharme
Emile Germain

Son honneur le maire J. A. Jélicot
formant quorum sous la présidence
de ce dernier.

Les procès de la dernière séance
sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller Emile
Germain et secondé par le conseiller
Rodolphe Ducharme et résolu à l'una-
nimité que les comptes suivants soient
acceptés et payés.

Charles-Edouard Lamotte. Page 0.99-
et chargé à la Carrière
St-Maurice pour entretien
de la route d'hiver.

0.99-0.

Joseph-Louis Corou # 10.80.
 pour frais de voyage à Québec
 accompagné de son honneur le Maire.
 pour les intérêts de la Municipalité.

Bureau du Revenu # 12.00.
 pour fonds des salaires et des jurés.

Dionis Courteau inspecteur de voirie
 pour le rang St-Alexis
 pour pont, réparation. # 31.43.
 et ce montant devra être
 chargé aux intéressés comme suit:

Camille Robert	- 4.68 ^c
Emile Brousseau	- 0.55 ^c
Joseph Demers	- 8.54 ^c
Mess. William Ritcher	- 12.13 ^c
Edmond Pagnier.	- 5.53 ^c

Dionis Courteau insp. de voirie
 pour l'entretien de la route # 10.45.
 d'hiver, appelé route St-Faite.
 et ce montant devra être aux
 intéressés comme suit.

Epiphane Courteau	- # 0.95 ^c
Theodore Tremblay	- 2.34 ^c
Camille Robert	- 2.03 ^c
Joseph Demers.	- 2.18 ^c
Mess. William Ritcher	- 2.95 ^c

Dionis Courteau insp de voirie.
 pour l'entretien de la
 route d'hiver, appelé route Martin. # 2.25.

et ce montant devra être chargé
aux instances comme suit

Herule Lacroix - \$ P. 0. 95 Pajé

Jacob Lacroix - \$ P. 1. 30 Pajé

(Adopté)

Il est proposé par le conseiller Philippe
Pajé, secondé par le conseiller Ernest
Marchand et résolu à l'unanimité
que la venue des routes d'hiver ~~pour~~
sur la route nationale, se fera
par soumission, et que toutes soumis-
sions devra être remises au bureau
du Secrétaire - Trésorier ou à la séance
du conseil, le cinquième jour
d'octobre 1936.

Le conseil municipale, ne s'engage
pas à payer, ni la plus basse, ni
la plus haute de ces soumissions.
ni même aucune.

(Adopté)

Règlement no. 1.
1936

Pour faire suite à l'avis de Mr.
tion donné à la dernière séance
du conseil, par le conseiller
Omer Germain. Il est proposé
par le conseiller Omer Bolduc
secondé par le conseiller Rodolphe
Ducharme et résolu à l'unani-
mité qu'il soit et il est par
les présentes, réglé, réglementé,
et statué que les chemins d'hiver
dans toutes les limites de notre

mesdite Municipalité, soient entre-
tenus sur une largeur de quatre
✓ toises (60'). et de l'entretenir pour que
la surface du chemin soit toujours
uniforme.

Les entrepreneurs qui auront la charge
d'entretenir les routes d'hiver devront
se servir de quatre (scrapers) et de
rouleaux, lesquels devront être tirés
par deux chevaux.

Chaque arrondissement chargé aux
routes d'hiver sur la route nationale,
devra fournir à son entrepreneur
un scraper (scaper) à deux chevaux.

(A droite).

J. A. Bisilats Maire

Georges Jemontigny

Sec. trés.

Province de Québec.
Municipalité de St-Louis de France.
Comté Champlain.

A une assemblée, régulière et mensuelle du conseil de la susdite Municipalité, tenue au lieu ordinaire, lundi, le troisième jour d'Aout, mil neuf cent trente-trois, à huit heures du soir à laquelle séance sont présents M. M. Les Conseillers.

Philippe Pagé.
Ernest Marchand.

Jos-Louis Baron
Omer Bolduc.

Rodolphe Ducharme.

et ou l'honneur. Le maire. J. A. Gauthier.
formant quorum, sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière séance sont lus et approuvés.

Il est proposé, par le conseiller Omer Bolduc, secondé par le conseiller Rodolphe Ducharme, et résolu à l'unanimité que des comptes suivants soient acceptés et payés.

Melle: Eva Marchand. # 5.⁰⁰.
pour timbre.

M. Arthur Veilleux. # 5.⁰⁰.
pour entretien de chemin d'hiver.
et ce montant doit être chargé
à l'intérêt M. Walter O'Gormin.
(A adopté)

Il est proposé par le conseiller Philippe
 Page, secondé par le conseiller Emile
 Marchand que M. Joseph Louis Baron
 soit nommé, pour aller prendre connais-
 sance des quatuors de Mont. Carmel, et
 de prendre ainsi, certain renseignements et
 plans, pour la construction de tel quat-
 vier. (Scraper). (Adopté).

L. A. Desilets 111 ans
 Georges Lemontigny
 Sec. - Trés.

Province de Québec.

Municipalité de St-Louis de France
Comté Champlain.

* Cette séance a été retardé de quinze jours, cause de maladie du Secrétaire-Trésorier.

A une assemblée, mensuelle et n'étant pas régulière⁺ du conseil de la susdite Municipalité, tenue au lieu ordinaire de ses séances, lundi le vingt-neuvième jour de Septembre, mil neuf cent trente-six à huit du soir, à laquelle séance sont présents M. M. les Conseillers.

Philippe Page
J.-Louis Gabon
Ernest Marchand
Omer Boldue
Rodolphe Ducharme
Omer Germain

Son honneur le Maire, J. A. Déjean, formant quorum, sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière séance sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller Philippe Page secondé par le conseiller, Omer Boldue que l'inspecteur de voirie Lionel Pepin soit autorisé, à faire construire un grattoir, tel que ceux de Mont-Carmel, au meilleur prix qu'il pourra trouver. (A adopté).

Il est proposé par le conseiller Joseph-Louis Baron, secondé par le conseiller Ernest Marchand, que la requête signée par les ~~les~~ intéressés du rang St-Alexis, pour l'amélioration des chemins soit envoyée au député M. Rousseau, pour qu'elle soit transmise au département de la Poirie, avec son appui.

et pour employer les dits travaux de notre susdite Municipalité.

[Signature]

(Adopté)

Le Secrétaire-Trésorier Georges Dumontigny ayant donné, avec bonne grâce, son dévouement et son travail pour l'intérêt de la Municipalité, pour la période d'une année au prix de \$ 100.⁰⁰. Constate et demande, vu l'augmentation du travail imposé par le gouvernement, la somme de \$ 150.⁰⁰ pour le nouveau terme.

Les Conseillers Philippe Pagé et Jos-Louis Baron s'opposant à l'augmentation.

Le Secrétaire-Trésorier demanda le vote du Conseil.

Les Conseillers Philippe Pagé et Jos-Louis Baron se prononçant contre.

Les Conseillers Omer Bolduc, Omer Germain, Rodolphe Ducharme, Ernest Marchand,

se prononçant pour l'augmentation. Le vote ayant prévalu les opposants. Il est proposé par le conseiller Omer Germain secondé par le conseiller Omer Bolduc que le salaire du Secrétaire-Trésorier soit augmenté à \$ 150.⁰⁰ par année.

(Adopté)

Il est proposé par le conseiller Ernest Marchand, secondé par le conseiller Omer Bolduc que les amendements suivants soient portés au rôle d'évaluation.

Le No = P. 527 appartenant à M. Edmond Lebel évaluation de \$ 200.⁰⁰, transportée à \$ 1,000.⁰⁰

Le No = P. 541 appartenant à M. Leon Gauthier évaluation de \$ 400.⁰⁰, transportée à \$ 500.⁰⁰

Le No = P. 588 appartenant à M. Moffatt ~~partie~~ partie de terrain acheté de M. Rodolphe Ducharme, l'évaluation est fixée à \$ 500.⁰⁰. (Adopté).

Le conseiller Omer Germain, donne avis de motion, qu'à la prochaine séance du Conseil, il fixera le taux de taxes pour former le budget pour l'année 1937. (Adopté).

J. P. Desjardis Maire

Georges Demontigny

Sec. Vici

Province de Québec.

Municipalité de St-Louis de France
Comté Champlain.

A une assemblée, régulière et mensuelle du conseil de ladite Municipalité, tenue au lieu ordinaire de ses séances, lundi le cinquième jour d'Octobre, mil neuf cent dix-sept heures du soir à laquelle séance sont présents M M les conseillers.

Omer Bolduc
Rodolphe Ducharme
Omer Gervain
Philippe Pagé
Joseph-Louis Lalou
Ernest Marchand

Son honneur le Maire. J. A. Desilets.
formant quorum sous la présidence de
ce dernier.

Les procès de la dernière séance sont
lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller Omer
Gervain, secondé par le conseiller
Ernest Marchand et résolu à l'unanimité
que la liste électorale parlementaire
soit acceptée et reconnue
comme réelle. (Adopté)

Il est proposé par le conseiller Omer
Gervain secondé par le conseiller
Ernest Marchand que la requête
signé par les résidents du village

Les Chemaux et le haut du rang St-Jean
soit envoyée au député M. U. W. Brouha
pour obtenir le gravelage des chemins ainsi
grand aidant eux ~~soit~~ sans travail.
(Adopté)

Il est proposé par le conseiller Rodolphe
Ducharme secondé par le conseiller
Ernest Marchand et résolu à l'unani-
mité que'il soit payé à l'Abbé J. E. Lamy
la somme de \$ 18.⁰⁰ pour loyer de la salle
paroissiale et \$ 12.⁰⁰ pour lumière aux
Sacre. Coeur.
(Adopté)

Pour faire suite à l'avis de motion
donner par le conseiller Omer Germain
il est proposé par le conseiller
Philippe Page secondé par le conseiller
Joseph Louis Baron que le taux des
taxes pour l'année 1937, soit à
\$ 0.30 du cent piastre.
(Adopté)

Il est proposé par le conseiller Ernest
Marchand secondé par le conseiller
Philippe Page qu'un avis soit envoyé à
l'ingénieur M. Thériault demandant
de faire améliorer la côte de la fontaine
des Pêles, soit en mettant de la
pierre concassée, pour donner plus de faci-
lité aux voitures chargées, pour les
tirer par les chevaux, pour faire la
montée et la descente. (Adopté)

Ernest Marchand
Pr. Maire
Georges Tremblay
Sec. Rév.

Province de Québec.

Municipalité de St-Louis de France
Route Charplain.

A une assemblée, régulière et mensuelle
du conseil de la susdite Municipalité
tenue au bureau du Secrétaire-Trésorier,
mardi le troisième jour de Novembre,
mil neuf cent treize. Jix à huit heures
du soir à laquelle séance sont présents
M. M. les Conseillers.

Omer Germain
Joseph-Louis Baron
Philippe Pagé
Eugène Marchand, formant

quorum sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière séance
sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller, Joseph-Louis
Baron, secondé par le conseiller Philippe
Pagé et résolu à l'unanimité que le
montant de \$ 225.03 soit payé au
Département du Secrétaire de la Province
pour service de l'assistance publique et
ainsi que le montant de \$ 432.03 pour
les Admises de Mil neuf cent treize-
quatre (1934). (Adopté)

Il est proposé par le conseiller Omer
Bolduc, secondé par le conseiller
Eugène Marchand et résolu à l'unan.

minité, que le rôle de perception des taxes
municipales soit accepté. (Adopté)

Il est proposé, par le conseiller Philippe
Pagé, secondé par le conseiller Amer Bolduc,
qu'un troisième grattoir (scraper) soit
fait par ~~le conseil~~ M. Joseph-Louis
Gron, pour l'arrondissement St-Alexis.
(Adopté)

L. A. Deschêta Maire

Georges Dumontigny
Die - tri

Province de Québec.

Municipalité de St-Louis de France
Comté Champlain.

A une assemblée, mensuelle et régulière
du Conseil, de la susdite Municipalité,
tenue au lieu ordinaire de ses tran-
sactions, lundi le septième jour de Dé-
cembre, mil neuf cent dix-sept
à dix heures du matin à laquelle
séances sont présents M. M. Des
Conseillers : Philippe Pagé
Eugène Marchand
Omer Bolduc.
Omer Germain

Son honneur le maire J. A. Deslats
formant quorum sous la présidence
de ce dernier.

Les procès de la dernière séance
sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller Philippe
Pagé, secondé par le conseiller
Omer Bolduc, et résolu à
l'unanimité que les comptes
suivants soient payés.

Joseph-Louis Larou # 1.95
ouvrage pour pompe à incendie.

Mrie J. Montigny # 0.75
ouvrage pour pompe à feu
(A duplex)

Il est proposé par le conseiller Omer Germain, secondé par le conseiller Philippe Page, que les routes d'hiver soient entretenues par les entrepreneurs suivant.

Route des Chemaux :	Joseph Dugre	\$ 24.50
" des pins :	Amel Lemire	\$ 23. ⁰⁰
" Fourie :	Richard Beaumier	\$ 23. ⁰⁰
Côte de Bonne :	Philippe Page	\$ 14. ⁰⁰

Ces routes ci-haut mentionnées ont été vendues à l'enchère.

Pour les routes d'hiver sur la route Nationale; des soumissions ont été demandées; &

Le conseil municipale ayant fait le choix, des soumissions suivantes ont été acceptées.

Soumission de M. Camille Bourque pour l'arrondissement St-Marguerite \$ 49.50

Soumission de Camille Bourque pour St-Jean \$ 49.50

Soumission de M. Louis-Alma Pepin. route Martin \$ 20.⁰⁰

Soumission de M. Louis-Alma Pepin. route St-Pierre. \$ 23.50

(Adopté)

Il est proposé, par le conseiller Omer Germain, secondé par le conseiller Omer Bolduc et résolu à l'unanimité, que des avis pour collection soient envoyés, par le Secrétaire-Trésorier, afin de diminuer la liste des arriérés.

(Adopté)

Il est proposé par le conseiller Omer Germain, secondé par le conseiller Omer Bolduc et résolu à l'unanimité que la démission de M. Joseph-Louis Baron soit acceptée.
La démission fut donnée par écrit, et contenant une raison valable.

(Adopté)

Il est proposé par le conseiller Omer Germain, secondé par le conseiller Omer Bolduc, que cette séance soit ajournée, à jeudi le dixième jour de Décembre mil-neuf cent vingt-six à sept heures du soir précises.

(Adopté)

A l'ajournement de l'assemblée régulière, du conseil, tenue au lieu habituel, jeudi le dixième jour de Décembre, mil-neuf cent vingt-six, à sept heures précises, à laquelle ajournement sont présents M. M. les Conseillers:

Omer Germain
Omer Bolduc
Eugène Marchand
Rodolphe Ducharme.

Don honneur

J. A. Desilets,
Maire.

A la demande de M. le conseiller Philippe Papi de nommer un conseiller, en remplaçant M. Joseph-Louis Baron, à la séance même que la démission fut donnée.

et au honneur de Maire. J. A. Desilets donna lecture de l'article 280 §(1) du code municipal; donnant la convocation d'une séance spéciale, pour remplacer une vacance de Maire ou de conseiller.

(Adopté)

J. A. Desilets Maire

Provinces de Québec.
 Georges Demontigny.
 Sec. Trés.

Municipalité de St-Louis de France.
 Comté Champlain.

A une assemblée spéciale, du conseil de la susdite Municipalité, tenue au lieu ordinaire de ses séances, le jeudi le dix-septième jour de Décembre, mil neuf cent trente-six à dix heures du matin à laquelle se sont présentés M. M. Les Conseillers.

Emet Marchand

~~Emet Perron~~

Emet Bolduc

Rodolphe Ducharme.

Le Maire J. A. Desilets formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Cette séance spéciale a été convoquée pour nommer un conseiller et remplacer M. Joseph-Louis Caron suivant avis public, dûment lu et acheffé.

Il est proposé par le conseiller
 Rodolphe Ducharme, secondé par
 le conseiller Omer Bolduc et ré-
 solu à l'unanimité que M.
 Omer Morin, qui est très bien
 qualifié, soit nommé conseiller
 en remplaçant M. Jo-Louis Baron.
 (Adopté).

J. A. Berthel Morin

Georges Demontigny
 Sec. Trés.
 Osermentation

Je soussigné, Omer Morin,
 ayant été nommé conseiller
 par la susdite municipalité,
 jure et fait serment de rem-
 plir mon devoir, aux meilleurs
 de ma connaissance et ^{capacités} capacités.

Osermenté devant moi,
 à St-Louis de France,
 ce jours du
 mois de de
 l'année mil neuf cent trente-sept.

Ainsi que Dieu me soit
 en aide.

✓ Sec. Trés. jci =

Province de Québec.

Municipalité de St-Louis de France.
Co. ChAMPLAIN.

A une assemblée, mensuelle et régulière du conseil de la susdite municipalité, tenue au lieu ordinaire de ses séances, le mardi le quatrième jour de janvier, mil neuf cent trente-sept à dix heures du matin à laquelle séance sont présents. M. M. Les conseillers.

Ernest Marchand

Emile Bolduc

Rodolphe Ducharme.

sont nommés le maire. P. A. Gauthier, formant quorum, sous la présidence de ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Ernest Marchand, secondé par le conseiller Rodolphe Ducharme et résolu à l'unanimité que le montant de \$24.15 pour 19 ans envoyés soit payé à Georges Demontigny, Secrétaire-trésorier.
Il est proposé par le conseiller Ernest Marchand secondé par le conseiller Rodolphe Ducharme que les livres ~~de~~ de la Municipalité soient audités par le vérificateur M. A. F. O. Bergeron, pour l'année 1936. (Adopté.)

Après quoi la séance est levée.

P. A. Gauthier Maire

Georges Demontigny
Sec. Trés.

et

1937

Nomination des Conseillers
et du Maire.

Province de Québec.

Municipalité de St-Louis de France
Comté Champlain 13 janvier.

A une assemblée des contribuables de la susdite Municipalité, tenue au lieu ordinaire de ses séances du Conseil, sous la présidence de Mr. Georges Demontigny, secrétaire-trésorier et Président d'élection aux fins de proposer un maire et trois conseillers en remplaçant M. J. A. Dutillet, Rodolphe Ducharme, Omer Germain et Ernest Marchand tous défunts de charge; Le tout suivant avis public dument lu et affiché et daté du sixième jour de janvier 1937, dont l'original revêtu de certificat de qualification demeuré annexé au livre des présences.

A dix heures précises, le Président d'élection ayant pour secrétaire, M. Emery Belandier, ouvre la séance et requiert M. M. des électeurs présents, et dument qualifiés de faire la présentation du Maire et de trois conseillers pour remplacer les sus-mentionnés défunts de charge.

Les électeurs Urbie Demontigny et Eugène Demontigny ayant proposé que M. Achille Désillets soit nommé maire pour un nouveau terme, le Président après examen des qualités du proposeur et du proposé accepte la proposition.

Les électeurs Joseph Pagé et Romeo Pagé ayant proposé que M. Joseph-Louis Caron soit nommé maire en remplaçant M. J. A. Désillets. Le Président après examen du proposeur et du proposé accepte la proposition.

Les électeurs Edmond Marchand et Lion Gauthier ayant proposé Napoléon-Paul Marchand comme conseiller en remplacement M. Omer Germain, pour l'arrondissement des Chenaux. Le Président après examen du proposeur et du proposé accepte la proposition.

Les électeurs Joseph-Pierre Pagé et Joseph Ducharme ayant proposé que M. Charles-Edouard Larboite soit nommé conseiller pour le rang St-Marguerite en remplacement M. Rodolphe Ducharme. Le Président après examen du proposeur et du proposé, accepte la proposition.

Les électeurs Achille Désillets et Théophile Pagé ayant proposé comme conseiller pour le rang St-Marguerite en remplacement M. Rodolphe Ducharme, Jean Lafleur, le Président après examen des qualités du proposeur et du proposé, accepte la proposition.

Les électeurs Alphonse Demontigny et
 Aurèle Lelane ayant proposé M. M.
 Joseph Duprene comme conseiller
~~pour~~ en remplaçant de M. Ernest Mar-
 chand, le Président après examen du
 professeur et du proposé accepte la pro-
 position.

Les électeurs Ernest Marchand et
 Ernest Rivard ayant proposé M. Georges
 Lamotte comme conseiller en ~~pour~~
 remplaçant de M. Ernest Marchand.
 Le Président après examen des
 qualités du professeur et du proposé
 accepte la proposition.

Deux heures s'étant écoulées, il ayant
~~de~~ proposé deux propositions pour la
 mairie, et deux propositions pour
 l'échevinage de St. Marguerite et
 ainsi que deux propositions pour
 l'échevinage de St. Jean. Le Prési-
 dent accorde election entre Joseph-
 Louis Baron et J. A. Desilets pour
 la mairie. et entre Charles-
 Edouard Lamotte et Jean Lafleur
 pour St. Marguerite et aussi entre
 Georges Lamotte et Joseph Duprene
 pour le rang St. Jean. pour l'éch.
 vinage.

Le sousigné, Président d'élection
 déclare que M. Hippolyte Paul
 Marchand est élu conseiller pour
 la susdite Municipalité pour le
 nouveau terme.

L'élection aura lieu lundi prochain
 le dix-huitième jour de Janvier
 mil neuf cent sept et de neuf

heures du matin à cinq heures du soir
par bulletins secrets.

Ames Savage Sec

George Demontigny

Secrétaire - Trésorier

et Président d'élection.

Municipalité St-Louis de France

COMTE CHAMPLAIN, P.Q.

Municipalité de St-Louis de France
Co Champlain.

Je soussigné, Georges Lamothe
ayant été nommé candidat pour
l'échevinage de la susdite
Municipalité, déclare que je
démisssionne en faveur de
M. Joseph Duprene.

Je signe

Georges Lamothe

Assermentation du Maire.

Je soussigné, J. Louis Baron, ayant été élu Maire pour la cité Municipale, jure et déclare que je remplirai ma charge aux meilleurs de ma connaissance et capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

+ Louis Baron

Assermenté devant moi
ce seizième jour de Février.
mil. neuf. cent. sept.

Georges Demontigny.
Sec. Trés.

Assermentation de Conseiller.

Je soussigné, Charles-Edouard Lamothé, ayant été élu conseiller pour la Municipalité de St. Louis de France, jure et déclare que je remplirai ma charge aux meilleurs de ma connaissance et capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

+ Ch. E. Lamothé

Assermenté devant moi.
ce dix-septième jour de Février.
mil. neuf. cent. sept.

Georges Demontigny.
Sec. Trés.

Assermentation de Conseiller.

Je soussigné. Napoléon Paul Marchand, ayant été nommé conseiller pour la susdite Municipalité, jure et déclare que je remplirai, ma charge aux meilleurs de ma connaissance et croyance.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi. ⁺ Napoléon Marchand
ce premier jour de Mars.
mil neuf cent trente-sept.
Georges Demontigny
Sec. Trés.

Assermentation de Conseiller.

Je soussigné. Joseph Dupressy, ayant été nommé conseiller pour la susdite Municipalité, jure et déclare que je remplirai ma charge aux meilleurs de ma connaissance et capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi. ⁺ Joseph Dupressy
ce deuxième jour de mois.
d'Avril. mil neuf cent
trente-sept.

Georges Demontigny
Sec. Trés.

Province de Quebec.

Municipalité de St-Louis de France.
Route Champlain.

A une assemblée, régulière et mensuelle
du conseil de la susdite Municipalité
tenue au lieu ordinaire de ses séances,
le lundi le premier jour de Mars, mil
neuf cent vingt-sept à sept heures du
soir, à laquelle séance sont présents
M. M. Des conseillers.

Philippe Page
Eduard Lamothé
Omer Bolduc
Paul Marchand

Son honneur de maître J. Louis Baron
formant quorum sous la présidence de
ce dernier

Les procès de la dernière séance ont
été lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller Philippe
Page, secondé par le conseiller Eduard
Lamothé que l'audition des
livres municipaux, faite par le veri-
ficateur M. A. J. O. Bergeron pour l'an-
née 1906. est acceptée à l'unanimité.
(Adopté)

Il est proposé par le conseiller Omer Bolduc
secondé par le conseiller Paul Marchand
que les noms mentionnés soient nom-
més "inspecteurs de voirie" pour la susdite
municipalité ~~et~~ et tel que décrit.

M. Louis Page	pour le haut St-Marguerite
Eduard Lamothé	.. bas St-Marguerite
Jos Lamothé	.. rang St-Jean.
Henri Gauthier	.. " La Chaux.
St-Jos St-John	.. " St. Alexis.

Armel L'enire. rang. Marais des Plaines.
(Adopté)

Il est proposé par le conseiller Philippe Jagé, appuyé par le conseiller Eble. Edouard Schmothel que les sous-mentionnés soient élus "inspecteur à grains" pour la susdite municipalité et tel que débit.

M. Delphouse Richard pour rang. Ste-Marguerite.
Ernest Dargis " " St. Jean.
Ovide Lafebvre " " St. Alexis.
Richard Beaumier " " Marais des Plaines
Philias Lafreniere " " Les Chenoux.
(Adopté)

Il est proposé par le conseiller Ouzg Boldue, secondé par le conseiller Paul Marchand que M^s. M. Fernando Ducharme, Ernest Rivard et Arthur Martin soient élus "Gardiens d'enclos" pour la susdite Municipalité. (Adopté)

Il est proposé par le conseiller Philippe Jagé, secondé par le conseiller Armel Boldue et résolu à l'unanimité que les comptes ci-après soient acceptés et payés.

Contribution Publique.	\$ 62.98 ^a
Imprimerie Shawinigan Falls.	9.72 ^a
Président d'élection	8.00 ^a
George Demontigny	
Secrétaire d'élection	4.00 ^a
Emery. Lawyer.	
O. H. O. Bergeron. Verification	\$ 27.90 ^a
Verification pour l'année 1936	
transport des livres municipaux.	0.60 ^a
payé George Demontigny	
Lucien Hion. Voyage à Québec.	15.00 ^a
Helle Eva Marchand.	
timbre poste.	5.00 ^a

(Adopté)

Il est proposé par le conseiller Paul Marchand, secondé par le conseiller Omer Bolduc et résolu à l'unanimité que deux codes municipaux soient achetés aux prix de \$ 3.60 l'unité. (Adopté)

Il est proposé par le conseiller Philippe Page secondé par le conseiller Paul Marchand que la démission, demandée verbalement, par M. Omer Moir, ait été acceptée à l'unanimité. (Adopté)

Il est proposé par le conseiller Philippe Page secondé par le conseiller Ellis-Edmond Lambeth que le conseil demande, à toutes personnes qui désirera faire l'ouverture de la route pour les véhicules automobiles les exigences suivantes:

- 1° Que la route soit ouverte sur une largeur de trente pieds (30⁰ pieds) avec une surface ~~de~~ uniforme.
- 2° Que la route devra être ouverte, dans toute sa distance pour huit heures du matin.
- 3° Que le ou les entrepreneurs devront fournir, un chèque de cinq cent piastres (\$500.⁰⁰) comme caution.
- 4° Que le ou les entrepreneurs seront responsables de tout accident qui pourrait survenir, par cause de mauvais chemin.
- 5° Que le dit caution de cinq cent piastres (\$500.⁰⁰) répondra pour tout accident et toute désobéissance aux exigences décrites.

Demande pour l'amélioration de nos chemins.

Attendu que, dans notre susdite Municipalité nous avons environ sept milles de chemin à améliorer.

Attendu que, ces dits chemins sont toujours dans un état impraticable, même dans la saison la plus belle.

Attendu que, ces dits chemins comprennent, le rang St. Alexis, haut du rang St-Jean et les Chemaux.

Attendu que, le rang St. Alexis est un débouché des paroisses St-Maurice, St-Luce de Riverview et de St-Genesieve de Balacon à la grande route nationale.

Attendu que, le rang haut St-Jean et les Chemaux, est le chemin conduisant ~~au~~ à la rivière St-Maurice, endroit des tourbières.

Attendu que, la susdite Municipalité, n'est pas en mesure, de pouvoir faire l'amélioration de ses chemins.

Attendu que, ces dits chemins sont des chemins de front, aux charges des cultivateurs.

Attendu que, le fardeau du cultivateur est déjà trop lourd et que nous avons plusieurs colporteurs.

Attendu que'une requête signée par des cultivateurs et propriétaires des rangs St-Alexis, haut St-Jean et Les Chemaux, accompagne la demande.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Philippe Doyé, secondé par le conseiller Paul Marchand et résolu à l'unanimité que la demande soit faite, au député du comté de Champlain M. Wilfred Rousseau, afin qu'il intercede pour notre petite Municipalité auprès de l'Honorable Premier Ministre Maurice Duplessis et de l'Honorable Secrétaire d'Etat de l'Intérieur, afin qu'il nous accorde le gravelage de nos chemins, tout en employant les sans travail. (Adopté).

Demande au Premier Ministre.
 Attendu que, notre Audite Municipalité
 doit au Gouvernement Provincial, la som-
 me de \$152.⁰⁰. requisiion fait pour le
 40% que la Municipalité devait four-
 nir pour chauffage.
 Attendu que, la Audite Municipalité,
 n'a pas pu remplir cette contribution,
 et qu'elle n'est pas plus, en mesure
 de le faire aujourd'hui.
 Attendu que, cette dette parait chaque
 année dans nos auditions municipales
 depuis 1932, et cela nous cause beau-
 coup d'ennuis.
 Attendu que, l'ex-Maire J. A. Desilets
 accompagné du député du Comté de Cham-
 plain, M. H. Wilbrod Rousseau, ont eut,
 en Février 1931, une entre-veu avec
 l'Honorable Maurice Duplessis, que
 celui-ci promit d'effacer cette dette,
 lors qu'il serait Premier Ministre.
 En conséquence, il est proposé par le
 conseiller Omer Bolduc, secondé par
 le conseiller Blés-Edouard Lamothé,
 que cette demande soit renouvelée,
 au député de Champlain, M. H. W. Rou-
 seau, pour qu'il intercede aupres de
 l'Honorable Premier Ministre.

(Adoptée)
 Apres quoi la séance fut levée.

Le Baron-maire.
 Georges Demontigny.
 Sec. Trés.

Assermentation des Inspecteurs de voirie.

Nous soussignés, Romeo Page, Steves
Lemire, Joseph Lamothé, Léon Gauthier,
Léo Larkin et Arnel Lemire, ayant
été élus inspecteurs de voirie pour la
surdite Municipalité, jurons et déclarons
que nous remplissons notre charge aux
meilleurs de notre connaissance et
capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi,	+	Léon Gauthier
à St-Louis de France	+	Arnel Lemire
ce cinquiesme jour d'Avril.	+	Romeo Page
mil neuf cent trente-sept.	+	Joseph Lamothé
George Demontigny	+	Stevens Lemire
Léo Larkin	+	Léo Larkin

Assermentation des Inspecteurs. à Prairie.

Nous soussignés, Alphonse Richard, Ernest
Dargis, Ovide Lefebvre, Richard Beaumier
et Philias Lafrenière, ayant
été nommés inspecteurs à Prairie, pour
la surdite Municipalité, jurons et
déclarons que nous remplissons notre
charge aux meilleurs de notre connais-
sance et croyance.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi,	+	Ernest Dargis
à St-Louis de France	+	Philias Lafrenière
ce cinquiesme jour d'Avril.	+	Alphonse Richard
mil neuf cent trente-sept	+	Richard Beaumier
George Demontigny	+	Ovide Lefebvre
Léo Larkin		

Précipitation des Gardiens d'Encls.

Nous soussignés. Fernando Ducharme,
 Edouard Rivard et Arthur Martin,
 ayant été nommés gardiens d'enclos
 par la susdite Municipalité, jurons
 et déclarons que nous remplirons
 notre charge des meilleurs de notre
 connaissance et capacité.
 Ainsi que Dieu, nous soit en aide.

Précipité devant moi à +
 St-Louis de France ce +
 cinquiesme jour d'Avril. +
 mil neufcent Trent-sept.

Province de Québec.
Municipalité de St-Louis de France.
Cote Champlain.

D'une séance spéciale, du conseil de la saidite Municipalité, tenue au lieu ordinaire de ses séances, lundi le huitième du mois de Mars, mil neuf cent vingt-sept à sept heures du soir à laquelle séance sont présents M. M. les conseillers.

Philippe Page.
Charles-Jean-Baptiste Lamotte.
Paul Marchand.
Omer Bolduc.

son Honneur le Maire. J. L. Baron formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Cette séance a été convoquée par son Honneur le Maire. J. L. Baron, à la séance régulière du mois de Mars, aux fins de nommer un conseiller en remplaçant M. Omer Morin.

Il est proposé par le conseiller Omer Bolduc, secondé par le conseiller Paul Marchand et répliqué à l'unanimité que M. Georges Lamotte soit élu conseiller, pour la saidite Municipalité. (Adopté).

Après quoi la séance fut levée.

J. L. Baron Maire
Georges Lamotte
Sec. Tris. J.

Assurance

Je soussigné, Georges Lamotte, ayant
 été nommé conseiller pour la Muni-
 cipalité de St-Louis de France, jure
 et déclare que je remplirai ma char-
 ge de conseiller aux meilleurs de
 ma connaissance et capacité.
 Ainsi sur Dieu me soit
 en aide.

+ Georges Lamotte

Assurance devant moi
 à St-Louis de France,
 ce cinquiesme jour d'Avril
 mil neuf cent dix-sept.

Georges Lamontigny
 Sec. Trés.

Province de Québec.
Municipalité de St-Louis de France
Co Champlain.

A une assemblée, régulière et mensuelle du conseil de la susdite Municipalité, tenue au lieu ordinaire de ses séances, lundi le cinquième jour d'Avril, mil neuf cent treize-sept, à sept heures du soir à laquelle séance sont présents M. M. les Conseillers

Omer Bolduc
Georges Lamothé
Joseph Dupresne
Edouard Lamothé
Donneur le Maire J. Louis Baron, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière séance sont lus et approuvés,

Il est proposé par le conseiller Edouard Lamothé, secondé par le conseiller Joseph Dupresne, et résolu à l'unanimité

que le compte suivant soit accepté et payé à la Corporation du Comté Champlain

R.B. Unité Sanitaire	\$ 35.83 ^a
Conseil du Comté	\$ 56.80 ^a

(A duplé) Total \$ 92.63^a

Il est proposé par le conseiller, Joseph Dupresne, secondé par le conseiller, Omer Bolduc, que ~~M. Joseph~~ M. Louis-Philippe Baron soit nommé juge de Paix, pour notre susdite Municipalité. (A duplé)

Il est proposé par le conseiller Georges Lamothé, secondé par le conseiller Omer Bolduc et résolu à l'unanimité que M. le Conseiller; Joseph

Dupresne soit nommé Pro-Maire pour
noté susdit conseil. (A adopté)

M. le conseiller Omer Boldue, don-
ne avis de motion, qu'il suggérerait
à la prochaine séance mensuelle, du
conseil, de numéroté les sièges
des conseillers de la susdite Muni-
cipalité. (A adopté)

(deux mots rayés nuls)

Après quoi, la séance est levée.

Joseph Dupresne Pro-Maire

Georges Demontigny

Sec. Trés.

Assermentation
Juge de Paix.

Je soussigné, Louis-Philippe
Laron, ayant été nommé Juge
de Paix, pour la Municipalité de
St. Louis de France, jure et dé-
clare que je remplirai ma charge
aux milleheures de ma connaissance
et capacité.

Ainsi que Dieu me soit
en aide.

+ Louis-Philippe Laron

Assermenté devant moi.
à St. Louis de France.
ce troisième jour de Mai
mil. neuf cent trente sept.

Georges Demontigny
Sec. Trés.

Province de Québec.
Municipalité de St-Louis de France
Co Champlain.

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la susdite Municipalité, tenue au lieu ordinaire de ses séances, lundi le troisième jour de mois de Mai, mil neuf cent treize sept à sept heures du soir, à laquelle les séances sont présents M. M. les conseillers. Omer Bolduc

Paul Marchand

Georges Samothe

Philippe Pape

Edm. Edouard Samothe

et son honneur le Pro-Maire, M. Joseph Dupreux, formant quorum, sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière séance sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller Paul Marchand, secondé par le conseiller Omer Bolduc et résolu à l'unanimité que la somme de \$ 6.50⁰⁰ soit acceptée et payée à l'inspecteur M. Lion Gauthier pour entretien des chemins d'hiver, et que ce dit montant soit chargé aux intéressés comme suit: Lion Gauthier - 1.00⁰⁰

Alfred Bellemare

\$-1.10⁰⁰

Edouard Beauchemin

\$-1.60⁰⁰

Luc. Jordan Dapier

-1.15⁰⁰

Harvirigan Water & Power

-1.40⁰⁰

Paul Bevaux

- .25⁰⁰

(Adopté).

Total

\$ 6.50⁰⁰

M. le Conseiller Omer Bolduc,
renouvelle l'avis de motion, pour le
numérotage des sièges des conseillers,
à la prochaine séance du conseil
qui aura lieu, lundi le septième
jour de juin, mil neuf cent vingt-sept
à sept heures du soir. (A l'adoption)

M. le Conseiller Phil. L. Bolduc
Damothe, donne avis de motion,
que la séance régulière, qui aura
lieu, lundi le septième jour de juin
mil, neuf cent vingt-sept à sept
heures du soir, qu'il donnera un
réglement pour les nouveaux lo-
cataires. (A l'adoption)

A la demande d'un propriétaire cul-
tivateur, il est proposé par le conseil-
lor Omer Bolduc, secondé par le con-
seiller Philippe Papi, qu'une de-
mande soit faite à l'ingénieur
de la voie, de courtoisie; pour que
des travaux d'égouttement, sur
la route nationale, soient fait.

Après quoi la séance est levée.
(A l'adoption)

Louis Baron Maire

Jorges Demontigny
Sec. Trés.

Province de Québec.

Municipalité de St-Louis de France
Comté Champlain.

A une assemblée, régulière et mensuelle
du conseil de la dite Municipalité,
tenue au lieu habituel de ses séances,
lundi le septième jour de Juin, mil neuf
cent trente-sept à huit heures du soir
à laquelle séance sont présents M. M.

les Conseillers Georges Lamothé

Felippe Page

Chas. Édouard Lamothé

Paul Marchand

Emor Bolduc

Joseph Dubreuc

Son honneur le Maire, J. Louis Baron
formant quorum sous la présidence de
ce dernier.

Les procès de la dernière séance
sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller Chas.
Édouard Lamothé, secondé par le con-
seiller Georges Lamothé et résolu à l'unanimité,
que les comptes suivants soient
acceptés et payés.

Eugène Demoligny \$ 8.25^a

pour entretien des chemins d'hiver 1936.

\$ 37 et que ce dit montant soit char-

gé aux intéressés comme suit :

Aluec. William Ritcher \$ 4.50^a

Auguste Labrecque 2.00^a

Georges Rochetou \$ 1.75^a

\$ 8.25

Pays à Arnel Lemire \$ 18.47^a

entretien des chemins d'hiver pour routes

Des fins et route Torright, et que ce dit montant soit chargé aux intéressés comme suit :

Pierre Grenier	#-0.85+
Pictor Laidier	1.21+
Rolland Carrière	3.27+
Joseph Vallé	1.58+
Edouard Torright	-6.15+
Charles Brousseau	-2.10+
Norbert Bouette	- .45+
Welle D'auhinai	- .45+
Auguste Lefebvre	.60+
Mons: Archile Guelbheault	-1.81+
	<hr/>
	# 18.47

Paye à M. Alveus Lemire pour entretien des chemins d'hiver pour l'année 1906-07 la somme de - - - # 23.46⁰⁰

et que ce dit montant soit chargé aux intéressés comme suit :

Mons: Joseph E. Lavoie	# 3.66+
Carrière St. Maurice	1.56 Payé
Jean Lefebvre	2.88+
Thomas D'Amest	3.75+
Ernest Houli	2.70 Payé
Henri Verina, RE. Armand D'Amest	4.23+
Arthur Lemire	0.96+
Pictor Ducharme	1.89+
Fernando Ducharme	1.88+
	<hr/>
	# 23.46

(Adopté)

Pour faire suite à la mise de motion donnée à la dernière séance du conseil par le conseiller Charles-Edouard Lamothe, il est proposé par le conseiller Omar Bolduc, secondé par le conseiller Philippe Page et résolu à l'unanimité qu'il soit et il est par les présentes,

Règlement
No 2

réglé, réglementé et statué que tout locataire ou propriétaire qui viendra habiter dans les limites de la Municipalité de Saint-Jouis de Traver, ne recevra aucun secours quel que ce soit, durant les trois premières années d'habitation.

Le dit règlement prend effet en date du premier jour de mois d'Avril, mil neuf cent trente-sept, (Adopté).

Demande au Ministère de la Poire.

Attendu que, beaucoup de gens se plaindre du service d'autobus que nous avons actuellement donné par Carrier & Frère.

Attendu que, ces dits autobus passent toujours dans une trop grande vitesse et que les passagers sont obligés de rester sur le bord de la route pour signaler l'arrêt, quelle que soit la température.

Attendu que les gens demandent qu'un arrêt soit fait à une station d'arrêt afin que les passagers puissent prendre l'autobus désiré.

Attendu que les automobilistes et les camionneurs passent dans une grande vitesse.

En conséquence il est proposé par le conseiller Georges Lamotte, secondé par le conseiller Paul Marchand et adopté à l'unanimité que la demande soit faite au Ministère de la Poire, pour qu'il améliore notre service d'autobus et qu'il fasse observer les lois des véhicules (Adopté).

J. L. Baron Maire
Georges Lamotte
Sec. Vice.

Province de Québec.

Municipalité de St-Louis de France.
Co Champlain.

A une assemblée régulière et mensuelle
du conseil de la susdite Municipalité,
tenue au lieu ordinaire de ses séances
lundi le cinquième jour de juillet, mil
neuf cent dix-sept à sept heures du
soir à laquelle siéges sont présents M.
M. Les conseillers. Philippe Pagé.

Paul Marchand

Omer Bolduc.

son honneur le Maire. J. Louis Larou
formant quorum sous la présidence de ce
dernier.

Les procès de la dernière séance
sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller Philippe
Pagé, secondé par le conseiller Omer
Bolduc et résolu que les comptes ci-après
soient acceptés et ratifiés.

Pagé à M. Leo Larkin. Insp. Voies 32.41⁰⁰
entretien des chemins d'hiver des routes
appelées St-Pierre et Martin, et que ces
dits montants soient chargés aux in-
terêts comme suit, savoir.

Georges Rocheleau	\$ 1.14 +
Joseph Jamer	3.00 Payé
Shee. William Richer	4.26 +
Arthur Martin	1.19 +
Alexandre Lorange	0.56 +
Omer Moine	1.40 Payé
Georges Lacroix	3.15 +
Rock L'ouval	2.45 +
Dionis Cartraux	2.53 +
Leon Rochefort.	1.35 +

Theodore Tremblay.	# 3.21 +
Donat Rivard	3.42 Payé
Wilfrid Marchand	2.70 +
Auguste Pabreque.	2.05 +
Total	\$ 32.41

Payé à M. Joseph Lamothe, inspecteur de voirie.
la somme de - - - \$ 4.50^a

pour entretiens des chemins d'hiver pour la route
St-Jean, et que ce dit montant soit char-
gé aux divers indirectes comme suit savoir.

Theodore Tremblay.	\$ 1.50 +
Joseph. H. Marchand	\$ 3.00 +
Total	\$ 4.50 ^a

(Adopté)

Il est proposé par le conseiller Omer
Baldue, secondé par le conseiller Paul
Marchand, que M. Louis Caron soit nom-
mé délégué pour aller défendre les inté-
rêts de la Municipalité, ainsi que ceux
de la Commission d'éclairage, auprès de la
Commission de Concordat, pour la pro-
position demandée de M. Emile Bernier
(Adopté)

Il est proposé par le conseiller Paul Mar-
chand, secondé par le conseiller Pelipe
Page et résolu à l'unanimité que
tous les travaux quelque soit qui se
font dans la municipalité, le
conseil oblige que toute la main d'œuvre
qui doit être employé, devra être des
sans résidant dans la municipalité.
et préférée à tout autre.

Il est proposé par le conseiller Paul
Marchand, secondé par le conseiller
Omer Baldue et résolu à l'unani-
mité que le conseil municipale,

autorise le Notaire, P. B. Sawyer, à faire
 le contrat pour l'achat du terrain, faite
 de M. Emile Hamelin, en date du quatorzième
 jour de Mai, mil neuf cent trente-deux.
 Et que son honneur le Maire J. Louis Caron
 soit autorisé à signer le dit contrat. (Adopté)
 Après quoi, la séance est levée.

J. L. Caron Maire

Georges Demontigny.
 Secrétaire.

Province de Québec.

Municipalité de St-Louis de France.
Comté Champlain.

A une assemblée, régulière et mensuelle du conseil de la dite Municipalité, tenue au lieu ordinaire de ses séances, lundi le deuxième jour du mois d'Août, mil neuf cent dix-sept à sept heures du soir, à laquelle siégeaient présents M. M. les Conseillers

Georges Lamothe.
Omer Bolduc.

Joseph Dupresne.

Et au honneur de Maire, Joseph Louis Baron, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les procès-verbaux de la dernière séance, sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller Joseph Dupresne, secondé par le conseiller Omer Bolduc, et résolu à l'unanimité que l'inspecteur de Poirie, M. Leo Larkin soit notifié, de faire réparer le chemin du rang St-Alexis, sur toute sa longueur.

1^o Que l'inspecteur avise tous les intéressés de ce dit rang, de faire les travaux de chemin, que le Code Municipal exige, et cela dans les neuf jours qui suivent l'avis donné par l'inspecteur.

2^o Que l'inspecteur doit faire couper les branches et les broussailles d'une largeur de vingt pieds du

fossés du dit chemin, et de faire trauser les fossés, ou il jugera nécessaire, et d'avis faire creuser ou il y en n'a pas. Les fossés sont obligatoires sur toute la longueur du dit chemin.

3° Que tous les ponts qui sont sur ce dit rang, et qui sont défectueux ou dangereux doivent être refaits ou réparés, selon le jugement de l'inspecteur.

4° Que la surface du chemin, qui est toute par trous et par bûches, doit être refaite, pour faire disparaître le fossé, qui est actuellement, dans certains endroits, dans le milieu du chemin, et de lui donner une pente convenable pour les égouttements des eaux.

5° Que le conseil donne trois jours à l'inspecteur pour aviser les intéressés, et cela dans les neuf jours après l'avis donné de l'inspecteur, si les intéressés ne se sont pas soumis aux ordres de l'inspecteur.

ce dit inspecteur est autorisé à faire faire l'ouvrage tel que la loi des chemins du Code Municipal.

Articles 478, 453. (Adopté)

Il est proposé, par le conseiller Joseph Dupresne, secondé par le conseiller Omar Bolduc. et résolu à l'unanimité que les comptes ci-après soient acceptés, ratifiés et payés.

Treasury de la Province. # 12.00⁰⁰
Contribution annuelle au fonds des
bâtiments et des jurés.
Trésorier Provincial # 378.22⁰⁰

service d'ancien pour les années 1935-36.

Charles-Edouard Lamotte. \$ 11.22
 entretien des chemins d'hiver pour l'an-
 née 1936-37 et que ces dits montants
 soient chargés aux intéressés comme
 suit. savoir.

Armand Doucet.	\$	2.33+
Alphonse Clément.		1.29+
Jacques Levasseur		1.54+
Mafolion Gélinais.		.54+
Alfred Hélie		3.51+
Emile Hamelin = Municipalité.		2.01+

et total = \$ 11.22

Utilité Publique. (Adoptée.)

Attendu que, les cultivateurs du rang
 St. Alexis et Marais des Plaines, ont
 demandé à la Compagnie Shawini-
 gan Water & Power Co. le service
 de l'électricité, et cela, à mainte
 reprise par requête.

Attendu que, cette dite compagnie,
 a toujours resté muette, à ses dits
 cultivateurs.

En conséquence il est proposé par le
 conseiller Omer Bolduc, secondé
 par, le conseiller Georges Lamotte, que
 le conseil municipal fasse la demande
 pour ses dits cultivateurs, au départe-
 ment de l'Utilité Publique, pour
 qu'il leur accorde le service de
 l'électricité. (Adoptée.)

Après quoi la séance est levée.

J. L. Baron Maire
 Georges Demontigny
 Secrétaire

Province de Québec.

Municipalité de St-Louis de France.
Co Champlain.

A une assemblée, régulière et mensuelle
du conseil de la susdite Municipalité,
tenue au lieu ordinaire de ses séances,
mardi le septième jour du mois de
septembre, mil neuf cent trente-sept à
sept heures du soir, à laquelle séance
sont présent, M. M. les Conseillers.

"Lundi était fêté
de travail."

Georges Lamothé.
Philippe Page.
Paul Marchand.
Omer Bolduc.

Joséph Dupresne.

Son honneur le Maire, Jos. Louis Baron,
formant quorum sous la présidence de
ce dernier.

Les résolutions de la dernière séance,
sont lues et approuvées.

Il est proposé par le conseiller Philippe
Page, secondé par le conseiller Georges
Lamothé, et résolu à l'unanimité
que les comptes ci-après soient accep-
tés et payés.

A. G. Sawyer, notaire \$ 10.80⁰⁰
compté pour l'achat du terrain de M.
Emile Hamelin.

Melle: Eva Marchand \$ 3.00⁰⁰
pour timbres postes.

Ovide LeFebvre inspecteur Agraire \$ 53.35⁰⁰
pour travaux faits dans le bou d'eau
appelé eau d'eau LaBrecque, et qui est
dit montant soit chargé aux inté-
ressés comme suit. Savoir.

Luc. French Ritcher.

75 heures à \$0.35 \$ 26.25+

Joseph Lannier.

14 heures à \$ 0.35 \$ 4.70+

Auguste Labrecque

30 heures à \$ 0.35 10.50+

Agost St. Pierre.

34 heures à \$ 0.35 11.90+

(Adopté) Total \$ 53.35

Il est proposé par le conseiller Philippe Papi, secondé par le conseiller Georges Lanthé et résolu à l'unanimité que le Conseil Municipale donne le permis à M. Louis-Alain Piquin et Melvil Molin. de pouvoir refaire une nouvelle sortie pour le rang Marais des Pains à leur frais défendus (Adopté)

(de services)

Il est proposé par le conseiller Omer Bolduc, secondé par le conseiller Philippe Papi et résolu que les argents dus, pour les grains, fournis aux nécessiteux doivent être remboursés aux moyens de charroiage de pierre, pour le rang Haut St-Jacques. Cette dite pierre devra être prise au rang St-Marguerite, à la carrière de M. Lucien Héon.

De service

Le prix devra être de \$ 0.30 l'heure pour un homme, et à \$ 1.00 la tonne pour le charroiage.

Ces dits travaux devront commencer mardi de quatorzième jour de septembre 1926.

~~Il est proposé par le conseiller...~~

Il est proposé par le conseiller Joseph Dubreux, secondé par le conseiller Georges Lanthé et résolu que les

amendementi suivant soient portés au rôle d'évaluation, savoir

Robert Goyette	Ptise n° 493.	à	25. ⁰⁰
St-Maurice River Power & Diving Co Ltd.	Ptise n° 510	à	100. ⁰⁰
Shawinigan Water & Power Co.			
158 poteaux	à \$ 25. ⁰⁰	=	3,950. ⁰⁰
52 tours	à \$ 1,000. ⁰⁰	=	52,000. ⁰⁰
Carrière St-Maurice limitée			
Lot Ptise 593.	à	7,500. ⁰⁰	
M. Lucien Hiron			
Lot Ptise 591.	à	2,000. ⁰⁰	
Alphonse Richard.			
Ptise n° 467	à	1,000. ⁰⁰	
Ptise " 468	à	150.	
Ptise " 591	à	350.	
Robert Lamotte.			
Ptise Lot 565	à	500. ⁰⁰	
Edmond Lebel.			
Ptise Lot 527	à	800. ⁰⁰	
Arthur Doucet.			
Ptise n° 600.	à	500. ⁰⁰	
Theodore Tremblay.			
Ptise Lot 528.	à	300. ⁰⁰	
Honore Marchand.			
Ptise Lot 528	à	600. ⁰⁰	
Elzior Marchand.			
Ptise Lot 505	à	100. ⁰⁰	
Exalphant Marchand.			
Ptise Lot 505	à	300. ⁰⁰	

"Après quoi la séance fut levée."
(A défaut)

Louis Baron Maire

Jorges Demantigny
Secr. - Vici.

Province de Québec.

Municipalité de St-Louis de France
Co Champlain.

Une assemblée spéciale, du conseil de la susdite Municipalité, tenue au lieu habituel de ses séances, le lundi le vingt-troisième jour du mois de Septembre 1937 à sept heures du soir, à laquelle séance sont présents M. M. Les Conseillers.

Georges Lamotte.

Faust Marchand.

Omer Bolduc.

et son honneur le maire. Joseph Louis Baron, formant quorum, refuse la présidence de ces derniers.

Cette dite séance convoquée par son honneur le Maire. J. Louis Baron.

à pour but de nommer un inspecteur de voirie, pour le rang de St-Alexis, et pour fixer le taux des taxes pour former le budget pour l'année 1938. Et tout suivant l'avis publié ci-dessus. Il est proposé par le conseiller Georges Lamotte, secondé par le conseiller Omer Bolduc, et résolu à l'unanimité que M. Joseph Longval soit nommé inspecteur de voirie pour le rang St-Alexis. (Adopté)

Il est proposé par le conseiller Faust Marchand, secondé par le conseiller Georges Lamotte et résolu à l'unanimité que le taux des taxes municipales pour l'année 1938 soit de \$ 0.25 au cent piastres. Louis Baron Maire (Adopté.)

Georges Lamotte
Sec. Trés.

Assurance de l'inspecteur
de voir

Je soussigné, Roch Longval,
faisant ici mon serment de
voir pour le rang Lt. Alexis,
fais et déclare que si remplis
ma charge au mieux de ma
connaissance et capacité.

Ainsi que Dieu me voit
en aide.

+ Roch Longval

Assurance devant moi
le vingt-sixième jour
du mois de septembre
mil neuf cents vingt
sept.

Georges Demoulin
Lieut. - Trois.

Province de Québec.

Municipalité de St-Louis de France.
Comté Champlain.

A une assemblée, régulière et mensuelle du conseil de la susdite Municipalité, tenue au lieu ordinaire de ses séances, lundi le quatrième jour du mois d'Octobre, mil neuf cent trente-sept à sept heures et demi du soir, à laquelle séance sont présents M. M. des Conseillers

Georges Larroche.
Philippe Pagé
Paul Marchand
Omer Bolduc.

et son honneur le Maire Joseph-Louis Caron, formant quorum sous la présidence de ce dernier. Les procès-verbaux de la dernière séance sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller Omer Bolduc, secondé par le conseiller Philippe Pagé et résolu qu'une demande soit faite, au département de l'agriculture, pour donner la liberté au Conseil Municipal, de pouvoir en faire don, aux nécessiteux qui doivent des argent en remboursement des grains de semences, et attendu que ces dits gens sont dans l'impossibilité de pouvoir ~~se faire~~ rembourser ces dits et dits argent. (Adopté)

Il est proposé par le conseiller Paul Marchand, secondé par le conseiller Philippe Pagé et résolu à l'unanimité que le compte suivant soit

accepté et payé à M. Antonio Lefebvre la somme de \$ 16.40⁰⁰
 82 heures d'ouvrage à .20 \$.
 et que ce dit montant soit chargé
 à la Suce. French Ritcher.
 (Adopté)

Il est proposé par le conseiller
 Philippe Page, secondé par le con-
 seiller Paul Marchand et résolu qu'une
 demande soit faite au bureau de
 la voirie, au P.C. de la Madelaine, pour
 que les fossés longeant la route Antio-
 chale et les terres de M. M. Georges
 Lamotte et Ernest Jorgis, soient
 creusés de manière à ne pas nuire
 à la culture.
 (Adopté)

Après quoi la séance fut levée.
 Louis Bard Maire
 Georges Demontigny
 Adm. Del.

Province de Quebec.

Municipalité de St. Louis - de France
Comté Champlain.

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la susdite Municipalité, tenue au lieu habituel de ses séances, lundi le sixième jour du mois de Décembre, mil neuf cent trente-sept, à sept heures du soir, à laquelle seules sont présents, M. M. Les Conseillers.

Paul Marchand.

Omer Bolduc.

Joseph Duperré.

Jacques Lanthier.

Philippe Page.

son honneur le Maire M. Louis Caron, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière séance sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller Paul Marchand, secondé par le conseiller Philippe Page et résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés.

Joseph-Louis Caron \$ 10.⁰⁰
voyage à Québec, aux intérêts de la Municipalité.

M. L'abbé J. E. Lamy, Curé. \$ 30.⁰⁰

\$ 18.⁰⁰ loyer de la table parochiale

\$ 12.⁰⁰ dernière du Sacre-Cœur.

Rock Lougval. \$ 2.08⁰⁰

pour réparation du pont couvrant le coup d'eau St. Archange, et que

ce dit montant soit chargé aux intérêts
 sur comme suit.

✓ Arthur Martin	# 1.10 x
✓ Antonio Lafabre	# 0.98 x
Total	# 2.08

(Adopté)

Il est proposé par le conseiller Philippe
 Page, secondé par le conseiller Georges
 Lambothe et résolu que le rôle de
 perception des taxes municipales pour
 l'année 1938, soit homologué à l'unanimité.
 (Adopté).

Il est proposé par le conseiller Philippe
 Page, secondé par le conseiller Oscar
 Bolduc, et résolu à l'unanimité que
 l'entretien des routes d'hiver sur la route natio-
 nale, pour l'année 1937-38 soit ven-
 du à l'aube et à l'aube; et
 attendu que le dit acheteur devra se
 servir des gralloires de chaque arron-
 dissement.

Attendu que le montant d'heures tra-
 vaillées, devra être présenté au con-
 seil à tous les mois.

Attendu que le dit conseil se reser-
 ve toujours le droit, de faire tout
 (Adopté) changement, qu'il attendra de faire.

Il est proposé par le conseiller Oscar
 Bolduc, secondé par le conseiller
 Georges Lambothe et résolu à l'unani-
 mité que les conseil municipals,
 après avoir étudié les plans et devis
 pour de la Shawinigan Water & Power
 pour la construction d'une extension
 de la distribution de l'électricité
 pour le long du rang St-Jean;
 accepté cette dite construction,
 conformément à la franchise, passé

avec notre susdite Municipalité, en date
du 1^{er} Mars 1933 pour une période de
dix ans. (Adopté)

En l'honneur de M. le Maire, M. Louis Baron
renvoque une assemblée spéciale, pour
lundi le treizième jour du mois de
Decembre, qui seuffert trente-sept.
à sept du soir, ayant pour fin de
nommer un conseiller en remplacement
de M. Charles-Eduard Lamothé, qui laisse son
siège pour cause d'impossibilité de assister.
(Adopté)

~~Après quoi la séance est levée.~~
Il est proposé par le conseiller Philippe
Page, secondé par le conseiller Amédée
Bodue et résolu que le Secrétaire-
Trésorier soit autorisé d'envoyer des
avis en collection des araires de
taxe. (Adopté)

Entrepreneur des routes d'hiver
pour l'année 1937-38.

Routé St-Jean = M. Ovide Lamothé
au prix de \$ 0.64 lres.
Routé St-Marguerite = Joseph Lamothé
au prix de \$ 0.95 lres.
Routé Martin = M. Louis-Alma Pépin
au prix de \$ 0.85 lres.
Routé St-Pierre = M. Louis-Alma Pépin
au prix de \$ 1.00 lres.
(Adopté)

Après quoi la séance est levée.

J. J. Baron Maire

Georges Demontigny
Secr. Trés.

Province de Québec.
Municipalité de St. Louis de France.
Co Champlain.

A une assemblée spéciale, des conseillers de la susdite municipalité tenue au lieu ordinaire de ses séances le treizième jour du mois de Décembre, à huit heures et demie de la nuit à laquelle séance sont présents M. M. Les conseillers.

Georges Lamotte
Philippe Pagé
Omer Bolduc

son honneur le maire Jos. Louis Caron formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Cette assemblée spéciale a été convoquée par son honneur le maire, lors de la séance régulière.

Il est proposé par le conseiller Philippe Pagé, secondé par le conseiller Omer Bolduc et résolu à l'unanimité que M. Alphonse Richard, soit nommé conseiller pour la susdite Municipalité, pour tenir le terme de M. Charles Lefebvre Lamotte.

(Adopté).

J. L. Caron maire

Georges Demontigny
Secrétaire

Précipitation de conseiller.

Je soussigné, Alphonse Richard,
 ayant été nommé conseiller pour
 la Municipalité de Saint-Louis
 de France, jure et déclare que
 je remplirai ma charge, avec le meilleur
 de ma connaissance et capacité.

Ainsi que Dieu, me soit en aide.

+ Alphonse Richard

Précipitation devant moi.
 à St-Louis de France.
 ce dixième jour du mois
 de décembre. Mil neuf cent
 vingt-huit

Georges Jemontigny
 Sec. Trés.

Province de Québec.
Municipalité de St. Louis de France
Comté de Champlain.

A une assemblée, régulière et mensuelle du conseil de la susdite Municipalité, tenue au lieu ordinaire de ses séances, lundi le dixième jour de janvier, mil neuf cent vingt-huit, à sept heures du soir à laquelle étaient M. M. Les Conseillers sont présents

M. Georges Lamothé.

Alphonse Richard.

Philippe Papi.

Paul Marchand.

Omer Bolduc.

Joseph Dupresne.

Son honneur le Maire, Joseph-Louis Larou, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière séance sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller Joseph Dupresne, secondé par le conseiller Omer Bolduc, qu'une somme ou prix de \$ 45.⁰⁰ soit achetée de M. Paul-Eugène Bergeron.

Il est proposé par le conseiller Alphonse Richard, secondé par le conseiller Paul Marchand, et résolu que une avis soit envoyé à M. Joseph Dupré, pour que la route qui a été entreprise soit faite (rapport) et lui faire tenir conforme à nos règlements.

Il est proposé par le conseiller Omer Bolduc, secondé par le conseiller Georges Lamothé et résolu à l'unanimité que les comptes

soient acceptés et payés.
 Georges Demontigny. 34 ans de collection à \$0.35/18.90
 P. A. Guind. Eug.
 Article pour four-pompe à feu. (Adaptée) #1831.00

Il est proposé par le conseiller Paul Marchand.
 Le second par le conseiller Omer Bolduc et
 résolu que l'audition des livres de la
 Municipalité, pour l'année 1937, soit faite
 par M. A. J. Ovide Bergeron Notaire.

(Adaptée).

29 baron maire

Georges Demontigny
 Sec. Trés.

1938.

Formation des Conseillers.

Province de Québec.

Municipalité de St-Louis de France
Route Champlain.

A une assemblée des contribuables de la municipalité, tenue au lieu habituel ordinaire de ses séances, mercredi, le douzième jour du mois de janvier, mil neuf cent trente-huit, sous la présidence de Georges Demontigny, Secrétaire-Trésorier et président d'élection aux fins de proposer trois conseillers en remplaçant M. Philippe Fagot, Georges Lamotte, et André Bolduc sortant de charge; le tout suivant avis public, dûment lu et affiché en date du neuvième jour de janvier, 1938, dont l'original revêtu de certificat de qualification demeurera annexé au livre des procès-verbaux.

A dix heures passées, le Président d'élection, ayant pour Secrétaire M. Charles-Edouard Demontigny, ouvre la séance, et reçoit M. M. Les électeurs présents et dûment qualifiés de faire la présentation pour remplacer les sus-mentionnés sortant de charge.

Les électeurs Eugène Demontigny et Aurèle
Leblanc ayant proposé que M. Emery
Sawyer, soit élu conseiller pour la
surdite Municipalité. Le Président
après examen du professeur et du pro-
posé accepte la proposition.

Les électeurs Omer Boldue et Julien
Lamothe ayant proposé que M. J. Camille
Bourque soit élu conseiller pour la
Municipalité. Le Président après exa-
men des qualités du professeur et du
proposé, accepte la proposition.

Les électeurs Joseph Boivin et Wilfrid
Marchand ayant proposé que M. Romeo
Pagé soit élu conseiller pour la sur-
dité Municipalité. Le Président après
examen des qualités du professeur et du
proposé accepte la proposition.

Deux heures s'étant écoulées, sans qu'il
y ait plus que le nombre des conseillers
à élire. Le Président, déclare que
M. Emery Sawyer, Camille Bourque
et Romeo Pagé, sont élus con-
seillers pour la surdité Municipalité
pour le nouveau terme.

Georges Demontigny

Président d'élection.

Ch. Edouard Demontigny
secrétaire

Assermentation des conseillers.

Je soussigné, Camille Bourque, ayant été nommé conseiller pour la Municipalité de Saint-Louis de France, jure que je remplirai ma charge aux meilleures de ma connaissance et capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Camille Bourque

Assermenté devant moi
à St-Louis de France.
ce septième jour du
mois de Mars. 1938.

Georges Jemontigny
Secr. - trép.

Assermentation de Conseiller.

Je soussigné, Ramon Gagé, ayant été nommé conseiller pour la Municipalité, jure et déclare que je remplirai ma charge aux meilleures de ma connaissance et capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi
à St-Louis de France.

ce

Province de Québec.

Municipalité de St-Louis de France.
Route Champlain.

À une assemblée, régulière et mensuelle
du conseil de la susdite Municipalité,
tenue au lieu ordinaire de ses séances,
lundi le septième jour du mois de Mars
mil neuf cent trente-huit à sept heu-
res du soir, à laquelle séance sont
présents M. M. Les Conseillers.

Alphonse Richard.

Camille Bourque

Joseph Duperré.

et son honneur le maire : Alph-Louis
Garon. formant quorum pour la prési-
dence de ce dernier.

Les procès de la dernière séance son
lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller, Joseph
Duperré, secondé par le conseiller
Alphonse Richard que l'audition des livres
Municipales pour l'année, 1937, et faite
par M. A. J. O. Doyon, notaire et vérificateur
soit acceptée à l'unanimité. (Adoptée)

Il est proposé par le conseiller Joseph Du-
perre, secondé par le conseiller Alphonse
Richard; ~~pour~~ qu'en réponse à la lettre
de M. Emery D'Amoy demandant sa
démission, comme conseiller, pour certaine
raison personnelle; le conseil accepte
sa démission. (Adoptée)

Il est proposé par le conseiller Camille
Bourque, secondé par le conseiller
Alphonse Richard, et résolu que M. Oscar
Bélisle soit nommé inspecteur des man-

voir herbs pour la susdite Municipalité.
(Adoptée)

Il est proposé par le conseiller Joseph Dupras
de, secondé par le conseiller Alphons
Richard et résolu à l'unanimité que les
comptes suivants soient acceptés et payés.

Les Editions Municipales # 3.60⁰⁰
Paiement d'un code municipale.

Georges Demontigny # 2.60⁰⁰

Transport des livres municipales pour audition.

M. A. J. O. Bergeron, vérificateur. # 27.65⁰⁰
des livres pour l'année 1937

Mlle: Eva Marchand. # 3.55⁰⁰

Timbres P&T

(Adoptée)

Il est proposé par le conseiller Joseph
Dupras, secondé par le conseiller Camille
Dorval et résolu que le compte de banque
de la Municipalité de St-Louis de France
qui est actuellement à la Banque Cana-
dienne Nationale soit transféré à la
Banque Provincial du Canada des Trois-Rivières.

Un mot rayé nul. (Adoptée)

Après quoi la séance est levée.

Le Baron Maire

Georges Demontigny
Sec. Trés.

Province de Québec.

Municipalité de St-Louis de France.
Comté Champlain.

À une assemblée spéciale, du conseil de la Municipalité de St-Louis de France, tenue au lieu habituel de ses séances, lundi le vingt-unième jour du mois de Mars, mil neuf cent trent-huit à sept heures du soir. à laquelle séance sont présents M. M. les conseillers.

Joseph Dupras.

Gamille Bourque.

Alphonse Richard.

son honneur le maire. Joseph-Louis Caron.
formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Cette séance spéciale a été convoquée par son honneur, le Maire, et ayant pour but de nommer un conseiller, en remplaçant M. Emory Sawyer.

Le tout suivant avis publié dûment lu et débattu.

Il est proposé par le conseiller Joseph Dupras, secondé par le conseiller Gamille Bourque et résolu que M. Georges Lamotte soit nommé conseiller en remplaçant M. Emory Sawyer.
(Adopté.)

J. L. Caron Maire

Georges Lamontigny
Sec. Trés.

Province de Québec.

Municipalité de St-Louis de France.
Comté Champlain.

Une assemblée, régulière et mensuelle
du conseil de la susdite Municipalité, tenue
au lieu habituel de ses séances, le lundi
de quatrième jour du mois d'Avril, mil
neuf cent dix-huit à sept heures du
soir, à laquelle séance sont présents,
M. M. Des conseillers.

Alphonse Richard
Lamille Bourque.
Paul Marchand.

Joseph Poirer

et son honneur le Maire, Jos. Louis Baron,
formant quorum sous la présidence de ce
dernier.

Les procès de la dernière séance sont lus
et approuvés.

Il est proposé, par le conseiller Lamille Bour-
que, secondé par le conseiller Paul Marchand,
et résolu à l'unanimité que les comptes
ci-après soient acceptés et payés.

Épave Assurances Limitées. \$ 10.00

prime pour cautionnement

Corporation du Comté Champlain \$ 95.92

Unité Sanitaire \$ 39.22

Conseil de Comté 56.70. (Adoptée)

Il est proposé par le conseiller Alphonse
Richard, secondé par le conseiller
Lamille Bourque et résolu que M. Arthur
Veilley soit nommé inspecteur Agraire
en remplaçant M. Alphonse Richard
pour l'arrondissement de St-Mar-
guerite. (Adoptée).

Il est proposé par le conseiller Joseph Dupres,
 secondé par le conseiller Paul Mafeland.
 et résolu à l'unanimité que le conseil
 ratifie, tout les procédures, que sont Hon-
 neur le maire. Joseph-Louis Caron. a
 pris contre la Cité des Trois-Rivières, con-
 cernant l'ouverture de nos routes d'hiver
 et autorise à poursuivre les procédures
 (Adopté). Après quoi la séance est levée.

L'Élu Maire.

Georges Lamontigny. Sec. Trés.
 Osermentation de Conseiller.

Je soussigné. Georges Lamotte
 ayant été nommé conseiller par
 la Municipalité de St-Louis de
 France, jure et déclare que
 je remplirai ma charge avec
 pureté de mes connaissances et ca-
 pacités.

Ainsi que Dieu me soit
 en aide.
 Georges Lamotte

Osermenté devant moi.
 le St-Louis de France.
 ce deuxième jour
 du mois de Mai. mil
 neuf cent dix-huit.

Georges Lamontigny
 Sec. Trés.

Province de Québec.
Municipalité de St-Louis de France
Bo. Champlain.

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la susdite Municipalité de St-Louis de France, tenue au lieu ordinaire de ses séances, lundi le deuxième jour du mois de Mai, mil neuf cent trente-huit à sept heures du soir à laquelle séance sont présents
M. les Conseillers

Georges Lamotte.

Camille Bourque.

Joseph Dupesne.

et son honneur le Maire. Joseph Louis Caron, formant quorum sous la présidence de ce dernier. Les procès de la dernière séance sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller Camille Bourque, secondé par le conseiller Joseph Dupesne et résolu à l'unanimité que les comptes ci-après soient acceptés et payés.

Freddy Marchand. \$ 5.00^a

entretien des chemins de pont pour l'hiver 1937-38 et que ce dit montant soit chargé aux intérêts comme suit.

✓ Hermaine Duchaine 1936-37 et 1937-38.	\$ 2.50 +
✓ Théodore Tremblay 1937-38.	1.50 +
✓ Ovide Barthe. 1937-38	1.00 +
Total	\$ 5.00

Leon Gauthier, inspecteur voirie.
route des chemins et chargé
comme suit. \$ 7.80^a

✓ Alfred Bellemare	\$ 1.15 +
✓ Edouard Beauchemin.	1.60 +
✓ Gordon Boyer	1.15 +
✓ Paul Marchand	2.25 +
✓ Paul Lavoisier	0.25

✓ Shawinigan Water & Power	\$ 1.40 x
<u>Total</u>	<u>7.80</u>
Eugène Demontigny entretien de chemin de front, hiver 1937-38	\$ 9.00 a
et ce dit montant, chargé comme suit.	
✓ Labrecque Auguste	\$ 2.39 +
✓ Rochelleau George	\$ 1.36 +
✓ Luc. William Ritcher	\$ 5.25 +
<u>Total</u>	<u>\$ 9.00</u>

(Adoptée).

Il est proposé par le conseiller George Lamo-
the, secondé par le conseiller Joseph Labrecque
et résolu que M. Gustave Giguère, avocat
des Trois-Rivières, soit autorisé à pen-
dre les procédures nécessaires, pour collecter de
la Cité des Trois-Rivières, la réclamation
de \$ 174.93 pour travaux faits dans
les chemins d'hiver, dans la route nationale

(Adoptée)

Donneur de M. le Maire Joseph-Louis Paron
convoque une assemblée spéciale pour lundi
le neuvième jour de Mai, nul neuf cent
trente-huit à sept heures du soir ayant
pour fin de nommer un conseiller
en remplaçant M. Francis Page.

Après quoi la séance est levée.
(Adoptée).

Le Maire

Georges Demontigny
Sec. Trés.

Province de Québec.
Municipalité de St-Louis de France.
Comté Champlain.

A une assemblée spéciale des conseillers de la
susdite Municipalité, tenue au lieu ordinaire
de ses séances, lundi le neuvième jour du
mois de Mai, mil neuf cent vingt-huit à
sept heures du soir à laquelle sont présents
M^s. les Conseillers.

Georges Lamotte.
Gabriel Bourque.
Joseph Dupré.

En l'honneur le maire, J. Louis, Baron,
formant quorum sous la présidence de ce der-
nier.

Cette dite séance spéciale, a été convoquée au
de la séance régulière, par son honneur
J. Louis Baron, et ayant pour but de
nommer un conseiller en remplaçant
M^s. Romeo Pagi.

Il est proposé par le conseiller Joseph Du-
Pré, secondé par le conseiller Gabriel
Bourque et résolu que M^s Théophile Pagi,
soit nommé conseiller pour la susdite
Municipalité. (A l'issue.)

J. G. Baron Maire

Georges D'Amboise
Secr. Trés.

Assermentation de Conseiller.

Je soussigné, Théophile Page, ayant été nommé conseiller pour la commune de [Municipalité], jure et déclare que je remplirai ma charge aux meilleurs de mes connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi
ce sixième jour du
mois de Mai, mil
neuf cent trente-huit.

* Théophile Page

Georges Lamontigny
Proc. Ver.

Province de Québec.

Municipalité de St. Louis de France
Comté Chaudière.

A une assemblée régulière et mensuelle
du conseil de la dite Municipalité,
tenue au lieu ordinaire de ses séances
lundi de sixième jour de juin, mil neuf
cent dix-huit à sept heures du soir, à
laquelle séance sont présents M^s. les Con-
seillers.

Georges Lamotte
Alphonse Richard.

Samille Bourque

Isidore Page.

et son honneur le Maire. Joseph-Louis Larou
formant quorum sous la présidence de ce
dernier.

Les procès de la dernière séance sont lus
et approuvés.

Il est proposé par le conseiller Georges
Lamotte, secondé par le conseiller Isidore
Page et résolu que les comptes
ci-après soient acceptés et payés.
Savoir:

Armel Lemire # 12.48^a
pour route d'hiver dans la route des pins.
et que ce montant soit chargé aux inté-
resses comme suit:

✓ Mad ^{me} : Archib. Guilbault	# 1.88 +
✓ Gordon Toddighs	6.57 +
✓ Pierre Gervier	.10 +
✓ Mad ^{me} : Charles Brousseau	1.98 +
✓ Norbert Bossette	.10 +
✓ Norbert Richard	.75 +
✓ Julien Desvassour	.50 +
✓ Auguste Lafabre	.60 +
Total	# 12.48

Armel Lemire.

\$ 5.39^a

Entretien de chemin d'hiver dans la route Beaumier
et ce montant chargé aux intéressés com-
me suit.

✓ Wilfrid Jolin	\$ 2.55	+
✓ Pierre Jernier	.10	+
✓ Victor Delaidier	1.21	+
✓ Joseph Vallée	1.53	+
<u>Total</u>		
	\$ 5.39	

✓ Secrétaire Provincial pour le département
du Ministère de la Santé. \$ 4.69 ✓
et chargé de l'intéressé M. Vallée O. Gormer.
(Adopté)

Il est proposé par le conseiller Samille
Bourque, secondé par le conseiller Philippe
Page et résolu à l'unanimité que
M. Edmond Marchand, Julien Lamo-
the, et Philippe Page, soient nommés
estimeurs pour la Municipalité de St-
Louis de France, et qu'un salaire de \$ 3.00
par jour soit alloué pour chacun. (Adopté)

Il est proposé par le conseiller Georges
Lamothe, secondé par le conseiller Alphonse
Richard et résolu que son honneur de
Maire, J. Louis Baron, soit autorisé à faire
refaire le plancher de la toiture à incendie.
(Adopté).

Pour faire suite à la réclamation
de \$ 174.93 faite par notre noble Municipi-
cipalité à la Cité des Trois-Rivières,
cette dernière règle par arrangement
pour le montant de \$ 156.38 et
ce montant fut repartit comme suit.

✓ Roule St-Marguerite.		
Joseph Lamothe	\$ 18.92	
Armel Lamothe	3.94	

Gaston Lamothe	\$ 3.68
Maurice Boldue.	3.33
Marcel Lamothe	1.58
Ernest Rivard	2.28
Armand Bourque	.53
Marius Pepin	.88
Ernest Marchand	1.43
Route du village.	
Joseph Lamothe	45.07
Onide Lamothe	9.64
Gaston Lamothe	14.47
Maurice Boldue.	6.13
Marcel Lamothe	2.28
Ernest Rivard	5.96
Ernest Dargis.	2.28
Armand Bourque.	.88
Marius Pepin	.18
Ernest Marchand	1.60
Route Martin	
Louis-Alma Pepin	6.66
Route St. Pierre.	
Louis-Alma Pepin	21.07
Pour dommage causé à Mme: Donat Rivard.	\$ 5.00

(Adoptée)
Après quoi la séance
est levée.
J. Guis Baron Maire

Georges Demontigny
Sec. Trés.

Province de Québec.

Municipalité de St. Louis de France
Côte Champlain.

A une assemblée régulière et mensuelle
du conseil de la Dite Municipalité,
tenue au lieu ordinaire de ses séances,
lundi de quatrième jour du mois de juillet,
mil neuf cent treize huit à sept heures
du soir à ~~la~~ laquelle séance, sont
présent M^{rs}. M^{rs}. Les Conseillers.

George Lamotte, Camille Bourque.

Alphonse Richard.

Théophile Page

Joseph Dufresne.

et son honneur de Maire. J. Louis
Baron, formant quorum sous la prési-
dence de ce dernier.

Les procès de la dernière séance sont
lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller Joseph
Dufresne, secondé par le conseiller Alphonse
Richard et résolu que les comptes ci-après
soient acceptés et payés.

Théophile Ducharme.

entretient des chemins de front pour
le haut St. Marguerite et côté de Bonnes
et que ce montant soit chargé
aux intéressés comme suit.

Côté de Bonnes.

✓	Hélie Alfred.	3.51 +
✓	Wallon O. Corner.	2.79 +
✓	Municipalité St. Louis	1.34 +
✓	Charles Mee Charles	.81 +
	Chemin de front.	
✓	Wallon O. Corner	3.88 +
✓	Municipalité St. Louis	1.75 +

Foye à Bourgeois, Poirson & Healon,
 professions prises sous la Cité de Trois-Rivières - \$ 20.⁰⁰
 Rivière
 à J.C. Sawyer. Notaire \$ 5.⁰⁰
 frais pour la Municipalité. (Adopté)

Il est proposé par le conseiller Carlille
 Bourque, secondé par le conseiller Alphonse
 Richard et résolu que le conseil de
 la susdite Municipalité, accorde le
 libre droit de pouvoir agrandir leur
 réseau téléphonique, tel que demon-
 tre le plan. (Adopté)

Il est proposé par le conseiller Thérèse
 Thérèse Foye, secondé par le conseiller
 Alphonse Richard et résolu que le
 Secrétaire-Trésorier soit autorisé
 de faire collecter Madame. Douat
 Rivard pour le montant de \$ 300.⁰⁰
 qu'elle doit à la Municipalité pour
 Police pour son frère. (Adopté)

Il est proposé par le conseiller Alphonse
 Richard, secondé par le conseiller
 Georges Lamotte et résolu qu'une avis
 soit envoyé à M. J. Baptiste Larouge
 des Trois-Rivières, pour lui faire
 réparer le pont couvrant le cours
 d'eau du chemin de front. et qu'
 une demande soit faite à l'ingénier-
 cur de la voirie, pour la comté de
 Champlain, pour que les fossés lon-
 geant les terres de M. Ernest
 Dargis et Lucien Marchand à la
 route nationale soient refaits
 pour pouvoir servir à l'équatement
 de terre. (Adopté)

Il suit les plaintes portées par
 les cultivateurs de notre susdite

Municipalité, contre le fléau des sautelles,
le conseil nomme les intéressés suivant pour
combattre contre ce dit fléau.

- No. Armand Lemire.
- Léonel Faur.
- Emery Sawyer.
- Edmond Marchand.
- Ezalphat Marchand
- Arthur Veilleux.
- Philippe Page.

Ces sus-mentionnés, ayant pour guide
les agronomes du Comté, par la prépara-
tion de certain poison, afin qu'il soit
étendu par terre, pour détruire ces
insectes.

un out rage nul.

Après quoi la séance est levée.

Louis Baron Maire

Georges Demontigny
Secr. Trés.

Précipitation Jussieu Agaire.

Je soussigné, Arthur Veilleux, apud
"St. Marguerite" l'arrondissement de la Municipalité
de St-Louis de France. Jure et

Précipité devant moi déclare que je remplis ma charge
et m'acquiesse pour du aux intérêts de ma communauté
mois d'oct. 1938. et et capacité.

Georges Demontigny
Secr. Trés.

Ainsi que Dieu, me soit en
aide.
+ Arthur Veilleux

Province de Québec.

Municipalité de St-Louis de France.
Route Champlain.

A une assemblée régulière, et mensuelle du conseil de la susdite Municipalité, tenue au lieu ordinaire de ses séances, lundi le huitième jour du mois d'Oct. mil neuf cent trente-huit à sept heures du soir à laquelle séance sont présents M. M. les Conseillers.

Théophile Papi
Joseph Dupré
Camille Bourque
Gorges Lamotte

et son honneur le Maire M. Louis Baron, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière séance sont lus et approuvés.

Il est proposé, par le conseiller Joseph Dupré, secondé par le conseiller Camille Bourque et résolu que les comptes ci-après soient acceptés et payés.

L'Honorable Trésorier Provincial \$ 12.⁰⁰

pour des batisses et fûts

Roche Longval. inspecteur Voies \$ 5.⁴⁶

route St-Pierre hiver. 1937-38 et Route Martine

Deirdre Marcotte. \$ 6.⁰⁰

Travail de fer, pour batisse du pont.

L'Honorable Trésorier Provincial \$ 210.⁸⁹

aliénées pour l'année 1937

Pour le montant de \$ 5.⁴⁶ payé,

~~il est~~ ca M. Roche Longval

pour la route St-Pierre, se dit

montant, devra être chargé aux inté-
ressés comme suit, savoir.

✓ Joseph Demers	\$ 0.90 +
✓ Donat Rivard	1.04 +
✓ Georges Rochelau	.34 +
✓ M ^{lle} Frank Ritcher	1.30
✓ Syndicat des Tabacs des Trois-Rivières	.88
✓ Tirette	0.05
✓ Omer Moiré	.23
✓ Euehise Massé	.55
✓ Eugène Lefebvre	.17

(Adoptée)

Il est proposé par le conseiller, Joseph
Dupres, secondé par le conseiller
Georges Lamotte et résolu que la
subvention offerte par le Ministère
de la Voie pour le montant de \$ 965.⁰⁰
refusé moyennant une subvention à 50% pour
la préparation du chemin rang Haut
St. Jean, soit transféré pour le rang
St. Alexis, et que M. Donat Rivard
soit nommé, contre maître pour ces
dits travaux.

Après quoi la séance est levée.

J. L. Baron Maire

Georges Demoulin
M^{re} Trés.

Province de Québec.
Municipalité de St. Louis de France.
Route Champlain.

A une assemblée, régulière et mensuelle
du conseil de la susdite Municipalité, tenue
au lieu ordinaire de ses séances, mardi le
sixième jour du Mois de Septembre, mil
neuf cent vingt-huit à sept heures du
soir, à laquelle séance sont présents
M. M. Les Conseillers.

José Lamotte.

Samuel Bourque.

Alphonse Richard.

Théophile Page.

José Dupré.

et son honnorable le Maire, Joseph-Louis
Baron, formant quorum sous la présiden-
ce de ce dernier.

Les procès de la dernière séance, sont
lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller, Alphonse
Richard, secondé par le conseiller, Théo-
phile Page et résolu à l'unanimité,
que les comptes ci-après soient acceptés
et payés.

Marcel Lamotte # 14.10⁰⁰

ouvrage pour plancher de la habite des foyers
David Doucet. # 10.60⁰⁰

bois fournis pour plancher.

Elzior Marchand. # 2.00⁰⁰

ouvrage pour l'empièvement des routes
Eugène Desautels # 21.85⁰⁰

ouvrage fait dans le chemin de la suc-
cession Frank-Ritcher et ce montant
chargé à celle-ci.

Julien Lamotte. # 6.00⁰⁰

solaires d'estimation 2 jours à # 3.00⁰⁰

Philippe Page. salaire d'estimateur \$ 6.⁰⁰^a
 Edmund Marchand. salaire d'estimateur \$ 6.⁰⁰^a
 Georges Demoulin. un rôle d'évaluation
 fait en duplicate. \$ 40.⁰⁰^a
 voiture pour conduire les estimateurs 5.⁰⁰^a

(Adopté) Il est proposé par le conseiller
 Alphonse Richard secondé par le conseil-
 ler Théodore Page et résolu à l'unanimité
 que le rôle d'évaluation soit ~~homologué~~ homologué avec l'amendement
 suivant. Le parti de Lot. 289 appar-
 tenant à M. Joseph Boivin, qui avait
 été évalué à \$ 1100.⁰⁰ soit baissé à \$ 1000.

(Adopté) Il est proposé par le conseiller
 Camille Bourque secondé par le conseil-
 ler Alphonse Richard et résolu que le
 taux des taxes pour former le budget de
 1939 soit à 25% cent de cent piastres.

(Adopté) Il est proposé par le conseiller,
 Georges Lamotte, secondé par le conseiller
~~Joseph~~ Camille Bourque, et résolu que
 M. Joseph Dupras soit nommé contre-
 maître pour les travaux de chemin
 du rang St-Alexis.

(Adopté)
 Attendu que le Syndicat du Tabac des
 Trois-Rivières demande à notre Municipa-
 lité, l'amélioration du chemin du rang
 St-Marguerite, côté ouest de la route 19.
 Attendu que la culture du tabac commence
 se développer très rapidement dans notre
 Municipalité, et qu'elle emploie beau-
 coup de main d'œuvre.

Attendu que le Syndicat du Tabac
 des Trois-Rivières, prie, actuellement
 environs huit cent arpent de terre à cul-
 tiver sur le rang St-Marguerite pour

l'année, mil neuf cent trente neuf.
 Attendu que cette dite demande, pour es-
 chemin, qui a environ 30 arpents à amé-
 liorer, est une charge trop lourde, pour notre
 Municipalité et que l'état actuel de ce che-
 min se trouve en très mauvaises conditions.
 En conséquence, il est proposé par le con-
 seiller Joseph Dupresne, secondé par le con-
 seiller Camille Bouque et résolu à l'unani-
 mité que demande soit faite à M. H. W.
 Roussau, député, du comté de Champlain;
 afin qu'il intercede auprès de l'Honora-
 ble Alger, Ministre de la Colonisation,
 afin qu'il nous accorde une généreuse
 subvention. (Adopté).

Après quoi la séance est levée.

J. G. Baron Maire

Jorges Demontigny
 Sec. - Trés.

Province de Québec.

Municipalité de St. Louis de France.
Comté Champlain.

À une assemblée, mensuelle et régulière du conseil de la susdite Municipalité, tenue au lieu ordinaire de ses séances, lundi le troisième jour du mois d'Octobre, mil neuf cent dix-huit à sept heures du soir, à laquelle séance sont présents M. M. du Conseil.

Joseph Dufresne.
Paul Marchand.
Théophile Fagé.
Camille Bourque.
Georges Lamotte.
Alphonse Richard.

et son honneur le Maire. Jos. Louis Baron, formant ~~par~~ sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière séance, sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller Camille Bourque, secondé par le conseiller, Alphonse Richard, et résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés.

M. Jos. Louis Baron.	
solaires de pompiers, syndicat de Taber.	3. ⁰⁰ / ₁₀₀
Réparation de la pompe.	0. 75
	<hr/>
Total	\$ 3. 75 ⁰⁰ / ₁₀₀

Melle. Eva Marchand.

timbres postaux	\$ 3. ⁰⁰ / ₁₀₀
M. Roméo Fagé, inspecteur pour le rang Haut Ste. Marguerite. pour réparation du chemin.	\$ 12. 96 ⁰⁰ / ₁₀₀
et que ce dit montant soient	

charge aux intéressés comme suit; savoir

2926
P.D.

Lot de la Municipalité	\$ 1.40
M. Simon	1.58
Lion Masson.	1.40
Pierre Pumeau.	1.40
Alb. Pumeau Clément	.88
Walter O. Corner.	6.30
Total \$ 12.96	

Il est proposé, par le conseiller Paul Marchand, secondé par le conseiller Joseph Dupresne et résolu que le rôle de perception, des taxes municipales pour l'année 1939, soit accepté à l'unanimité.

Il est proposé par le conseiller Théodore Page, secondé par le conseiller Paul Marchand et résolu que les salaires des employés, pour la réparation du chemin St. Alexis seront les suivants:

un homme seul	\$ 0.20 l'heure.
un homme avec cheval	.30 "
un homme avec deux chevaux	.40 "
un homme avec tracteur	.90 "
Conduite - Maître.	.30 "
Charroyage - la verge	.40
Achat de gravier - la verge	.35

Comptes à ratifier et à payer pour les travaux du rang St. Alexis.

Joseph Dupresne.	Payé	\$ 39.30 ^v
Eugène Demontigny	payé	24.10 ^v
Audèle Leblond	payé	26.20 ^v
Alphonse Demontigny	payé	9.80 ^v
Philipp Demontigny	payé	24.70 ^v
Alexandre Demontigny	payé	14.00 ^v
Edmond Piquin	payé	10.00 ^v

Silvio	Brousseau	Payé.	4.00 ^v
Les	Larkin	payé	3.40 ^v
Lauranzo	Larkin	payé	7.40 ^v
J. Dupuis	Robert	payé	2.00 ^v
Arthur	Martin	payé	24.00 ^v
Dionis	Courbeau	payé.	27.60 ^a
Ovide	Leclerc	payé	28.60 ^v
H. Paul	Blanc	payé	18.40 ^a
Ovide	Demontigny	payé	4.00 ^v
Frederie	Loranger	payé	19.20 ^v
Thomast	Rivard	payé	12.55 ^v
Georges	Lacroix	payé	2.00 ^v
André	Martin.	payé.	12.00 ^a
Trinamer	Martin	payé	15.90 ^v
Aurélien	Martin	payé	15.80 ^v
Donatien	Loranger	payé	13.20 ^v
Tempe	payé	Total	\$ 358.15

Charroyage de Gravier.

Camille	Beaufortin.	payé	\$ 150.40 ^v
Rosaire	Ducharme	payé	188.80 ^v
Total			\$ 339.20

Achat du gravier.

Euehede Marchand. - Payé \$ 296.80^v

En conséquence il est proposé par le conseil : Camille Bonquet et secondé par le conseiller Georges Lamothe, et résolu que tous ces comptes soient acceptés et payés.

Après quoi, la séance est levée.

L. J. Baron Maire
 Georges Demontigny
 Sec. Trés.

Province de Québec :

Municipalité de St. Louis de France.
Cote Champlain.

A une assemblée, régulière et mensuelle,
du conseil de la susdite Municipalité,
tenue au lieu habituel de ses séances,
lundi le quinzième jour de Décembre mil
neuf cent trente-huit à sept heures du
soir, à laquelle séance sont présents,
M^{rs}. M^{rs}. Les Conseillers.

Paul Marchand.
Georges Lamotte.
Alphonse Richard.
Théophile Gagné.
Camille Bourque.

et son honneur, le Maire, M^{rs}. Louis Caron,
formant quorum sous la présidence de
ce dernier.

Les procès de la dernière séance, sont
lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller, Camille
Bourque, secondé par le conseiller Paul
Marchand, et résolu que les comptes sui-
vants soient acceptés et payés.
Imprimerie St. Patrice. # 7.75⁰⁰
Papier à lettre et enveloppe.

~~Waller~~
L^{rs} Honorable Trésorier Provincial # 7.37⁰⁰
pour Assistance Judiciaire à M^{rs}. Waller O'Connell
et chargé au compte de M. Waller O'Connell

Arthur Veilley, pour creusage de cour d'eau.
et chargé aux intéressés comme # 12.⁰⁰
mit # 16.⁰⁰ chargé à M. Alfred Hélin.
3.⁰⁰ chargé à M. Lion Mason et
3.⁰⁰ chargé à M. Brien Francau.

Omer Boldue.	\$	2.50
Olivier Boldue.	\$	2.00
Ernest Jargis.	\$	3.50
Jonat Rivest.	\$	2.50
	\$	11.50

Pour travaux fait au pont de M. Jean-Baptiste Lorange. et le montant devra être chargé à celui-ci. (Adopté)
 Il est proposé par le conseiller Théophile Jagé, secondé par le conseiller Paul Marchand et résolu que le conseil de la susdite Municipalité, en rapport avec l'entretien de la route d'hiver entre Trois-Rivières et Grand-Mère, suivant une entente avec M. J. A. Bilodeau, Maire de la ville de Shawinigan Falls et de M. Edouard Abou, Président de la Chambre de Commerce de la même ville, le conseil après réflexion, a pris la décision de ne pas intervenir aucune action à cette entreprise, mais qu'elle s'engageait à ses propres frais, de débloquer les choissers des rivières à la route Nationale et que chaque propriétaire ou occupant entretenir leurs propriétés riveraines.

En conséquence M. Rodolphe Ducharme sera engagé pour débloquer la croix du rang St. Marguerite.

M. Ernest Marchand pour le rang St. Jean

M. Arthur Martin pour les rangs St. Alexis et Marc des plaines.
 Le salaire ainsi accordé à ces employés sera de 25 sous l'heure. (Adopté)

Attendu que, le chemin rang Haut St-Jean qui se continue sur le rang Les Chenaux, et qui a un parcours d'environ trois mille et demi, demanderait du gravier pour en conserver de la mise en forme qui est déjà fait.

Attendu que, la Municipalité n'est pas en mesure de pouvoir aider à ces propriétaires de chemin de front et qui eux même sont dans l'impossibilité de la faire.

Attendu que, le rang Les Chenaux traverse un cours d'eau, lequel est couvert d'un pont appelé pont Bellemare et qui est à défaire; Les intéressés que le procès verbal oblige à ce pont, ne sont au nombre de six, et que le coût de la nouvelle construction serait d'environ de \$ 2000.⁰⁰.

Attendu que, ces propriétaires sont dans l'obligation de demander au Ministère de la Colonisation, de leur venir en aide, pour l'amélioration des chemins et du dit pont.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Paul Marchand, secondé par le conseiller Georges Lamotte et résolu à l'unanimité, qu'une copie de la résolution soit envoyée au député du Comté de Champlain M. Wilfrid Rousseau pour qu'il intercede pour nous, auprès du Ministère de la Colonisation, afin qu'il nous accorde une généreuse subvention, et

Après que la séance est levée

Georges Lamotte. Sec. Trés.

Province de Québec.

Municipalité de St. Louis de France. Comté Champlain.

Une assemblée, ordinaire et régulière des contribuables de la Municipalité, tenue, au lieu ordinaire de ses séances, mardi le troisième jour du mois de Janvier, mil neuf cent vingt-neuf à sept heures du soir, à laquelle seules sont présents - M. M. les Conseillers.

Théophile Page,

Gamill Bourque

Paul Marchand

Joseph Dufresne

- et son Maire, le Maire, Joseph-Louis Baron, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière séance, sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller Théophile Page et résolu par le conseiller Paul Marchand et résolu que les comptes ci-dessous soit acceptés, ratifiés et payés.

L'Abbi. J. B. Lamy. St. Louis. \$ 100.⁰⁰

\$ 18.⁰⁰ loyer de la salle municipale

\$ 12.⁰⁰ lumière du Sacré-Coeur.

Arthur Veilleux. \$ 7.50⁰⁰

fraie d'inspection égaires, pour eau d'eau Bellemare et charge aux intérêts comme suit:

Alfred Hélie \$ 0.60⁰⁰

Palmer O. Corner \$ 0.60⁰⁰

Syndicat des Tabacs de Trois-Rivières \$ 0.60⁰⁰

Théophile Page \$ 0.60⁰⁰

Théophile Page \$ 0.60⁰⁰

Mme: Rebecca Dubreuil \$ 0.60⁰⁰

Eyolphat	Marchand	#	0.60 ⁰⁰
Lucien	Marchand	#	0.60 ⁰⁰
Alphonse	Clément		0.90 ⁰⁰
Cyprien	Guéneau		0.90 ⁰⁰
Stéphen	Masson.		0.90 ⁰⁰
(Adopté). Total			7.50

Il est proposé par le conseiller Joseph Dupresne, secondé par le conseiller Camille Bourque et résolu à l'unanimité, que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à envoyer des avis en collection des taxes dues.

(Adopté).

Il est proposé par le conseiller Joseph Dupresne, secondé par le conseiller Camille Bourque, et résolu à l'unanimité que M. O. J. O. Bergeron, Notaire de Ste. Geneviève de Batiscan, soit choisi Vérificateur pour la susdite Municipalité.

(Adopté).

Après quoi la séance est levée.

Proc - Mune

Joseph Dupresne

Georges Jannetiquy
V. Sec - Trés.

1939.

Nominations du Maire et des
Conseillers.

À une assemblée, des contribuables de la susdite Municipalité, tenue le sixième jour du mois de janvier, qui neff eut lieu-trent-neuf, sous la présidence de Georges Dombu-lyny, Secrétaire-Trésorier et Président d'Élection, aux fins de proposer un Maire et trois Conseillers, en remplaçant M. Joseph-Louis Baron, Maire et de M^{rs}. Paul Marchand, Joseph Duperré et Alphonse Richard, sortant de charge; Le tout suivant avis public, dûment lu et acheffé, en date du sixième jour de janvier, 1939; dont l'original ~~confusé~~ ~~confusé~~ revêtu d'un certificat de qualification, demeurera annexé aux livres des procès-verbaux.

À dix heures précises, le Président d'Élection, ayant pour Secrétaire d'Élection M^{rs} Emory Sawyer, ouvre la séance, et requiert M^{rs}. les Électeurs présents et dûment qualifiés de faire la présentation pour remplacer les sus-mentionnés sortant de charge.

Les Electeurs Camille Bourque et Georges Lamotte, ayant proposé que M. Joseph-Louis Caron, soit nommé Maire, pour un nouveau terme, le Président après examen ^{des qualités} du Proposeur et du Proposé, accepte la proposition.

Les Electeurs Joseph Dufresne et Eugène Lamontigny, ayant proposé que M. Aurèle Leblanc soit nommé conseiller, pour la susdite Municipalité le Président après examen ~~de~~ ^{des} qualités du Proposeur et du Proposé accepte la proposition.

en remplaçant.
M. Jos. Dufresne.

Les Electeurs, Napoleon Paul Marchand, et Edmond Marchand, ayant proposé que M. Joseph Dugri soit nommé conseiller, pour la susdite Municipalité en remplaçant M. Nap. Paul Marchand; le Président, après examen des qualités du proposeur et du proposé, accepte la proposition.

Les Electeurs, Joseph Ducharme, Rodolphe Ducharme, ayant proposé que M. Alphonse Richard, soit nommé conseiller, pour la susdite Municipalité; le Président après examen des qualités du proposeur et du proposé, accepte la proposition.

Deux heures et tout épuisé sans qu'il y ait eu plus que le nombre, le sous-président d'Élection, déclare que M. Jos. Caron soit nommé Maire, et M. Aurèle Leblanc, Joseph Dugri et Alphonse Richard, soient nommés conseillers, pour le nouveau terme.

Assommentation des Maires et des Conseillers.

Je soussigné, Joseph-Louis Caron,
ayant été élu Maire, pour un deuxième
^{mandat} pour la Municipalité de St-Louis
de France, jure et déclare que je rem-
plirai ma charge, aux meilleurs de mes
connaissances et capacités.
Ainsi que Dieu, me soit
en aide.

+ Joseph-Louis Caron-Maire
Assommenté devant moi.
le sixième jour de
Mars. mil neuf cent
deux-vingt.

Georges Demontigny
J. J. J.

Je soussigné, Alphonse Richard, ayant
été nommé conseiller, pour la sus-
dite Municipalité, jure et déclare que
je remplirai ma charge, aux meilleurs
de mes connaissances et capacités.
Ainsi que Dieu me soit en aide.

+ Alphonse Richard
Assommenté devant moi.
le sixième jour de Mars.
mil neuf cent deux-vingt.

Georges Demontigny
J. J. J.

Je soussigné, Joseph Dupré, ayant été
nommé conseiller, pour la Municipalité de
Saint-Louis de Trarzac. Jure et déclare, que
je remplirai, ma charge, aux meilleurs
de mes connaissances et capacités.
Ainsi que Dieu, me soit en aide.

+ Joseph Dupré

Assermentez devant moi
le dixième jour de Mars,
mil neuf cent trente-neuf.

Georges Demontigny
Le Secrétaire

Je soussigné, Aurèle Leblanc, ayant été
nommé conseiller, pour la Municipalité
de Saint-Louis de Trarzac, jure et déclare
que je remplirai ma charge aux
meilleurs de mes connaissances et capaci-
tés.

Ainsi que Dieu, me soit en aide.
+ Aurèle Leblanc

Assermentez devant moi
le dixième jour de Mars,
mil neuf cent trente-neuf.

Georges Demontigny
Le Secrétaire

Province de Québec.

Municipalité de St. Louis de France
Comté Chaudière.

A une assemblée, régulière et mensuelle du conseil de la dite Municipalité, tenue au lieu habituel de ses séances, lundi le sixième jour du mois de Mars, mil neuf cent vingt-neuf, à sept heures du soir, à laquelle séance sont présents, Nos les Conseillers :

Théophile Page
Alphonse Richard
Georges Lamotte
Joseph Dupré

et sous la Présidence de M. Camille Bourque, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière séance sont lus et approuvés.

Il est proposé, par le Conseiller, Georges Lamotte, secondé par le Conseiller Théophile Page et résolu que M. Camille Bourque, soit nommé Trésorier pour la dite Municipalité. (Adopté)

Il est proposé, par le conseiller Théophile Page, secondé par le conseiller Georges Lamotte et résolu à l'unanimité, que l'audition des livres municipaux, fait par le Percepteur, A. J. B. Bouchon, notaire et dont la lecture est donnée par le Secrétaire-Trésorier, soit acceptée. (Adopté).

Il est proposé par le conseiller, Alphonse Richard, secondé par le conseiller Joseph

Duqui, et résolu que les sous-mentionnés soient nommés Inspecteurs de Police pour la susdite Municipalité.

Rang Haut Ste. Marguerite:	Rodolphe Ducharme.
" les Ste. Marguerite:	Donat Douest.
" St. Jean.	Emile Carou.
" les Chenaux	Rosair Germain.
" St. Alexis	Rock Longval.
" Marais des Plaines:	Arnel Lefevre.

Il est proposé par le conseiller, Joseph Duqui, secondé par le conseiller, Georges Samothé et résolu que les sous-mentionnés soient nommés Inspecteur Agraire pour la susdite Municipalité.

Rang Ste. Marguerite	: Eloi-Edouard Samothé.
" St. Jean	: Yvon. X. Marchand.
" St. Alexis	: Ovide Lefebvre.
" Marais de Plaines	: Richard Beaumier.
" Les Chenaux	: Philias Lafrenière.

Il est proposé par le conseiller, Alphonse Richard, secondé par le conseiller Théodore Page et résolu que les sous-mentionnés soient nommés Gardien d'Écoles pour la susdite Municipalité.

Arrondissement de Ste. Marguerite:

M: Emery Héon.

Arrondissement du Village, St. Jean et les Chenaux

M: Ernest Rivard.

Arrondissement de St. Alexis et Marais des Plaines.

M: Arthur Martin.

Il est proposé par le conseiller, Georges Samothé, secondé par le conseiller Alphonse Richard et résolu que Mr. Louis-Philippe Carou, soit nommé Juge de Paix, pour la susdite Municipalité.

Il est proposé par le conseiller Joseph Dupré, secondé par le conseiller Georges Lamotte, et résolu que M. Arner Baldac soit nommé inspecteur de Maurice Herb pour un nouveau terme.

Il est proposé par le conseiller Théophile Pagi, secondé par le conseiller Joseph Dupré et résolu à l'unanimité que les comptes ci-après soient acceptés, ratifiés et payés.

Librairie P. P. Ayotte.	\$ 8.33 ^v
Article de papeterie.	
M. A. f. O. Bergeron. Notaire	\$ 27.75 ^v
Purification des salines pour l'année 1938.	
Georges Demontigny	\$ 19.40 ^v
52 bois de collection \$ 1.20 Transport des livres.	
Spinaud Assurance Limitée	\$ 10.00 ^v
Assurances pour cautionnement du Sec-Tier	
Ulric Demontigny.	\$ 18.89 ^v
ouvrage pour pompe à feu.	
Leon Gauthier, inspecteur de voirie pour la Bohémie.	\$ 4.01 ^v
pour ouvrage fait au pont Apphi Bellemeur et ce montant devra être chargé aux inspecteurs comme suit: savoir	
Exalphat Marchand	\$ 0.23
Alvain Doucet	0.05
Leon Masson	0.16
Mme: Donat Rivard	0.13
Eugène Bureau	0.09
Mme. Rebecca Ducharme	0.07
David Savary.	0.03
Walker O. Cornet	0.90
Donat Mongrain	0.35
Shawmigan W. et Power Co	0.16
Edouard Deschêmin	0.52
Joseph Lavoieur.	0.16
Ulric Lamotte	0.11

Maurier	Reault.	\$ 0.11
Paul	Levasseur.	0.20
David	Doucet	0.14
Georges	Lord.	0.14

Total \$ 4.01

(Adopté)

Il est proposé, par le conseiller, Joseph Auger, secondé par le conseiller Alphonsé Richard et résolu que le salaire des employés à l'entretien de la route d'ici vers l'Est soit fixé comme suit:

homme seul \$ 0.25 l'heure.
 homme avec cheval \$ 0.50 l'heure.

(Adopté)

Pour faire suite à la demande de M. Edgar Corsette, Maire de St-Luc de Vivecennes, demandant de passer une résolution, pour l'amélioration du rang St-Alexis sur toute sa longueur.

Attendu que, la paroisse de St-Louis de France, demande et réclame, depuis de nombreux années l'amélioration de son dit chemin.

Attendu que, ce dit rang demande une amélioration sur toute sa longueur, et qui fait partie de trois paroisses, St-Luc de Vivecennes, St-Maurice et St-Louis de France et qui se relie aux paroisses de St-Genesviere et de Tadoussac.

Attendu que, le rang St-Alexis est dans une état inaccessible, et si il était amélioré, il serait un débouché de plusieurs paroisses, à la Route. No 2, Trois-Rivières à Grand-Mère.

Attendu que, la Municipalité de St-Louis de France, étant dans l'impossibilité de pouvoir faire ces améliorations, s'adresse aux Département de la Colonisation

et de la Prairie.

Et En conséquence, il est proposé par le conseiller, Georges Lamothé, secondé par le conseiller, Alphonse Richard et adopté à l'unanimité, que des copies soient envoyées à l'Honorable M. J. Auzer, ministre de la Colonisation et à l'Honorable Anatole Barignan, ministre de la Prairie et ainsi qu'à M. U. W. Rousseau, député du Comté de Charolais; pour qu'il intercede pour nous, auprès des Ministres, afin qu'il nous accorde notre demande.
(Adopté).

Après quoi la séance est levée.

Georges Lamothé Maire
 J. J. J. J.

Assurance des Juges de la Prairie.

Je soussigné, Rodolphe Ducharme, Juge de la Prairie, Emile Gagnon, Rossier Germain, Roch Longval et Amel Lefebvre, ayant été nommé Juges de la Prairie pour la circonscription municipale, jure et déclare que je remplirai mes charges aux meilleurs de mes connaissances et capacités. Ainsi que Dieu me verra en aide.

Assurance devant l'Honorable Juge
 moi, ce septième +
 jour de Mai. 1939 +
 Georges Lamothé
 J. J. J. J.

Assermentation des Juges à Gaire.

Je soussigné, Edouard Lamotte, Joseph H. Marchand, Richard Beaumier, Ovide Lefebvre et Philias Lafrenière, ayant été nommé Juges de Gaire, pour la susdite Municipalité, jure et déclare que je remplirai ma charge aux meilleures de mes connaissances et capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

+ Ovide Lefebvre
+ Chas & Lamotte +
+

Assermenté devant moi.
ce huitième jour du
Mai, mil neuf cent
trente-neuf.

Georges Lamontigny

Assermentation des Gardiens d'Écoles.

Je soussigné, Emery Hiron, Arthur Martin et Ernest Rivard, ayant été nommé gardien d'écoles pour la susdite Municipalité, jure et déclare, que je remplirai ma charge, aux meilleures de mes connaissances et capacité.

Ainsi que Dieu, me soit en aide.

Assermenté devant moi.
ce huitième jour du mois
de Mai. mil neuf cent
trente-neuf.

Georges Lamontigny
L. Gaire-Taire

Assermentation de l'inspecteur de Mauvais Herbe.

Je soussigné, Omer Bolduc, ayant
été nommé inspecteur de Mauvais
Herbe pour la Municipalité de St. Louis
de Troues, jure et déclare, que je rem-
plirai ma charge aux meilleurs de ma
connaissance et capacité.

Ainsi que Dieu, me soit en aide.

+ Omer Bolduc

Assermentation devant
moi, ce premier jour de
juin, mil neuf cent
vingt-neuf.

Georges Desbroux
Vic. Trés.

Assermentation du juge de Paix.

Je soussigné, Louis - Philippe Gosselin,
ayant été nommé, juge de Paix
pour la Municipalité de St. Louis de
Troues, jure et déclare que je rem-
plirai ma charge aux meilleurs de ma
connaissance et capacité.

Ainsi que Dieu, me soit en aide.

+ 

Assermentation devant moi
ce premier jour de
juin, mil neuf cent
vingt-neuf.

Georges Desbroux
Vic. Trés.

Province de Québec.

Municipalité de St. Louis de Travers
Route Champlain.

A une assemblée, régulière et mensuelle du conseil de la municipalité, tenue au lieu ordinaire de ses séances, lundi le huitième jour de Mai, mil neuf cent vingt-neuf à sept heures du soir, à laquelle étaient présents

Mesieurs les Conseillers :

Théophile Page
Georges Lamotte
Alphonse Richard
Joseph Dugre
Camille Bouquet
Amiel Leblond.

et son Honneur le Maire, Jos. Louis Baron, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Il est proposé par le conseiller, Camille Bouquet, secondé par le conseiller Amiel Leblond et résolu que M. Alexandre Dubé, soit nommé juge-maire de Poise, pour l'arrondissement St-Jean, en remplaçant M. Emile Baron, qui refuse de remplir cette charge pour certaine raison.

Il est proposé par le conseiller, Alphonse Richard, secondé par le conseiller Georges Lamotte et résolu, que les comptes ci-après soient acceptés et payés

Eugène Demontigny. \$ 10.⁰⁰ ✓
pour l'entretien de chemin de pont d'hiver
et que ce dit montant soit chargé

aux intéressés comme suit : savoir :

Mme. William Ritcher	\$ 5.25
Auguste Labrecque	\$ 3.00
Georges Rocheland	\$ 1.75
<u>Total</u>	<u>\$ 10.00</u>

Rosalie Germain. \$ 11.18^v
 Entretien de la Route Les Chevaux
 pour l'hiver. 1938-39 et sur ce dit
 montant soit chargé aux intéressés
 comme suit savoir :

Paul Levasseur	\$ 0.25
Charles Poliquin	Payé. 5.82
Deasmen Melrose	0.20
Donat Mongrain	1.23
Shawinigan Water et Power Co.	0.56
Alfred Bellemare	1.27
Edouard Beauchemin	1.85
<u>Total</u>	<u>\$ 11.18</u>

Laurent Drielle \$ 5.85^v
 Entretien d'hiver du chemin de front
 des Carrieres St-Maurice, et ce mon-
 tant devra être chargé à elle-ci

Mlle. Eva Marchand. \$ 3.00^v
 timbres postes.

Ayant une question fort embarrassante à faire disparaître, nous nous adressons au Ministère de la Pêche, pour que venir aider à tous les Ministères, qui se souffre.

- 1° La chose en question, est l'ouverture de la Route d'hiver entre Trois-Rivières et Grand-Mère, à la circulation des véhicules.
- 2° L'entretien de la dite route d'hiver.

depuis environ dix ans, nous a eue des in-
 nées, et toujours avec les mêmes arguments.

3° Cette dite route a été, durant l'hiver ainsi
 passé dans un état impassable et même très
 dangereuse, le service de maille a été interrom-
 pu à plusieurs reprises ainsi que le service
 de maille rurale.

4° Nos cultivateurs, qui sont tous des gens qui
 fréquentent les marchés de nos villes, quel
 intérêt ont-ils eue dans ces amas de neige.

5° Les Municipalités qui sont traversées par
 la route Nationale sont toutes responsables
 des accidents qui pourraient survenir, pour
 cause de mauvais chemins, durant la sai-
 son d'hiver, et cela pourrait coûter très
 cher pour une Municipalité.

6° Le conseil de notre Municipalité devra
 prendre toutes les mesures nécessaires, pour
 pouvoir arrêter les charrettes, qui ne per-
 dent qu'à faire des bordages, lesquels
 font avancer d'énormes bords de neige.

En conséquence il est proposé par le
 conseiller Camille Bourque, secondé par
 le conseiller Georges Lamoth et résolu
 qu'une ^{copie} résolution soit envoyée au
 Ministre de la Pêche, pour qu'il vienne
 en aide aux cultivateurs de notre région,
 c'est-à-dire de leur laisser des bords
 chemins d'hiver comme dans les années
 passées.

Après quoi la séance
 est levée.

J. L. Baron maire

Georges Lamoth
 Sec. Trés.

Province de Québec

Municipalité de St-Jouis de Troues
Comté Champlain.

A une assemblée, régulière et mensuelle de conseil de la Municipalité Municipale, tenue au lieu ordinaire de ses séances, lundi le cinquiesme jour du mois de Juin, mil neuf cent dix-neuf, à sept heures du soir à laquelle séance sont présents. Messrs

Des Conseillers :

- Georges Lamotte,
- Arvid Leblanc
- Joseph Dupré
- Samuel Bouguer
- Alphonse Richard

et son honneur le Maire. Jos, Louis Baron, formant quorum, sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière séance sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller, Alphonse Richard, secondé par le conseiller Arvid Leblanc, et résolu, que les comptes ci-après soient acceptés et payés.

Joseph Lamotte, \$ 6.83

pour l'entretien de la route d'hiver du village et rang St-Jean et de dit montant soit chargé, aux intéressés

comme suit savoir :

Reni Pendubede	\$ 1.40
Theodore Tremblay	1.05
Napoléon X. Marchand	2.10
Hermaan Dupuis	.70
Lucien Marchand	Payé 1.05
Givro Lorange	0.53
Total	\$ 6.83

David Savary # 14.45
 pour entretien des chemins d'hiver pour la
 Route de Bonne. et le chemin de Front. et que
 ce dit montant soit chargé aux intéressés
 comme suit :

Alfred Helie # 3.42

Walter O. Corner 6.45

Municipalité St. Louis P. 540 2.58

Mlle. Poyet Dauphin 2.00

14.45

Armel Lemire # 11.15
 pour entretien de la route d'hiver du
 Marais des Plaines. et que ce dit mon-
 tant soit chargé aux intéressés com-
 me suit, savoir :

Henri Dupont # 0.50

Alex. Dubois 1.85

Roland Barrière 4.15

Peter Schaidier 1.45

Wilfrid Holin 3.20

Total # 11.15

Armel Lemire # 18.95
 pour entretien des chemins d'hiver à la
 Route des Vins. et que ce dit montant
 soit chargé aux intéressés comme suit,
 savoir :

Mme: Arhile Guilbeault # 3.10

Gordon Wright 8.95

Pierre Grenier 1.30

Mme: Charles ~~Philippe~~ Drouveau 2.40

Norbert Boyette .80

Willie Dauphinair .80

Julien Lavoisier .80

Auguste Lefebvre .80

Total # 18.95

Donat Doucet. \$ 35.71^v
 entretien de la route d'hiver, St. Ma-
 guerite et que le dit montant soit
 charge aux instances comme suit,
 savoir :

Joseph, C. Page.	\$ 2.98
Mme: Rebecca Duchesne-Arroux.	2.55
Philippe Page.	5.10
Thomas Robert	5.80
Ernest Houle	3.83
Carriere Ste. Marguerite Ste.	6. ⁰⁰
Philippe Landry	2.55
Mme: Joseph E. Levesque	5.10
Whefford Lemire	2.55
Total :	\$ 35.71

M. Oscar Doucet. \$ 125^v
 ouverture du chemin de front d'hiver
 de la Carriere St-Marguerite-Limitée, et que
 ce montant soit charge à celle-ci.

Payé à L'Honorable Secrétaire Provincial
 \$ 211.44^v

pour avisés de, 1938 et donné com-
 me suit :

Valida Lamotte	\$ 75. ⁰⁰
Louis Gilbert	100. ⁰⁰
Jos Parkin	36.44
Total	\$ 211.44

(Adopté.)

Il est proposé par le conseiller, Camille
 Bourque, secondé par le conseiller
 Armand Leblanc et adopté, que la
 Municipalité de St. Louis de Trouer
 prie le Ministre de la Voie de faire
 subventionner, conformément aux dispo-
 sitions de la Loi de la Voie, aux
 frais du Gouvernement, par le chretien-

dant général de l'entretien et de la réparation
ou des chemins, Les chemins améliorés suivant
savoir, Chemin du rang, St-Alexis, gravillage,
1692 pieds. (Adopté).

Il est proposé par le conseiller Georges
Lamothé, secondé par le conseiller Alphonse
Richard et résolu que l'inspecteur
Agraire, M. Charles-Edmond Lamothé,
est autorisé à faire débloquer le couv
d'eau, appelé Couv d'eau Bellefleur, lequel
couv d'eau, ~~est~~ moi le terrain de
M. Félix Marchand. Le cout et les
frais seront chargés aux intéressés.
(Adopté)

Il est proposé par le conseiller,
Georges Lamothé, secondé par le con-
seiller Alphonse Richard et résolu
que M. Joseph, B. Pige, soit nommé
inspecteur de Poivre pour le rang Haut
St. Marguerite, en remplaçant M.
Rodolphe Ducharme, qui refuse de rem-
plir cette charge pour raison justifiable.

(Adopté) Après quoi la séance est levée.

Le Baron Maire

J. A. Demontigny
Secr. - Trés.

Assermentation de l'inspecteur de Poivre.

Je soussigné, Joseph B. Page, ayant
été nommé inspecteur de Poivre pour
la susdite Municipalité. Jure et dé-
clare que je remplirai ma charge
aux meilleurs de ma conscience
et capacité.

Ainsi que Dieu me soit en
aide.

+ Joseph Page

Assermenté devant moi
le quatrième jour de juillet
mille neuf cent dix-neuf.

J. A. Demontigny.
Dieu - Très

Province de Québec.

Municipalité de St-Louis de France.
Comté Champlain.

A une assemblée régulière et mensuelle, du Conseil de la Municipalité, tenue au lieu ordinaire, de ces séances, lundi le troisième jour de juillet, mil neuf cent vingt-neuf, à sept heures du soir, à laquelle séance sont présents Messrs les Conseillers

Stéphane Pagé
Joseph Dugré
Camille Bourque
Georges Lamotte
Antoine Leblanc

et son honneur le Maire, Jos. Louis Baron, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière séance, sont lus et approuvés.

Il est proposé, par le conseiller Georges Lamotte, secondé par le conseiller Camille Bourque et résolu que tous les gens qui font partie des arroudissements, qui se font ravager par les sautelles, sont obligés d'y faire des foisons suivant l'ordre des inspecteurs nommés.

(Adopté)

Il est proposé par le conseiller Antoine Leblanc, secondé par le conseiller Georges Lamotte et résolu que la préparation des dits foisons se fera chez M. Joseph Dugré et que les sous-mentionnés soient nommés inspecteurs pour les

accordement :

M. Edmond Marchand	roy.	Les Chevaux
Ezra Marchand	"	St. Jean St. Jean
Chas. Edouard Lamotte	"	St. Marguerite
Louis Alma Piquin	"	Mairie de Paris

et que J. A. Demontigny est autorisé de vendre, les marchandises nécessaires pour la préparation des poissons.

150 sacs	de son
600 lbs	vert de Paris.
200 galls	melasse
600 lbs	sel.

(Adopté).

Il est proposé par le Conseiller, Georges Lamotte, secondé par le conseiller Théophile Pappé, et approuvé à l'unanimité que le Conseil accorde l'application faite en date du 22 juin 1939, par la Bell Telephone Compagnie, pour l'erection et le maintien de postes de téléphone sur les chemins publics de cette municipalité et ce aux endroits indiqués sur le plan soumis.

(Adopté).

Il est proposé par le Conseiller Joseph Dupré, secondé par le Conseil. Le Georges Lamotte et résolu que les comptes soient acceptés et payés.

Jack Jouval	\$	5.60
entretien de la route habitée pour l'hiver 1938-39 et que ce dit montant soit chargé aux maîtres comme suit :		
Théodore Tremblay	\$	1.33
Georges Rochelcan		.42
Jacques Joseph		1.10

Succ: William Richeur # 1.61
 syndicat des Tabacs des Trois-Rivières 1.44.
 Total. 5.60

(Adopté) **Rock Longval.** # 3.15
 entretien de la route Martine pour
 l'hiver 1938-39. et que ce dit mou-
 tant soit chargé aux intéressés com-
 me suit, savoir:

Louis-Philippe Baron	10.19
Omer Morin	.46
Eugène Massé	1.12
Eugène Lafabre	.36
Joséphine Laferrière	1.03
(Adopté) Total	\$ 3.15

Corporation du Pont Champlain.

Unité charitable.	# 43.78
Répartition Conseil de Pont.	58.38
Futur.	.55
(Adopté) Total	\$ 102.71

Charles-Edouard Lamotte # 6.55
 réparation de chute et charge
 à l'intéressé M. Alfred Bellemare.
 (Adopté)
 est proposé par le Conseiller
 Camille Rouquet, secondé par le
 conseiller Joseph Dugui et assisté
 par M. J. B. Sawyer, Notaire des
 Trois-Rivières, soit nommé, sur-
 intendante spéciale, sur la carte
 et irige un procès verbal, sur
 le cours d'eau, appelé Cour d'eau
 Bellemare, et est dans les soixante

jours, de cette résolution, demande faite
 verbalement par les militaires.
 M. David Sabary, Alfred Helie et
 autres.

(Adoptée)

Qui puis la séance est levée.
 L. J. Baron Maire.

J. A. Demontigny.
 Sec. - Trés.

Province de Québec.

Municipalité de St. Louis de France.
 Co. Champlain.

A une assemblée, régulière et mun.
 cipel du Conseil, de la Juridiction Muni.
 cipalité, tenue au lieu ordinaire de
 ses séances, le lundi le septième jour
 du mois d'Août, mil-neuf-cent
 vingt-neuf à sept heures du soir
 à laquelle séance sont présents

Mesdames Conseillers:

Théophile Fage,

Alexandre Leblanc

Joseph Dugie,

Gabriel Doucet,

Alphonse Riethard.

et son Honorable le Maire.

M. Louis Caron, formant quorum
pour la présidence de ses derniers.

Les procès de la dernière séance,
sont lus et approuvés.

Il est proposé, par le conseiller
Aurel Bellane, secondé par le con-
seiller Alphonse Richard, et résolu
que les comptes ci-dessus soient
acceptés et payés.

Freddy Marchand \$ 6.25 ✓
pour entretien de chemin d'hiver,
sur le chemin de front du Haut
St-Jean et que ce dit montant
soit chargé aux intéressés comme
suit, savoir:

Thérèse Vandenberghe	\$ 2.00
Hermaine Duchaine	1.75
Walter O. Corner	1.25
Ovide Carlier	1.25
Total	\$ 6.25

Joseph Dugré pour temps employé pour
préparation des faïences à soudures
et donné comme suit :

Alphonse Marchand	\$ 4.00
Arthur Péloux	\$ 6.00
Gerome Germain	6.00
Steven Marchand	6.00
Joseph Dugré	4.00
Gérard Dugré	4.00
Edmond Marchand	5.00

Total \$ 35.00 ✓

Excerpt Marchand.	\$ 1.45 ^v
ouvrage pour route et charge aux intéressés comme suit.	
Theodore Tremblay.	\$ 0.90
Herman Dubois.	\$ 0.55
Total:	\$ 1.45.

~~Jules Bussière.~~

Honorable: Trésorier Provincial \$ 2.01^v
pour assistance publique de Dame:
Jules Bussière et chargé à M:
Jules Bussière.

(Adopté).

Après quoi la séance
est levée.

Jos. Larocq. Maire.
Genl. Demontigny. Sec-Tres
Province de Québec.

Municipalité de St. Louis de France
Co Champlain.

À une assemblée privée des conseillers
de la susdite Municipalité, tenue
dans la résidence de Son Honneur
le Maire Jos. Louis Caron, pour
répondre à la demande de M
Gabriel Desrochers, Juge-maire, qui nous
a avisé qu'une somme de \$ 1500.⁰⁰
~~nous~~ à 100% nous était accordée
pour la continuation du chemin du
bourg de St. Alexis, et de nommer
un demi-maitre pour que les tra-
vaux soient commencés au plus tôt.
Les conseillers ainsi
présents furent: M^{rs}

Georges Lamotte.
 Alphonse Richard.
 Cahille Douque.
 Joseph Dupré.
 Quil Leblanc, et son honneur
 le Maire: Jos-Louis Baron.

(Adopté). Le conseiller Quil Leblanc propose
 que M. Joseph Dupré, soit nom-
 mé Gardien-Maitre pour ces dits
 travaux, et M. le Conseiller Alphonse
 Richard appuie cette nomination.

(Adopté). Suivant les rumeurs, qui trouble
 le conseil de cette Municipalité,
 concernant le Pont appelé, pont Bel-
 lmare, le conseil décide de pren-
 dre information, pour ~~se~~ fermer
 ce dit chemin. Sur cette question
 il est proposé par le conseiller,
 Joseph Dupré, secondé par le con-
 seiller Georges Lamotte et résolu
 que son honneur le Maire Jos-Louis
 Baron, le Conseiller Cahille Douque
 et le secrétaire-trésorier J. A. De-
 montigny soit nommé pour ~~se~~
 prendre les informations nécessai-
 res.

Après quoi la séance
 fut levée.

Louis Baron
 Maire.

J. A. Demontigny
 Sec. Trés.

Commune de Quebec.

Municipalite de St. Louis de France.
Co. Chaudiere.

Une assemblee, reguliere et mensuelle
du conseil de la dite Municipalite, te-
nue au lieu ordinaire de ces seances, ^{mar-}
di le sixieme jour du mois de septembre
mil neuf cent dix-neuf à sept heures
du soir, à laquelle seance, sont presents
Messrs les Conseillers:

- Joseph Dupré.
- Samuel Boquet.
- Alphonse Richard.
- Aurèle Leblanc.
- Georges Samothé

et son honneur le maire, Jos. Louis
Baron, formant quorum, sous la presi-
dence de ce dernier.

Les procedes de la dernière, seance sont
lus et approuvés.

Il est propose par le Conseiller, Georges
Samothé, secondé par le conseiller
Alphonse Richard, ~~second~~ et résolu
que les salaires payés, aux travaux
du chemin de St. Alexis soit les sui-
vants:

Refusé

1 homme.	\$0.20	l'heure
1 homme avec 1 cheval	.30	"
1 homme avec 2 chevaux	.40	"
1 homme avec 1 tracteur	.90	"
gravier	0.35	la verge.
charroyage	0.40	" "

Refusé Il est propose, par le conseiller, Ca-
Samuel Boquet, secondé par le con-

Refus

Le conseiller Alphonse Richard, avec M. Joseph Dugui et Alphonse Marchand, ont nommé, pour faire signer les intéressés qui sont obligés du pont, appelé Pont Bellemare, pour demander la fermeture de la route ou de demander de reconstruire le pont.

Il est proposé par le conseiller Camille Bourque secondé par le conseiller, Alphonse Richard, et résolu que les amendements suivants, soient portés au rôle d'évaluation.

(Adopté)

- Lot = 499 appartenant à Louis Alma Fajin augmenté de \$ 300.⁰⁰ à \$ 10 50.⁰⁰
- Lot P. = 483. appartenant à Georges A. Lavoie augmenté de \$ 250.⁰⁰ à \$ 450.⁰⁰
- Lot P. 484. appartenant à Henri Heon augmenté de \$ 500.⁰⁰ à \$ 3 800.⁰⁰
- Lot P. 487. appartenant à Richard Beaunier nouvelle construction portée à \$ 700.⁰⁰
- Lot. 283 appartenant à Remy Verdenherde augmenté de \$ 700.⁰⁰ à \$ 2 650.⁰⁰
- Lot P. 528 appartenant à Aimé Fortin augmenté de \$ 900.⁰⁰ à \$ 1 650.⁰⁰
- Lot P. 528 appartenant à Henri Marchand nouvelle construction portée à \$ 800.⁰⁰
- Lot: Rue 592 appartenant à Germaine Trois-Rivieres augmenté de \$ ~~20000~~⁵⁰⁰⁰.⁰⁰ à \$ ~~20 500~~⁵⁰⁰⁰.⁰⁰
- Lot: Rue 592 appartenant à Germaine St-Maurice Ste augmenté de \$ 20000.⁰⁰ à \$ 20 500.⁰⁰
- Lot P. 539. appartenant à Nelson Raymond Dagenais augmenté de \$ 50.⁰⁰ à \$ 1 500.⁰⁰
- Lot 578 appartenant à Welfred Corbeil augmenté de \$ 175.⁰⁰ à \$ 2 200.⁰⁰
- Lot 582 appartenant à Olivier Corbeil augmenté de \$ 200.⁰⁰ à \$ 450.⁰⁰
- Lot P. 565 appartenant à Nelson Lamotte diminué de \$ 500.⁰⁰ à \$ 300.⁰⁰

Il est proposé par le Conseiller, Alphonse Richard, seconde par le Conseiller Aubin (Adopté). Leblanc, et résolu que le taux des taxes pour l'année 1940, soit à \$ 0.25 de cent piastres.

Son Honneur le Maire, Jos-Louis Baron, ajourne la séance à jeudi, prochain, pour sept heures du soir.

J. Baron Maire
 J. A. Demontigny
 Sec. Trés.
 Mairie de Québec.

Municipalité de St. Louis de France
 Route Champlain.

Ajournement de la séance mensuelle, du mois de septembre, qui se sou-
 lève le onzième jour du mois
 de septembre, à huit heures et demie, à sept heures du soir.

Les Conseillers ainsi présents sont

M. r: Georges Lamothe.
 Camille Bourque.
 Alphonse Richard.
 Théophile Page
 Joseph Dupré.
 Aubin Leblanc, et son

honneur le Maire, Jos-Louis Baron, formant quorum, sous la présidence de son dernier.

Le procès-verbal qui a été lu, par M. J. B. Sawyer, Notaire, du Trois-Rivières lequel était nommé surintendant spi-
 (Adopté) cial, a été présenté au Conseil Municipal, et ainsi qu'il en est.

teressés, pour être examinés; et il restera ouvert durant les trente jours de cette date au bureau du Secrétaire Trésorier, pour être ensuite homologué le vingt-neufième jour du mois d'Octobre mil neuf cent sept-vingt, qui se trouve le trentième jour.

Il est proposé par le conseiller Camille Rouquet, secondé par le Conseiller Amédée Schlaud, et résolu que les comptes ci-après, soient acceptés et payés.

M. J. B. Lavyer. Maître # 125.⁰⁰ ✓
 pour frais de procès-verbal. Cour d'eau Bellemeur
 Charles-Edouard Lamotte # 41.25 ✓
 pour mesurage fait dans ce dit cour d'eau.
 dont le montant total # 166.25
 sera chargé aux intéressés que le procès-verbal publie et repartit suivant leur étendue de terrain, qui est dans le dit cour d'eau.

Adoptée

Payé à G. A. Demoulin # 340.51 ✓

pour marchandises fournies pour sautelles.
 Payé Mlle Eva Marchand. timbres postaux # 3.⁰⁰ ✓

M. J. Guérou, qui a fait la collection ~~de~~ des comptes de taxes de la Municipalité, nous en fait rapport suivant.

Argent payé à l'avant. # 57.⁰⁰

M. Gaspit et Pierre doit # 2.⁰⁰ pour lettre
 M. Jules Lacroix # 4.50 " "
 et cela devra leur être sur leur taxe.

La liste électorale parlementaire, a été soumise au conseil, et les noms des nouveaux y a été inscrits et elle est restée ouverte à tous les électeurs

avant tout le mois de septembre,
mil neuf cent trente-neuf. et huit et
(Adopté). accepté.

Après quoi la séance est levée.

Le Maire
J. A. Demontigny.
Léon-Léon.

Province de Québec.

Municipalité de St-Jouis de France.
Route Champlain.

A une assemblée, régulière et mensuelle du
Conseil de la susdite Municipalité, tenue
au lieu ordinaire de ses séances, lundi le
deuxième jour du mois d'Octobre, mil neuf
cent trente-neuf à sept heures du soir,
à laquelle séance sont présents Mess, les
Conseillers.

Camille Bourque.

Joseph Duguid.

Georges Lamotte.

Aurèle Teblane.

et son honneur le Maire. Jos-Louis Caron
formant quorum sous la présidence de
ce dernier.

Il est proposé par le conseiller, Aurèle
Teblane, secondé par le conseiller Camille
Bourque et résolu que les comptes

ci. qui sont acceptés et payés.

Bureau du Revenu. # 12.⁰⁰ ✓

Fonds des Salaires et Pains
Puisson & Heaton, Avocat # 34.15 ✓

Pour collection des taxes.
David Savary. # 2.50 ✓

Entretien de chemin d'hiver de pont à
Gerard Veilleux et ce montant devra être char-
gé à celui-ci.

Il est proposé par le conseiller, Joseph Dupré
deuxième par le conseiller, Aurèle Leblanc et
résolu que le rôle de perception, préparé pour
la perception des taxes municipales soit ho-
mologué à l'unanimité.

Il est proposé par le conseiller, Camille
Bourgeois, deuxième par le conseiller, Aurèle
Leblanc et résolu, que le Secrétaire-
Trésorier est autorisé d'envoyer des avis,
pour aviser que tous les débiteurs qui
ont des arriérés de taxes, seront vendus
par le Conseil de Comté, à moins que
des dites arriérés, soient payés, ulté-
rieurement.

Il est proposé par le conseiller, Aurèle Leblanc
deuxième par le conseiller, Camille Bour-
geois, que le Conseil Municipal à l'una-
nimité, s'oppose à l'ouverture des
routes d'hiver, à la circulation des
véhicules automobiles.

La Municipalité devra garder la bonne
voile d'entretien, conservant les chemins
d'hiver uniquement seulement que pour
la traction animale, les routes seront
vendus comme dans le passé, au désir
du Conseil, à l'enchère ou à l'heure,
de même pour la route Nationale No.
19.

Les entrepreneurs de chemin

d'hiver avec tracteurs, camions, chasse-neige ou souffleurs mécaniques, pour tenir les routes ouvertes à la circulation des voitures automobiles, ne devront pas être en aucun contrat de genre, car il est bien attendu que ce conseil ne donnera aucun droit de passer dans la dite Municipalité de St-Jouis de France, même quelques menaces seront faites, à quiconque baisserait les routes d'hiver avec des dites machines. Copie de cette résolution a été envoyée au journal local, pour publication.

Apres quoi la séance est levée.

Louis Baron Maire

J. A. Demontigny
Secr. Trés.

Trésorier de Luche.

Municipalité de St-Jouis de France.
Comté Champlain.

A une assemblée spéciale du Conseil de la dite Municipalité, tenue au lieu ordinaire de ses séances, mercredi la onzième jour du mois d'Octobre, mil neuf cent vingt-neuf à sept heures du soir à laquelle séance sont présents M. Le Conseiller :

Joseph Dugré.

Samuel Boquet.

Georges Lamothe.

Auréli Loblave et son

honneur le Maire : J. Louis Baron.

Cette séance spéciale a pour but de faire l'homologation du Procès-Verbal du court d'eau Bellemare, le tout suivant avis publie dument lu et schiffé dont l'original demeurera annexé dans le livre des délibérations.

Il est proposé par le Conseiller, Georges Lamotte, résolu par le conseil. Le Joseph Dugré que le Procès-Verbal du Court d'eau Bellemare, soit homologué avec les amendements suivants.

Embranchement Ouest.			
David Savary	P. 573	30	aputs.
Mme: Emile St-Hilaire	P. 574	30	"

Embranchement Est.			
David Savary	P. 573	30	"
Mme: Emile St-Hilaire	P. 574	30	"
Lucien Marchand	P. 575	60	"
Municipalité St-Louis	P. 540	15	"

Il est proposé par le Conseiller Georges Lamotte, résolu par le Conseiller, Parville Bourque et résolu M. Edouard Lamotte soit avisé de faire creuser le court d'eau Bellemare, à la demande de M. Felix Marchand.

Louis Baron Maire
 J. A. Demontigny
 Sec. - Trés.

Assommentation d'inspecteur
de Poivre.

Je soussigné, Taveride Dubé, ayant
été nommé inspecteur de Poivre
pour la Municipalité de St-Louis
de Traver, jure et déclare que je
remplirai mes charges aux meilleurs
de mes connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en
aide.

T. Taveride Dubé.

Assommenté devant moi
ce sixième jour du mois
de Novembre mil neuf
cent trente-neuf.

J. A. Demontigny
Sec. Trés.

Province de Québec.

Municipalité de St-Louis de Traver,
Co Champlain.

A une assemblée, régulière et mensuelle
du conseil de la municipalité,
tenue au lieu ordinaire de ses séances
le lundi le sixième jour du mois de Novem-
bre, mil neuf cent trente-neuf, à sept
heures du soir, à laquelle séance
sont présents, Messrs, les Conseillers.
Camille Bourque,

Alphonse Richard,
 Georges Lamothé,
 et son honneur le Maire, J. Louis Baron,
 formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière séance, sont lus et approuvés.

Il est proposé, par le conseiller Alphonse Richard, secondé par le conseiller Camille Bourque et résolu que les comptes ci-après soient acceptés et payés

Quide d'apbrue,	\$ 3.00 ✓
pour frais d'inspecteur agraire, et charge aux ins- titués, comme suit:	
Antoine Lafabre =	\$ 0.75 ✓
Emile Berubeau	\$ 0.75 ✓
Alphonse Demontigny	\$ 0.75 ✓
Wilfrid Marchand.	\$ 0.75 ✓
	<hr/>
	\$ 3.00 ✓
J. O. Demontigny.	
65 avis en foliation.	\$ 22.75 ✓

Il est proposé par le conseiller, Georges La-
 mothé, secondé par le conseiller, Alphonse
 Richard et résolu, que les routes nationales
 d'hiver, soient vendues à l'heure, mais
 le prix de l'heure à l'aveoir, et que
 les autres routes, soient vendues en
 entier, et à l'aveoir.

Après quoi, la séance est levée,

J. Louis Baron Maire

J. O. Demontigny
 Sec. Trés.

Province de Quebec.

Municipalité de St-Louis de France.

Le Champlain.

A une assemblée, régulière et mensuelle
du conseil de la dite Municipalité, tenue
au lieu ordinaire de ses séances, le lundi
le quatrième jour du mois de Décembre,
mil neuf cent vingt-neuf, à sept heures
du soir, à laquelle séance sont pré-
sents M^{rs}: les Conseillers.

Georges Larroche.

Alphonse Richard.

Camille Bourque.

Auril Leblanc.

et son honneur, le Maire Joseph-Louis Caron,
formant quorum, sous la présidence de ce
dernier.

Les procès de la dernière séance, sont
lus et approuvés.

Il est proposé, par le conseiller, Camille
Bourque, secondé par le Conseiller Auril
Leblanc, et résolu que les comptes ci-après
soient acceptés et payés.

Joseph-Louis Caron, Maire.

\$ 8.18^v

pour frais de voyage à Quebec, aux
intérêts de la Municipalité.

L'Abbi. J. B. Lamy, Curé. Loyat et Dumais \$ 30.⁰⁰

(Adopté). Après quoi, la séance est levée.

J. Caron Maire
J. W. Lamontaigne
Sec. Trés.

Province de Québec.

Municipalité de St-Louis de France.

Cc. Champlain.

A une assemblée, régulière et mensuelle du conseil de la susdite Municipalité, tenue au lieu ordinaire de ses séances, lundi le huitième jour de janvier, mil neuf cent quarante, à sept heures du soir à laquelle séance sont présents. M^{rs}. les Conseillers :

Joseph Dupré.

Paulin Bourque.

Alphonse Richard.

Théophile Page.

George Lamotte, et son honneur Joseph-Louis Baron, formant quorum, pour la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière séance, sont lus et approuvés.

Il est proposé par le Conseiller Alphonse Richard, secondé par le Conseiller, Joseph Dupré et résolu que l'audition des livres municipaux soit faite par le Notaire, A. F. O. Bergeron. pour l'année 1939.

(Adopté).

Après quoi la séance est levée.

J. G. Baron Maire

George. O. Demantigny

Lie - Vie.

1940

Nomination des Conseillers.

A une assemblée, des contribuables de la susdite Municipalité, tenue le dixième jour du mois de Janvier, mil neuf cent ~~soixante~~ quarante, à dix heures de l'avant-midi, sous la présidence de J. W. Demontigny, Secrétaire-Trésorier et Président d'élection, aux fins de proposer trois Conseillers, en remplaçant Mrs. Camille Bourque, Georges Lamothé et Théophile Pagi, tous sortant de charge. Le tout suivant avis public, dûment lu et affiché, en date du septième jour de Janvier, 1940, dont l'original revêtu du certificat de qualification demeurera annexé, aux livres des présentes.

A dix heures précises, le Président d'élection, ayant comme Secrétaire d'élection M. Emery Sawyer, ouvre la séance, et requiert Mrs. les électeurs présents et dûment qualifiés, de faire la présentation pour remplacer les susmentionnés sortant de charge.

Les électeurs M. Emery Sawyer et Arthur Veilleux, ayant proposé que M. Georges Lamothé soit réélu conseiller pour un nouveau terme, le Président après examen du proposant et du proposé, accepte la proposition.

Les électeurs M. Théophile Pagi et Joseph Boivin ayant proposé que M. Camille Bourque soit réélu conseiller pour un nouveau terme, le Président après

examen des qualités du professeur et du pro-
fesi, accepté la proposition.

Les électeurs Mrs. Alphonse Richard et Joseph
Dugré ayant proposé que M. Philippe Page,
soit nommé conseiller en remplaçant M.
Théophile Page, les Président après exa-
min des qualités du professeur et du profesi
accepté la proposition.

une heure s'étant écoulée sans qu'il
y ait plus que le nombre de membres
de la société. J. W. Demoulin, Prési-
dent d'élection, déclare élu ~~M. D.~~ les
sus-mentionnés pour le nouveau terme.

J. W. Demoulin
Président d'élection.

Emy. Lavoie

Secrétaire d'élection

Aurmentation des Conseillers.

Je soussigné, Camille Bourque, ayant été nommé conseiller pour la Municipalité de St. Louis de France, jure et déclare que je remplirai ma charge de Conseiller, aux meilleurs de mes connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu, me soit en aide.

+

Camille Bourque

Aurmenté devant moi.
ce dix-huitième jour de
janvier, mil neuf cent qua-
rante.

J. W. Demontigny.
Sec. Trés.

Je soussigné, Georges Lamotte, ayant été nommé conseiller pour la Municipalité de St. Louis de France, jure et déclare que je remplirai ma charge de Conseiller, aux meilleurs de mes connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu, me soit en aide.

+ Georges Lamotte

Aurmenté devant moi.
ce dix-huitième jour de
janvier, mil neuf cent qua-
rante.

J. W. Demontigny
Sec. Trés.

Municipalité St-Louis de France

COMTE CHAMPLAIN, P. Q.

Province de Quebec,
Municipalité de St-Louis de France,
Comté Champlain.

Avis public est, par les présentes donné, à tous les intéressés de la Municipalité de St-Louis de France, que mercredi le dixième jour du mois de Janvier, mil neuf cent quarante, à neuf heures de l'avant-midi, il y aura nomination des Conseillers, en remplaçant Mrs. Camille Bourque, Georges Lamothe et Thélesphore Pagé, tous sortant de Charges, et s'il y a votation, elle aura lieu aux bulletins secrets, lundi le quinzième jour de Janvier, mil neuf cent quarante, de neuf du matin à cinq heures de soir.

Je soussigné, G.A.Demontigny, Secrétaire-Trésorier, et Président d'élection, nomme M. Emery Sawyer comme Secrétaire- d'élection.

Donné à St-Louis de France,
ce septième jour de Janvier,
mil neuf cent quarante.

G.A.Demontigny,

Séc-Trés.

G.A.D.
Sec-Trés.

Municipalité St-Louis de France

COMTE CHAMPLAIN, P. Q.

Je soussigné, G.A. Demontigny, Secrétaire-Trésorier de la susdite Municipalité de St-Louis de France, jure et déclare que j'ai donné lecture de l'avis ci-dessus, à l'essai de l'Office Divin, Dimanche le Septième jour du mois de Janvier, mil neuf cent quarante, et que j'en ai achiffé copie.

G. A. Demontigny
Sec - Trés.

Je soussigné, Philippe Page, ayant été nommé Conseiller, pour la Municipalité de St-Louis de France, jure et déclare que je remplirai ma charge de Conseiller, aux meilleures de mes connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu, me soit en aide.

Philippe Page

Assurance devant-moi,
ce dix-huitième jour de
janvier, mil-neuf-cent-
quarante.

J. W. Demontigny.
Secr. Trés.

Province de Québec

Municipalité de St-Louis de Traction
Ces Champlain.

A une séance spéciale, du Conseil de la mu-
dite Municipalité, tenue au lieu ordinaire de
ses séances, à laquelle ~~se sont~~, mercredi,
le dix-septième jour de janvier, mil neuf
cent quarante, à huit heures du soir,
à laquelle séance, sont présent, M^{rs}. les
Conseillers,

Georges Lamoignon,
Alphonse Richard,

Philippe Pigeon,

Joséphine Lamoignon,

Hubert Lamoignon,

Camille Bourque.

et son honneur le Maire Jos-Louis
Caron, formant quorum, sous la présiden-
ce de ce dernier.

Il est proposé, par le Conseiller, Georges
Lamoignon, secondé par le conseiller, Alphonse
Richard, et résolu à l'unanimité,

Que ce Conseil accepte les conditions de
M^{rs}. M. Mousseotte & Fils entrepreneurs rela-
tivement à l'entretien d'hiver de la route
No 19 pour les automobiles pour l'hiver
1939-40;

Que ce conseil exige que les dits entre-
preneurs débarrassent de neige la dite route
sur sa largeur pavée;

Que ce mode d'entretien ne mise en au-
cune manière à la circulation des voi-
tures hippomobiles, en tout temps, et si
nécessaire faire des élargissements pour les
rencontres faciles et assez fréquentes pour

toutes sortes de véhicules ;
 Que ce conseil, pour prendre plus de sûreté, exige
 qu'un contrat soit fait entre les Entre-
 preneurs et ce dit Conseil, incluant les engage-
 ments, les polices d'assurances contre les ac-
 cidents, et salaire payé aux entre-maîtres
 de la voirie municipale, et aussi aux ai-
 des ; lequel contrat devra être fait par le
 Notaire P. G. Sawyer et signé par les Entre-
 preneurs et son Honneur le Maire, Jos. Louis
 Baron.

Que les dits entrepreneurs seront tenus de
 se conformer aux ordres des inspecteurs mu-
 nicipaux de voirie, quand à l'exécution
 des travaux de déblaiement de la neige sur
 la dite route, lesquels sont présentement
 Messrs. Roch Longval, Staverick Dubé, et
 Louis Dumest.

J. L. Baron Maire

J. W. Dumontigny.
 Secrétaire.

Province de Quebec.

Municipalite de St. Louis de France
Route Champlain.

A une assemblee reguliere et mensuelle
du Conseil de la subdite Municipalite,
tenue, au lieu ordinaire de ses seances
lundi le quatrieme jour du mois de Mars,
mil neuf cent quarante, a sept heures
du soir, a laquelle seance sont presents
Mrs. les Conseillers.

- Philippe Page.
- Aurèle Schane.
- Samille Bourque.
- Joseph Dupré
- Alphonse Richard.

et son honneur le Maire, Jos-Louis
Garon, formant quorum sous la presiden-
ce de ce dernier.

Les Procès de la dernière seance, sont
lus et approuvés.

Il est proposé, par le conseiller Joseph Du-
pré, secondé par le conseiller Alphonse
Richard et résolu que l'audition des
livres municipaux, pour l'année mil-neuf-
cent quarante-neuf, laquelle fut
fait par le Notaire, A. J. O. Bergeron.

(Adopté.) soit accepté à l'unanimité.

Il est proposé par le conseiller, Aurèle
Schane, secondé par le conseiller Alphonse
Richard et résolu à l'unanimité que
les comptes ci-après soient acceptés et
payés.

A. J. O. Bergeron, notaire vérificateur
vérification des livres. 1939. \$ 28.78¹/₁₀₀
M^r François Lajoie, Avocat. \$ 5.⁰⁰/₁₀₀

four fois, pour l'entretien des chemins d'hiver aux
autobus.

Epineard Assurance Inc. # 10.00[^]
prise pour embourbement de Secrétaire-Treasorier.

(Adopté) G. W. Demontigny # 1.20[^]
Transport des livres pour vérification.

(Adopté) Il est proposé par le conseiller Joseph Dupré
secondé, par le conseiller Aurèle Leblanc, pour
le Secrétaire-Treasorier est prié de faire des
demandes au Département de la Côte, et
au Département de la Colonisation pour nous
obtenir des sections pour l'amélioration et
du gravillage du chemin, du rang de St-
Alexis et du rang Les Chenaux, St. Haut
Ste. Marguerite.

(Adopté) Il est proposé, par le conseiller Aurèle Leblanc
secondé par le conseiller Barnabé Doucque
que le Secrétaire-Treasorier est autorisé, de
faire la demande au département de l'Utilité
Publique, pour en obtenir l'électricité
dans le Rang St-Alexis.

Après quoi la séance est
levée.

Le Baron Maire

G. W. Demontigny.

Clé-Tres.

Province de Québec.

Municipalité de St. Louis de France
Côte Beauplaine.

A une assemblée, régulière et mensuelle
du conseil de la susdite Municipalité, tenue
à la salle paroissiale, lundi le premier
jour du mois d'Avril, mil-neuf-cent-
quarante, à sept heures du soir, à
laquelle séance sont présent, M. M.,
les Conseillers,

Philippe Pagé.
Camille Bourque.
Alphonse Richard.

et son honneur le Maire: Joseph-Louis
Caron, formant quorum, sous la prési-
dence de ce dernier.

Les procès de la dernière séance, sont
lus et approuvés.

(Adopté). Il est proposé, par le conseiller Camille
Bourque, secondé par le conseiller
Philippe Pagé, qu'une plainte soit portée,
au Collège Téléphoné Co. Limité, pour deman-
der réparation aux arbres de M. Camille Bour-
que.

(Adopté). Il est proposé, par le conseiller, Alphonse
Richard, secondé par le conseiller Philippe
Pagé et résolu que M. Omer Bolduc
soit nommé Directeur de Mauvais Herbes
pour l'année courante.

Après quoi la séance est levée.

J. L. Caron Maire
J. W. Desautels
J. Des-Tris

Assermentation de l'inspecteur de
Mauvais Herbes

Je soussigné, Omer Bolduc, ayant été nommé
inspecteur de Mauvais Herbes, pour
l'année 1940; jure et déclare que je rem-
plirai ma charge, aux meilleurs de mes
connaissances et capacités.

Omer Bolduc

Assermenté devant-moi,
ce seizième jour de Juin,
mil neuf cent quarante.

J. W. Jemontigny
Lie-Trés.

Province de Québec.

Municipalité de St. Louis de France
Comté Champlain.

A une assemblée régulière et mensuelle
du Conseil de la dite Municipalité, tenue
au lieu ordinaire de ses séances, lundi
le sixième jour de Mai, mil neuf
cent quarante, à sept heures du soir
à laquelle séance, sont présents, Messrs
les Conseillers,

Philippe Pige.

Arville Leblanc.

Samuel Bourque

Joseph Dupont.

Alphonse Richard.

et son honneur le Maire, Joseph-Louis
Laron, formant quorum sous la prési-
dence de ce dernier.

Les procès-verbaux de la dernière séance,
sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller, Arville
Leblanc, secondé par le conseiller
Alphonse Richard, et résolu que les
comptes ci-après soient acceptés et
payés.

Dr: Jld Marchand. \$ 10.⁰⁰ ^

soin de médecine à M. Dupin.

Eugène Demontigny \$ 9.⁰⁰ ^

pour l'entretien de l'épave de front pour
l'année 1939-40. et ce montant devra
être chargé aux intérêts comme suit

Mme. William Ricker \$ 5.25 ✓

Auguste Fabreux 2.25 ✓

Joseph Rocheland 1.50 ✓

\$ 9.00

Corporation du Comté Champlain. 6.60 ✓
pour l'entretien de route

Rosaire Gormain.	\$ 1.35 ~
entretien d'ivoire de la route des Chemaux et	
ce montant devra être chargé aux mêmes men-	
hures.	
Franses Malou	\$ 0.25 ✓
Mawinigan Water & Power Co	1.10 ✓
	<hr/>
	\$ 1.35

(Adoptée).

Il est proposé par le conseiller Philippe Foyé, Seconde, par le conseiller Alphonse Richard, et résolu que le conseil municipal appuie la requête signée par les intéressés du rang Haut St-Marguerite, pour leur obtenir l'électricité, et que la demande soit adressée à la Régie Provinciale de l'Électricité, Montréal.

(Adoptée).

Il est proposé par le conseiller Camille Bourque, Seconde par le conseiller Aurèle Deblane, et résolu que M. Joseph Dupuis soit nommé Surintendant Spécial, pour faire le hôte de l'éclairage du rang Marais-du-Saints. suivant le Procès-Verbal.

(Adoptée).

Après quoi la séance
est levée.

Le Baron Maire

J. W. Demoulin
Sec. - tris.

Province de Québec.

Municipalité de St-Louis de France.

Co Champlain.

A une assemblée régulière et mensuelle
du Conseil de la Soudite Municipalité,
tenue au lieu ordinaire de ses séances,
le lundi le troisième jour de juin,
mil neuf cent quarante, à sept heures
du soir à laquelle séance sont pré-
sents Mess: les Conseillers.

Philippe Pagé.
Conseiller Bourque.
Alphonse Richard.

Joseph Dupré.
Georges Hamothé.

son Honneur le Maire, Jos. Louis Larou
formant quorum sous la présidence de
ce dernier.

Le procès de la dernière séance, sont
lus et approuvés.

Il est proposé par le Conseiller Philippe
Pagé, secondé par le Conseiller Joseph Dupré,
et résolu que les comptes ci-dessus soient
acceptés et payés.

Armel Lemire. \$ 23.52[^]
entretien de la des Pans. pour l'hiver 1939-40,
et que ce montant soit chargé aux in-
terêts comme suit:

Journal Normandier.	3.10 ^v
Gordon Forsight	8.95 ^v
Libre Grenier	1.30 ^v
Mme: Charles Brousseau	2.50 ^v
Syndicat des Tabacs des Trois Rivières	1.75 ^v
Adelard Simard	0.80 ^v

Adoptée.

Vellie Dauphinois	# 0.80 ✓
Julien Levalleur	# 0.80 ✓
Auguste Lafebvre	# 0.80 ✓
Joseph Bedumier	# 2.72 ✓
Total :	<hr/> # 23.52

Armel Lemire. # 21.69 ✓
 entretien d'hiver de la route du Marais
 des Plaines et que ce montant soit charge
 aux intéressés comme suit :

Syndicat des Tabacs des Trois-Rivieres	# 3.30 ✓
Wilfrid Nolin.	✓ 3.30
Blouin.	✓ .50
Plante et Demers.	✓ 2.47
Syndicat du Tabac de St. Maurice	✓ 7.97
Roland Carrière.	✓ 4.15
Total :	<hr/> # 21.69

Adoptée.

David Savary. # 27.27 ✓
 Entretien d'hiver du Chemin Haut Ste-
 Marguerite, et que ce montant soit char-
 ge aux intéressés, comme suit :

Melle Rachel LaChapelle	# 1.87 ✓
Municipalité St. Joseph de France	# 3.80 ✓
Walter O'Corner.	# 8.10 ✓
Alfred Hélie	5.51 ✓
Airbe Fortin.	1.16 ✓
Romeo Page	0.58 ✓
Domina Corbeil	3.25 ✓
Gerard Billoux.	3.00 ✓
Total	<hr/> 27.27 ✓

Adoptée.

Linai Doucets. # 4.20 ✓
 entretien d'hiver du chemin de front
 de la Carrière Ste-Maurice Ste, et ce
 montant devra être charge à elle-ci.

Adoptée.

~~St. Maurice~~ ~~Provincial~~ # 211.44

Adoptée.

Il est proposé par le Conseiller Camille Bourque, secondé, par le Conseiller Alphonse Richard et résolu que la démission d'inspecteur Agraire de M^r Charles Edouard Lamothé soit acceptée et que M^r David Savary soit nommé pour finir le terme.

Qui préside la séance est levée.

J. G. Larocq Maire
J. W. Demontigny
Sec. Trés.

Asermentation d'inspecteur Agraire.

Je soussigné, David Savary, ayant été nommé inspecteur Agraire, pour le rang Ste. Marguerite, jure et déclare que je remplirai, ma charge aux meilleurs de ma connaissance et capacité.

Ainsi que Dieu, me soit en aide.

Asermenté devant-moi. David Savary
ce huitième jour de
juillet, mil neuf
cent quarante.

J. W. Demontigny

Province de Québec.

Municipalité de St-Louis de France.

C. Champlain.

A une assemblée, régulière et mensuelle
du Conseil de la dite Municipalité,
tenue au lieu ordinaire de ses séances,
lundi le premier jour de juillet, ~~à~~ mil
neuf cent quarante, à sept heures du soir
à laquelle séance, sont présents Mess.
les Conseillers.

Camille Bourque.

Georges Lamotte.

Joseph Dugré.

Aurèle Leblanc.

son honneur le Maire, Jos. Louis Baron,
formant quorum sous la présidence de
ce dernier.

Les procès de la dernière séance sont
lus et approuvés.

Il est proposé par le Conseiller Camille
Bourque, secondé par le conseiller
Aurèle Leblanc et résolu que les comptes
ci-après soient acceptés et payés.

La Corporation du Comté Champlain.
Corporation du Conseil de Comté \$ 43.78
Usité Sanitaire. 45.91

(Adopté).

Total \$ 89.69

Mme Fortin. \$ 3.75
entretien des chemins de fou d'hiver, et
ce montant devra être chargé aux in-
teresses comme suit.

M. Théodore Tremblay. \$ 1.75

M. Hermine Dubois. 1.00

M. Ovide Gauthier. 1.00

Total \$ 3.75

Après quoi la séance est levée.
 (Adopté). / 29 Baron Mairie
 J. W. Demoulin
 Sec-Prés.

Trouver de Québec.

Municipalité de St. Louis de France
 Comté ChAMPLAIN.

A une assemblée spéciale du Conseil de la
 susdite Municipalité, tenue au lieu or-
 dinaire de ses séances, ~~le~~ mardi le
 seizième jour de juillet, mil neuf cent
 quarante, à sept heures du soir, à
 laquelle séance sont présents Messrs.

les Conseillers : Joseph Dugie
 Gastelle Gouper.
 Alphonse Richard.
 Philippe Page
 Georges Lapothé
 Michel Schane.

et son honneur le Maire : Jos. Louis Baron.
 formant quorum sous la présidence de ce
 dernier.

Cette séance spéciale a été convoquée
 par son honneur le Maire, Jos. Louis Baron
 et a pour but de régler la question du
 pont, couvrant le lac d'au Bellemare
 lequel a été ~~de~~ considérablement endom-
 magé par les eaux du printemps.

Il est proposé par le Conseiller Philippe Page,
 secondé par le Conseiller Alphonse Richard,
 et résolu que l'inspecteur de Voirie, M. Rosai-
 re Gauthier, soit autorisé de faire réparer
 le pont, et que le coût des dépenses sera
 chargé aux contribuables par le procès-verbal
 affiché.

(Adopté.)

29 Baron Noire

J. W. Demontigny
 Secrétaire

Q

Province de Québec.

Municipalité de St-Louis de France.
 Route Champlain.

A une assemblée régulière et mensuelle
 du Conseil de la dite Municipalité,
 tenue au lieu ordinaire de ses séances,
 lundi le vingt-neufième jour du mois d'Avril
 mil neuf cent quarante, à sept heures
 du soir, à laquelle séance sont présents
 Messrs les Conseillers,

Joseph Dugré.

Garnelle Bourque.

Alphonse Richard.

Philippe Page.

Georges Labrothe.

et son honneur le Maire, M. Louis Caron
 formant bureau sous la présidence de
 ce dernier.

Les procès de la dernière séance sont
 lus et approuvés.

Il est proposé par le Conseiller Philippe Page
secondé par le Conseiller Georges Lamotte, et ré-
solu que les comptes ci-après soient acceptés et
payés.

David Savary. \$ 67.27[^]
pour ouvrage dans la cour d'eau Bellemare,
et que soit chargé aux intérêts comme
suit :

Ephrem Corbeil.	\$ 0.75 [✓]
Alfred Hélie.	3.55 [✓]
Juliana Corbeil	5.56 [✓]
Walter O'Gorner.	8.07 [✓]
Joseph Guay.	} 1.50 [✓]
Alphonse Jubin	
Faust Larivière	
Donat Mougrain	.39 [✓]
Municipalité - Coporation	3.70 [✓]
Emile St. Hilaire.	4.70 [✓]
Alphonse Clément et Emile	11.15 [✓]
Léon Mason.	13.65 [✓]
Eyprien Proulx	14.25 [✓]

(Adopté.)

Total : \$ 67.27[✓]

~~Horace Juchoux.~~

Horace Germain.	\$ 3.60 [^]
ouvrage pour font chez Dupré. et chargé aux intérêts.	
Dejmen Maloué.	\$ 0.25 [✓]
Faust Levesque.	0.30 [✓]
Shawinigan Water & Power Co	1.00 [✓]
Edouard Brauchemin	2.05 [✓]

(Adopté.)

\$ 3.60[✓]

Après quoi la séance est levée.

Le Baron Maire
G. W. Demontigny, Sec. Trés.
A. C.

Province de Québec.

Municipalité de St-Louis de France.

Comté Champlain.

A une assemblée, régulière et mensuelle du conseil de la susdite Municipalité, tenue en lieu ordinaire de ses séances, le mardi le troisième jour de Septembre, Mil neuf cent quarante, à sept heures du soir, à laquelle séance sont présents Messrs les Conseillers

Joseph Dugré.

Gabriel Bourque

Aurèle Leblanc

et son honneur le Maire, Jos-Louis Caron, formant quorum, sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière séance, sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller, Aurèle Leblanc, secondé par le conseiller Gabriel Bourque et résolu qu'une demande soit faite au Ministre de la Voirie, pour faire entretenir et réparer, conformément aux dispositions de la loi de la voirie, aux frais du gouvernement, par le surintendant général de l'entretien et de la réparation des chemins les chemins améliorés suivant savoir :

chemin rang St-Alexis, janvier. — 2444 pieds.

Il est proposé par le conseiller, Gabriel Bourque, secondé par le conseiller Aurèle Leblanc, et résolu que les amendements suivants soient portés aux rôles d'évaluation

Aimé Fortin	de \$ 1650. ⁰⁰	Augmenter à	\$ 2500. ⁰⁰
Elle. Edouard Lamotte	\$ 600.	\$ 1500. ⁰⁰
Jacques Hamelin	\$ 300.	\$ 900. ⁰⁰

(Adopté)

(Adopté)

Joseph Ducharme, nouvelle évaluation. \$ 900.⁰⁰
 Clément Robyze " " " " \$ 400.⁰⁰
 Shawinigan. Water & Power. 24 nouvelles lignes \$ 24,000.⁰⁰

Il est proposé par le conseiller Aurèle Leblanc,
 secondé par le conseiller Joseph Dugré et résolu
 que le compte suivant soit payé et chargé
 aux intérêts:

Payé à Rock Longueval. \$ 3.65[^]
 et chargé comme suit & savoir.

(Adoptée).	Louis Baron	\$ 0.60 ^v
	Ernest Marchand	0.16 ^v
	Amer Morin	0.32 ^v
	Ernest Rivard	0.32 ^v
	Léo Larkin	0.96 ^v
	Eugène Lefebvre	0.16 ^v
	Georges Lacroix	0.72 ^v
	Louis-Philippe Baron	0.13 ^v
	Louis-Albert Pépin	0.28 ^v
		<u>\$ 3.65</u>

(Adoptée) Il est proposé par le conseiller Camille Dour-
 que, secondé par le conseiller Aurèle Leblanc
 et résolu, que le taux de la taxe pour
 former le Budget de l'année 1940, soit à
 \$ 0.20 du cent piastre.

Après quoi la séance est levée.

J. G. Baron Maire

J. A. Demoulin
 Sec.-Trés.

Province de Québec.

Municipalité de St-Louis de Trarzac.

Co. Champlain.

A une assemblée, régulière et mensuelle
du conseil de la municipalité.
tenue au lieu ordinaire de ses séances,
lundi le septième jour du mois d'Octobre,
mil neuf cent quarante, à sept heures du
soir, à laquelle séance sont présents,
Mess. les Conseillers.

Joseph Dugré.
Alphonse Richard.
Philippe Fagé.
Camille Rodrigue.

et son honneur le Maire, Jos-Louis Baron,
formant quorum sous la présidence de ce
dernier.

Les procès de la dernière séance sont
lus et approuvés.

Il est proposé par le Conseiller Philippe
Fagé, secondé par le Conseiller Alphonse
Richard et résolu que les comptes et qu'ils
soient acceptés et payés.

(Adopté.) Joseph Fagé. \$ 11.20
pour réparation et coupage de branche du
chemin de front, du ruisseau Haut Ste. Mar-
guerite, et les montant devra être chargé
aux intéressés comme suit.

Walton O'Connor	\$ 4.00 ⁰⁰
Domina Corbil	1.55 ⁰⁰
Coopération St-Louis	4.25 ⁰⁰
Domina Corbil	1.40 ⁰⁰

Total:

\$ 11.20

Jerome Lamotte . \$ 2.50 ^
 employé des murs.
 Honorable: Trésorier Provincial \$ 252.45 ^
 salaires pour l'année. 1939.
 Honorable: Trésorier Provincial \$ 44.89 ^
 Assistance publique.

Honorable: Trésorier Provincial. fond de déduction \$ 2.00 ^
 Il est proposé par le Conseiller Alphonse Richard
 secondé par le Conseiller Joseph Dupré, et résolu
 que le Conseil accepte, et lés valant, la
 construction d'une extension au système de
 distribution de l'électricité, pour le rang
 Haut St-Marguerite, tel que montré sur le
 plan de voirie de ce rang; et de plus que le
 conseil appuie fortement la requête des in-
 téressés au rang. Haut. St-Jean, pour en
 leur obtenir le service d'électricité.

(Adopté.)

(Adopté.) Il est proposé par le Conseiller Joseph Dupré
 secondé par le Conseiller Alphonse Richard,
 et résolu
 que le rôle de perception des taxes municipales
 soit accepté à l'unanimité.

(Adopté.) Il est proposé par le Conseiller Camille
 Bourque, secondé par le Conseiller
 Alphonse Richard et résolu à l'unanimité
 que le Conseil Municipal, autorise l'ins-
 pekteur de Voirie, pour le Marais des Plaines,
 M. Armand Lemaire, aux droits suivants.
 et ratifier tous les intérêts, que le che-
 min de front de ce dit rang, devra être
 élargit à une largeur totale de 36 pieds,
 entre les clôtures et cela suivant le tracé
 du Surintendant Spécial, M. Joseph
 Desjardins.

Que le chemin soit fait dans les huit
 jours de cette date, selon des employés se-
 font mis aux travaux, et cela chargé

à celui ou ceux qui auront refusé de se conformer aux exigences de la loi.

Que le chemin ^{deux} été accepté par l'inspecteur, lorsque les travaux seront finis, et s'ils ne sont pas trouvés acceptables, l'inspecteur pourra les faire compléter, suivant une forme de bon chemin.

Que le chemin ne devra pas être rélargi dans le marais, que le ~~chemin~~ terrain qui devra servir à l'élargissement, sera, ~~pas~~ devra être pris sur le terrain ferme, et toujours suivant le Procès-Verbal.

Après quoi la séance est levée.

J. Louis Baron Maire

J. W. Demontigny.
Secr. - Ver.

Province de Québec.

Municipalité de St. Louis de France.

Comté Champlain.

À une assemblée régulière et mensuelle
du Conseil de la saidite Municipalité, tenu
au lieu ordinaire de ses séances, le lundi la
quatrième jour de Novembre, mil neuf cent
quarante, à sept heures du soir à la
delle séance, sont présents, Messrs les
Conseillers.

Joseph Dujari.
Camille Durrer.
Alphonse Richard.
Philippe Papi.
Georges Lambert.
Albert Lobloue.

et son honneur le Maire. Jos. Louis Baron
formant quorum sous la présidence de ce
dernier.

Les procès de la dernière séance sont lus
et approuvés.

Il est proposé par le conseiller Alphonse Ri-
chard, secondé par le conseiller Joseph Dujari
et résolu, qu'une avis soit envoyé à l'Édifi-
cateur, Roch Longval, pour qu'il remette des
argents de la route. Martin, à M. Suzanne
Demontigny, au reçu de la dite avis, ~~la~~
la collection devra être remise à M^{rs}: François
Dujari. avocat.

Après quoi la séance est levée.
J. L. Baron Maire

J. D. Demontigny.
Sec-Tres.

Province de Québec.

Municipalité de St. Louis de France.

Co. Champlain.

Une assemblée, régulière et mensuelle
de Conseil de la dite Municipalité, tenue
au lieu ordinaire de ses séances, lundi le
deuxième jour du mois de Décembre. mil neuf
cent ~~soixante~~ quarante, à sept heures du soir
à laquelle séance sont présents Messrs -
les Conseillers. Joseph Dupré.

Alphonse Richard.

Camille Bourque.

Philippe Papi.

Georges Lamotte.

et son honneur le Maire : Joseph Louis Gauthier
formant quorum, sous la présidence de ce
dernier.

Les procès de la dernière séance, sont
lus et approuvés.

Il est proposé par le Conseiller, Georges
Lamotte, secondé par le Conseiller, Camille
Bourque et résolu que les comptes ci-
après soient acceptés et payés.

M^r Abbi. p. S. Lamy. Pa. # 30.⁰⁰

loyer de la salle paroissiale # 18.⁰⁰

(Adopté) lumière au Sacré-Coeur. # 12.⁰⁰
30.⁰⁰

M^rie Demontigny. # 7.25
ouvrage fait pour pompe à incendie.

Armed Lemire # 28.⁰⁰

réparation du chemin du Marais des Dunes
et le montant devra être chargé aux
Syndicat des Tabacs des Trois-Rivières.

J. G. Gagnon - Maire
G. A. Demontigny. Sec. Trés.

Province de Québec.

Municipalité de St-Louis de France.

Coutr. Champlain.

Une assemblée, régulière et mensuelle du
 Conseil de la Municipalité, tenue
 au lieu ordinaire de ses séances, Mardi
 le septième jour de janvier, mil-neuf cent
 quarante-neuf, à sept heures du soir, à
 laquelle, étaient présents Messrs. les
 Conseillers.

Philippe Page.
 Camille Duguay.
 Joseph Duguay.
 Alphonse Richard..
 Georges Lavoie.

et son honneur M. le Maire, M. Louis Baron,
 formant quorum, sous la Présidence de ce
 dernier.

Les procès de la dernière séance, sont
 lus et approuvés.

Il est proposé par le Conseiller Philippe Page,
 secondé par le Conseiller Georges Lavoie
 et résolu qu'une avis soit envoyé à
 Carrier et Têde, lui défendant de faire
 avec des machines, dite char-à-neige, et
 au refus de l'avis, le Maire est autorisé
 à prendre les procédures pour faire arrêter
 les dites char-à-neige.

(Adopté.)

Il est proposé par le Conseiller, Philippe
 Page, secondé par le Conseiller, Alphonse
 Richard et résolu qu'une avis soit en-
 voyé à M. Donat Durois, inspecteur de
 ville, pour le rang St-Marguerite, pour
 l'aviser que le Conseil exige que la route
 Nationale d'hiver, arroudissement St-Margue-

enti, soit de nouveau, vendre à l'enchère, pour
raison, que la dite route, devait être vendue sur condi-
tion, et que les conditions devaient être données à la suite
d'Elle, que, si la route était achetée pour auto-
mobile, l'entrepreneur sera payé à l'heure sui-
(Adopté). vant les prix des autres parties de la route vendue.

Il est proposé par le Conseiller Camille Bourque
secondé par le Conseiller Alphonse Richard, que le
compte ci-dessus soit accepté et payé. et chargé
à l'entrepreneur M. Joseph Richard.
Roche Longval. # 10.00
arrimage de fosse de front, chemin,
10.00

Il est proposé, par le Conseiller Georges Lamotte
secondé par le Conseiller Joseph Longval, et résolu
que M. Ernest Gagnier, soit nommé juge-
(Adopté). leur de l'Église, pour arbitrairement St-Jean,
pour finir le lot de M. Taverne Dubé.

Il est proposé par le Conseiller Camille Bour-
que, secondé par le Conseiller, Alphonse
Richard, ~~et~~ et résolu que l'audition
(Adopté) de livres municipaux, pour l'année 1940,
soit faite par le Moteur: A. J. O. Bergeron.

Après quoi, la séance est levée.
Louis Caron Maire

J. O. Desrosiers
Sec. Trés.

1941.

Nominations du Maire et des Conseillers.

A une assemblée, des contribuables de la
Municipalité, tenue le huitième
jour de janvier, mil neuf cent quarante
un, sous la Présidence de J. D. De
montigny, Secrétaire-Trésorier et Prési-
dent d'Élection, aux fins de proposer un
Maire et trois Conseillers, en rempla-
çant de M. Jos. Louis Baron, Maire sortant,
et M^{rs}. Alphonse Richard, Joseph Duzi,
et Aurèle Stéblane, tous sortant de char-
ge, le tout suivant avis public dé-
creté, lu et publié, en date du cinqui-
ème jour de janvier, mil neuf cent qua-
rante un, dont l'original demurera
annexé aux livres des présentes.

A dix heures précis, le Président d'é-
lection, ayant pour Secrétaire-Trésorier
d'Élection M. Charles-Edouard Dem-
igny, ouvre la séance et requiert
M^{rs}. les électeurs présent et dûment
qualifiés de faire la présentation, pour
remplacer les sous-mentionnés sor-
tant de charge.

Les électeurs Henri Longval et Joseph Duzi
ayant proposé que M^r. Yvon Longval, soit
nommé Conseiller, pour la susdite
Municipalité, après le Président après
examen des qualités, de proposer et
de proposer, accepté la proposition.

Les électeurs Camille Bourque et Joseph
Lamothe, ayant proposé que M^r. Joseph-
Louis Baron, soit élu Maire, pour

la susdite Municipalité, le Président, après examen du Proposer et du Proposé accepte la proposition.

Les électeurs J. W. Divilletti et Joseph Page et suivit d'une longue réquie, ayant proposé que M. Joseph Dupesne soit nommé Maire pour la susdite Municipalité, le Président après examen du Proposer et du Proposé, accepte la proposition.

Les électeurs ~~Saint~~ Alphonse Richard et Camille Bourque, ayant proposé que M. Ernest Marchand de St. Marguerite, soit nommé Conseiller pour la susdite Municipalité, le Président après examen du Proposer et du Proposé accepte la proposition.

Les électeurs Alphonse Richard et Wilfrid Marchand, ayant proposé que M. Joseph Dupesne soit réélu Conseiller, pour la susdite Municipalité, le Président après examen des qualités du Proposer et du Proposé, accepte la proposition.

Deux heures étant écoulé, le Président d'élection déclare élu, M. Guyon Longval, Ernest Marchand et Joseph Dupesne Conseillers pour la susdite Municipalité, mais ayant deux propositions pour la Mairie, le Président déclare election entre M. Jos. Louis Carou et Joseph Dupesne, pour deux au siège de Maire.

J. W. Demontigny
Président d'élection.
Charles Edouard La Montigny
secrétaire d'élection

Assermentation du Maire.

Je soussigné, Joseph Dupresne, ayant été élu Maire par la Municipalité de St-Louis de Trouer, jure et déclare que je remplirai ma charge aux meilleures de mes connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant-moi,
le vingt-troisième jour de
janvier mil-neuf-cent
quarante-un.

Joseph Dupresne
Maire

J. A. Demontigny
Sec. - Trés.

Assermentation de Conseiller.

Je soussigné, Joseph Dugré, ayant été élu Conseiller par la Municipalité de St-Louis de Trouer, jure et déclare que je remplirai, ma charge aux meilleures de mes connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Joseph Dugré

Assermenté devant-moi,
le dix-septième jour de
février. 1941.

J. A. Demontigny
Sec. - Trés.

PROVINCE DE QUEBEC,
MUNICIPALITE DE ST. LOUIS DE FRANCE,
COMTE DE CHAMPLAIN.

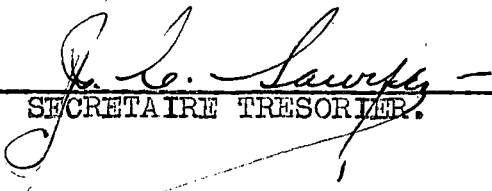
AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné à tous les contribuables de la Municipalité de St. Louis de France, que les Conseillers à leur dernière séance du mois de Juin, courant, tenue le 7, lundi, à sept heures du soir, ont passé le Règlement suivant, savoir:-

"Pour faire suite à l'Avis de Motion donné par Monsieur le Conseiller Arthur Lamothe, il est proposé par ledit Arthur Lamothe, secondé par le Conseiller Victor Ducharme qu'il soit réglé, ordonné et statué, et il est par les présentes réglé, ordonné et statué que le chemin de fraont, situé dans le Rang St. Jean, courant de la clôture du Cimetière, et se continuant trois arpents, soit divisé comme suit, savoir:- la première partie de ce chemin, c'est-à-dire l'arpent et demi à compter de la dite clôture du Cimetière sera à la charge de Monsieur Emery Sawyer, et l'autre arpent et demi à la charge de Monsieur Adonai Lamothe.

Le pont situé dans la part de Monsieur Adonai Lamothe sera à la charge des deux intéressés, et l'autre pont situé dans la part de chemin de Monsieur Emery Sawyer, restera à la charge de MM. Emery Sawyer, Adonai Lamothe, Lucien Marchand et La Fabrique de St. Louis de France."

Le prochain Règlement prendra force et effet quinze jours à compter d'aujourd'hui.

Donné à St. Louis de France, ce
jour du mois de Juin, Mil neuf cent
vingt-six.


SECRETARE TRESORIER.

PROVINCE DE QUEBEC,
Municipalite de St.Louis de France,
Comté de Champlain.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné à tous les contribuables de la susdite Municipalité, que Monsieur le Conseiller Edmond Marchand, a, à la dernière séance du Conseil, tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, lundi, le 7 Juin, courant donné avis de Motion qu'à la prochaine séance du Conseil, devant se tenir, lundi, le 5 Juillet, prochain, il - à sept heures du soir, il proposera un Règlement aux fins de répartir la part des travaux devant être fournie par MM. Tancrede Héroux et Joseph P. Pagé, tant dans la construction que dans l'entretien d'un pont, situé sur le terrain de M. Tancrede Héroux, dans le Rang Ste. Maguerite, vis-à-vis la terre de Monsieur Roméo Pagé, lequel pont et fossé servent à égoutter une partie de la terre dudit Joseph P. Pagé, ce dernier devant fournir le tier des travaux à y être fait, les deux autres tiers devant être fournis par ledit Tancrede Héroux.

DONNE à St.Louis de France, ce
jour du mois de Juin,
Mil neuf cent vingt-six.

J. C. Sawyer
SECRETARE TRESORIER.

PROVINCE DE QUEBEC,
MUNICIPALITE DE ST. LOUIS DE FRANCE,
COMTE DE CHAMPLAIN.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné à tous les intéressés de la susdite Municipalité, que Monsieur le Conseiller Victor Ducharme a donné, à la dernière séance du Conseil, tenue le 7 Juin, courant, AVIS DE MOTION qu'à la prochaine séance du Conseil devant se tenir, lundi, le 5 Juillet, prochain, à sept heures du soir, il proposera un Règlement aux fins d'enlever à M. Emery Sawyer, une part des frais de chemin ou autres, qu'il doit payer pour sa terre du Rang Ste. Maguerite, dans le chemin de front dudit Rang, et attribuer cette part à M. Joseph E. Levasseur, pour le terrain de ce dernier, aboutant à la terre dudit Emery Sawyer.

DONNE à St. Louis de France, ce
jour du mois de Juin,
Mil neuf cent vingt-six.

J. E. Sawyer

Sec. Gen.

PROVINCE DE QUEBEC,
MUNICIPALITE DE ST. LOUIS DE FRANCE,
COMTE DE CHAMPLAIN,

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné à tous les intéressés que le Conseil de la susdite Municipalité a, à sa dernière séance tenue lundi, le 3 Mai courant, passé un règlement, suivant l'avis de motion, dûment publiée, donnée à la séance du 6 Avril, dernier.

LEQUEL REGLEMENT SE LIT comme suit, savoir:-

IL EST PROPOSE par le Conseiller VICTOR DUCHARME,
SECONDE par le Conseiller ARTHUR LAMOTHE

qu'il soit statué, réglé et ordonné et il est, par les présentes, statué, réglé et ordonné qu'une taxe soit imposée à tout travailleur, étranger ou mon, ouvrier, menuisier, mécanicien, en un mot à celui professant un corps de métier ou simple ouvrier, travaillant à toute usine ou manufacture située dans les limites de la susdite Municipalité, ainsi qu'à tout charretier de charge à l'emploi des susdite usine ou manufacture ou charroyant pour elles, soit avec un ou des chevaux, soit avec véhicules moteurs, tel que "camions automobiles" (trucks) les produits des dites usine ou manufacture ou toute matière nécessaire à son ou leur fonctionnement.

Cette taxe étant répartie comme suit, savoir:-

- 1- A tout travaillant domicilié dans les limites de notre Municipalité, la taxe sera de UNE piastre (\$1.00), par tête, par année;
- 2- A tout travaillant étranger, la taxe sera de CINQ piastres (\$5.00), par année par tête;
- 3- A tout charretier de charge charroyant avec un seul cheval (simple), et étant domicilié à St. Louis de France, DEUX piastres (\$2.00), par année, et de TROIS piastres (\$3.00), pour chaque paires de chevaux (double), par année.
- 4- A tout charretier de charge étranger ou non domicilié dans les limites de notre Municipalité, CINQ piastres (\$5.00), par année pour un seul cheval (simple) et DIX piastres (\$10.00), pour deux chevaux (double), par année.
- 5- Pour tout charroyeur domicilié dans les limites de notre Municipalité, pour un camion automobile (truck), CINQ piastres (\$5.00), par année.
- 6- Pour tout charroyeur non domicilié dans notre Municipalité, charroyant avec camion automobile (truck) QUINZE piastres (\$15.00),
----ET----
- 7- Que tout défaillant à aucun des article du présent Règlement sera passible d'une amende de pas moins de DIX piastres (\$10.00) et de pas plus de VINGT piastres (\$20.00), et à défaut de paiement de la dite amende, sera passible d'emprisonnement.

$\frac{3333}{4444}$ et $\frac{3333}{4444}$

QUE tel Règlement prendra force et effet quinze jours après sa promulgation.

DONNE ET PROMULGE à St. Louis de France,
ce / 3 jour du mois de Mai, Mil neuf
cent vingt-six.

J. G. Lamothe
Sec. Gen.

Le sous-signe J. C. Savoye, Secrétaire-
Trésorier, par les présentes, certifie avoir donné
lecture de l'Ordo et Règlement ci-dessus,
à la paroisse de l'église paroissiale de St. Louis
de France, à l'occasion de l'Office d'Anniversaire
de la Pentecôte (Ascension), le 13^e jour
de Mai, 1926, après avoir eu devant soi
deux copies, aux endroits indiqués de la
paroisse.

J. C. Savoye -
Sec. Tré.

Municipalité St-Louis de France

COMTÉ CHAMPLAIN, P. Q.

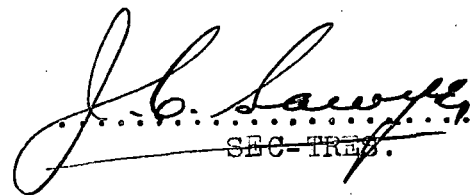
PROVINCE DE QUEBEC,

MUNICIPALITE DE ST. LOUIS DE FRANCE.

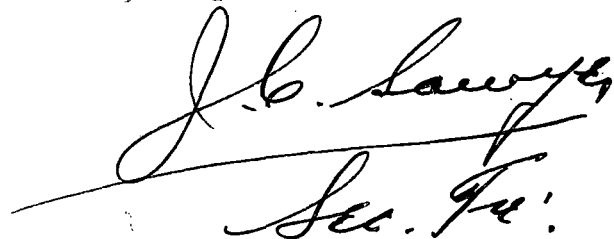
AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné à tous les contribuables de la susdite Municipalité que la nomination à la charge des Conseillers de la susdite Municipalité en remplacement de Messieurs EMILE CARON, LOUIS ALMA PEPIN et VICTOR DUCHARME, sortant de charge aura lieu mercredi, le dixième jour du mois de Janvier prochain, 1934, à dix heures de l'avant-midi, et que la votation s'il y a lieu, aura lieu au Bulletin secret, le lundi suivant, quinzième jour du mois de Janvier, prochain, 1934, de huit heures du matin à six heures du soir.

Le soussigné nomme Monsieur Emery Sawyer comme secrétaire d'élections.

DONNE à St-Louis de France, ce trente-et-unième jour du mois de Décembre, Mil neuf cent trente-trois.


.....
SEC-TRES.

Je, soussigné, J. CYPRIEN SAWYER, secrétaire-Trésorier de la susdite Municipalité, par les présentes, certifie que j'ai donné lecture de l'avis ci-dessus à l'issue de l'Office Divin, dimanche, le trente-et-unième jour du mois de Décembre, Mil neuf cent trente-trois, et que j'ai affiché une copie dudit avis aux endroits requis par la loi.


Sec. Trés.

Municipalité St-Louis de France

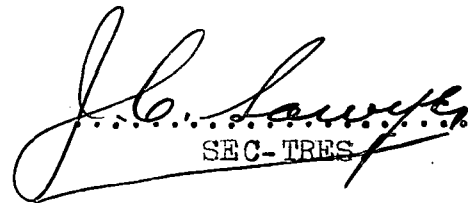
COMTÉ CHAMPLAIN, P. Q.

PROVINCE DE QUEBEC,

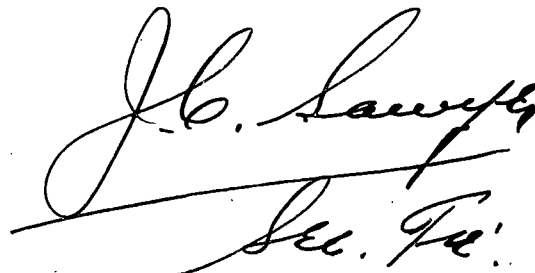
MUNICIPALITE DE ST-LOUIS DE FRANCE.

AVIS PUBLIC est, par les presentes, donné à tous les contribuables de la susdite Municipalité, qu'à la séance du Conseil qui aura lieu mardi, le deuxième jour du mois de Janvier, prochain, 1934, à sept heures du soir, il y aura nomination d'un conseiller en remplacement du conseiller JOSEPH E. LEVASSEUR, décédé dernièrement.

DONNE à St-Louis de France, ce trente-et-unième jour du mois de Décembre, Mil neuf cent trente-trois.


.....
SEC-TRES

Je, soussigné, J.C. SAWYER, Secrétaire-Tresoeire de la susdite Municipalité, par les présentes, certifie que j'ai donné lecture de l'avis di-dessus, à l'issue de l'Office Divin, le trente et-unième jour du mois de Décembre, Mil neuf cent trente-trois, et que j'en ai affiché copies aux endroits requis par la loi.

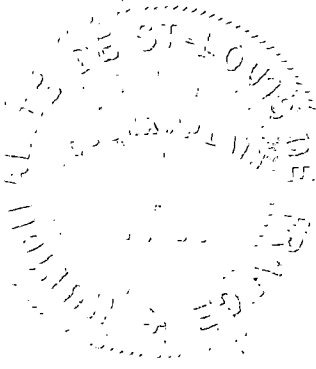

Sec. Tr.

Municipalité St-Louis de France

COMTE CHAMPLAIN. P. Q.

Je soussigné, G.A. Demontigny, Secrétaire-Trésorier, de la Municipalité de St-Louis de France, jure et déclare de j'ai donné lecture de l'avis ci-joint a l'Essu de l'Office Divin, Dimanche le vingt-neuvième jour de Juin, mil neuf cent quarante-un, et que j'en ai schiffé copie.

G. A. Demontigny
Sec-Trés.



Asermentation de Conseiller.

Je soussigné, Ernest Marchand, ayant été nommé Conseiller, pour la susdite Municipalité, jure et déclare que je remplirai ma charge aux meilleurs de mes connaissances et capacités.
Ainsi que Dieu, me soit en aide.
Ernest Marchand

Asermenté devant moi.

ce dix-septième jour de
Février, 1941
J. W. Demontigny.
Secr. Trés.

Asermentation de Conseiller.

Je soussigné, Fernon Longval, ayant été nommé Conseiller, pour la susdite Municipalité de St. Louis de France, jure et déclare que je remplirai ma charge aux meilleurs de mes connaissances et capacités.
Ainsi que Dieu, me soit en aide.

Asermenté devant moi,
ce dix-septième jour
de Février, 1941.
Fernon Longval

J. W. Demontigny.
Secr. Trés.

Inspecteur de Vauze.

Je soussigné, Benoit Dargis, ayant
 été nommé inspecteur de Vauze, pour
~~le~~ l'arrondissement de France, je
 et déclare que je remplirai ma charge
 aux meilleurs de mes connaissances
 et capacités.

Ainsi que Dieu, me soit en aide.

Abonnement devant moi, + Amst. Long
 ce vingt-troisième jour
 de janvier mil neuf cent
 quatre-vingt-un.

J. A. Demontigny.
 Dieu. T. T.

Province de Québec.

Municipalité de St. Louis de France.

Comté ChAMPLAIN.

Une assemblée régulière, et mémorable du Conseil de la susdite Municipalité, tenue au lieu ordinaire de ses séances, lundi le dix-septième jour de Février, mil neuf cent quarante-un à sept heures du soir, à laquelle séance sont présents Messrs les Conseillers.

Joseph Dupré.

Ernest Marchand.

Yvon Longueval.

et son honnorable Mair. Joseph Dupré, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière séance sont lus et approuvés.

Il est proposé par le Conseiller, Joseph Dupré, secondé par le Conseiller Yvon Longueval, et résolu que l'audition municipale pour l'année 1940, mil neuf cent quarante est fait par le Notaire. A. P. O. Bergeron, soit acceptée à l'unanimité.

(Adopté).

Il est proposé par le Conseiller, Joseph Dupré, secondé par le Conseiller, Ernest Marchand et résolu que la démission du Conseiller Camille Proulx, ne soit pas acceptée, et il est décidé de finir son terme.

(Adopté).

Il est proposé par le Conseiller, Ernest Marchand, secondé par le Conseiller

Juan Longval et deinde que le compte
ci-après soit accepté et payé.

(Adopté) Spécial Assurance Limitée # 10.00
prime par continuation du Sec. Trésorier.

(Adopté) Il est proposé par le conseiller, Juan Longval
deuxième par le Conseiller, Joseph Dupuis;
et résolu que le Conseil autorise le
Maire Joseph Dupuis, et les Conseillers
à prendre les engagements nécessaires
d'un avocat, pour obtenir de l'Ente-
preneur des garanties, pour ~~avec~~ s'assu-
rer d'une belle route d'hiver, et
d'une assurance pour les accidents.

Après quoi la séance est levée.

Joseph Dupuis Maire

J. W. Lemontigny
Sec. Trés.

Province de Québec.
Municipalité de St. Louis de Trouer.
Comté Champlain.

A une assemblée régulière et mensuelle
du Conseil de la susdite Municipalité,
tenue au lieu ordinaire de ses séances
lundi le troisième jour de Mars, mil
neuf cent quarante-un, à sept heures du
soir à laquelle séance sont présents
Messrs. les Conseillers

Georges Lamothe.
Joseph Dugé.
Robert Marchand.

et son honneur le Maire, Joseph Dufresne,
formant quorum sous la présidence de ce
Maire.

Les procès de la dernière séance sont lus
et approuvés.

(Adopté.) Il est proposé par le Conseiller Yvon Longval,
secondé par le Conseiller Joseph Dugé
et résolu que le Maire Joseph Dufresne
soit autorisé à signer les chèques de la
Municipalité de St. Louis de Trouer.

(Adopté.) Il est proposé par le Conseiller, Yvon Longval
secondé par le Conseiller Georges Lamothe,
et résolu que les Comptes et opies soient
acceptés et payés.

M. A. F. O. Poiryrou Notaire	\$ 28.28
réimpression des livres municipales pour l'année 1940.	

G. W. F. Montigny,	\$ 1.20
Transports des livres pour audition.	

Il est proposé par le Conseiller, Ernest
Marchand, secondé par le Conseiller

Yvon Longval, et résolu que les sous-mun-
dionnés soient nommés inspecteurs de
Voies, pour la Municipalité et tel que
donné :

(Adopté). M. Thomas Doucés pour le St. Marguerite.
Pierre Lavoisier " Houet St. Marguerite.
Émile Dargis Rang. St. Jean.
Alphonse Marchand " Les Chenaux.
Roch Longval " St. Alexis.
Amel Lemite " Marais des Plaines.

(Adopté) Il est proposé par le Conseiller, Georges Lamotte
secondé, par le Conseiller, Joseph Dugui,
et résolu, que les sous-municipionnés
soient nommés inspecteur Agraires, pour
la Municipalité, et tel que donné :

Mrs: David Sabary pour Rang. St. Marguerite.
Yv. L. Marchand " " St. Jean.
Thibaut Lafrenière " " Les Chenaux.
Henri Longval " " St. Alexis.
Roland Carrié " " Marais des Plaines.

(Adopté). Il est proposé par le Conseiller, Émile Mar-
chand, secondé par le Conseiller Georges Lamotte,
et résolu que Messieurs, Alfred Mar-
chand, Émile Rivard et Arthur Mar-
tin soient nommés Gardiens d'Écoles,
pour la susdite Municipalité.

(Adopté) Il est proposé par le Conseiller, Joseph
Dugui, secondé par le Conseiller
Yvon Longval, et résolu que M.
Pierre D'Almeida soit nommé inspec-
teur de Mauvaises Herbes, pour toute
la Municipalité.

Il est proposé par le Conseiller, Joseph
Dugui, secondé par le Conseiller

(Adopté) Jean Longval, et résolu que M. Louis-Philippe Baron, soit renommé juge de Paix pour la saidite Municipalité.

(Adopté) Il est proposé par le Conseiller Jean Longval, secondé par le Conseiller, Joseph Dugas, et résolu que la requête signée, des Président du rang St-Alexis, demandant le service de l'électricité, soit fortement appuyé par le Conseil et que cette demande soit adressée à la Régie de l'Électricité de Montréal.

(Adopté) Il est proposé par le Conseiller, Jean Longval, secondé par le Conseiller Ernest Marchand, et résolu que les séances du Conseil de la Municipalité, de St-Louis de France, auront lieu à sept heures, heure avancée.

Qu'il soit la séance et levée.

Joseph Dupres, Maire
G. W. Demontigny, Sec. Trés.
Présentation des inspecteurs de Voirie.

Nous soussignés: Thomas Dorval, Pierre L'Évesque, Ernest Dugas, Alphonse Marchand, Roch Longval, et Armand Lemaire, ayant été nommés inspecteurs de Voirie, pour la Municipalité de St-Louis de France, jurons

serment devant vous déclarant que nous remplissons nos fonctions avec diligence et exactitude, et que nous sommes prêts à nous acquiescer à toutes les ordres du Conseil. Ainsi que Dieu me soit en aide.

G. W. Demontigny + Armand Lemaire + Alphonse Marchand
Sec. Trés. + Thomas Dorval
+ Pierre L'Évesque + Ernest Dugas

Assermentation des Inspecteurs Agraires.

Nous soussignés : David Savary, Ag. X.
Marchand, Philias Lafrenière, Henri Long-
val, Roland Carrier, ayant été nommés
inspecteurs Agraires, pour la Municipalité
de St-Louis de France, jurons et déclarons
que nous remplissons nosdites charges aux mil-
lieux de notre connaissance et capacité.
Ainsi que Dieu, me soit en aide.

Assermenté devant moi
ce trentième jour de Mars.
mil neuf cent quarante-neuf.

J. W. Demontigny.
J. W. - Sec.

+ David Savary
+ Henri Longval
+ Papeon Marchand
+ Roland Carrier
+

Assermentation des Gardiens d'Écoles.

Nous soussignés : Alfred Marchand, Ernest
Rivard, et Arthur Martin, ayant été
nommés Gardiens d'Écoles, jurons et dé-
clarons que nous remplissons nosdites charges
aux milieux de notre connaissance
et capacité.
Ainsi que Dieu, me soit en aide.

Assermenté devant moi
ce trentième jour de Mars.
mil neuf cent quarante-neuf.

J. W. Demontigny.
J. W. - Sec.

+ Alfred Marchand
+
+

Assermentation de l'inspecteur de Mauvais-Herbes.

Je soussigné: Omer Boldue, ayant été nommé Inspecteur de Mauvais-Herbes, jure et déclare que je remplirai ma charge, aux meilleurs de mes connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

+ Omer Boldue

Assermenté devant moi.
le troisième jour de Mars.
mil neuf cent quarante-trois.

J. W. Demontigny.
Sic. Trés.

Assermentation du Juge de Paix.

Je soussigné: Louis-Philippe Gagnon, ayant été nommé Juge de Paix, pour la Municipalité de St-Jacques de Trappe, jure et déclare que je remplirai ma charge aux meilleurs de mes connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu, me soit en aide.

Assermenté devant moi +
le troisième jour de Mars.
mil neuf cent quarante-trois.

J. W. Demontigny.
Sic. Trés.

Province de Québec.

Municipalité de St-Louis de France.

Ce Champlain.

A une assemblée régulière et mensuelle du Conseil de la dite Municipalité, tenue au lieu ordinaire de ses séances, lundi le septième jour du mois d'Avril, mil neuf cent quarante-un à sept heures du soir, à laquelle séance sont présents,

Mrs. les Conseillers :

Joseph Dugré,

Ernest Marchand.

Et son Bourgeois,

Joseph Dufresne, formant quorum, sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière séance sont lus et approuvés.

Il est proposé par le Conseiller, Joseph Dugré, secondé par le Conseiller, Ernest Marchand, et résolu à l'unanimité, que le compte de banque de la Municipalité de St-Louis de France, soit transféré de la Banque provinciale du Canada, à la Banque Canadienne Nationale Succursale Châteaufleur, des Trois-Rivières, et que le Maire et le Secrétaire-Treasurer, soient autorisés à signer les chèques, et tout autre effet que de droit.

(Adopté)

Il est proposé, par le Conseiller, Ernest Marchand, secondé par le Conseiller, Joseph Dufresne et résolu, que l'hu-

(Adopté)

de notre dite paroisse, soit avancée ~~de~~
d'une heure, et cela entera en vigueur
pour. 26. Avril 1941.

(Adopté)

Il est proposé par le Conseiller Yvon
Languval, secondé par le Conseiller Ernest
Marchand, et résolu que des demandes
seront adressées au Ministère de la Voirie,
ainsi qu'au Ministère de la Colonisation,
pour en obtenir de généreuses subventions, pour
compléter le chemin du rang de St-Alexis
brutement et gravillage.

(Adopté).

Il est proposé par le Conseiller Yvon
Languval, secondé par le Conseiller Joseph
Dugré, et résolu que M. Wilfrid Mar-
chand, soit nommé juge de voirie
pour le rang de St-Alexis, en remplaçant
M. Roch Languval, qui refuse de remplir
un autre terme.

(Adopté)

Il est proposé par le Conseiller, Ernest
Marchand, secondé par le Conseiller
Yvon Languval, et résolu que le Conseil
M. Joseph Dugré, soit nommé
Procureur pour le dit Conseil.

(Adopté).

Il est proposé par le Conseiller Ernest
Marchand, secondé par le Conseiller
Yvon Languval, et résolu que le Secré-
taire-Triburier soit autorisé à envoyer
des avis en collection des arriérés
des taxes.

Après quoi la séance est levée.

Joseph Dugré, Maire

J. A. Demontigny, Sec. Tris.

Asermentation de Jureteur de Poire.

Je soussigné, Wilfrid ~~de~~ Marchand, faisait être nommé Jureteur de Poire pour arrondissement de St. Alexis, que je déclare que je remplirai ma charge aux meilleurs de ma connaissance et capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.
Wilfrid Marchand

Asermenté devant moi.
ce vingt-deuxième jour d'Avril,
mil neuf cent quarante-un.

J. W. Demontigny.
Sic - Sec.

Province de Québec.

Municipalité de St. Louis de Travers.

Co. Stanglain.

A une assemblée, régulière et mensuelle du Conseil de la susdite Municipalité tenue au lieu ordinaire de ses séances, lundi le vingt-cinquième jour du mois de Mai, mil neuf cent quarante-un, à sept heures du soir, à laquelle se sont

présentés Messrs les Conseillers,
Georges Pansthe,
Berthel Marchand.

Jouin Longval,
Joseph Dupré.

et son honneur le Maire, Joseph Dupré, formant quorum sous leur

présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière séance sont lus et approuvés.

(Adopté). Il est proposé par le Conseiller Georges Lamotte, secondé par le Conseiller Yvon Longval, et résolu que les Comptes ci-dessus soient acceptés et payés.

Thomas Doucets, jugeclerc: V. # 6.35¹
entretien d'hiver de la route de St-Marc-
querite, et que ce montant soit chargé aux
particuliers comme suit:

Arthur Lemire.	# 0.52 ¹
Alfred Page.	1.04 ¹
Barrière St-Maurice Ste.	1.83 ¹
Lucien Hion	.33 ¹
Page Equipement Co.	.98 ¹
Gérard Hilloux	.48 ¹
Joseph Page	1.17 ¹
Total	# 6.35

Alphonse Marchand, jugeclerc V. # 1.88¹
entretien d'hiver de la route des Chemins,
et ce montant est chargé aux intéressés
comme suit: savoir:

(Adopté).
Schawinigan Water & Power Co # 1.10¹
Dessimon Malone .25¹
Mlle: Alice Robert .53¹
Total # 1.88

Eugène Demontigny, # 9.00¹
entretien d'hiver de Chemin de front
des terres de Ritcher, Sabregue et ~~Demontigny~~
et ce montant devra être chargé au dessus
mentionné et tel:

(Adopté).
Frank Ritcher. # 5.25¹
Joseph Demari. 2.00¹
Auguste Sabregue. 1.75¹
Total # 9.00

Wilfrid Marchand, Inspecteur V. # 4.57¹
 entretien de hiver de la Route Molin, par M.
 Louis-Alma Pénin, et ce montant devra être chargé
 aux intéressés comme suit, savoir:

Albert Courbeau = Damiens	# 0.15 ²
Dionis Courbeau	.15 ²
Adolphe Toupin	.10 ²
Eugène Lafleur	.95 ²
Léon Rochefort	.22 ²
Joseph Ricard	.53 ²
Alphonse Labrecque	.32 ²
Georges Rochelleau	.20 ²
Joseph Demers	.50 ²
Frank Ritcher	.70 ²
Joseph Lamoine	.25 ²
Judicant du Tabac du Trois-Rivières	.42 ²
Edo Dargis	.08 ²
Total	# 4.57

(Adopté)

Wilfrid Marchand, Inspecteur V. # 8.62¹
~~entretien~~ réparation de la route Molin,
 reliant au chemin Marais-des-Prairies, et ce
 montant devra être chargé aux intéressés
 comme suit, savoir:

Albert Courbeau = Damiens	# 0.36 ²
Dionis Courbeau	# 0.36 ²
Eugène Lafleur	2.24 ²
Georges Rochelleau	.48 ²
Joseph Demers	1.28 ²
Frank Ritcher	1.79 ²
Joseph Lamoine	.65 ²
Judicant du Tabac du Trois-Rivières	1.24 ²
Edo Dargis	.22 ²
Total	# 8.62

(Adopté)

Linaï Doucet. # 4.⁰⁰ ^
 entretien d'hiver du chemin de front, de
 (Adopté). la Carrière St-Maurice St, et ce mou-
 vant devra être chargé à elle-ci. 4.⁰⁰ ^

Il est proposé par le Conseiller, Ernest
 Marchand, secondé par le Conseiller
 Jean Longval, et résolu que Mr.
 (Adopté). Ernest Houle soit nommé Conseiller
 pour la Municipalité de St-Louis de Triens,
 pour finir le terme de M. Philippe Page.

Il est proposé par le Conseiller, Georges
 Lamotte, secondé par le Conseiller
 (Adopté). Joseph Dugré et résolu que M. Ernest
 Dargis soit nommé Conseiller, pour
 la susdite Municipalité, pour finir le
 terme de M. Camille Bourque.

Il est proposé par le Conseiller Georges
 Lamotte, secondé par le Conseiller, ~~Mr~~
 Jean Longval, et résolu que Mr. Marcel
 Ducharme, soit nommé inspecteur de
 Voirie, pour l'arrondissement St-Jean,
 en remplaçant M. Ernest Dargis, qui, ayant
 été nommé Conseiller, remet la charge
 d'inspecteur de Voirie.

Il est proposé par le Conseiller, Joseph
 Dugré, secondé par le Conseiller Ernest
 Marchand, et résolu ~~qu~~ que Messrs :
 Edmond Marchand,
 Philéas Page,
 Julien Lamotte,
 soient nommés Estimateurs, pour la
 susdite Municipalité, et qu'une solai-
 de \$ 3.⁰⁰ par jour, leur soit accordé.

Il est proposé par le Conseiller, Georges Lamo-
the, secondé par le Conseiller Joseph Dubois,
et résolu que M. David Savary soit autorisé
(Adopté), de faire, payer les travaux de clôture, au refus
des propriétaires sur avis, à la demande de M.
Philippe Leblanc, de Mont-Carmel,

Il est proposé par le Conseiller Jean Lougal
secondé par le Conseiller Ernest Morehead,
(Adopté), et résolu qu'une demande soit faite, à l'Uni-
té-Santaire, pour obtenir le service gratis
du Bassin de Toilette et extraction des mauvaises
dents, des enfants de notre école Municipale.

Après quoi la séance est levée.

Maire Joseph Dupresne

J. W. Demontigny.
Sec. Trés.

Assurance de Conseiller.

Je soussigné, Ernest Morehead, ayant été
nommé, Conseiller, pour la Municipalité
de St-Louis de Tiroche, jure et déclare
que je remplirai ma charge, aux meil-
leurs de mes connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu, me soit en aide,

Assurance devant moi,
ce deuxième jour de juin.
mil neuf cent quarante-neuf.

J. W. Demontigny
Sec. Trés.

+ Ernest Morehead

Je soussigné, Ernest Dargis, ayant été nommé Conseiller pour la Municipalité de St-Louis de France, jure et déclare que je remplirai ma charge aux meilleurs de mes connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu, me soit en aide.

Assurance devant moi
ce deuxième jour de juin,
mil neuf cent quarante-un.

+ Ernest Dargis

J. W. Demontigny
Dieu-Très.

Inspecteur de Poivre.

Je soussigné, Marcel Ducharme, ayant été nommé inspecteur de Poivre, pour la Municipalité de St-Louis de France, arrondissement St-Jean, jure et déclare que je remplirai ma charge aux meilleurs de mes connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu, me soit en aide.

Assurance devant moi
ce deuxième jour de juin,
mil neuf cent quarante-un.

+ Marcel Ducharme

J. W. Demontigny
Dieu-Très.

Province de Québec.

Municipalité de St-Louis de Tiraveux.

Comté Champlain.

A une assemblée, régulière et mensuelle
du Conseil de la susdite Municipalité,
tenue au lieu ordinaire de ses séances,
lundi le deuxième jour de juin, mil
neuf cent quarante-huit à sept heures
du soir, à laquelle séance sont présents
Messrs les Conseillers.

Ernest Dargis.

Ernest Marchand.

Ernest Houle.

Georges Lamotte.

Joseph Dugré.

et son honneur le Maire, Joseph Dufosse,
formant quorum sous la présidence de ce der-
nier.

Les procès de la dernière séance, sont lus
et approuvés.

Il est proposé par le conseiller Ernest
Dargis, secondé par le Conseiller Ernest
Marchand, et résolu que les comptes
ci-après soient acceptés et payés.

David Savary.

\$ 11.27[^]

pour réparation de clôtures et ce montant
devra être chargé aux dessous mention-
nés

Alfred Pallumare

\$ 9.12[~]

Ephrem Corbeil.

2.15[~]

Total

\$ 11.27

Ernest Lemire

\$ 10.90[~]

entrepreneur de la route des Pins, et ce

montant devra être chargé aux dessous men-
tionnés et tel que :

(Adoptée)

Mme: Archide Guilbault	3.10 ^v
Pierre Guéber	1.30 ^v
Mme: Charles Brousseau	2.35 ^v
Syndicat des Trois-Rivières	1.75 ^v
Adolphe Simard.	.80 ^v
Willie Josphivais.	.80 ^v
Julien Levasseur	.80 ^v
	<hr/>
	\$ 10.80

Armel Lemire. \$ 14.52^v
four entretiens de la route du Marsai
des Plaines, et ce montant devra être
chargé aux intéressés comme suit,

(Adoptée)

Syndicat du Tabac Trois-Rivières.	\$ 2.75 ^v
Lucien - Salom	1.62 ^v
Syndicat du Tabac du St-Maurice	6.75 ^v
Roland Carrière.	3.40 ^v
	<hr/>
	\$ 14.52

Pierre Levasseur. \$ 11.67^v
entretien d'hiver de la Colé de Tém,
et le montant devra être chargé aux
intéressés, comme suit savoir :

(Adoptée)

Mme: Lucien Doucet	\$ 0.17 ^v
Olivia Corbill	1.00 ^v
Domina Corbill	1.50 ^v
Alphonse Clement	.75 ^v
Walter O. Gomer	3.75 ^v
Coopération.	1.50 ^v
Mlle: Fernande Lechapelles - Corbill Omer	.00 ^v
Omer Corbill	2.00 ^v
	<hr/>
Total.	\$ 11.67

Pierre Lavoieur, - \$ 10.621
 entretien d'hiver du chemin de St-Marguerite.
 et ce montant devra être chargé aux intéressés

comme suit : savoir.

(Adopté).	Domina Corbeil.	\$ 2.10 ⁰⁰
	Alphonse Blument	1.05 ⁰⁰
	Ephrem Corbeil	1.58 ⁰⁰
	Walter O. Corner	4.75 ⁰⁰
	Corporation	.52 ⁰⁰
	Sachapelle Corbeil Corner.	.52 ⁰⁰
		<hr/>
		Total \$ 10.62

(Adopté).
 Il est proposé par le Conseiller Eusèbe
 Dargis, secondé par le Conseiller Georges
 Lamotte, que son honneur le Major
 Joseph Dupré, soit autorisé à aller
 solliciter M. Laoureux, de St. Anne
 de la Parade, représentant le Gouvernement
 Provincial de notre Comté d'Annapolis,
 pour lui demander, d'intercéder pour
 nous auprès du Gouvernement pour en
 faire effacer la dette de \$ 1152.

(Adopté).
 Il est proposé par le Conseiller Georges
 Lamotte, secondé par le Conseiller
 Joseph Dupré et résolu que une de-
 mande soit faite à M. F. B. Trem-
 blay, représentant le département
 de la Colonisation, pour en obte-
 nir un octroi pour le gravelage
 des côtes de Beau, St-Marguerite et
 St-Jean.

Après quoi la séance est
 levée.

Joseph Dupré. Pré-Maire.

J. W. Demontigny.
 Sec. - Trés.

Assermentation des Estimateurs

Je soussigné, Edmond Marchand, ayant
 été nommé Estimateur pour la Muni-
 cipalité de St-Louis de France, jure et
 déclare que je remplirai ma charge,
 aux meilleurs de mes connaissances et
 capacités.

Ainsi que Dieu, me soit en aide
 Edmond Marchand

Assermenté devant moi.

ce neuvième jour de juillet
 mil neuf cent quarante-un.

J. W. Demontigny
 Sec. Trés.

Je soussigné, Julien Larothe, ayant
 été nommé, estimateur pour la
 Municipalité de St. Louis de France
 jure et déclare, que je remplirai
 ma charge aux meilleurs de
 mes connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en
 aide.
 Julien Larothe

Assermenté devant moi
 ce neuvième jour de juillet
 mil neuf cent quarante un.

J. W. Demontigny
 Sec. Trés.

Je soussigné, Théophile Page, ayant été
nommé Intendant pour la Municipalité
de St. Louis de France, jure et déclare
que je remplirai bien et fidèlement ma
charge aux meilleurs de mes connais-
sances et capacités.

Ainsi que Dieu, me soit
en aide

+ Théophile Page

Assurance devant moi
le neuvième jour de juillet.
mil neuf cent quarante-sept.

J. W. Lamontagne
Sec. Trés.

Assurance de l'Intendant à Paris.

Je soussigné, Freddy Lemire, ayant été
nommé Intendant à Paris, pour le
rang de St. Marguerite, jure et déclare
que je remplirai ma charge, aux mil-
lieux de mes connaissances et capacités

Ainsi que Dieu, me soit en
aide.

Freddy Lemire

Assurance devant moi.
le troisième jour d'oct.
mil neuf cent quarante-sept.

J. W. Lamontagne
Sec. Trés.

Province de Québec.

Municipalité de St. Louis de France.

Co. Chazy-lain.

A une assemblée régulière et mensuelle du Conseil de la susdite Municipalité, tenue au lieu ordinaire de ses séances, le mardi le septième jour du mois de juillet, mil neuf cent quarante-un, à sept heures du soir, à laquelle séance sont présents Messieurs les Conseillers.

Ernest Fargis.

Georges Lamotte.

Joseph Dugie.

Ernest Marchand.

Yvon Longval.

Ernest Hodge et son

honneur le Maire. Joseph Dupras, furent présents sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière séance sont lus et approuvés.

Il est proposé par le Conseiller,

Georges Lamotte, secondé par le

Conseiller Joseph Dugie, et résolu

que le rûle d'évaluation se fera

le 9 juillet 1941 et sans inter-

ruption, par les estimateurs nom-

més.

Il est proposé par le Conseiller,

Yvon Longval, secondé par le

Conseiller Georges Lamotte et

résolu que le Conseil se réunisse

minuta, protesté contre les

(Adopté)

(Adopté.)

chemin doubles dans le Comté de Champlain.

(Adopté)

M. le Conseiller George Lamotte, donne avis de motion, lue à la séance ~~de~~ mensuelle du mois d'Avril, mil neuf cent quarante-un, il donnera un règlement concernant la taxe sur les clubs.

(Adopté)

Il est proposé par le Conseiller, George Lamotte, secondé par le Conseiller Ernest Houle et résolu que les comptes ci-après soient acceptés et payés.

Corporation du Comté Champlain	\$ 78.52 ¹
Conseil de Comté	\$ 43.78
Unité Sanitaire	34.44
Intérêt	.30
<u>Total</u>	<u>78.52</u>

Fond de batier et jué	\$ 12.00 ¹
-----------------------	-----------------------

(Adopté)

M. J. J. Charrette	\$ 25.00 ¹
Afred Marchand	25.00 ¹
	<u>\$ 50.00</u>

et le montant devra être chargé aux intéressés.

Corporation de St. Louis de France	\$ 30.00 ²
M. Walter O'Gorman	\$ 20.00 ²

pour le creusage du fossé du chemin de front. St. Marguerite.

Payé à Wilfrid Marchand \$ 2.18
 Entretien de la route d'hiver de Martin et le montant devra être chargé aux intéressés comme suit:

Philippe Baron	\$ 0.05 ¹
----------------	----------------------

	Alexandre Lorange	\$	0.05 ⁿ
	Louis Baron		.27 ⁿ
	Antoine Lefebvre		.11 ⁿ
	Antoine Lefebvre		.32 ⁿ
	Ernest Marchand		.07 ⁿ
	Omer Morin		.14 ⁿ
	Ernest Rivard		.14 ⁿ
(Adoptif)	Léo Larkin		.58 ⁿ
	Philippe Hamelin		.08 ⁿ
	Eugène Lefebvre		.17 ⁿ
	Diosfis Louchart		.15 ⁿ
	Joseph Thirte		.05 ⁿ
	<u>Total</u>		<u>2.18</u>

Wilfrid Marchand.
 réparation du pont sur St. Alexis,
 couvrant la rivière Champlaine et en
 montant devra être chargé aux intérêt
 ses comme suit:

	Antoine Lefebvre	\$	1.90 ⁿ
	Auguste Labeque		.74 ⁿ
	Joseph Rochet		.43 ⁿ
	Joseph Demers		1.05 ⁿ
	Frank Ritcher		1.48 ⁿ
	Louis Baron		.78 ⁿ
(Adoptif)	Antoine Lefebvre		.33 ⁿ
	Ernest Marchand		.22 ⁿ
	Omer Morin		.43 ⁿ
	Ernest Rivard		.43 ⁿ
	Léo Larkin		1.68 ⁿ
	Joseph Lannier		.56 ⁿ
	Judicial du Tabac. T.R.		1.02 ⁿ
	Léo Larkin		.19 ⁿ
	Alexandre Lorange		.17 ⁿ
	Philippe Baron		.17 ⁿ
	Joseph Thirte		.17 ⁿ
	<u>Total</u>	\$	<u>11.56</u>

Pierre Marchand. # 1.63 ^
fait d'inspecteur.

Eugene Demontigny # 1.75 ^
voyage fait au pont du rang St-Algis,

(Adopté)

J. W. Demontigny # 4.50
voyage avec le Maire: Joseph Duperré.
à Ste. Anne de la Rivière, pour les
intérêts de la Municipalité.

Il est proposé par le Conseiller Ernest
Marchand, secondé par le Conseiller
Ernest Houle et résolu que Mr:
Freddy Lemire soit nommé inspecteur
Agraire, pour le rang Ste. Marguerite,
en remplaçant Mr: David Sabary.

(Adopté)

Après quoi la séance
est levée,

Joseph Duperré Maire

J. W. Demontigny.

Sec. Trés.

#

Province de Québec.
Municipalité de St. Louis de France.
Comté Champlain

A une assemblée régulière et mensuelle du
Conseil de la susdite Municipalité, tenue
au lieu ordinaire de ses séances, lundi le
quatrième jour du mois d'Août, mil neuf
cent quarante-un à sept heures du soir
à laquelle séance sont présents Mrs. les
Conseillers:

Georges Lamothé,
Ernest Houle,
Ernest Dargis,
Joseph Dupré,

et son honneur le Maire, Joseph Dupré,
formant quorum sous la présidence de ce
dernier.

Les procès de la dernière séance sont lus
et approuvés.

(Adoptée). Il est proposé par le Conseiller Joseph
Dupré, secondé par le Conseiller Ernest
Houle, et résolu que l'inspecteur Agrain,
Henri Lougal, soit autorisé de faire
excuser le Lou d'eau Sabèque, dans
un bref délai si possible, et tel que le
procès verbal.

(Adoptée). Le Conseiller, Georges Lamothé, a pro-
posé sous avis de Motion, pour la
séance du deuxième jour de Septembre,
pour donner le règlement, pour l'im-
position de la taxe spéciale, pour
les chiens.

(Adoptée). Il est proposé par le Conseiller, Ernest
Dargis, secondé par le Conseiller Joseph
Dupré, et résolu à l'unanimité,
que le secrétaire Trépoire, soit
autorisé d'acheter, 200 pieds de boyau,
pour pompe à incendie, et boyau

pour ~~la~~ la prise d'eau.

(Adopté.)

Il est proposé par le Conseiller, Joseph Juge, seconde par le Conseiller, Ernest Dargis, et résolu que M: Ernest Dargis, soit nommé pour entretenir les portes et autres de la batarde des pompes à incendie, durant la saison d'hiver.

(Adopté.)

Il est proposé par le Conseiller Joseph Juge, seconde par le Conseiller Ernest Dargis et résolu que le compte ci-après soit accepté et payé.

M: Napoléon X. Marchand. # 5.09ⁿ
pour réparation de la clôture sur la route National, et ce montant devra être chargé aux entreprises comme suit:

Hermine Duchaine	# 0.13 ⁿ
Mlle Demontigny	.13 ⁿ
Emercy Sawyer	.75 ⁿ
Louis-Alma Fêtu	.50 ⁿ
Aimé Fortin	.75 ⁿ
Walter O'Garner	.09 ⁿ
Ernest Rivard	.18 ⁿ
Honoré Levasseur	.28 ⁿ
Mlle Caron	.26 ⁿ
Archie Dumont	.26 ⁿ
Homides Moir	.09 ⁿ
Emile Beliment	.14 ⁿ
Alphonse Clement	.19 ⁿ
Emile Desilets	.14 ⁿ
Lucien Lajoie	.14 ⁿ
Mme: Dorat Larroche	.36 ⁿ
Serise Desieur	.07 ⁿ
Steffe Desilets	.07 ⁿ
Scott Dubois	.14 ⁿ
Alfred Duroseau	.14 ⁿ
Emile Desilets	.05 ⁿ

Real Masson	# 0.09 ^{rv}
Comer Moire	. 14 ^{rv}
	<hr/> # 5.09

Après quoi la séance est levée.

Joseph Dufresne Maire
 J. A. Demontigny
 Sec. Trés.

Province de Québec.
 Municipalité de St. Louis de France.
 Comté Champlain.

A une assemblée, régulière et mensuelle
 du conseil de la Subité Municipalité,
 tenue au lieu ordinaire de ses séances
 mardi le deuxième jour du mois de
 Septembre, mil neuf cent quarante-neuf,
 à sept heures du soir, à laquelle sont
 présents Mess. les Conseillers.

- Ernest Dargis,
- Joseph Dufresne,
- Ernest Marchand,
- Yvon Longval,
- Ernest Houffle.

et son honneur le Maire, Joseph Dufresne, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Des procès de la dernière séance

sont lus et approuvés.

(Adopté). Il est proposé par le Conseiller, Yvon Longval, secondé par le Conseiller Ernest Dargis, et résolu que le rôle d'évaluation soit homologué avec l'amendement suivant.
Joseph Dugé, lot. 531 Les Chenaux.
à \$ 2500, baissé à \$ 1900.⁰⁰

(Adopté). Il est proposé, par le Conseiller, Ernest Houle, secondé par le Conseiller Ernest Marchand et résolu que le taux des taxes, pour former le budget de l'année 1942, soit de 15 cent de cent piécet.

(Adopté). Il est proposé par le Conseiller, Ernest Dargis, secondé par le Conseiller, Joseph Dugé, et résolu que le Secrétaire-Trésorier, soit autorisé d'acheter (4) quatre cochons, pour le service du public, aux- des délibérations.

(Adopté). Il est proposé par le Conseiller, Joseph Dugé, secondé par le Conseiller Ernest Dargis, et résolu que M. Arnel Lecomte, soit avisé de faire couper les branches, des côtés du chemin, dans la route des Pins, route du Marais-des-Plaines, et le chemin du Cordon.

(Adopté). Il est proposé par le Conseiller, Yvon Longval, secondé par le Conseil-ler Ernest Houle, et résolu que M. Wilfrid Marchand soit autorisé

de faire couper, les broussailles, de la Petite
Routte St. Alexis.

Il est proposé par le Conseiller Ernest
Marchand, secondé par le Conseiller
Ernest Dargis, et résolu à l'unanimité
que les Comptes ci-après soient acceptés
et payés.

Paul Emile Bergeron. # 118.17[^]
pour 200 pieds de boyau pour pompe
à incendie.

Imprimerie provinciale Enq. # 3.68[^]
de rôle d'évaluation.

Adopté.

Edmond Marchand # 7.50[^]
salaire d'estimateur

Julien Lamothé # 7.50[^]
salaire d'estimateur

Théophras Page. # 7.50[^]
salaire d'estimateur.

J. W. Demontigny # 45.00[^]
confaction des deux rôles

d'évaluations et fais d'automobile # 5.00[^]

Joseph Bujesny Marie
J. W. Demontigny. Sec-Tres.
Règlement des chiens.

Pour faire suite à l'avis de motion,
donné par le conseiller Georges Lamothé
à la séance du quatorzième jour d'août,
mil neuf cent quatorze-vingt, pour im-
position de la taxe spéciale sur les chi-
ens.

Le Conseiller Yvon Souzval et Ernest
Dargis, donnent le règlement.

Il est statué, réglé, et ordon-
né que la taxe spéciale sur les
chiens, doit être, tel que donné :

Amendement au 1^o
 pass. 25. 1943.
 J. O. D.

- 1^o La taxe pour un chien sera de \$ 1.⁰⁰ par année, et \$ 3.⁰⁰ par chiens pour ceux qui ont plus qu'un chien.
- 2^o La taxe pour un chien de sexe féminin (chienne) sera de \$ 3.⁰⁰ par année, et plus d'un, \$ 3.⁰⁰ chacun.
- 3^o Tout chien qui sera reconnu comme dangereux, ou que plainte sera portée contre tel chien; l'Officier des chiens le fera enchaîner.
- 4^o L'Officier ainsi choisi, pour faire observer le règlement et pour percevoir la taxe spéciale des chiens est M: Julien Lamotte, et le salaire ainsi accordé, sera de 25% de la taxe perçue.
- 5^o Tout chien devra porter un jeton, lequel servira pour l'identifier, ce jeton portera le numéro d'identification l'année, et le nom de la Municipalité. Le dit jeton sera acheté par le propriétaire de chien, et acheté de l'officier au prix de 10 cents.
- 6^o Le dit règlement entrera en vigueur, le troisième jour de Novembre, 1941, et l'Officier percevra les taxes des chiens durant les huit jours suivants, c'est à dire, jusqu'au troisième jour de Décembre, 1941. et ceux qui auront refusé de payer la dite taxe, l'Officier passera dans toute la paroisse, dans les premiers jours de Décembre, 1941, pour tirer les chiens qui n'auront pas de jeton, signification du paiement de la taxe spéciale sur les chiens.

7° L'Officier devra tenir compte, des en-
tées de tous les propriétaires de chiens
et le Muniere d'inspektion de leur
chiens, et après en avoir complété le
travail, il devra remettre au
Secrétaire-Trésorier, les argent qui il
a perçu, pour être consacré dans
un budget, pour toute réclamation
qui sera fait, contre dommage cau-
sés aux animaux par les chiens.

Joseph Rufresne Maire
J. W. Demontigny.
Sec. Trés.

(Adopté).

Il est proposé par le Conseil pour l'ing.
d'achat, approuvé par le Conseil
Ernest Houle, et résolu que le Sec.
taire-Trésorier soit autorisé de
d'acheter 200 felous pour l'usage des
chiens.

Après quoi la séance est
levée.

Joseph Rufresne Maire
J. W. Demontigny.
Sec. Trés.

Municipalité St-Louis de France

COMTE CHAMPLAIN, P. Q.

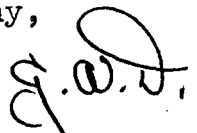
Province de Quebec,
Municipalité de St-Louis de France,
Comté Champlain.

Avis public est, par les présentes, donné,
à tous les intéressés de la susdite Municipalité de St-Louis de France, que mercredi le quatorzième jour de Janvier, mil neuf cent quarante-deux, à dix heures de l'avant-midi, il y aura nomination des Conseillers, en remplaçant Mrs: Georges Lamothe, Ernest Dargis et Ernest Houle, tous sortant de charges, et s'il y a votation, elle aura lieu aux bulletins secrets, lundi le dix-neuvième jour de Janvier, mil neuf cent quarante-deux, de neuf heures du matin à cinq heures du soir.

Je soussigné, G.A. Demontigny, Secrétaire-Trésorier et Président d'élection, nomme comme Secrétaire- d'élection M. Lucien Héon.

Donné à St-Louis de France,
ce onzième jour de Janvier,
mil neuf cent quarante-deux.

G.A. Demontigny,
Séc-Trés.



Municipalité St-Louis de France

COMTE CHAMPLAIN, P. Q.

Je soussigné: G.A.Demontigny, Secré-
taire- Trésorier de la Municipalité de Saint-
Louis de France, jure et déclare que j'ai don-
né lecture de l'avis ci-dessus, à l'essu de
l'Office Divin, Dimanche le onzième jour
de Janvier, mil neuf cent quarante-deux, et
que j'en ai achiffé copie.

Je signé:

G. A. Demontigny
Sec. Trés.

Province de Québec.

Municipalité de St. Louis de France.

Canté Champlain.

A une assemblée, régulière et mensuelle du Conseil de la Municipalité de St. Louis de France, tenue au lieu ordinaire de ses séances, lundi le sixième jour du mois d'Octobre, mil neuf cent quarante-un, à sept heures du soir, à laquelle séance sont présents, Messrs. les Conseillers :

Georges Lamothé,

Joseph Dugri,

Ernest Marchand.

et son honneur le Maire, Joseph Dufresne, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière séance, sont lus et approuvés.

(Adopté.) Il est proposé par le Conseiller, Joseph Dugri, secondé par le Conseiller Georges Lamothé et résolu que M. Joseph Riocard soit nommé jugelet de Police pour l'arrondissement St. Alexis, en remplaçant M. Wilfrid Marchand, lequel a remis sa charge.

Il est proposé par le Conseiller, Ernest Marchand, secondé par le Conseiller, Joseph Dugri et résolu que les comptes d'après soient acceptés et payés :

Henri Longval, ^{37.50} Inspecteur Agraire, pour
excavage du Cour d'eau Sabreque, et les
montants devra être chargés aux intéri-
sis comme suit :

	Armer Morin	\$ 2.40 ^v	
	Frank Ritcher	2.85 ^v	8.10
	Joseph Laurier	2.85 ^v	
	Syndicat Tabac de Trois-Rivieres	2.85	est-annuel
	Wilfrid Robit	2.85 ^v	
(Adopté)	Louis Caron	3.48 ^v	
	Philippe Caron	3.48 ^v	
	Ernest Marchand	3.48 ^v	
	Alexandre Loranger	3.48 ^v	
	Auguste Sabreque	3.48 ^v	5.48?
	Aurèle Pelletier	2.85 ^v	
	Georges Robert	.60 ^v	
	Abel Alma Piquin	2.85 ^v	
		<hr/>	
		\$ 37.50	

(Adopté) Wilfrid Marchand, inspecteur de Voirie,
coupure de branches, dans la petite route
St. Alexis.

\$ 2.40 ^

J. W. Lemontigny, marchand.
4 crachoirs pour salle Pavoisiale \$ 4.49 ^

(Adopté) Il est proposé par le Conseiller, Ernest
Marchand, secondé par le Conseiller
Georges Lamotte, et résolu que M.
Henri Longval soit autorisé, à faire
excuser le habit du Cour d'eau Sabreque
que

Il est proposé par le Conseiller, Georges Lamothé, secondé par le Conseiller Joseph Du-
 (Adopté). que et résolu que la paroisse reprenne
 l'heure solaire, le 27 Octobre, 1941, et
 ainsi que toutes les règles de la paroisse.

Après quoi la séance est levée.

Joseph Dupres, Maire

J. A. Demontigny.
 Sec.-Trés.

Assurance d'officier des chiens.

Je soussigné, Julien Lamothé,
 ayant été nommé officier des chiens,
 jure et déclare que je remplirai ma
 charge aux meilleurs de mes connais-
 sances et capacités.

Ainsi que Dieu, me soit en aide.

Julien Lamothé

Assurance devant moi,
 à St-Louis de France,
 ce cinquantième jour de Novembre,
 mil neuf cent quarante-un.

J. A. Demontigny.
 Sec.-Trés.

Province de Québec.

Municipalité de St. Louis de France.

Route Champlain.

A une assemblée régulière et mensuelle
du Conseil de la susdite Municipalité, tenue
au lieu ordinaire de ses séances, lundi
le troisième jour du mois de Novembre,
mil-neuf-cent-quarante-un, à sept
heures du soir, à laquelle séance sont
présents Mess. les Conseillers :

Georges Lamothé.

Joseph Dugré.

Joseph Longval.

Ernest Hodge.

honnorer, Joseph Dufresne, faisant
quorum sous la présidence de son
collègue.

Les procès de la dernière séance sont
lus et approuvés.

Il est proposé par le Conseiller, Joseph
Dugré, secondé par le Conseiller, Ernest
Hodge et résolu que le Conseil accorde
de la permission, au Club des Jeunes
(Adopté). de prendre l'eau dans le puits de la
pompe à feu, pour faire une pâtisserie
mais, il est bien entendu, que le Con-
seiller Georges Lamothé aura la sur-
veillance, et tout devra faire par son
ordre.

Il est proposé par le Conseiller
Ernest Marchand, secondé par le

Conseiller, Ernest Houle, et résolu à l'unanimité que les Comptes ci. après, soient acceptés et payés.

Honorable Trésorier Provincial.
 Aliments, pour années 1940 et
 jusqu'au 31 Mars. 1941 \$ 250.93

(Adopté).

Honorable: Trésorier Provincial \$ 32.16
 assistance publique. 1940

J. W. Demontigny, \$ 5.20
 Confaction du Hôtel des fumeurs.

(Annulé).

Il est proposé par le Conseiller, Ernest Hachebourg, secondé par le Conseiller pour Longueval, et résolu que le montant de \$ 40.00 soit alloué, pour dommage causé à trois moutons de M. Emile St-Hilaire par des chiens errants, ce dit montant devra être déboursé des fonds des taxes spéciales des chiens.

Après quoi, la séance est levée,

Joseph Lafresnaye Maire

J. W. Demontigny
 Sec. Trés.

Province de Québec,
Municipalité de St-Louis de France.
Ces Champlain.

A une assemblée régulière et mensuelle
du Conseil de la susdite Municipalité,
tenue au lieu ordinaire de ses séances,
lundi le premier jour de Décembre,
mil neuf cent quarante-un, à sept
heures du soir, à laquelle séance sont
présents Messrs. les Conseillers.

Georges Lamotte, Ernest Dargis,
Ernest Marchand, Joseph Dugé.

Ernest Houle.

et son honneur le Maire: Joseph Dupes-
ne, formant bureau sous la présidence
de ce dernier.

Les procès de la dernière séance, sont lus
et approuvés.

Il est proposé par le Conseiller, Joseph
Dugé, secondé par le Conseiller Ernest
Dargis, et résolu que le montant éva-
lué des dommages causés aux meubles
de M. Emile St-Hilaire, soit à
\$ 40.⁰⁰ et que le montant payé sera à
\$ 30.⁰⁰ c'est-à-dire les $\frac{3}{4}$ des dommages
causés, tel que le texte de loi donné, dans
les statuts, révisés de Québec, 1941.

(Adopté)

(Adopté)

Il est proposé par le Conseiller, Ernest
Marchand, secondé par le Conseiller, Georges
Lamotte, et résolu que les comptes
ci-après soient acceptés et payés.

Armel Lemire \$ 7.50⁰⁰
pour voyage de branche dans la

roule des Pins, et ce montant devra être chargé
aux intérêts, comme suit.

Mme: Arthur Young.	\$ 3.00 ^{ann}
Gordon Wright.	\$ 4.50 ^v
Total	\$ 7.50

(Adopté). Paul-Emile Bergeron \$ 12.54^A
200 médailles à Valin, et ce montant
devra être remboursé par la taxe des
chiens.

(Adopté). Il est proposé par le Conseiller, Ernest
Dargis, secondé par le Conseiller, Ernest
Marchand, et résolu que le maximum
des prix, pour la vente des routes d'hiver
sur la route Nationale, soit fixé à
.60 cent de l'heure.

Après quoi la séance est
levée.

Joseph Dupres, Maire

J. D. Desautels
Secrétaire

Vente des routes Nationale d'hiver.

Routé Ste. Marguerite =	Ernest Houle,	.54 ^x
Routé Village =	Ernest Marchand.	.45 ^x
" Martin =	Ernest Marchand.	.57 ^x
" Nolin =	Louis-Alma Pepin.	.60 ^e

1942

Nominations des Conseillers.

A une assemblée, des contribuables de la
Municipalité, tenue le quatorzième
jour de janvier, mil neuf cent quarante-
deux, à dix heures de l'avant-midi, sous
la Présidence de G. W. Demontigny, Secrétaire-
Trésorier et Président d'élection, aux fins
de proposer trois Conseillers, ~~Mrs~~ et
remplaçant Mrs: Georges Lamotte, Ernest Dargis
et Ernest Houle, tous sortant de charge; le
tout suivant avis public dûment lu et accep-
té, en date du sixième jour de janvier
mil neuf cent quarante-deux, dont l'ori-
ginal revêtu de certificat de qualification
sera annexé aux livres des présents.

A dix heures précise, le Prési-
dent, ayant pour Secrétaire d'élection,
M: Ludovic Héon, ouvre la séance, et
reçoit Mrs: les Electeurs présents, et
dûment qualifiés de faire la présenta-
tion, pour remplacer les sous-mentionnés
sortant de charge.

Les électeurs Louis Caron et Joseph Dugui,
ayant proposé que M. Ernest Dargis,
soit riche Conseiller pour la Municipalité
de St. Louis de France, le Président après
examen des qualités du Proposé et du
proposé, accepte la proposition.

Les électeurs Louis Caron et Georges
Lamotte ayant proposé que M. Ernest
Houle soit riche Conseiller, pour la
Municipalité de St. Louis de France,
le Président après examen du Proposé
et du Proposé, accepte la proposition.

Les électeurs ~~Aimé Fortin~~ Georges Lamotte,
 et Louis Baron, ayant proposé que M.
 Aimé Fortin soit nommé Conseiller en
 remplaçant M. Georges Lamotte, pour la Mu-
 nicipalité de St. Louis de France, le Prési-
 dent après examen du proposant et du proposé
 accepte la proposition.

L'heure s'étant écoulée, sans qu'il y ait
 plus que le nombre de nommés par
 le sousigné, J. W. Demontigny, Président
 d'élection, déclare élus Conseillers, pour
 la Municipalité de St. Louis de France.
 M^{rs}: Ernest Dargis, Ernest Houle et
 Aimé Fortin, pour le nouveau terme.

J. W. Demontigny
 Président D. election

Lucien Néon
 Secrétaire d' Election

Assermentation des Conseillers.

Je soussigné, Ernest Dargis, ayant été nommé Conseiller pour la Municipalité de St. Louis de France, jure et déclare que je remplirai ma charge aux meilleurs de mes connaissances et capacités,

Ainsi que Dieu, me soit en aide.

Assermenté devant-moi,
le deuxième jour de Mars. Ernest Dargis
mil neuf cent quarante-deux.

J. W. Demoulin,
Lieut. Maire

Assermentation.

Je soussigné, Ernest Houle, ayant été nommé Conseiller pour la Municipalité de St. Louis de France, jure et déclare que je remplirai ma charge, aux meilleurs de mes connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu, me soit en aide.
Ernest Houle

Assermenté devant-moi
le deuxième jour de Mars.
mil neuf cent quarante-deux.

J. W. Demoulin,
Lieut. Maire

Assommentation.

Je soussigné, Aimé Fortin, ayant
été nommé Conseiller pour le municipa-
lité de St. Louis de France, jure et de-
clare que je remplirai, bien et fidèlement
ma charge, aux meilleurs de mes con-
naissances et capacités.

Ainsi que Dieu, me soit en aide.

Assommenté devant moi,
ce deuxième jour de Mars,
mil neuf cent quarante-deux.

Aimé Fortin

J. W. Demontigny
Sic. Tris.

Province de Québec.

Municipalité de St-Louis de France.

Co Champlain.

A une assemblée régulière et mensuelle du Conseil de la Municipalité, tenue au lieu ordinaire de ses séances, lundi le deuxième jour du mois de Mars, mil neuf cent quarante-deux, à sept heures du soir à laquelle séance sont présents Messrs: les Conseillers.

Ernest Marchand,

Yvon Longval,

Ernest Houle,

Ernest Dargis,

Aimé Fortin,

Joseph Dugri

et son honneur le Maire, Joseph Dupuis, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière séance sont lus et approuvés.

(Adopté) Il est proposé par le Conseiller, Ernest Marchand, secondé par le Conseiller Ernest Houle, et résolu que l'audition des livres pour l'année municipale, mil neuf cent quarante-deux, soit acceptée à l'unanimité.

(Adopté) Il est proposé par le Conseiller, Ernest Houle, secondé par le Conseiller Joseph Dugri, et résolu que les comptes en question soient acceptés et payés.

A. J. O. Bergeron, Notaire

\$ 27.75

vérification des livres municipaux. 1942.

Spinard Armandes Stee. # 10.⁰⁰ⁿ
 quint de cautionnement pour Secrétaire-Trésorier.
 G. W. Demontigny. # 1.94ⁿ
 Transport des livres et téléphone à M^{lle}. Genevieve
 et Abbéwingan. Falls.
 Joseph-Louis Caron. # 15.25ⁿ
 ouvrage et réparation de la pompe à incendie.
 Imprimerie St-Patrice. # 7.29ⁿ
 1000 reçus municipaux.
 Joseph Pizard. # 1.75ⁿ
 ouvrage fait pour pont rang St. Alexis.

(Adopté)

Il est proposé par le Conseiller, Joseph Dugie,
 secondé par le Conseiller, Yvon Longval, que
 M. G. W. Demontigny, Secrétaire-Trésorier,
 soit autorisé à signer, pour et au nom de
 la dite Corporation, un acte par lequel la dite
 Corporation reconnaît avoir vendu à M. Pierre
 Grenier, le lot de terre, numéro cinq cent
 quinze du cadastre officiel du Comté de Beau-
 plain pour la paroisse de St-Maurice, main-
 tenant compris dans les limites de la pa-
 roisse de St-Basile de France, ayant été payé
 par le M. Pierre Grenier, et l'acte et les
 régulariser les actes consentis par le M. Pierre
 Grenier et les ratifier en autant que faire
 se peut.

(Adopté)

Il est proposé par le Conseiller, Ernest Houle,
 secondé par le Conseiller, Yvon Longval,
 et résolu que le Secrétaire-Trésorier soit
 autorisé d'avoir Carrier à Frère, par télé-
 phone, pour lui demander, de nous don-
 ner un chemin pour voiture d'hiver.

Il est proposé par le Conseiller, Ernest
 Marchand, secondé par le Conseiller Ernest
 Houle et résolu que M. Omer Bolduc
 soit nommé inspecteur de Mauvais-herbe
 pour la Municipalité de St-Louis de France.

Après quoi, la séance est levée.

Joseph Desfrance Maire

J. W. Demontigny
 Sec. Trés.

Province de Québec
 Municipalité de St-Louis de France.
 Co. Champlain.

A une assemblée régulière et mensuelle
 du Conseil de la municipalité, tenue
 en la salle Paroissiale de notre dite pa-
 roisse de St-Louis de France, Mardi le
 septième jour du mois d'Avril, mil neuf
 cent quatre-vingt-deux à sept heures du soir
 à laquelle séance sont présents Messrs les
 Conseillers

Ernest Marchand,

Aimé Fortin,

Ernest Dargis,

Joseph Dugé,

et son honneur, Joseph Desfrance, Maire,
 formant quorum sous la présidence, de ce
 dernier.

Les procès de la dernière séance, sont lus et approuvés.

Il est proposé par le Conseiller, Ernest Marchand, secondé par le Conseiller, Joseph Dugré, et résolu que les Comptes hi-aprés soient acceptés et payés.

A. J. O. Bergeron, Secrétaire-Treasurer du Conseil du Comté de Champlain. # 204.45

RE = Rentes annuelles du Rachat National des rentes seigneuriales.

(Adopté)

A. J. O. Bergeron, Secrétaire-Treasurer du Conseil du Comté de Champlain # 131.75

RE = Conseil du Comté. 75.20
Unité Sanitaire. 56.40
Collection. .15

RE: Honorable Trésorier Provincial # 9.38
Assistance Publique, du 1^{er} Avril au 30
Septembre, 1941.

RE: Honorable Trésorier Provincial # 121.30
aliénés du 1^{er} Avril au 30 Septembre,
1941.

Il est proposé par le Conseiller, Aimé Fortin, secondé par le Conseiller, Ernest Marchand, et résolu que M. Omer Bolduc, qui est nommé inspecteur de Mauvais Herbes, soit nommé pour le rang St-Jean et Sts Chevaux, et que M. Fernand Ducharme, soit nommé inspecteur de Mauvais Herbes pour le Rang St-Marguerite, et

(Adopté)

M. Ronald Lefebvre, soit ainsi nommé, inspecteur de Mauvais-Herbes, pour le Rang St. Alexis et Marais des Plaines.

Il est proposé par le Conseiller Mimi Fortin, secondé par le Conseiller Ernest Marchand et résolu qu'un règlement soit dressé pour la répression de la Pyrale du Blé-d'inde, et tel que donné :

Règlement.

(Adopté)

Considérant qu'un insecte redoutable, appelé Pyrale du Maïs, a envahi la province de Québec et menace de devenir un fléau incontrôlable; Considérant que la multiplication de ce fléau rendrait la culture du blé-d'inde impossible et causerait la ruine de nombreux cultivateurs;

Considérant qu'il est d'intérêt public et urgent d'arrêter les ravages de cet insecte et que, pour arriver à cette fin, le concours de tous les intéressés est essentiel;

Le Conseil de la Municipalité de St. Louis de France, en vertu, du paragraphe 4, de l'article 404 du code municipal, tel qu'amendé en 1929, décide ce qui suit:

1° La semaine de nettoyage des champs de blé-d'inde est instituée dans cette municipalité pour extermiser la Pyrale du Maïs. A cette fin la semaine du 4 au 9 Mai, a été choisie.

2° Au cours de cette semaine, quiconque a cultivé du blé-d'inde, fourrage ou sucre, l'a eu dévorer:

Ramasser soigneusement et brûler toute partie quelconque des plants de Blé-d'inde qui n'a pas été utilisée, tout déchets ou débris laissés soit dans les champs, autour des habitations, sur les fumiers ou ailleurs;

Détruire de la même façon les mauvaises herbes qui ont poussé dans et autour des champs de Blé-d'inde, car elles servent de refuge à la Pyrale.

Enfouir dans un profond labour les chaumes, souches ou débris qui n'auraient pas été détruits de telle sorte que la surface du sol en soit complètement débarrassée.

3° Le conseil a nommé, Messieurs. Omer Baldue, Fernando Ducharme et Romuald Lefebvre, comme inspecteurs chargés de veiller à l'exécution du présent règlement.

Les inspecteurs ont le droit de pénétrer sur tout terrain dans l'exercice de ses fonctions.

4° Quiconque n'observera pas l'une quelconque des dispositions de ce règlement à la satisfaction de l'inspecteur, sera passible des frais de l'ouvrage que l'inspecteur fera exécuter.

Joseph Dupré, Maire

G. W. Demontigny, Sec. Trés.

Il est proposé par le Conseiller, Aimé Martin, secondé par le Conseiller, Joseph Dupré et résolu à l'unanimité que le Secrétaire-Trésorier, soit autorisé à toute fin, de faire la collection de toutes les arriérées de taxes, tant pour taxes municipales, aliénés, assistance publique, et taxes spéciales, tel que, chemin, et ponts et rendit annuelle des rentes requises.

(Adopté)

Après quoi la séance
est levée.

Investiture

Inspecteurs des Mauvais Herbes.

Je soussigné : Omer Bolduc, ayant été nommé
inspecteur de Mauvais Herbes, pour le
rang St-Jean, et les Chenaux, jure et déclare
que je remplirai bien et fidèlement
ma charge aux meilleurs de mes connaissances
et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Investiture devant moi,

le 20^{ème} Avril 1942, à St-Jean de Lévesque, et dixième,

jour d'Avril: mille neuf cent

quarante-deux.

J. W. Demontigny.

Secr. Trés.

+ Omer Bolduc

Je soussigné : Fernando Ducharme, ayant
été nommé inspecteur de Mauvais Herbes, pour
le rang St-Marguerite, jure et déclare
que je remplirai bien et fidèlement ma
charge, aux meilleurs de mes connaissances
et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Investiture devant moi,

le 20^{ème} Avril 1942

J. W. Demontigny.

Secr. Trés.

+ Fernando Ducharme

Je soussigné, *Ronald Lafève*, ayant été
 nommé, *Inspecteur de Mauvaises Herbes* pour
 le Rang *St. Alexis et Marois de Plaines*, jure
 et déclare que je remplirai bien et fidèle-
 ment ma charge, aux meilleurs de mes con-
 naissances et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

+ *Ronald Lafève*

Assurance devant-moi
 ce 20^{ème} d'Avril 1942.
J. W. Demontigny
 Sec. Trés.

Joseph Rufresny Maire
J. W. Demontigny
 Sec. Trés.

Province de Québec.

Municipalité de St. Louis de France.

Comté de Champlain.

A une assemblée régulière et mensuelle du
Conseil de la susdite Municipalité, tenue
au lieu ordinaire de ses séances, lundi
le quatrième jour de Mai, mil neuf
cent quarante-deux, à sept heures du
soir, à laquelle séance ont été présents
Mess. les Conseillers

Ernest Dargis.

Joseph Dughi.

Ernest Houle.

Aimé Fortin.

Yvon Longval

et son honneur le Maire: Joseph Dupar-
me, formant quorum sous la présidence
de ce dernier.

Les procès de la dernière séance sont
lus et approuvés.

Est proposé par le Conseiller Yvon Long-
val, secondé par le Conseiller Aimé Fortin,
et résolu que les Comptes en question soient
acceptés et payés.

Eugène Demontigny.

pour subvention de chemin de front de

M. Auguste Sabreque.

M. Georges Rochelard

M. Frank Ritche.

et petite route St. Alexis.

\$ 16.00¹

2.00^v

1.75^v

\$ 5.25^v

7.00^v

\$ 16.00

(Adopté).

Municipalité de St-Louis de France

Comté de Champlain.

Province de Quebec,

Municipalité de St-Louis de France,

Co Champlain.

Avis public est, par les présentes donné, à tous les intéressés de la Municipalité de St-Louis de France, que mercredi le treizième jour de Janvier mil neuf cent quarante-trois, à dix heures de l'avant-midi, il y aura nomination de Maire et de Conseillers, en remplaçant Mrs: Joseph Dufresne, Maire, et Mrs: Joseph Dugré, Ernest Marchand et Yvon Longval, tous Conseillers sortant de charge, et s'il y a votation, elle aura lieu aux bulletins secrets, lundi le dix-huitième jours de Janvier, mil neuf cent quarante-trois, de neuf heure de matin à cinq heures du soir.

Je soussigné, G.A.Demontigny, Secrétaire-Trésorier et Président d'élection, nomme M. _____ comme Secrétaire d'élection.

Donné à St-Louis de France,
ce dixième jour de Janvier,
mil neuf cent quarante-troisième.

G.A.Demontigny,

Séc-Trés.

Pays à M. Stevens Lemire # 4.03
 pour entretien de chemin d'hiver de front.
 de M. Arthur Lemire, et se montant
 devra être chargé à celui-ci.

(Adapté)
 Il est proposé par le Conseiller, Joseph
 Dupré, secondé par le Conseiller John Goug-
 vall et résolu que l'inspecteur de la voi-
 nie du Rang St-Jean, soit avisé de se
 rendre sur le lieu, de la partie Haut
 St-Jean, pour prendre certaine décision
 pour prévenir l'inondation des eaux à
 la fonte des neiges, de printemps.

Qui pour la passer et levée.

Joseph Dupré, Président

J. W. Demontigny.

Dieu - Merci.

Province de Québec.
 Municipalité de St-Louis de France.
 Comté Champlain.

A une assemblée régulière et mensuelle
 du Conseil de la susdite Municipalité,
 tenue au lieu ordinaire de ses séances,
 lundi le premier jour de juin, mil neuf
 cent quarante-deux, à sept heures du
 soir, à laquelle séance sont présent
 Messrs les Conseillers: Ernest Marchand
 Aimé Fortin
 Ernest Houle
 Joseph Dupré

et son honneur le Maire : Joseph Dupresne, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière séance, sont lus et approuvés.

Il est proposé par le Conseiller Ernest Marchand, secondé par le Conseiller Ernest Houle et résolu que les comptes ci-après soient acceptés et payés.

Pierre Swasseur \$ 16.26
entretien d'hiver de la côte de Ben, et que ce montant soit chargé aux intéressés.

Et tel quel :

Wilfrid Corbeil	\$ 1.05 ✓
Dominus Corbeil	2.10 ✓
Lion Masson	1.05 ✓
Elysiem Proulx	1.05 ✓
Alphonse Blument	1.05 ✓
Esther Corbeil	1.58 ✓
Walter O'Corner	4.73 ✓
Municipalité. St-Louis.	2.10 ✓
Anna Corbeil	1.05 ✓
<u>Total</u>	<u>\$ 16.26</u>

(Adopté).

Pierre Swasseur \$ 16.50
entretien d'hiver du chemin haut St-Marguerite, et ce montant devra être chargé, aux intéressés comme suit :

Alphonse Corbeil	\$ 1.50 ✓
Wilfrid Corbeil	3.00 ✓
Dominus Corbeil	1.50 ✓
Lion Masson	.75 ✓
Elysiem Proulx	.75 ✓
Alphonse Blument	.75 ✓
Walter O'Corner	3.75 ✓
Municipalité St-Louis	1.50 ✓

(Adopté)

Omer Corbel - Total $\frac{\$ 3.00 \checkmark}{\$ 16.50}$

Alphonse Marchand $\$ 3.84 \wedge$
 entretien de chemin d'hiver, route des
 Chemaux, et ce montant devra être chargé
 aux intéressés, comme suit:

(Adopté)

Jean-Marie Melou	$\$ 0.22 \checkmark$
Abie Robert	.35 \checkmark
Schaumigan, Patis & Four. Co.	.72 \checkmark
Edmond Beauchemin.	2.55 \checkmark
Total	$\frac{\$ 3.84}{\$ 3.84}$

(Adopté)

Louis Dargis $\$ 2.20 \wedge$
 gâlage à la salure des jupes à incru-
 stie.

Armel Lemire. $\$ 13.93 \wedge$
 entretien d'hiver de la route des Pins.
 et ce montant devra être chargé aux
 intéressés, comme suit:

(Adopté)

Mons: Achille Guilbrault.	$\$ 3.90 \checkmark$
Pierre Guerin	1.75 \checkmark
Mons: Charles Brousseau	3.48 \checkmark
Adolphe Linaud	1.20 \checkmark
Willie Dufhinois	1.20 \checkmark
Julien Labrosseur	1.20 \checkmark
Auguste Lafleur	1.20 \checkmark
Total	$\frac{13.93}{13.93}$

(Adopté)

Armel Lemire. $\$ 14.77 \wedge$
 entretien d'hiver de la route du
 Marais des plaines, et ce montant devra
 être chargé aux intéressés, comme suit:

Paul St-James	$\$ 2.49 \checkmark$
Syndicat du tabac St-Maurice.	8.14 \checkmark
Roland Carrier	4.14 \checkmark

$\frac{\$ 14.77}{\$ 14.77}$

(Adopté) Dix-neuf Doucets. # 5.85^v^
entretien d'hiver du chemin de front de la
Carrière St-Maurice limitée, et le montant
devra être chargé à elle-ci.

(Adopté) Imprimerie St-Patrice. # 9.94^v^
pour 1000 entêtes de lettre et
1000 enveloppes.

(Adopté) Il est proposé par le Conseiller,
Ernest Hoult, secondé par le Conseiller
Aimé Fortin et résolu que le Conseil
de notre dite Municipalité donne son
appui tout entier, au Conseil de
Comté, pour l'ouverture de la route
St-Luce à St-Genève de Batiscan.

(Adopté). Il est proposé par le Conseiller, Ernest
Hoult, secondé par le Conseiller Ernest
Marchand, et résolu que le conseil
à adopté à l'unanimité, la résolu-
tion soumise par la Ligue pour la
défense du Canada, ~~pour la~~ contre la
conscription, et que copie a été en-
voyé, à l'hon. McRuzie King, Henri
Piquette Député, Honorables Adolphe
Godbout, et Edouard Morin députés.

Plus que la séance est levée.

Joseph Dupreson Maire

J. W. Demontigny
J. L. L. L.

Province de Québec.

Municipalité de St. Louis de France

Co Champlain -

A une assemblée ~~est~~ régulière et mensuelle du Conseil de la Mairie Municipale, tenue au lieu ordinaire de ses séances, le lundi le troisième jour du mois d'août, mil neuf cent quarante-deux, à sept heures du soir, à laquelle séance sont présents Messrs les Conseillers :

Yvon Lougval.

Ernest Hédre.

Ernest Marchand.

et son honneur le Maire: Joseph Duplessis, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière séance sont lus et approuvés.

(Adoptée). Il est proposé par le conseiller Ernest Marchand, secondé par le conseiller Yvon Lougval et résolu que les comptes ci-après soient acceptés et payés,

Arrestement de chemin d'hiver	\$ 5.90 ¹
Honorable. Messier provincial.	\$ 12.00 ¹
pour fond de batisse et jures.	
Freddy Lemire.	\$ 6.72 ¹

Montant du Cour d'eau Bellemare, et ce montant devra être chargé aux intéressés comme suit :

Alphonse Corbill	#	0.28v
Alexis Hélie	#	1.36v
Alphonse Lévesque		.85v
Byron Proulx		.85v
Jean Masson		.85v
Domina Corbill		.32v
Walter O'Corner		1.42v
Guay - Julien - Larivière.		.57v
Municipalité St-Louis.		.22v
<u>Total</u>	#	<u>6.72</u>

(Adopté). Il est proposé par le Conseiller Ernest Marchand, secondé par le Conseiller Ernest Houle, et résolu que l'inspecteur Pierre Lavoie, soit avisé de faire réparer le chemin du Haut St. Marguerite, c'est-à-dire dans le plé.

(Adopté). Il est proposé par le Conseiller Ernest Marchand, secondé par le Conseiller Yvon Longval, et résolu qu'un avis soit envoyé à l'inspecteur, Alphonse Marchand, l'autorisant de faire réparer le pont, qui assure le cours d'eau Bellemare, et cela dans le plus tôt possible.

Après quoi la séance est levée.
Joseph Brusson Maire
J. W. Demontigny
Secr. Trés.

Province de Québec.

Municipalité de St. Louis de France.

Comté Champlain.

A une assemblée régulière et mensuelle du
Conseil de la Municipalité de St. Louis de
France, tenue en la Halle paroissiale,
le lundi le vingt-neufième jour du mois d'Octobre
mil neuf cent quarante-deux, à sept heures
du soir, à laquelle séance sont présents,
Messrs les conseillers, Ernest Marchand,

Ernest Houle.

Ernest Pargis.

Ainsi qu'au

et son honneur le maire Joseph Dupont,
formant quorum, sous la présidence de
celui dernier.

Les procès-verbaux de la dernière séance, sont
lus et approuvés.

Il est proposé par le Conseiller, Ernest
Marchand, secondé par le Conseiller
Ernest Houle et résolu que les Comptes
ci-après, soient acceptés et payés.

Pierre Levasseur \$ 33.52.¹

(Adopté).

réparation de la robe de Ben St. Mar-
guerite, et que ce montant soit char-
gé aux intéressés comme suit :

Ephrem Corbeil	\$ 2.25 ^v
Pierre Pagi	.38 ^v
Roméo Pagi	.38 ^v
Joseph Pagi	.75 ^v
Alphonse Clément	.75 ^v

pour services de Assistance Publique,
pour la période du 1 Octobre 1941 au 31 Mars
1942.

Adopté.

Il est proposé par le Conseiller Ernest
Marchand, secondé par le Conseiller
Aimé Fortin et résolu que la révision
du rôle d'évaluation soit faite tel que
donné :

Henri-Paul Lamothe	tot = P. 263	\$ 350. ⁰⁰
Aldo Lesage.	tot = P. 259	25. ⁰⁰
Alfred Pappi	tot = P. 454	200.
André Corbiel	tot = P. 540 @ 400. ⁰⁰ augmenté à	\$ 1300. ⁰⁰

Adopté.

Il est proposé par le Conseiller Ernest
Marchand, secondé par le Conseiller
Ernest Houle et résolu que le taux
de la taxe soit fixé à \$ 0.15 de
cent piastres, pour l'année 1943.

Après quoi la séance est levée.

J. G. Baron Maire

J. A. Demontigny
Sec. Trés.

1943

Nominations du Maire et des Conseillers.

A une assemblée, des contribuables de la Municipalité de St. Louis de France, tenue le treizième jour de janvier, mil neuf cent quarante-trois, sous la présidence de G. A. Demontigny, Secrétaire-Trésorier, et président d'élection, aux fins de proposer un Maire et trois Conseillers, en remplaçant M. Joseph Duprene, Maire sortant, et Mrs. Joseph Dugre, Ernest Marchand et Jean Longval, Conseillers sortant de charge; le tout suit sont avis publiés, dûment lus et achifés, en date du dixième jour de janvier, mil neuf cent quarante-trois, dont l'original revêtu du certificat de qualification, demeurera annexé aux livres des procès-verbaux.

A dix heures précises le Président d'élection, ayant pour Secrétaire d'élection M. Lucien Hérou, ouvre la séance et reçoit Mrs. les électeurs présents et dûment qualifiés de faire la présentation, pour remplacer les sus-mentionnés sortant de charge.

Les électeurs Camille Bouquet et Edmond Marchand ayant proposé que M. Joseph-Louis Caron soit élu Maire, pour le nouveau terme, le Président ayant pris connaissance des qualités des électeurs et du Candidat, accepte la nomination. (Adopté).

Les électeurs Henri Longval et Joseph Duprene ayant proposé que M. Jean

Bouquet, soit vice Conseiller pour le
nouveau terme, le Président après examen
des qualités des proposeurs et du candidat
accepte la proposition. (Adopté).

Les électeurs Ernest Marchand et Chas.
Edouard Lamotte, ayant proposé que M.
Rodolphe Marchand soit vice Conseiller
pour le nouveau terme, le Président après
examen des qualités des proposeurs et du
candidat accepte la proposition. (Adopté).

Les électeurs Edmond Marchand et Charles
Edouard Lamotte, ayant proposé que M.
Joseph Dupré soit vice Conseiller, pour
le nouveau terme, le Président après
examen des qualités des proposeurs et du can-
didat, accepte la proposition. (Adopté).

Une heure s'étant écoulée, sans qu'il y ait
plus que le nombre de proposition, le pré-
sident déclare élu M. Joseph-Louis Baron
Maire, et Mes: Yvon Bouquet, Rodolphe
Marchand et Joseph Dupré, Conseillers pour
la Municipalité de St Louis de France, pour
le nouveau terme.

J. A. Demontigny
Président d'élection.

Lucien Héron
Sec. d'élection.

Assermentation du Maire.

Je soussigné, Joseph-Louis Baron, ayant été nommé Maire de la Municipalité de St. Louis de France, jure et déclare que je remplirai bien et fidèlement mon devoir aux meilleurs de mes connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi.

le quatorzième jour de janvier. J. L. Baron,

mil neuf cent quarante-trois.

J. W. Demontigny.

Dieu-Tier.

Assermentation des Conseillers.

Je soussigné, Joseph Dupré, ayant été élu conseiller pour la Municipalité de St. Louis de France, jure et déclare que je remplirai bien et fidèlement mon devoir aux meilleurs de mes connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Je soussigné, Grou Longval, ayant été élu conseiller pour la Municipalité de St. Louis de France, jure et déclare

Assermenté devant moi que je remplirai bien et fidèlement mon devoir aux meilleurs de mes connaissances et capacités.

le vingt-cinquième jour de janvier, mil neuf et

cent quarante-trois.

J. W. Demontigny

Dieu-Tier.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Grou Longval

Je soussigné, Rodolphe Marchand, ayant été
 élu conseiller pour la municipalité de St-Louis
 de France, jure et déclare que je remplirai bien
 et fidèlement mon devoir aux meilleurs de mes
 connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assurance devant moi Rodolphe Marchand
 à St-Louis de France.

le vingt-neufième jour
 de janvier, mil neuf
 cent quarante-trois.

J. W. Demontigny.
 Sec. Trés.

Province de Québec.
Municipalité de St. Louis de France.
Comité exécutif.

A une assemblée ordinaire, du Conseil de la municipalité de St. Louis de France, tenue, lundi le vingt-cinquième jour de janvier, mil neuf cent quarante-trois à sept heures du soir, à laquelle siégeaient et sont présents, Mess. les Conseillers.

Yvon Toussaint.

Auguste Dargis.

Armand Fortin.

et son honneur le Maire, Joseph-Louis Baron, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière séance sont lus et approuvés.

Il est proposé par le Conseiller, Yvon Toussaint, secondé par le Conseiller, Auguste Dargis, et résolu à l'unanimité que les comptes ci-après soient acceptés et payés.

(Adopté)

Honorable Trésorier Provincial.

Aliénis pour 1 Oct. 1941 au 31 Mars 1942 \$ 94.24

Aliénis pour 1 Avril 1942 à Sept. 1942 \$ 113.50

Henri Toussaint \$ 5.05

pour cour Jean Martin, et la cour Jean Piquin, et que ces montants soient chargés aux intéressés comme suit:

Edmond Piquin = c.o. Martin \$ 0.50

Antoine Lafabre = c.o. Martin 4.55

et cour Jean Piquin,

Joseph-Louis Baron # 2.25[^]
pour ouvrage à la pompe à feu.

Imprimerie de Formules Provinciales. # 9.81[^]
pour 200 feuilles rôles perceptions.

Council de Comte Champlain. # 194.03[^]
pour versement annuel des taxes spi-
ciales pour rentes seigneuriales.

L'Abbe. Donat Livermoche. # 30.00[^]
pour loyer de la salle Paroissiale. # 18.00[^]
et lumiere au Sacre-Cour. # 12.00[^] pour
l'annee. 1943.

P. V. Ayotte Librairie. # 0.65[^]
pour optiele divers fournis.

Il est propose par le Conseiller, Aimé
Fortin, secondé par le Conseiller Ernest
Dargis et résolu que le Conseil consent
à payer les taxes qui étaient chargés
au Syndicat du Tabac des Trois-Rivieres.
pour un montant # 58.97 et celle
Pierre Marchand pour un montant de # 0.90
et celle de Arthur Gouge pour un montant
de # 1.19, formant un montant
globale de # 61.06, pour raison, que
les propriétés appartiennent au Gouver-
nement Provincial.

(Adopté).

(Adopté)

Il est propose par le Conseiller Yvon
Drouval, secondé par le Conseiller Aimé
Fortin, et résolu que M. Jos. Louis
Baron, Maire pour la Municipalité de
St. Louis de France, soit autorisé à
signer les chèques et billets pour celle

et que sa signature soit accompagnée
de celle du Secrétaire-Trésorier. Infir-
à l'exception, que pour retirer les chèques payés.
Il est proposé par le Conseiller Ernest
(Adopté) Dargis, secondé par le Conseiller Aimé
Frotier, et résolu qu'un amendement
soit porté au règlement, concer-
nant la taxe des chiens, au para-
graphe 1°. La taxe pour un chien
est de \$ 1.00 par année, et pour un
deuxième ou troisième chien, la taxe
restera à \$ 1.00 par chien.

Il est proposé par le Conseiller Yvon
(Adopté) Douval, secondé par le Conseiller
Ernest Dargis, et résolu que l'audi-
tion des livres municipaux, pour l'année
1942, soit fait par M. Malaret.
A. J. O. Bergeron.

Après quoi la séance est levée.

J. J. Baron Maire

J. W. Demontigny
Sec. Trés.

Province de Québec.

Municipalité de ~~St~~ Louis de France

Co Champlain.

A une assemblée ordinaire, du Conseil de la Municipalité de St. Louis de France, tenue au lieu ordinaire de ses séances, lundi le douzième jour d'Avril, mil neuf cent quarante-deux, à sept heures du soir, à laquelle séance sont présents M^{rs}. les Conseillers,

Rodolphe Marchand,

Ernest Houle,

Yvon Longval.

Ernest Dupré.

Joseph Dupré

Arme Fortin.

et son honneur le Maire, Jos. Louis Caron, formant bureau sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière séance sont lus et acceptés.

Le Conseiller Yvon Longval propose, et seconde par le Conseiller Ernest Houle et résolu que l'audition des livres municipaux pour l'année 1942, et fait par le Volontaire A. F. O. Bergeron, soit accepté à l'unanimité.

(Adopté)

Il est proposé par le Conseiller Yvon Longval, secondé par le Conseiller Jos. Dupré et résolu que les comptes ci-après soient acceptés

(Adopté)

et payés.

A. J. O. Bergeron, Maire. # 30.71^a
pour audition des livres municipaux pour
l'année 1942.

La Corporation du Comté Champlain # 131.60^a
pour Unité Sanitaire # 56.40
Conseil de Comté. # 75.20

Total # 131.60

(Adopté)

Spécial Assurances Inc. # 10.00^a
pour prime de caution du Secrétaire-
Trésorier.

G. O. Demoulin # 0.60^a
pour transport des livres.

(Adopté)

Il est proposé par le Conseiller Ernest
Dargis, secondé par le Conseiller Joseph
Dugré, et résolu que ~~les~~ les sous-
mentionnés soient nommés Ins-
pecteur de Mauvais Herbes, pour la Mu-
nicipalité.

M: Amer Bolduc.

Romuald Lafabre.
Philippe Pagné.

(Adopté)

Il est proposé par le Conseiller Joseph
Dugré, secondé par le Conseiller John
Lougival, que les sous-mentionnés
soient nommés Inspecteur de Voirie,
pour la Municipalité.

M: Marcel Ducharme.

Fernand Ducharme.

Emile St-Milair.

Aurèle Leblanc.

Joseph Braumier.

Alphonse Marchand.

(Adopté) Il est proposé par le Conseiller, Jean Longval
secondé par le Conseiller Rodolphe Marchand,
et résolu que les sous-mentionnés soient
nommés Inspecteur Agricole, pour la Muni-
cipalité.

Alphonse Demontigny,
Lion Gauthier,
Joseph Marchin,
Armand Lemire,
Lucien Morin.

(Adopté) Il est proposé par le Conseiller, Ernest Houk,
secondé par le Conseiller Aimé Fortin,
que les sous-mentionnés soient nommés
Gardiens D'Écoles.

François Paquin,
Lucien Tardif,
Zéphirin Tessier.

(Adopté) Il est proposé par le Conseiller, Jean
Longval, secondé par le Conseiller, Rodolphe
Marchand, et résolu que M. Joseph Eugène
Cordiller, soit nommé Sec. Maire, pour
la dite Municipalité.

Après quoi la séance est levée.

J. G. Baron Maire

J. A. Demontigny.
Sec. Trés.

Inspecteur de Mauvais Herbes

Assurance.

Mous soussignés, Omer Bolduc, Romuald Gagné, Philippe Pige, ayant été nommé inspecteur de Mauvais Herbes, jure et déclare que je remplirai bien et fidèlement aux devoirs de mes connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide:

+ Romuald Gagné

+ Omer Bolduc

+

Inspecteur de Poiré.

Assurance.

Mous soussignés, Marcel Ducharme, Fernand Ducharme, Emile St-Hilaire, Aurèle St-Blanc, Joseph Beaumier, Alphonse Marchand, ayant été nommé inspecteur de Poiré pour la Municipalité, jure et déclare que je remplirai bien et fidèlement mes devoirs au meilleur de connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

+ Marcel Ducharme

+ Fernand Ducharme

+ Aurèle St-Blanc

+ Joseph Beaumier

+ Alphonse Marchand

+ Emile St-Hilaire

Supérieur Agraie.
 Avoementation.

Vous soussignés, Alphonse Demontigny,
 Léon Gauthier, Joseph Hamelin, Armand
 Lemire, Lucien Morin, ayant été nommés
 Supérieur Agraie, pour la Municipalité,
 jure et déclare que je remplirai bien et
 fidèlement mon devoir, aux meilleurs de
 mes connaissances et capacités.
 Ainsi que Dieu, me soit en aide.

+ Alphonse de Montigny
 + Armand Lemire
 + Lucien Morin
 + Léon Gauthier
 + Joseph Hamelin

Gardien D. écoles.

Vous soussignés, François Pagnier
 Lucien Lajoie, Zéphirin Lavoie,
 ayant été nommés Gardien d'écoles, pour
 la Municipalité, jure et déclare que je
 remplirai, bien et fidèlement mon devoir,
 aux meilleurs de mes connaissances et
 capacités.
 Ainsi que Dieu me soit en aide.

+ Lucien Lajoie
 +
 +

Province de Québec.

Municipalité de St. Louis de France.

Co. Champlain.

A une assemblée régulière et mensuelle
du Conseil de la Municipalité, tenue
à la salle paroissiale, le mardi le troi-
sième jour du mois de Mai, mil neuf
cent quatorze-trois, à sept heures du
soir, à laquelle séance sont présents
Mrs: les Conseillers,

Rodolphe Marchand,

Ernest Houle,

Ernest Dargis,

Alme Fortin, et son

Honneur le Maire: Joseph Louis Caron,
formant quorum sous la présidence de
ce dernier.

Les procès de la dernière séance sont
lus et approuvés.

(Adoptée) Il est proposé par le Conseiller, Ernest
Houle, secondé par le Conseiller, Rodol-
phe Marchand, et résolu que son
Honneur le Maire, Jos. Louis Caron,
soit autorisé de prendre des informa-
tions chez un avocat, au sujet du
pont couvrant le cours d'eau Belle-
mare.

(Adoptée) Il est proposé par le Conseiller Alme
Fortin, secondé par le Conseiller
Ernest Dargis, et résolu que la
demande faite par M. Louis Alma

Papier, pour le creusage du Cour d'eau
Martin par une pelle mécanique ou autre
par le gouvernement soit fortement
appuie, et une copie de la résolution
est envoyée à l'Office du Drainage,
Hotel du Gouvernement.
Lucbe.

Après quoi la séance est levée.

J. G. Baron Maire

J. W. Demontigny
Secr. - Trés.

Province de Québec.

Municipalité de St-Louis de France.

Ce Champlain.

A une assemblée régulière et mensuelle
du conseil de la Municipalité, tenue
au lieu ordinaire de ses séances, Jeudi
le septième jour du mois de Juin, mil
neuf cent, quarante-trois, à sept heures
du soir, à laquelle séance, ont pré-
senti, Mes. les Conseillers.

Rodolphe Marchand,
Ernest Fole,

Yvon Lougal.
 Joseph Dugré.
 et son Honneur, le Maire, Joseph Louis Baron,
 formant quorum sous la présidence de ce der-
 nier.

Les procès de la dernière séance sont lus et
 approuvés

Il est proposé par le Conseiller Yvon Lougal
 secondé par le Conseiller Rodolphe Marchand,
 et résolu à l'unanimité que les comptes
 ci-après soient acceptés et payés.

Adopté.

Marcus Ducharme	\$ 2.16 ^a
pour route d'hiver St-Jean, et ce montant devra être chargé aux intéressés tel comme suit.	
Freddy Marchand.	\$ 0.48
Hermann Dubois.	.96
Gyise Jéquier.	.72
Total	\$ 2.16

Adopté.

Fernand Ducharme	\$ 27.27 ^a
pour l'entretien d'hiver de la route St. Marguerite, et ce montant devra être chargé aux intéressés comme suit.	

Arthur Lemire	\$ 1.24
José Masson	1.24
Emile Richard	2.42
Chas. Edouard Lamotte	2.38
Ernest Houle	3.52
Carrière St-Maurice Ste	4.37
Lion Page	2.34
Oliver Corbeil	2.38
Wilfrid Corbeil	4.72
Gerard Vailloux	1.14
Osmer Corbeil	1.52
Total	\$ 27.27

Adopté
 Fernando Ducharme, inspecteur # 10.40^a
 entretien de chemin de front et ce montant
 devra être chargé à eux-ci.
 Arthur Lemire. # 6.00
 Fouat Mason. # 4.40
 Total # 10.40

Adopté
 Ginoi Doucet # 15.40^a
 pour entretien d'hiver du chemin de front de
 la carrière St. Maurice Lemire, et ce mon-
 tant devra être chargé à elle-ci.

Adopté
 Alphonse Marchand inspecteur # 1.00^a
 pour entretien d'hiver ~~du chemin~~ de la route
 des chemaux. et ce montant devra être aussi
 chargé aux intéressés comme suit.
 Jeanne Melong # 0.25
 Shawinigan Water & Power Co 0.75
 Total # 1.00

Adopté
 Auril Leblanc, inspecteur, # 9.20^a
 pour entretien d'hiver de la route Martin, et
 ce montant devra être chargé aux intéressés
 comme suit.
 Antonis Lafabre. # 1.10
 Henri Longval. 3.90
 Mlle: Jeanne Beaubien. .70
 Georges Lacroix. 3.50
 Total. # 9.20

Adopté.
 Auril Leblanc, inspecteur, # 26.15^a
 entretien d'hiver de la route Robit, et
 ce montant devra aussi être chargé
 aux intéressés comme suit:
 Mlle: Adolphe Toupin # 1.35
 Rochefort & Fauré 2.60
 Mlle: Jeanne Beaubien 3.40
 Auguste Lafreque 3.75

Ami Rochelcau	\$ 2.25
Joseph Demers	5.35
Franch Riteher	7.45
Total	<u>\$ 26.15</u>

Eugene Demontigny \$ 9.00^a
pour entretien de chemin de tout St-Alouis
des sous-mentionnés et chargés à eux-
ci et tel que:

Adapté.

Franch Riteher	\$ 5.25
Auguste Labrecque	2.00
Ami Rochelcau	1.75
Total	<u>\$ 9.00</u>

Adapté.

Louis-Georges Dargis \$ 6.75^a
pour partage à la Habère des fonges
à incendier.

Pierre Sevassac, Jurf, \$ 13.20^a
pour ouvrage fait à l'ouverture du chemin
de piétons dans la route du Haut des Chaux
et le montant chargé aux intéressés
comme suit.

Adapté.

Shawinigan Water Power	\$.35
Mme Jozat Rivard	2.00
Henri Demontigny	1.00
Paul Sevassac	2.00
Josyph Sevassac	1.00
Marthe Samothé	.50
Mme: David Roy	.50
Maurice Rheault	.65
Georges Lord	.65
Alfred Hélie	4.65
Total	<u>\$ 13.30</u>

mob: 1001

Municipalité de St-Louis de France

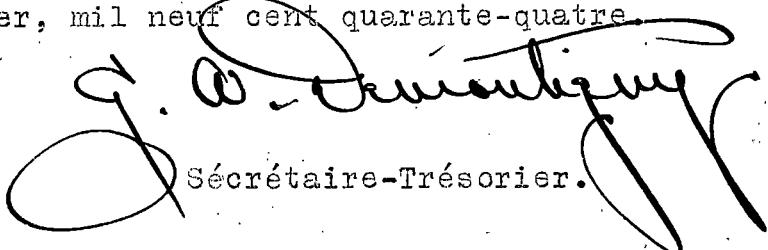
Comté de Champlain.

Province de Quebec,
Municipalité de St-Louis de France,
Comté Champlain.

Avis public est, par les présentes, donné à tous les intéressés de la Municipalité de Saint-Louis de France, que mercredi le douzième jour de Janvier, mil neuf cent quarante-quatre à dix heure de l'avant-midi il y aura nomination de Conseillers, en remplaçant Mrs: Ernest Houle, Ernest Dargis et Aimé Fortin, tous trois sortant de charge, et s'il y a votation, elle aura lieu au bulletins secrets, lundi le dix-septième jour de Janvier, mil neuf cent quarante-quatre, de neuf heures del'avant-midi à cinq heure de l'apres-midi.

Je soussigné, G.A. Demontigny, Secrétaire-Trésorier et Président d'élection, nomme comme Secrétaire d'élection M. Lucien Héon.

Donné à St-Louis de France, ce neuvième jour de Janvier, mil neuf cent quarante-quatre.


Secrétaire-Trésorier.

(Adopté).
 Il est proposé par le Conseiller, Joux Longval,
 secondé par le Conseiller Ernest Houle, et
 résolu que l'ingénieur Arnel Leblanc,
 soit autorisé de faire réparer le chemin
 de front du rang St. Alexis, suivant
 ce que le code Municipal exige.

Après quoi la séance est levée.

Joseph Dugri Maire.

J. O. Demontigny
 Sec. Trés.

Paroisse de Duché.
 Municipalité de St. Louis de France.
 Côte Champlain.

A une assemblée régulière et men-
 suelle du Conseil de la Municipalité de St.
 Louis de France, tenue en la salle Paroi-
 siale de cette paroisse, le lundi le quinzi-
 me jour de juillet, mil neuf cent
 quarante-trois, à neuf heures du soir
 de laquelle séance sont présents, Messrs.

les Conseillers: Ernest Houle.
 Ernest Dargis.
 Aimé Fortin.
 Joseph Dugri, Maire,
 et formant sous la présidence

de ce dernier.

Les procès de la dernière séance sont lus et approuvés.

Il est proposé par le Conseiller, Ernest Hauke, secondé par le Conseiller, Aimé Fortin, et résolu que les comptes ci-après soient acceptés et payés.

M. Emile St. Hilaire \$ 18.22^a
pour entretien de la route de Ben, pour l'hiver 1942-43. et ce montant devra être chargé aux intéressés comme suit:

	Josph Amontigny	\$ 1.12
	Ephrem Corbeil	1.54
	Emile Clément	.52
	Alphonse Clément	.52
	Eyprien Proulx.	1.03
(Adopté).	John Mason.	1.03
	Domina Corbeil.	2.40
	Omer Corbeil.	.52
	Municipalité	.52
	Walter O. Corner	5.43
	Alfred Helie	3.59
	Total.	\$ 18.22

Emile St. Hilaire \$ 22.40^a
pour entretien du chemin de front du Haut St. Marguerite, et ce montant devra être chargé aux intéressés comme suit:

(Adopté)	Omer Corbeil	\$ 2.10
	Municipalité	1.60
	Walter O. Corner	6.65
	Alfred Helie	5.15
	Alibon Corbeil	1.10
	Domina Corbeil	2.50

Sion Mason	# 1.10
Cyprien Proulx	1.10
Ephie Clément	.55
Alphonse Clément	.55
Total	# 22.40

Joseph Beaumier # 43.62 a
 pour entretien de la route de Marsi
 des Plaines, et ce montant devra
 être chargé aux intéressés comme suit

Joseph Beaumier	# 2.31
Léo Dargis	.80
Syndicat du Tabac T. P. No	4.30
Joseph Lurette	.23
Fernand Lemire	2.67
Michel Plouffe	.80
Agapit St. Pierre	1.60
Salomon Demers	1.33
Robert Lapointe	2.67
(Adopté) Syndicat du Tabac St. Maurice	12.42
Beaumier Richard	.54
Julien Lamotte	1.96
Réjean Beaumier	.71
Victor Delaidier	1.78
Roland Carrière	6.42
Norbert Gosselle	.05
Arthur Martin	1.51
Alexandre Lorange	.71
Louis-Philippe Gauthier	.71

Total # 43.62.

Joseph Beaumier # 26.83 a
 pour entretien d'hiver de la route
 du Pins. et ce montant devra être
 chargé aux intéressés comme suit.

Roland Carrière	# 0.67
Delaidier Victor	# 0.67

Elyse	Marchand	#	1.00
Exalphant	Marchand		2.87
Syndicat	Tabac T-Rives		2.76
Auguste	Fessier		2.76
Julien	Lamothe		1.08
Mme:	Charles Brousseau		3.22
St. Maurice	River Boom.		.10
(Adoptée)	Adelard Linaud		2.39
Pierre	Fessier		.86
Alfred	Beaunier		1.61
Jehan	Levasseur		1.29
Willie	Dauphinois		1.29
Armel	Lemick		.80
Ernest	Trudel		3.46

Total # 26.83

Joseph Beaunier. # 9.00^a

(Adoptée)

pour entretien du chemin de front ~~de~~
~~de~~ et charge à eux-ci
 Syndicat Tabac de Rivieres # 6.00
 Auguste Fessier. 1.88
 Julien Lamothe. 2.88

(Adoptée)

Honorable: Trésorier Provincial
 pour tabac et fures.
 Dépôt pour la séance et levée.
 Total # 9.88^a
 # 12.88^a

J. G. Baron Maire

J. O. Jumentigny
 Sec. Trés.

Province de Québec.

Municipalité de St-Louis de Travers.

Comté Champlain.

A une assemblée régulière et mensuelle
du conseil de la municipalité,
tenue à la salle paroissiale, le mardi
le deuxième jour de l'aut, mil neuf
cent quarante-trois, à sept heures du
soir, à laquelle séance sont présents
M^{rs} les Conseillers:

Ernest Dargis,
Joseph Dugré,
Gilles Fortin,
Joseph Marchand,
Ernest Houle,

et son honneur le Maire, Joseph-Louis
Baron, formant quorum sous la
présidence de ce dernier.

Les Procès de la dernière séance
sont lus et approuvés.

Il est proposé par le Conseiller Joseph
Dugré, secondé par le Conseiller
Ernest Houle et résolu que les emp-
tés ci-après soient acceptés et payés.

Adopté

Jean-Marie Fortin	\$ 4.50
pour entretien de chemin d'hiver de Mont. et se montant devra être chargé aux entreprises comme suit:	
Germaine Duchaine	\$ 3.00
Walter O. Bonner	1.50

Total \$ 4.50

Adopté. Honorable: Trésorier Provinciale \$ 126.12^a
Assistance publique de Avril à Sep-
tembre 1942

Adopté. Honorable: Trésorier Provinciale \$ 94.24^a
Aliments de
Octobre 1942 à Mars. 1943.

Qui juri la séance est levée

Louis Baron Maire

J. W. Demontigny
Secrétaire

Province de Québec.
Municipalité de St. Louis de France.
Comté Champlain.

A une assemblée régulière et man-
uelle du Conseil de la Municipalité
de St. Louis de France, tenu au
lieu ordinaire de ses séances, mardi
le septième jour du mois de septembre
mil neuf cent quarante-trois, à sept
heures du soir, à laquelle séance ont
présenté Mrs les Conseillers.

Bernest Houle,

Yvon Lougeval,

Joseph Dupé et son

Honneur le Maire: J. Louis Baron,
formant quorum sous la présidence
de ce dernier.

Les procès de la dernière séance sont lus et approuvés.

(Adoptée). Il est proposé par le Conseiller Ernest Houle secondé par le Conseiller Yvon Longval et résolu qu'à la reprise à la Fabrique de cette paroisse, sur l'augmentation du loyer de la salle paroissiale, le Conseil suivant réflexion offre l'augmentation de \$ 2.⁰⁰ par ~~mois~~ ^{année} et est à dire \$ 20.⁰⁰ par année, et tant que pour la lumière aux glacières pour aucune augmentation \$ 12.⁰⁰ par année.

(Adoptée). Il est proposé par le Conseiller Yvon Longval, secondé par le Conseiller Ernest Houle et résolu, qu'à la demande de M. Eddy Ricard pour l'assistance publique pour ses enfants aux orphelins, le conseil a conclu qu'il accepterait de payer la somme de \$ 10.⁰⁰ par mois.

Après quoi la séance est levée.

J. G. Baron Maire

J. W. Demontigny
Sec. Trés.

Trouver de Québec.

Municipalité de St. Louis de France.
Co Champlain.

A une assemblée régulière et mensuelle
du Conseil de la Municipalité de St. Louis
de France, tenue au lieu ordinaire de
ses séances, lundi le quatrième jour
du mois d'Octobre, mil neuf cent
quarante-trois, à sept heures du soir
à laquelle séance sont présents,
Messrs: Les Conseillers.

Ernest Jorgis.
Rodolphe Marchand.
Ernest Houle.

Yvon Lougval
Le Honorable Le Maire Joseph-Louis
Caron, formant quorum et en la prési-
dence de ce dernier.

Les ~~procès~~ procès de la dernière séance
ont été lus et approuvés.

Les Conseillers Yvon Lougval propose,
et le Conseiller Rodolphe Marchand
secondé que le compte de \$ 76.50⁰⁰
soit payé pour Assistance Publique
pour le mois d'Octobre à Mars, 1943.

Adopté.

Il est proposé par le Conseiller
Yvon Lougval secondé par le Con-
seiller Ernest Jorgis et résolu
que la révision suivante soit
portée au rôle d'évaluation,

Adopté.

René Marchand, de \$ 400. ⁰⁰ augmentée	\$ 600. ⁰⁰
Henri-Paul D'Amour, de \$ 350. ⁰⁰	\$ 550. ⁰⁰
Chas. Arthur Larouche, de \$ 400. ⁰⁰	\$ 700. ⁰⁰
Henri Héon, de \$ 700. ⁰⁰	\$ 900. ⁰⁰

Il est proposé par le Conseiller Grou Lougval
 seconde par le Conseiller René Héon, et
 Adopté. résolu que le taux des taxes municipales
 pour l'année 1944 soit de (\$ 0.15) quinze
 cent de cent piastre.

Il est proposé par le Conseiller Adolphe
 Marchand, seconde par le Conseiller Grou
 Lougval et résolu qu'une nouvelle avis
 soit envoyée à M. Aurèle Leblanc, qui
 facteur de Boirie pour l'arrondissement
 Adopté. St-Alexis, pour faire réparer le chemin
 de front de dit village, et de faire creuser
 les fossés où il y a besoin, suivant
 la demande de M. Eugène Lafleur.

Il est proposé par le Conseiller Grou Loug-
 val, seconde par le Conseiller Adolphe
 Marchand et résolu que le Conseil
 Adopté. autorise l'ouverture de la route nationale
 par Carrière & Trice pour l'hiver 1943-44
 avec la rémunération de \$ 250.⁰⁰ pour
 tout l'hiver, et si les débouchés du
 ravin ne sont pas fait \$ 50.⁰⁰ sera sou-
 trait du montant, et attendu que le
 montant sera versé lorsque la Boirie
 le prendra à sa charge, et aussi que
 la route soit parfaitement entretenue.
 Après quoi la séance est levée.

J. J. Larocq Maires
 G. A. Lemontigny, Sec-Taire

Province de Québec.

Municipalité de St.-Louis de France.

Comté Charlevoix.

A une assemblée régulière et annuelle du Conseil de la Municipalité, tenue au lieu ordinaire de ses séances, le dimanche vingt-neuf jour de Décembre, mil neuf cent quarante-trois à sept heures du soir à laquelle séance sont présents Messieurs les Conseillers:

Ernest Dargis.

Rodolphe Marchand.

Gyon Longval.

Ernest Houle, et son

frère le Maire, M. Louis Gagne, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière séance sont lus et approuvés.

(Adopté). Le Conseiller Gyon Longval, donne avis de motion, qui à la séance du 3 janvier 1944, il donnera un règlement pour l'entretien des routes de la Municipalité, sous le contrôle de la Municipalité.

(Adopté) Il est proposé par le Conseiller Gyon Longval, secondé par le Conseiller Rodolphe Marchand et résolu qu'une division soit faite ^{des électeurs} en sections de vote, pour les élections provinciales futures.

Cette division des électeurs, sera faite en deux sections de vote.

- 1^o la première section comprendra, tout le rang St. Marguerite en entier et le bas du rang St. Jean, de chez Mr. Omer Bolduc.
- 2^o la deuxième section comprendra, village entier, haut du rang St. Jean, le rang Les Chénoux, le rang Marais des Plaines et le rang St. Alexis.

(Adopté.)

Il est proposé par le Conseiller Jean Fongval, secondé par le Conseiller Ernest Houle et résolu que le compte ci-après soit accepté et payé.

Alphonse Demontigny # 8.40^a
pour travaux aux jours d'eau
fabrique, et ce montant devra
être chargé aux intérêts comme
suit:

Auguste Labrecque	# 6.00 ^v
Mme: Antoine Lafleur	# 2.40 ^v
Total	# 8.40

(Adopté.)

Il est proposé par le Conseiller Ernest Houle, secondé par le Conseiller Ernest Dargis, et résolu que le secrétaire-trésorier soit autorisé à envoyer des avis en collection des arriérés de taxe.

J. G. Laroc Mairie.
J. W. Demontigny Sec. Trés.

1944

Nomination des Conseillers.

A une assemblée des contribuables de la municipalité de St. Louis de France, tenue le douzième jour de janvier, mil neuf cent quarante-quatre à dix heures de l'avant-midi, sous la présidence de J. W. Demontigny, Secrétaire-Trésorier et Président d'Élection, aux fins de proposer trois Conseillers, en remplaçant M^{rs}: Ernest Houle, Ernest Dargis et Pierre Fortin, tous trois sortant de charge, le tout suivant avis public dument lu et achevé, et daté du neuvième jour de janvier, mil neuf cent quarante-quatre. L'original revêtu de certificat de qualification demeurera annexé au livre des Procès-Verbaux.

A dix heures précises, le Président ayant pour Secrétaire d'Élection M^r: Léon Hiron, ouvre la séance et requiert M^{rs}: les électeurs présents, et dûment qualifiés de faire la présentation, pour remplacer les M^{rs}: mentionnés sortant de charge.

Les électeurs Ernest Marchand et Jos. Louis Caron proposés par M^r: Thomas Doucet soit nommés Conseillers pour la Municipalité de St. Louis de France, le Président après examen des ~~propos~~ qualités des proposés et du proposé accepte la proposition.

Les électeurs : Joseph-Louis Lavoie et Camille
Bouquia, propose que M. Aimé Fortin soit
vieux Conseiller pour un nouveau terme,
le Président après examen des qualités du
proposant et du proposé, accepte la propo-
sition.

Les électeurs. Camille Bouquia et Ernest
Marchand propose que M. Ernest Dargis
soit vieux Conseiller pour un nouveau
terme, le Président après examen des
qualités du proposant et du proposé accep-
te la proposition.

Une heure s'est écoulée sans qu'il
y ait plus que le nombre de membres,
le Président déclare être Conseillers.
M. Thomas Doucet, Aimé Fortin
et Ernest Dargis, pour le nouveau
terme.

J. W. Jambouque
Président d'élection

Assurance des Conseillers.

Je soussigné, Ernest Dargis, ayant été nommé Conseiller, pour la Municipalité de St. Louis de France, jure et déclare que je remplirai bien et fidèlement mon devoir aux meilleures de mes connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu, me soit en aide.

Ernest Dargis

Assurance de moi.

à St. Louis de France

ce septième jour de Février.

Mil neuf cent quarante-quatre.

J. W. Demontigny
Sec. Trés.

Je soussigné, Aimé Fortin, ayant été nommé Conseiller, pour la Municipalité de St. Louis de France, jure et déclare que je remplirai bien et fidèlement mon devoir aux meilleures de mes connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu, me soit en aide.

Aimé Fortin

Assurance de moi.

ce septième jour de Février.

Mil neuf cent quarante-quatre.

J. W. Demontigny
Sec. Trés.

Je soussigné, Thomas Dureau, ayant été nommé Conseiller, pour la Municipalité de St. Louis de France, jure et déclare que je remplirai bien et fidèlement mon devoir aux meilleures de mes connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu, me soit en aide.
Thomas Dureau

Assurance de moi.

ce septième jour de Février.

Mil neuf cent quarante-quatre.

J. W. Demontigny
Sec. Trés.

Province de Québec.

Municipalité de St. Louis de France.

Comté Champlain.

A une assemblée régulière et mensuelle
du Conseil de la Municipalité de St. Louis
de France, tenue au lieu ordinaire de ses
séances, le mardi le septième jour du mois
de Février, mil neuf cent quatre-vingt
à sept heures du soir à laquelle séance
sont présents Messrs les Conseillers.

Monsieur Jouval.
Rodolphe Marchand.
Gustave Dargis
Alain Fortin.

et son hon. le Maire M. Louis Caron.
formant ensemble sous la présidence de
ce dernier.

Les procès de la dernière séance sont
lus et approuvés.

(Adopté.) Il est proposé par le Conseiller Gustave
Dargis, secondé par le Conseiller Jean
Jouval et résolu que les Comptes
ci-après soient acceptés, ratifiés et
payés.

Devis de Deblanc # 22.31⁰⁰
pour réparation du pont de la rue à St. Louis
et que le montant soit payé
immédiatement comme suit:

Mme. Adèle Turpin.	# 6.47
Debit. Cheffort	1.00
Payé à M. J. J. J. J.	1.00
Debit. J. J. J.	1.00
Total.	# 22.41

Ches. Edouard Demontigny muraux pour à feu	\$ 5.30 ^a
for Louis Baron muraux à pour à feu.	\$ 6.10 ^a
Librairie P. V. Ayotte. articles divers fournis.	\$ 3.90 ^a
Imprimerie St. Patrice Aug. ouvrage d'imprimerie	\$ 9.33 ^a
Council de Comte Champlain rente séquentiale année 1943.	\$ 185.03 ^a
Melle: Eva Marchand. timbres postes.	\$ 3.00 ^a
Hon: Trésorier Provincial salaires de Avril à septembre 1943.	\$ 101.03 ^a
J. W. Demontigny 16 avis de collection.	\$ 16.10 ^a

(Adopté)

Il est proposé par le Conseiller,
Rodolphe Marchand, secondé par
le Conseiller pour Louvain et li-
solu que le Conseil proteste à
l'unanimité contre l'immigra-
tion au pays, et que copies soient
envoyées au Premier Ministre, du
Canada, de la Province, et aux députés
et cela à la demande de la Ligue
Nationale.

Pour faire suite à l'avis de motion
donné par le Conseiller Jean Louzval
à la séance du sixième jour des mois
de Décembre, mil neuf cent quarante-trois.

Règlement de
routes d'hiver.

Il est statué, ordonné et règlementé
sur proposition de Conseiller Armand
Fortin, et secondé par le Conseiller
Eugène Doyon, et il est par les
présents statué, ordonné et règlementé
que toutes les routes d'hiver
de la Municipalité, soient sous
le contrôle de la Municipalité, c'est-à-dire que le Conseil
en séance tenue, à se doit seul
de faire les travaux d'entretien pour
la saison d'hiver, et que les arron-
dissements soient déchargés des
frais selon superficie. Le Conseil
seul payera tous les frais d'entri-
tiens des routes d'hiver et cela
à même les fonds communs.

(Adopté).

Il est proposé par le Conseiller, Jean
Louzval, secondé par le Conseiller
Rodolphe Marchand et résolu à l'unanimité
que l'acquisition des livres mu-
nicipaux soient faite par le
Maire. A. J. D. Bergeron. pour
l'année 1943.

Après quoi la séance est levée.

J. G. Larocq, Maire.
J. W. Demontigny
Sec. Trés.

Province de Québec.

Municipalité de St. Louis de France.

Canton Champlain.

A une assemblée régulière et mensuelle du Conseil de la Municipalité de St. Louis de France, tenue lundi le treizième jour du mois de Mars, à ~~sept~~ mil neuf cent quarante-quatre, à sept heures du soir à laquelle étaient présents, Messrs.

les Conseillers: J. J. Longval.
 Thomas Doucet.
 Ernest Dargis.
 Aimé Fortin

et son honneur le Maire: M. Louis Garon
 formant bureau sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière séance sont lus et approuvés.

Adopté: Il est proposé par le Conseiller, J. J. Longval, secondé par le Conseiller Aimé Fortin, et résolu que l'audition des livres municipaux pour l'année 1943, soit acceptée à l'unanimité.

Adopté: Il est proposé par le Conseiller, Ernest Dargis secondé par le Conseiller Aimé Fortin et résolu que Messrs. Omer Bolduc, Rénéald Lafabre, Marcel Lamoignon

soient nommés inspecteurs de mauvais herbes, et inspecteurs des champs de blé d'inde.

GEORGES DEMONTIGNY

MARCHAND GENERAL

38

St-Louis de France,
Comté Champlain.

Province de Quebec,
Municipalité de St-Louis de France,
Co Champlain.

Avis public est, par les présentes donné à tous les intéressés de la Municipalité de St-Louis de France, que mercredi le dixième jour de Janvier, mil neuf cent quarante-cinq, à dix heures de l'avant-midi, il y aura nomination de Maire et de Conseillers, en remplaçant M. Joseph Louis Caron, Maire, et Messieurs: Joseph Dugré, Yvon Longval et Rodolphe Marchand, tous Conseillers sortant de charge, et s'il y a votation, elle aura lieu lundi le quinzième jour de Janvier, mil neuf cent quarante-cinq, de neuf heures du matin à cinq heures du soir, et au bulletin secret.

Je soussigné, G.A.Demontigny, Secrétaire-Trésorier et Président d'élection, choisis M. Benoit Demontigny, comme Secrétaire d'élection. Donnée à St-Louis de France, ce septième jour de Janvier, mil neuf cent quarante-cinq.

G.A.Demontigny,
Séc-Trés.

et que le même règlement, concernant la pyrale du maïs, ~~est mis en~~ de l'année 1943, est mis en vigueur pour l'année 1944.

Règlement

Considérant qu'un insecte redoutable, appelé Pyrale de Maïs, a envahi la province de Québec et menacé de devenir un fléau incontrôlable.

Considérant que la multiplication de ce fléau rendrait la culture du blé d'inde impossible et causerait la ruine de nombreux cultivateurs.

Considérant qu'il est d'intérêt public et urgent d'arrêter les ravages de cet insecte et que, pour arriver à cette fin, le concours de tous les intérêts est essentiel ;

Le Conseil de la Municipalité de St. Louis de France, en vertu du paragraphe 4, de l'article 404 du Code Municipal, tel qu'amendé en 1929, décide ce qui suit :

1° La semaine du nettoyage des champs de blé d'inde est instituée dans cette municipalité, pour exterminer la pyrale du maïs. A cette fin une semaine de mai sera choisie par l'agronome.

2° Au cours de cette semaine, quiconque a cultivé du blé d'inde fourrage ou vert, l'année dernière doit :

Ramasser soigneusement et brûler toute partie quelconque des plants de maïs qui n'ont pas été utilisés, tout déchet ou débris laissés soit sur le champ, autour des bâties, ou ailleurs.

Détruire de la même façon les mauvaises herbes qui ont poussé dans et autour des champs de blé d'inde.

Enfoncer par un profond labour les chaumes, souches ou débris qui n'auraient pas été détruits de telle sorte que la surface du sol en soit complètement débarrassée.

Le Conseil nomme Messieurs :

Emor Bolduc, Rornuald Leblanc et
 Marcel Lussier. Inspecteur chargé de veiller
 à l'exécution du présent règlement.

L'inspecteur a le droit de pénétrer sur tout
 terrain dans l'exercice de ses fonctions.

Quiconque ne observera pas les prescriptions
 des dispositions de ce règlement et la Patis-
 faction de l'inspecteur sera passible de l'amande
 de \$ 10.⁰⁰ pour les frais.

Il est proposé par le Conseiller Jean Long-
 ueil, secondé par le Conseiller Thomas
 Doucets, que les comptes ci-après soient
 Adopté. acceptés et payés.

A. J. O. Bergeron. Volaine - \$ 30.80
 vérification des livres municipaux.

Alexandre Rousseau. Ici - \$ 10.⁰⁰
 primes pour entonnoirement du sie-tre.

Il est proposé par le Conseiller Jean
 Longueil, secondé par le Conseiller
 Adopté. Thomas Doucets et troisième que l'inspec-
 teur de Lussier, Amiel Leblanc soit
 autorisé à faire reconstruire le pont
 de la rivière Champlain, et tous l'ou-
 vrage jugé nécessaire.

Après quoi la séance est levée
 à 9 heures trois.

J. A. Demontigny
 Sie-tre

Je soussigné, Omer Bolduc, Romuald
 Joseph et Marcel Lemire, ayant été nom-
 mé inspecteur de Mauvais Habes, et ainsi
 inspecteur des champs de blé-d'inde, jure
 et déclare que je les remplirai bien et
 fidèlement mon devoir, aux meilleurs de
 mes connaissances et capacités,
 ainsi que Dieu me soit en aide.

signé :
 Affirmé devant moi. :
 le 1^{er} jour de mai, mil-neuf :
 cent quarante-quatre.
 J. W. Demontigny
 Sec. Trés.

Province de Québec.

Municipalité de St-Louis de France
Comté Champlain.

A une assemblée, régulière et mensuelle du Conseil de la Municipalité de St-Louis de France, tenue au lieu ordinaire de ses séances, lundi le premier jour de Mai, mil neuf cent quarante-quatre à sept heures du soir à laquelle étaient présents Messrs les Conseillers,

Georges Dargis

Joseph Dugé

Joseph Duguay

Thomas Doucette

et son honneur le Maire, Joseph-Louis Caron formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière séance sont lus et approuvés.

Il est proposé par le Conseiller Aimé Martin, secondé par le Conseiller Joseph Dugé, que les budgets ci-après soient votés et acceptés.

(Adopté)

Carriér & Trave.

\$ 250.00

soit pour l'entretien de la route nationale pour l'hiver 1943-44.

Corporation du Comté Champlain.

Reçu

Muni. scolaire. \$ 56.40

Pont Bolduc. 50.00

Conseil de Comté. 67.69

Total \$ 176.59

Province de Québec.

Municipalité de St. Louis de France.
Coulé Chagnon.

A une assemblée, régulière et manuelle du Conseil de la Municipalité de St. Louis de France, tenue au lieu ordinaire de ses séances, le lundi le cinquième jour de juin, mil neuf cent dix-huit, à sept heures du soir, à laquelle séance sont présents, Messrs les Conseillers

Thomas Doucet,

Ernest Gagné,

Aimé Fortin,

et son honneur le Maire, M. Louis Caron formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière séance sont lus et approuvés.

Il est proposé par le Conseiller Thomas Doucet, secondé par le Conseiller Aimé Fortin, et résolu que les comptes ci-après soient acceptés et payés

Adopté.

Edzior Marchand	\$ 5.75
entrepreneur de chemin d'hiver, et ce montant et ce montant devra être chargé, au sous-mentionné.	
Évide Carlier.	\$ 2.00
Walter O'Corner	2.25
Herman Dubois	1.50
	<hr/>
	\$ 5.75

Adopté.

Joseph Beaumier	\$ 12.50 ✓
pour entretien du chemin de Front d'hiver	
et ce montant chargé aux intéressés.	
Auguste Tessier	\$ 1.00 ✓
Terr. du Gouvernement	3.00
Syndicat du Tabac St. Maurice	6.50 ✓
Pierre Schaidier	2.00 ✓
<u>Total</u>	<u>12.50</u>

Adopté.

Omer Germain	\$ 40.00 ✓
entretien d'hiver de la route des Pins.	

Adopté.

Maurice Beaumier	\$ 45.00 ✓
entretien d'hiver de la route du Syndicat.	

Adopté.

Edmond Marchand	\$ 60.00 ✓
entretien d'hiver de la route les Chenoux.	

Adopté.

Jos. Louis Caron	\$ 4.00 ✓
Pour remboursement de frais payés.	

Guile St. Hilaire	\$ 13.53 ✓
pour entretien d'hiver de la côte de Ben.	
et ce montant devra être chargé aux intéressés.	

Adopté.

Dumontigny Joseph	\$ 1.02 ✓
Corbel Gilbert	1.44 ✓
Clement Guile	.42 ✓
Clement Alphonse	.42 ✓
Perron Eppien	.93 ✓
Municipalité	.42 ✓
B. Corbeil Walter	5.33 ✓
Helie Alfred	3.49 ✓
<u>Total</u>	<u>13.53</u>

Guile St. Hilaire	\$ 14.00 ✓
pour entretien d'hiver du chemin de	

font, Haut Ste. Marguerite. et ce montant
devra être chargé aux différents comme suit:

Adoptée

Municipalité St. Louis de Beauve	\$ 1.50 ✓
O. Lorne Waller	6.50 ✓
Helie Alfred	3.00 ✓
Corbil Othias	1.00 ✓
François Byjuen.	1.00 ✓
Clément Philé	.50 ✓
Clément Aylhoue	.50 ✓
Total \$ 14.00 ✓	

Adoptée

Il est proposé par le Conseiller, Arimi
Fortin, secondé par le Conseiller, Ernest
Dargis, et résolu que le montant de
\$ 5.00 soit payé à M. Omer Jermains
pour la perte d'un mouton, déposé par
les chiens errants.

Adoptée.

Il est proposé par le Conseiller Thomas
Dumonts, secondé par le Conseiller Ernest
Dargis et résolu que son avis soit en-
voyé au Département de l'Agriculture
Publique, pour décharger le Conseil, de
M. Maurice Lahaie.

Adoptée

Il est proposé par le Conseiller Thomas
Dumonts, secondé par le Conseiller
Ernest Dargis, et résolu que les trois
sous-mentionnés, soient nommés
Estimateurs pour la Municipalité de
St. Louis de Beauve.

M. Julien Lamotte.
Philippe Foyé
Omer Jermains.

et que leur salaire, soit fixé à
\$ 45.00 par jour et que la date fixée,
~~soit de~~, commencera le 3 juillet
1944, et se continuera.

Deux mots, soyez sûr.

Qui pour la France est sûr.

J. W. Demontigny Maire

J. W. Demontigny
Sec. Trés.

Assurance des Estimateurs.

Je soussigné, Julien Lamotte, ayant été nommé
Estimateur pour la Municipalité de St-
Louis de France, jure et déclare que je
remplirai bien et fidèlement mon devoir
aux meilleurs de mes connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu, me soit en aide.

Julien Lamotte

Assurance des Estimeurs.

de la dernière page de

juillet 1944.

J. W. Demontigny
Sec. Trés.

Je soussigné, Philippe Pagé, ayant été nommé
Estimateur pour la Municipalité de St-Louis
de France, jure et déclare que je remplirai
bien et fidèlement mon devoir aux
meilleurs de mes connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu, me soit en aide.

Philippe Pagé

Je soussigné, Omar Germain, ayant été nommé
Estimateur pour la Municipalité de St-
Louis de France, jure et déclare que je rem-
plirai bien et fidèlement mon devoir
aux meilleurs de mes connaissances et
capacités.

Ainsi que Dieu, me soit en aide.

Omar Germain

Province de Québec.

Municipalité de St. Louis de France,
Comté Chausse.

Une assemblée régulière et manuelle
du Conseil de la Municipalité de St. Louis
de France, tenue au lieu ordinaire de ses
séances, le lundi le septième jour du mois
d'août, mil neuf cent quarante-quatre, à
sept heures du soir à laquelle étaient
présents Messrs: les Conseillers:

Armand Fortin

Joseph Dugré,

Thomas Doucets, et son

Honneur: Joseph-Louis Caron, maire, pré-
sant personnel sous la présidence de ce
dernier.

Les procès de la dernière séance, sont lus
et approuvés.

Il est proposé par le Conseiller Armand
Fortin, secondé par le Conseiller
Thomas Doucets, et résolu que le
Secrétaire-Trésorier soit autorisé, d'aller
faire des arrangements avec le patronage
(Adopté). St. Charles, au sujet de M. Maurice
Lahaie.

Il est proposé par le Conseiller Thomas
Doucets, secondé par le Conseiller Joseph
Dugré, et résolu qu'à la demande
de M. Eddy Ricard, pour envoyer deux
de ces enfants aux établissements, le Con-
seil s'engage au même condition de
(Adopté)

l'annac dernière, c'est-à-dire, que le Con-
seil fournira \$ 10.⁰⁰ par ~~anné~~ mois.

Adopté.

Il est proposé par le Conseiller Joseph
Dugri, secondé par le Conseiller
Aimé Fortin, et résolu que l'inspec-
teur Aquin, Philias Lafrenière, soit
autorisé à faire réparer les clôtures sui-
vant leur forme, le long de la route
des Chevrons, et tout particulièrement
M^{rs} Joseph Jay et Paul Larivière, et
Alfred Bélanger.

Adopté

Il est proposé par le Conseiller Joseph
Dugri, secondé par le Conseiller
Aimé Fortin et résolu qu'une avis
soit envoyé à l'inspecteur de Voirie
Joseph Bradenier, pour faire cultiver
les branches, réparer le chemin et
cultiver les plants déjà plantés dans
le terrain de la route des Pins.

Mis pour la séance et lire

J. G. Baron Maire

J. A. Demontigny
Sec. - V. M.

Trouvée de Québec.

Municipalité de St. Louis de France
Canton Champlain.

A une assemblée régulière et mensuelle du
Conseil de la Municipalité de St. Louis de France
tenue lundi le dixième jour du mois d'Oc-
tobre, mil neuf cent quarante-quatre, à sept
heures du soir à laquelle étaient présents
seuls les Conseillers

Ernest Dargis.
Joseph Dugès.
Thomas Doucets.
Rodolphe Marchand.
Yvon Lougval

et son Maire, Joseph Louis Gauthier,
formant quorum sous la présidence de ce der-
nier.

Les procès de la dernière séance sont lus
et approuvés.

Le Conseiller Rodolphe Marchand, premier
et le Conseiller Thomas Doucets second
que les comptes ci-après soient payés
et acceptés.

Adopté

Honorable Trésorier provinciale

Assurances Publiques. # 201.44

d'Octobre au 31 Mars 1944

Aliments. # 122.68 ✓

d'Octobre au 31 Mars 1944

Publier Lamotte # 12.00 ✓
Blanc & alimenter

Philippa Page soluie d'interieur	\$ 12.00 ✓
Omer Germain soluie d'interieur	\$ 12.00 ✓
J. A. Demontigny Table d'evaluation et voyage aux Trois- Rivieres pour fais de la responsabilite.	\$ 68.00 ✓
Maurice Soliveau pour travaux de lecture, et ce montant deura etre charge aux interets.	\$ 17.16 ✓
Alfred Bellmar	\$ 15.34
Judy S. Riviere	\$ 1.82

Adopte. Il est propose par le Conseil Joseph
Dargis, seconde par le Conseil Ernest
Dargis et resolu qu'une seconde avis soit
envoye a l'inspecteur Joseph Beaumier,
pour faire reparer le chemin de la route du
Rin, route Rin et le chemin du Gordon.

Adopte. Il est propose par le Conseil Thomas
Ducati, seconde par le Conseil Ernest
Dargis, et resolu qu'une avis soit envoye
a M. Arnel, Service inspecteur general
de faire enlever les branches et couper
toutes nuisances publiques, le long des
routes de Rin et Hata et ainsi que dans
ordon.

(Adopte) Il est propose par le Conseil Yvon
Duroval, seconde par le Conseil Ernest
Dargis et que la table d'evaluation soit
homologue avec les amendements
suivants:
Rosaire Germain Parc lot 289 \$ 150.00
Ulric Demontigny Parc lot 289 \$ 500.00. Terrain \$ 400.

Il est proposé par le Conseiller Ernest
Dargis, secondé par le Conseiller Jean Long-
val, et résolu que le taux des taxes
(Adapté) pour former le Budget de 1945 soit à
\$ 0.30. Toute autre chose est rejetée.
J. G. Caron Maire

J. A. Demoulin
Sec. Trés.

Province de Québec.

Municipalité de St. Louis de France.

Le Champlain.

A une assemblée régulière et mensuelle
du Conseil de la Municipalité de St. Louis
de France, tenue au lieu ordinaire de
ses séances, lundi le dixième jour de
Décembre, mil neuf cent quarante quatre
à sept heures du soir à laquelle séance
sont présents M^{rs}: les Conseillers.

Ernest Dargis.
Rodolphe Marchand.
Thomas Doucet

et son honneur: M^r: Louis Caron. Maire, et formant
quorum sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière séance sont lus
et approuvés.

Adopté

Il est proposé par le Conseiller, Thomas Doucets, secondé par le Conseiller par le Conseiller Ernest Dargis, et résolu qu'une avis de justification soit envoyé au Gouvernement Fédéral, contre la conscription.

Adopté

Il est proposé par le Conseiller Rodolphe Marchand, secondé par le Conseiller Thomas Doucets, et résolu que le Conseil de la Municipalité paie la somme de une mille \$ 1.00 pour achat des tranches de Noël, pour venir en aide pour combattre la tuberculose.

Adopté

Il est proposé par le Conseiller Rodolphe Marchand, secondé par le Conseiller Thomas Doucets et résolu que le Compté de M^{rs}: Siméon Doucets au montant de \$ 1.50 soit payé, et que ce montant soit chargé à la Carrière St. Maurice Str., pour l'entretien du chemin de front, pour l'hiver 1943-44.

Adopté

Il est proposé par le Conseiller, Thomas Doucets, secondé par le Conseiller Rodolphe Marchand et résolu que le Conseil de la Municipalité de St. Louis de France, consente à l'ouverture de la route nationale, pour l'hiver 1944-45, avec la rémunération de \$ 250.00 pour toute la saison, et attendu que si l'entretien n'est pas convenable telle que donné l'année dernière, le conseil gardera les argentés payés sur la rémunération promise.

Il est proposé par le Conseiller Rodolphe Marchand, secondé par le Conseiller Thomas Doucets et résolu qu'une avis

Adopté.

soit envoyé, à M. Joseph Beaumier, Inspecteur de route pour l'arrondissement Marais-du-Pai-sis, pour l'aviser que l'entrepreneur de la route dite Fleuve, soit bien avisé que le chemin de la dite route, soit entretenue suivant l'exigence du code Municipal, toujours tenir la surface uniforme de surface pourvue de largeur, et bien baliser le chemin, et de faire des fossés pour les recueillir des eaux.

Après quoi la séance est levée.

J. G. Baron Maire

J. W. Demantigny
Secr. Trés.

Nomination du Maire et des Conseillers.

A une assemblée des contribuables de la
Municipalité de St. Louis de France, tenue
le dixième jour de Janvier, mil-neuf
cent quatre-vingt-cinq, sous la présidence
de J. W. Fermontigny, Secrétaire-Trésorier
et Président d'élection, aux fins de pro-
poser un Maire et trois Conseillers
de remplacer M. Jos. Louis Caron, Maire
sortant, et M. Rodolphe Marchand, Jean
Longueil et Joseph Dupé, tous sortant de
charge. Le tout suivant avis public,
donnant lieu et approuvé, en date du septi-
ème jour de Janvier, mil-neuf cent
quatre-vingt-cinq, dont l'original revêtu
du certificat de qualification, sera
déposé au lieu de dépôt.

A dix heures précises, le Président
d'élection, ayant pour Secrétaire d'élec-
tion, M. Benoit Fermontigny, ouvre
la séance, et reçoit les élections
présentées, et devient qualifié de faire
la présentation, pour remplacer les
dits sortants sortant de charge.

Les électeurs Barnille Bourque et Abélard
de Pagi, ayant proposé que M. Joseph
Louis Caron, soit élu Maire. Les
dits nouveaux termes, le Président
~~présent~~ ayant pris connaissance de
qualité des proposeurs et du proposé.
Reçoit la proposition.

Les électeurs David Hawary, et Edouard
Bouchonier, ayant proposé que M. Philias
Lefevrier soit élu Conseiller pour la Mu-
nicipalité, le Président ayant fait connais-
sance des qualités du candidat et du pro-
posé, accepte la proposition.

Les électeurs Ernest Hoch et Freddy
Leroux, ayant proposé que M. Fernand
Ducharme soit élu Conseiller, pour la
Municipalité, le Président ayant fait
connaissance des qualités du candidat
et du proposé, accepte la proposition.

Les électeurs Amer Bolduc et Thomas Doucet,
ayant proposé que M. Alphonse Demontigny
soit élu Conseiller, pour la Municipalité,
le Président ayant fait connaissance des
qualités du candidat et du proposé, accepte
la proposition.

Le temps étant expiré, le Président
d'élection, J. W. Demontigny, déclare
élu Maire, M. Joseph Louis Caron,
et Mess: Philias Lefevrier, Fernand
Ducharme et Alphonse Demontigny,
sont Conseillers pour la Municipalité
de St. Louis de France.

J. W. Demontigny
Président d'élection.

Benoit Demontigny
Secrétaire d'élection

Assommentation du Maire.

Je soussigné, M. Louis Baron, ayant été nommé Maire pour la Municipalité de St. Louis de France, jure et déclare, que je remplirai bien et fidèlement mon devoir, aux meilleurs de mes connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu, me soit en aide.

+ J G Baron Maire

Assommenté devant moi
ce quatrième jour de Mars.
mil-neuf cent quarante cinq
J. W. Demontigny
Sec. Trés.

Assommentation des Conseillers.

Je soussigné, Philias Lafreniere, ayant été nommé Conseiller pour la Municipalité de St. Louis de France, jure et déclare, que je remplirai bien et fidèlement mon devoir aux meilleurs de mes connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu, me soit en aide.

Philias Lafreniere

Assommenté devant moi
ce quatrième jour de Mars.
mil-neuf cent quarante cinq.
J. W. Demontigny
Sec. Trés.

Je soussigné, Fernand Ducharme, ayant été nommé Conseiller pour la Municipalité de St. Louis de France, jure et déclare que je remplirai bien et fidèlement mon devoir aux meilleurs de mes connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu, me soit en aide.

Assommenté devant moi Fernand Ducharme

ce quatrième jour de Mars.
mil-neuf cent quarante-cinq
J. W. Demontigny
Sec. Trés.

Je soussigné, Alphonse Demontigny, ayant
 été nommé, pour la Municipalité de St
 Louis de France, prie et déclare que je
 remplis bien et fidèlement mon devoir
 aux meilleurs de mes connaissances et
 capacités.
 Ainsi que Dieu, me soit en aide.

Alphonse de Montigny

Assenti devant moi.
 ce quatrième jour de Mars.
 mil-neuf cent quarante-cinq.

J. W. Demontigny
 Sec. Trés.

Commissaire de Québec.

Municipalité de St Louis de France.

Co. Chauslain.

A une assemblée régulière et man-
 uelle du Conseil de la Municipalité de
 St. Louis de France, tenue à la Salle pa-
 roissiale de notre paroisse, lundi le cinquie-
 me jour de Mars. mil neuf cent quarante-
 cinq, à sept heures du soir à laquelle si-
 ances sont présents M^{rs}. les Conseillers

Aimé Fortin.

Emile Jarry.

Alphonse Demontigny.

Ferdinand Ducharme.

Philias Lafrenière

Thomas Roberts.

et son honneur de Maire: Joseph-Louis Corou,
formant quorum sous la présidence de ce der-
nier.

Les procès de la dernière séance sont lus et
approuvés.

Adopté.

Il est proposé par le Conseiller Aimé Fortin
secondé par le Conseiller Alphonse Demontigny
et résolu à l'unanimité que l'audition
des livres municipaux soient acceptés.

Adopté.

Il est proposé par le Conseiller, Thomas
Dumont, secondé par le Conseiller Aimé
Fortin, et résolu ~~qu'un~~ que cette
précédente résolution, après la demande
de la Régie des Travaux, pour un ser-
vice d'Octobre, celui Grand-Mère et
Montreal, par les Autobus Carrier & Co.

Adopté.

Il est proposé par le Conseiller Thomas
Dumont, secondé par le Conseiller Aimé
Fortin, et résolu que tout compte rec-
vable, soient cités ou avisances pu-
bliques, soient collectés par avis du
Secrétaire-Trésorier.

Adopté.

Il est proposé par le Conseiller Ex.
Grand Debarme, secondé par le Conseil.
le Alphonse Demontigny, et résolu que
M. Georges Lavothé, soit nommé Ins-
pecteur Municipal, et que les sous-ma-
jorés soient nommés inspecteur de
Voies, pour la Municipalité.

Rang: St-Marguerite
St-Marguerite
St-Jean -
Sts Chénay

Joseph Page
Edouard Levesque
Marcel Debarme
Philippe Demontigny

Morais de Thines
St. Alexis

Omer Jernain.
Amel Jabbou.

Il est proposé par le Conseiller Thomas Doucet
secondé par le Conseiller Aimé Fortin et ré-
solu que les sous-mentionnés soient nom-
més Inspecteur Agraire.

Adopté.

~~Morais de Thines~~

St. Jean
St. Thénazy
St. Maxais.
St. Marguerite
St. Alexis.

~~Amel Jernain~~

Joséph Hamelin
Louis Gauthier
Louis-Alma Pifin
Omer Jernain
Wilfrid Marchand.

Adopté.

Il est proposé par le Conseiller Thibaut La-
frenière, secondé par le Conseiller Ernest
Dargis et résolu que les sous-mention-
nés soient nommés Gardien de Bœuf.

Ernest Hude
Henri Longval.
Lionel Pifin

Adopté.

Il est proposé par le Conseiller Thomas
Doucet, secondé par le Conseiller Fernand
Ducharme et résolu que les sous-menti-
onnés soient nommés Inspecteur de
Havrais Herbes:

Omer Bolduc.
Général Jabbou.
Amel Jernain.

Adopté.

Il est proposé par le Conseiller Alphonse
Demontigny, secondé par le Conseiller Ernest
Dargis, et résolu que M. Aimé Fortin
soit nommé Po. Maire, pour la Muni-
cipalité.

Adopté. Il est proposé par le Conseiller Fernand Du-
 charm, secondé par le Conseiller Philias Lafrenière
 et résolu que le montant de taxe de \$ 19.83
 ainsi au nom de J. Baptiste Dumault, soit an-
 nullé, et disparaisse du rôle d'évaluation, pour
 que cette petite partie de terrain, soient réunies aux terres
 adjacentes, sans en augmenter leur évaluation.

Il est proposé par le Conseiller Ernest Dargis
 secondé par le Conseiller Alphonse Demontigny
 et résolu que les comptes ici-après soient
 acceptés, ratifiés et payés.

Comptes Ratifiés.

Adopté. L'Abbi Donat Livermoche \$ 32.00 ✓
 pour telle et lumière au Sacri-Coeur. ✓
 Expédition du Comte Chauslain \$ 215.85 ✓
 rente seigneuriale.
 Comptes payés.

L'Abbi Donat Livermoche \$ 4.32 ✓
 globe de lumière. ✓
 Expédition du Comte Chauslain \$ 131.70 ✓
 Conseil de Comte.

Adopté. Mairie Sanitaire.
 Gerard Ammanes Simité \$ 10.00 ✓
 pour jour cautionnement. ✓
 pour Claude Lacroix \$ 2.45 ✓
 Appellé à la fosse à feu. ✓
 A. J. O. Bergeron \$ 35.85 ✓
 vérification de livres. ✓
 J. W. Demontigny \$ 1.70 ✓
 transport des livres.

Après quoi la séance est levée.

J. W. Demontigny. Sec. Trés.

Inspecteur Municipal.

Je soussigné ~~Georges~~ Georges Lamotte, ayant été nommé Inspecteur Municipal, pour la Municipalité de St. Louis de France, jure et déclare que je remplirai bien et fidèlement mon devoir aux meilleurs de mes connaissances et capacités, ainsi que Dieu me soit en aide.

+

Inspecteur de Voirie.

Nous soussignés: Joseph Pagi, Pierre Devassure, Marcel Ducharme, Philipe Du-Montigny, Amos Germain, Auril Heblane, ayant été nommés Inspecteur de Voirie pour la Municipalité de St. Louis de France, jurons et déclarons que nous remplirons notre charge aux meilleurs de nos connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

+ Amos Germain
+ Pierre Devassure
+ Philipe Du-Montigny
+ Marcel Ducharme
+
+

Inspecteur Agaire.

Nous soussignés: Joseph Hamelin, Léon Gauthier, Louis Aloué Papié, Amos Deviers, Wilfried Maréchal, ayant été nommés Inspecteur Agaire, pour la Municipalité de St. Louis de France, jurons et déclarons que nous remplirons bien nos devoirs, aux meilleurs de nos connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu nous soit en aide.
Léon Gauthier

+

x
x
x

Gardien D'Armes.

Nous soussignés, Ernest Houle, Henri Longval, Lionel Pepin, ayant été nommé Gardien D'Armes, par la Municipalité de St. Louis de France, jurons et déclarons que nous accomplirons bien, nos devoirs aux meilleurs de nos connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu, me soit en aide.

+ Henri Longval
+ Lionel Pepin
+

Inspecteur de Mauvais Herbes.

Nous soussignés, Oscar Boldue, Romuald Lafosse, Marcel Lemire, ayant été nommé Inspecteur de Mauvais Herbes pour la Municipalité de St. Louis de France, jurons et déclarons que nous accomplirons bien et fidèlement nos devoirs, aux meilleurs de nos connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu, me soit en aide.

+
+
+

Province de Quebec.

Municipalité de St. Louis de France.

Co Champlain.

2 Avril 1945.

A une assemblée, régulière et mensuelle
du Conseil de la Municipalité de St. Louis de
France, tenue au lieu ordinaire de ses séances,
lundi le deuxième jour de Avril, said mes-
eint quarante-cinq, à sept heures du soir, à la
quelle étaient présents Messrs les Conseillers

Fernand Ducharme.
Alphonse Demontigny.
Thomas Doucets.
Aimé Fortin.

et son honneur le Maire: Jos. Louis Caron,
formant quorum, sous la présidence de ce der-
nier.

Les procès-verbaux de la dernière séance sont lus et
approuvés.

Il est proposé par le Conseiller Fernand Du-
charme, secondé par le Conseiller Alphonse
Demontigny, et résolu que le montant
de \$ 135 soit payé à M. Rosale Trotier
pour ouvrage fait sur route Nationale d'Hiver.

Il est proposé par le Conseiller Aimé For-
tin, secondé par le Conseiller Thomas Dou-
cets et résolu que les demandes faites par
la Compagnie Bell Téléphone, pour réclamation
de réseaux téléphoniques, soient accordées sui-
vant les plans joints, et que M. Camille
Bouquet soit nommé représentant pour la
Municipalité.

J. Caron Maire
A. W. Demontigny
Sec. Trés.

Province de Québec.

Municipalité de St. Louis de France.

60 Champlain.

7 Mai 1945 A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la Municipalité de St. Louis de France, tenue au lieu ordinaire de ses séances, lundi le septième jour de Mai, mil neuf cent quarante-cinq, à sept heures du soir à laquelle séance sont présents

Mrs: Fernand Ducharme.

Thomas Doucet.

Philias Lafrenière.

Ernest Fargis.

son homme: Louis Baron, Maire, et formant quorum, sous la présidence de ce dernier.

Les procès-verbaux de la dernière séance sont lus et approuvés.

Adopté. Il est proposé par le Conseiller, Thomas Doucet, secondé par le Conseiller Philias Lafrenière, et résolu que les comptes ci-joints soient acceptés et payés.

Léon Doucet.

\$ 2.45 ✓

Adopté. pour entretien de chemin de front, de la Carrrière St. Maurice, pour l'année 1944-45 et ce montant doit être chargé à celle-ci.

Léon Doucet.

\$ 1.40 ✓

pour entretien de chemin de front, de M. Query Hare, et ce montant doit être chargé à celui-ci.

Maurice Fargis

attaché à la Station des pompes.

\$ 0.75 ✓

Adoptée.

Edmond Beauchemin	\$ 5.08	v
ouvrage sur route nationale.		
Jérôme Martin	\$.90	v
ouvrage sur route nationale.		
Amédée Jomais.	\$ 50.00	v
route des Pins, entretien d'hiver.		
Joseph Beauchemin.	\$ 60.00	v
entretien d'hiver de la route Nion.		

Adoptée.

Edmond Marchand.	\$ 9.00	v
pour l'entretien d'hiver de chemin de front.		
et chargé aux sous-mentionnés.		
Ernest Lampron	\$ 3.00	
H. Jovide Carlier	\$ 3.00	
H. Jovide Lafontaine	\$ 3.00	
	<hr/>	
	\$ 9.00	

Adoptée.

Lucien Demontigny	\$ 20.88	v
pour chemin de front et petite route Martin.		
et que certain montant soient chargés		
aux instanciers comme suit		
Auguste Lafleur	\$ 3.75	
Antonio Lafleur	1.13	
Ernest Marchand	.75	
Frank Ritchie	5.25	
Louis Caron	3.00	
	<hr/>	
	\$ 13.88	

Adoptée.

Edmond Marchand	\$ 50.00	v
entretien d'hiver de la route des Chevaux.		

Adoptée.

Carrier & Fournier	\$ 250.00	v
entretien d'hiver de la route nationale.		

Après quoi la séance est levée.

J. G. Caron Maire
 J. A. Demontigny
 Sec. Trés.

Province de Québec.

Municipalité de St. Louis de France.

60 Champlain.

A une assemblée régulière et mensuelle du
Conseil de la Municipalité, tenue au lieu
ordinaire de ses séances, lundi le quatri-
ème jour de juin, mil neuf cent quarante-
cinq, à sept heures du soir à laquelle
séances sont présents Messrs les Conseillers.

Philias Lafrenière
Alphonse Demontigny
Fernand Ducharme
Thomas Doucet

et son honneur, M. Louis Caron, Maire, et
formant quorum sous la présidence de ce der-
nier.

Les procès de la dernière séance sont lus
et approuvés.

Il est proposé par le Conseiller Fernand
Ducharme, secondé par le Conseiller Philias
Lafrenière et résolu qu'une souscription
de \$ 10.⁰⁰ soit payée, pour Radio-Québec,
pour aider à conserver la langue Canadienne
Française dans notre pays.

Après quoi la séance est levée.

L. Caron Maire

J. W. Demontigny
Secrétaire

Province de Quebec.

Municipalité de St. Louis de France.

Le Champlain.

A une assemblée régulière et mensuelle du Conseil de la Municipalité de St. Louis de France, tenue en la salle paroissiale de notre paroisse, lundi le dixième jour de juillet, mil neuf cent quarante-cinq, à sept heures du soir à laquelle séance sont présents Messrs les Conseillers.

Armand Fortin.

Philias Lafrenière.

Thomas Joubert.

Fernand Ducharme.

et son honneur le Maire, M. Louis Gagnon, prenant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière sont lus et approuvés.

~~Il est~~ Il est proposé par le Conseiller Armand Fortin, secondé par le Conseiller Philias Lafrenière, et résolu par les comptes ci-après soit acceptés et payés.

Adopté.

Hon. Trésorier Provincial # 185.44
 période de Avril à Décembre 1944

Pierre Lavoie # 15.89
 entretien du chemin d'hiver de la cote de Bord et ce montant

deux éli chargé aux deux mentions		
Joseph Demontigny		\$ 1.02
Alfred Pazi		.68
Faurede Joyette		1.77
Domina Corbil.		2.30
Wilfrid Corbil		.93
Municipalité		.42
Wallis O'Conner		5.33
Alfred Halie		3.44
		<hr/>
		\$ 15.89

Pierre Desvassur		\$ 17.01
entretien de chemin de front d'hiver		
haut St. Marguerite		
Municipalité		\$ 1.50
Wallis O'Conner		6.50
Gerard Villoux		.35
Oliva Corbil		1.00
Wilfrid Corbil		3.33
Dordine Corbil		2.33
Faurede Joyette		2.00
		<hr/>
		17.01

Pris pour la même est lire
 J. G. Baron Maire
 J. W. Demontigny
 Lucie - très.

5 Août 1945:

Province de Québec.
Municipalité de St-Louis de France
C. Champlain.

A une assemblée régulière et mensuelle du
Conseil de la Municipalité de St-Louis de
France, tenue au lieu ordinaire de ses séances,
le lundi le cinquiesme jour de Août
mil neuf cent quarante-cinq, à sept
heures du soir, à laquelle séance sont présents
M^{rs}: les Conseillers.

Aimé Fortin.

Fernand Ducharme.

Ernest Dargis.

Alphonse Dumontigny

et son honneur le maire: M^r. Louis Caron,
formant quorum sous la présidence de ce
dernier.

Les procès de la dernière séance sont
lus et approuvés.

Il est proposé par le Conseiller Ernest
Dargis, secondé par le Conseiller Alphonse
Dumontigny, et résolu que le conseil
de la Municipalité ~~est~~ est autorisé
d'aller acheter une pompe à incendie,
à Montréal, une pompe d'armée usagée
au prix de \$ 425.⁰⁰ et que M^{rs}.
M^r. Louis Caron et Aimé Fortin sont
autorisés à aller cette dite pompe.

(Adopté.)

Il est proposé par le Conseiller Fernand
Ducharme, secondé par Aimé Fortin,
et résolu que une demande ~~fit~~ soit
faite à la mairie du Cap-de-la-Made.

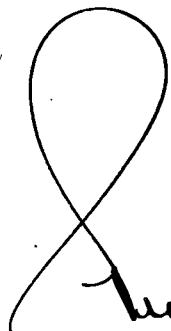
(Adopté)

laire, pour demander de faire poser des tuyaux plus gros, pour le fosse de lignes longeant la route Nationale, partie Sud-Ouest du village, et que copie soit renvoyée au Délégué, M. Maurice Bellemare.

Après quoi la séance est levée.

J. L. Caron Maire.

J. A. Drouin
Secrétaire



Municipalité de Québec.

Municipalité de St-Louis de France.

Co Champlain.

5 Oct. 1945 A une assemblée régulière et mensuelle du Conseil de la Municipalité de St-Louis de France, tenue au lieu ordinaire de ses séances, lundi le premier jour d'Octobre, mil neuf cent quarante cinq, à sept heures du soir. A laquelle séance sont présents.

M. M. Ernest J. J. J.
Alphonse Drouin
Alime Fortin

et son honneur M. Louis Caron, Maire et formant quorum sous la présidence de ce dernier. Les procès de la dernière séance sont lus et approuvés.

Il est proposé par le Conseiller Alphonse Demontigny, secondé par le Conseiller Ernest Dargis et résolu que les comptes (Adopté.) ci-après soient acceptés et payés.

M. Louis Caron \$ 26.60^v
 pour ouvrage pour pompe à feu.

G. W. Demontigny \$ 18.00^v
 pour voyage à Montréal pour pompe à feu.
 \$ 10.00 et suite de papiers. \$ 8.00.

Eugène Lafabre \$ 4.00^v
 pour ouvrages de font.

Il est proposé par le Conseiller Alphonse Demontigny, secondé par le Conseiller Aimé Fortin et résolu que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à emprunter la somme de (\$ 1000.) mille piastres par billet promissive, à la Caisse populaire de St-Louis de France. (Adopté.)

Il est proposé par le Conseiller Alphonse Demontigny, secondé par le Conseiller Ernest Dargis et résolu que le taux des taxes municipales pour l'année 1946 soit de (\$ 0.30) trente cent de cent piastres. (Adopté.)

Après quoi la séance est levée.

J. G. Caron Maire

G. W. Demontigny
 Sec. Trés.

Province de Quebec.

Municipalité de St. Louis de France.

Route Champlain.

A une assemblée régulière et mensuelle du
Conseil de la Municipalité de St. Louis de France,
tenue à la salle Paroissiale de notre paroisse,
lundi le quinzième jour de Novembre, mil
neuf cent quatre-vingt-cinq, à sept heures du soir,
à laquelle séance sont présents M^{rs}. les Con-
seillers

Aime Fortin.

Philias Lafrenière.

Ernest Gargis.

Alphonse Demontigny.

et son honneur : M^r. Louis Baron, Maire et
formant quorum sous la présidence de ce der-
nier.

Les procès de la dernière séance sont lus et
approuvés.

Il est proposé par le Conseiller Philias Lafrenière
secondé par le Conseiller Alphonse Demontigny,
et résolu que le Secrétaire Trésorier soit
chargé à écrire, à la Propriété des Biens
de Guerre, pour demande s'il avait une si-
rène usagée, à vendre, laquelle servirait
de système d'alarme d'incendie pour notre
Municipalité.

Adopté.

Il est proposé par le Conseiller, ~~Aime Fortin~~
Ernest Gargis, secondé par le Conseiller
Philias Lafrenière, et résolu que les comptes
ci-après soient acceptés et payés.

Adopté.

Aime Fortin

4.⁰⁰ ✓

Frais de voyage pour Municipalité.

P. V. Byette, Libraire.

5.98 ✓

articles divers fournis.

Formules Municipales Cogr. \$ 6.09 ✓
 DE: 125 feuilles role de Perception.
 Honorable: Trésorier Provincial. \$ 445.39
 Abonné au 31 Dec. 1944. 2^{es} p^{ces} \$ 185.44 ✓
 Assurances Publiques à Mars 1945 \$ 259.95 ✓

Adopté

Il est proposé par le Conseiller Alphonse Demontigny, secondé par le Conseiller Aimé Fortin et résolu que le Conseil Municipal donne son appui aux paroisses de la rive Sud, pour demander la construction d'un pont sur le fleuve St-Laurent, lequel relierait la rive Sud à la rive Nord.

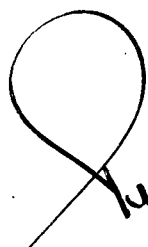
Adopté

Il est proposé par le Conseiller Alphonse Demontigny, secondé par le Conseiller Ernest Dargil, et résolu que le rôle de perception municipale soit homologué à l'unanimité.

Adopté

Il est proposé par le Conseiller Aimé Fortin, secondé par le Conseiller Alphonse Demontigny et résolu qu'après avoir pris connaissance des arriérés de taxe, et des comptes recevables les membres de Conseil et de la Commission de laire, ont autorisé à toutes fins de collecter tout arriérés et comptes recevables.

Après quoi la séance est levée.
 Louis Larocq Maire
 J. A. Demontigny.
 Sec. Trés.



Province de Quebec.

Municipalité de St-Louis de France.

Sainte-Charlaine.

3 Dec 1945.

À une assemblée régulière et mensuelle du
Conseil de la Municipalité de St-Louis de
France, tenue lundi de troisième jour
de Décembre, mil-neuf cent quarant-cinq
à sept heure du soir à laquelle séance
se sont présents Mess: les Conseillers.

Alphonse Demontigny.

Philias Lafrenière

Ernest Dargis.

et son honneur le Maire: St-Louis
Caron, formant quorum sous la presi-
dence de ce dernier.

Les procès de la dernière séance sont
lus et approuvés.

Adopté.

Il est proposé par le Conseiller Alphonse
Demontigny, secondé par le Conseiller,
Ernest Dargis et résolu que l'entretien
de la route Nationale d'hiver 1945-46,
soit donné à Carrier & Fière, suivant
les mêmes garanties des années dernières,
tout en lui promettant une rémunération
de \$ 250.00 pour l'hiver.

Adopté.

Il est proposé par le Conseiller Alphonse Demontigny, secondé par le Conseiller Philias Lafrenière et résolu que la pompe à incendie soit placée au Garage Caron, pour le temps de novembre à mai, pour un loyer de \$ 2.00 par mois.

Adopté. Il est proposé par le Conseiller Thibaut
 Lafrenière, secondé par le Conseiller Alphonse
 Demontigny, et résolu que les comptes
 ci-après sont acceptés et payés.

M. Frimanes Martin \$ 9.80 ✓
 ouvrage pour coupage de branches.

M. Aueli Corporation \$ 10.62 ✓
 taxe provinciale de 2% sur achat
 de la pompe à incendie.

Bien que la séance est levée.
 J. H. Barré Maire.

J. W. Demontigny.
 Sec. Trés.

Louis Leroux Maire

1937	election avec J.A. Bickel	Louis Leroux	18 janvier 1937	Page 122
1939	paracade	"	10 janvier 1939	" 194
1941	election de Louis	Joseph Desfossez	1941	" 260
1943	elect. pour Def. et	Louis Leroux	1943	326

³⁷38
³⁹40
⁴³44
11 11 11 11 11 11 11 11
 / #

7-

1941-1942
 1943-1944
 1945-1946
 1947-1948
 1949-1950
 1951-1952
 1953-1954
 1955-1956
 1957-1958
 1959-1960
 1961-1962
 1963-1964
 1965-1966
 1967-1968
 1969-1970
 1971-1972
 1973-1974
 1975-1976
 1977-1978
 1979-1980
 1981-1982
 1983-1984
 1985-1986
 1987-1988
 1989-1990
 1991-1992
 1993-1994
 1995-1996
 1997-1998
 1999-2000
 2001-2002
 2003-2004
 2005-2006
 2007-2008
 2009-2010
 2011-2012
 2013-2014
 2015-2016
 2017-2018
 2019-2020
 2021-2022
 2023-2024
 2025-2026
 2027-2028
 2029-2030

Repleant
des
revisions
page 399